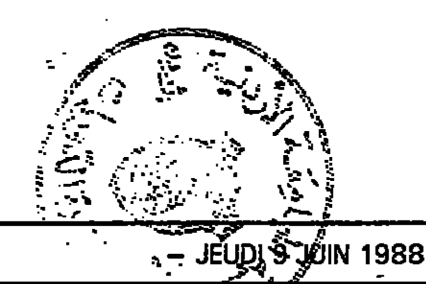
DERNIÈRE ÉDITION

Le Monde



QUARANTE-CINQUIÈME ANNÉE – N° 13487 4,50 F Fondateur : Hubert Beuve-Méry Directeur : André Fontaine JEUDI 9 JUIN 1988

Le roi Hassan II à Alger

Par la magie de ces mises en scène dont il a le secret, le roi Hassan II a ravi la vedette aux autres souverains ou chefs d'Etat réunis à Alger pour le quatrième sommet extraordinaire de la Ligue arabe. Après que le « Marrakech », un ferry des liaisons maritimes avec la France, transformé en palais flottant, eut accosté l'ancien quai d'Ajaccio, alors que les couleurs du Maroc et de l'Algérie se mêlaient sur le front de mer, après une brouille de quinze ans, les youyous des femmes ont couvert les discours officiels. Si important que puisse être pour les Palestiniens cette conférence visant à affirmer la solidarité du monde arabe avec les révoltés des territoires occupés par Israël, elle restera probablement dans la mémoire des Algérois comme la consécration de la réconciliation avec le Maroc.

La cause palestinienne occupe certainement une grande place dans l'esprit du souverain et du président Chadli, mais force est de constater que ce sommet tombe bien à point pour donner une apparence naturelle à un revirement diplomatique spectaculaire. Le Front Polisario, qui s'est battu pendant treize ans pour l'indépendance de l'ancien Sahara espagnol, avec le soutien diplomatique et militaire de l'Algérie, a beau affirmer sa « sérénité », la réconciliation de son tuteur avec le Maroc constitue un échec de nature à remettre en question son objectif initial. Cultivant volontairement l'art de la gaffe, il a annoncé une embuscade contre l'armée marocaine, « dans le cadre normal de la guerre », le jour même des embrassades officielles.

Les précautions que le président Chadli doit prendre à l'égard des dirigeants de la « République arabe sahraouie démocratique » ne semblent pas nécessaires à l'égard de l'opinion publique algérienne. La cause sahraouie n'a jamais été au centre des préoccupations populaires. En revanche, la fermeture des frontières était durement ressentie par de nombreuses familles, apparentées par alliance et séparées par la brouille entre les Etats. Les Algériens, qui n'ont pas les moyens de s'offrir de coûteuses vacances en Europe, ne comprenaient pas pourquoi ce tourisme qu'on les encourageait à faire en Tunisie leur était interdit chez leurs voisins de l'ouest.

Plus fondamentalement, la politique économique du président Chadli a fait naître une nouvelle catégorie d'entrepreneurs et de hauts cadres intéressés par la recherche d'un marché maghrébin et, sur ce plan, il y a convergences d'intérêts entre les bourgeoisies marocaine et algérienne.

La coopération qui s'est amorcée avec la Tunisie, par la création de sociétés à capital mixte, pourrait s'étendre au Maroc. Par ses appels à la création d'un « grand Maghreb », l'Algérie a longtemps cherché à isoler le Maroc. Même après avoir signé avec elle un traité d'amitié et de coopération, en 1983, la Tunisie lui a fait comprendre qu'il n'en était pas question. Embarrassés par un conflit fratricide, les Tunisiens souhaitaient que chaque partie fasse preuve d'imagination.

On ignore toujours si un compromis viable a été trouvé au sujet du Sahara occidental. Mais, en mettant l'accent sur la politique de décentralisation dans le royaume, comme ils le font avec insistance, les Marocains montrent peut-être le bout de l'oreille.

(Lire page 3 l'article de FRANÇOISE CHIPAUX.)

M 0147 - 0609 0- 4,50 F



3790147004500 06090

Une proposition de la « mission du dialogue »

Un référendum national envisagé sur la Nouvelle-Calédonie

La « mission du dialogue » de Nouvelle-Calédonie est rentrée, le mercredi 8 juin, avec une proposition qui consisterait à organiser à la fin de l'année, à condition que le RPR et l'UDF s'accordent sur ce point avec le PS, un référendum national sur un nouveau statut du territoire qui consacrerait une relative partition. D'autre part, les suites de l'assaut d'Ouvéa suscitent de nouvelles interrogations : un gendarme otage aurait été blessé par les militaires, et des témoignages font état de trois autres morts « suspectes ».

NOUMÉA
de notre correspondant

En janvier 1985, quelques jours après l'annonce par le délégué du gouvernement de l'époque, M. Edgard Pisani, du plan d'indépendance-association du gouvernement de M. Laurent Fabius, un jeune caldoche, Yves Tual, était assassiné sur sa ferme de Bouloupari (côte ouest). Le soir même, une émeute embrasait Nouméa.

Assommée par la poussée de fièvre indépendantiste de la fin 1984, désorientée par le volontarisme de M. Pisani, l'opinion loyaliste, brutalement, se rebiffait.

Relayée par le RPR métropolitain, sa résistance devait sonner le glas des espoirs socialistes. La leçon était éloquente : un coup de feu de trop et un jet de cailloux suffisent, en Nouvelle-Calédonie, à faire capoter les rendez-vous historiques ; le moindre geste imbécile peut avoir raison des tours de force diplomatiques les plus hardis.

Le « syndrome Yves Tual » planait sur la Nouvelle-Calédonie en ce début de semaine.

FRÉDÉRIC BOBIN.

(Lire la suite page 14.)

Deux mesures financières du gouvernement

Aide accrue pour la recherche et pour le logement social

Le gouvernement a décidé un effort pour le logement social et pour la recherche scientifique. M. Maurice Faure devait présenter, le mercredi 8 juin, au conseil des ministres, deux mesures sur le logement : l'allégement de la dette des organismes d'HLM et 800 millions de francs pour l'amélioration du parc locatif social.

Une rallonge de 800 millions de francs sera débloquée dès 1988 pour la recherche : 100 millions pour le recrutement des chercheurs et 700 millions pour la recherche, notamment industrielle.

L'allégement de la dette liée aux prêts locatifs aidés était une revendication des organismes d'HLM. L'endettement concerné est celui des années 1978 à 1984 – époque de la plus forte inflation – à taux fixe et à annuités progressives. Il représente 90 des 315 milliards de francs de l'endettement total. La progressivité automatique va être remplacée par des PLA à taux fixe et annuités constantes.

800 millions de francs seront consacrés à l'amélioration du parc du logement social : 350 millions pour la réhabilitation de 25 000 logements, 250 millions pour rattraper le retard du petit entretien et 200 millions pour financer les études, les équipes, l'aménagement de l'espace et des équipements socioculturels.

D'autre part, le gouvernement a donné son accord pour le déblocage d'une rallonge budgétaire d'un peu plus de 800 millions de francs, versés sous la forme d'un décret d'avance. Cette mesure exceptionnelle devrait permettre au ministre de la recherche, M. Hubert Curien, de débloquer l'emploi scientifique (100 millions de francs) et de relancer notamment la recherche industrielle (700 millions).

(Lire l'article de Josée Doyère page 33 et nos autres informations page 16.)

Circonscription par circonscription, la liste des candidats présents au second tour des législatives.

PAGES 12 et 13

Contestation à Pékin

Les autorités optent pour la fermeté face aux manifestations d'étudiants.

PAGE 7

Rénover la profession d'avocat

Vingt propositions de Me Soulez-Larivière.

PAGE 15

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

■ « Halle that jazz » à La Villette : les pionniers d'Afrique du Sud. ■ Le calendrier des festivals de jazz. ■ Autour de la « Célestine », de Maurice Ohana.

Pages 17 à 19

Le sommaire complet se trouve en page 32

L'accord URC-FN à Marseille

Une mise en garde de M. Mitterrand

M. Mitterrand a appelé les Français, le mercredi 8 juin, à confirmer leur vote du 8 mai, en les mettant en garde contre « toute coalition d'intérêts électoraux qui manquerait aux principes ».

L'accord entre l'URC et le Front national, qui a permis le retrait réciproque des candidats de ces formations dans les Bouches-du-Rhône, déborde, en fait, largement le cadre de ce département. Il est non seulement explicite dans le Var et les Alpes-Maritimes mais implicite ailleurs puisque, sur les trente candidats qui étaient en mesure de se maintenir au second tour, le FN n'en maintient que trois (M. Sergent, dans les Pyrénées-Orientales, M. Freulet, dans le Haut-Rhin, M. Le Chevallier, dans le Var). Cet accord, qui est présenté à droite comme « local », suscite l'indignation à gauche.

La décomposition

par Daniel Vernet

Le piège Le Pen s'est refermé. Délibérément monté ou habilement utilisé par M. François Mitterrand, il a obligé la droite classique à choisir entre perdre son âme et perdre des sièges. Elle a opté pour la première hypothèse sans mesurer le risque qu'elle court de perdre sur les deux tableaux. Elle se retrouve aujourd'hui dans une situation homothétique à celle du Parti socialiste vis-à-vis du PCF jusqu'en 1981 : elle ne peut gagner les élections sans l'extrême droite, dont l'appoint est indispensable pour faire une majorité, ni avec l'extrême droite, car l'alliance avec le Front national peut effrayer les électeurs centristes tentés de se retourner vers une gauche modérée. Drapés dans leur dignité, les socialistes, qui ont redécouvert les charmes fanés de l'union de la gauche, ne vont pas se faire faute pendant les derniers jours de la campagne de battre le rappel au nom des valeurs républicaines.

Sans doute l'expérience de retrait réciproque entre l'URC et le FN est-elle circonscrite à une région. Les dirigeants du RPR et de l'UDF qui avaient promis le cœur sur la main qu'il n'y aurait pas d'accord national avec le Front du même nom peuvent affirmer qu'ils ont tenu parole. Mis sur le compte des particularités marseillaises, l'arrangement n'enlève pas leur bonne conscience aux centristes qui proclament imperturbablement leur opposition à tout *flirt* avec l'extrême droite.

(Lire la suite page 10.)

MAIS NON, IL N'Y A PAS DE HONTE À ÇA, MONSIEUR GAUDIN !
CHUUUTT !! JE VOUS AVAIS DIT DE NE PAS DIRE MON NOM !
RPR
PLANTU

Le baccalauréat

Les autres candidats...

Tandis que les candidats aux élections qui n'ont pas été reçus le 5 juin se préparent à la session de repêchage de dimanche prochain, les lycéens de terminale ont affronté, mercredi 8 juin, la première épreuve – philosophique – du baccalauréat. Ceux de la série A, à Paris, ont été au cœur du débat politico-philosophique de l'année, en ayant à commenter un texte de Heidegger...

Au ministère, le secrétaire d'Etat, M. Robert Chapuis, qui est en ballottage, annonce une vaste consultation dans l'enseignement technique *(lire page 25)*. Et le ministre d'Etat, M. Jospin, qui est élu, aura quelque loisir pour s'attaquer aux dossiers qui l'attendent, s'il est confirmé à son poste : en particulier la revalorisation de la fonction enseignante et ses relations avec la FEN, ainsi que l'adaptation des premiers cycles universitaires et l'avenir des IUT *(lire pages 21 et 22)*.

L'ENQUÊTE : les chemins de la cocaïne

La drogue, casse-tête américain

Trois gros bonnets français de la drogue, soupçonnés d'avoir introduit en avril dernier aux Etats-Unis 700 kilos de cocaïne provenant de Colombie, ont été arrêtés le vendredi 3 juin au Mexique et expulsés, le mardi 7 juin, vers la France (lire page 15).

WASHINGTON
de notre correspondant

Faire donner les F-16 de l'US Air Force ou légaliser l'usage de la drogue, déclarer la guerre à outrance ou capituler. Les Américains ne savent plus à quel saint se vouer, mais, hommes politiques en tête, ils ont au moins une certitude commune : il faut faire quelque chose.

La drogue est devenue, tous les sondages l'attestent, la préoccupation numéro un des citoyens des Etats-Unis, et, en année électorale, tout responsable, tout élu, tout candidat est tenu de se mettre à l'unisson. Inutile de faire discrètement remarquer que, si les Américains s'alarment tant, c'est que les grands problèmes sociaux d'antan – avant tout le chômage – se posent avec beaucoup moins d'acuité et que l'économie se porte plutôt bien.

Inutile aussi de relever que les chiffres concernant l'usage de la drogue et ses conséquences ne sont pas uniformément catastrophiques : depuis 1982, le nombre d'Américains utilisant des stupéfiants (toutes catégories confondues) est passé de 4,2 à 5,6 millions, le nombre de décès dus à l'usage de la cocaïne a augmenté de 7,5 % pour atteindre 1 435 cas (contre plus de 100 000 pour l'alcool et 300 000 pour le tabac).

Ce qui compte, c'est le sentiment, largement partagé, que l'on peut désormais trouver de la drogue dans à peu près tous les quartiers de toutes les villes, que même les bourgades de l'Amérique profonde sont contaminées. Ce qui compte aussi, c'est l'augmentation spectaculaire du nombre de crimes liés au trafic de drogue et la baisse de l'âge des consommateurs, mais surtout des dealers, et même des tueurs.

JAN KRAUZE.

(Lire la suite page 9.)

DEMAIN NOTRE SUPPLÉMENT

Le Monde DES LIVRES

A L'ÉTRANGER : Algérie, 4,50 DA ; Maroc, 4,50 dir. ; Tunisie, 600 m. ; Allemagne, 2 DM ; Autriche, 18 sch. ; Belgique, 30 fr. ; Canada, 1,75 $; Côte-d'Ivoire, 315 F CFA ; Danemark, 10 kr. ; Espagne, 155 pes. ; G.-B., 60 p. ; Grèce, 150 dr. ; Irlande, 90 p. ; Italie, 1 700 L. ; Libye, 0,400 DL ; Luxembourg, 30 f. ; Norvège, 12 kr. ; Pays-Bas, 2,25 fl. ; Portugal, 130 esc. ; Sénégal, 335 F CFA ; Suède, 12,50 cr. ; Suisse, 1,80 f. ; USA, 1,50 $; USA (West Coast), 1,75 $.

Débats

POLITIQUE

Centrisme ou ouverture ?

par ALAIN TOURAINE

BEAUCOUP croient que nous assistons à la reconnaissance d'un centre ; on peut penser au contraire que ce qui se passe est un déplacement de la ligne de démarcation entre la droite et la gauche. Ces ensembles politiques ont représenté pendant un siècle des acteurs sociaux collectifs dont le rôle était central dans la société industrielle, la bourgeoisie et la classe ouvrière, pour recourir aux dénominations longtemps les plus répandues et qui sont encore en usage dans les pays scandinaves. Ils ont eu encore plus de force quand d'anciennes oppositions, surtout entre catholiques pratiquants et laïques, ont surchargé celles qui étaient nées de notre mode d'industrialisation.

L'épuisement de certaines idéologies et les transformations de la population active et de la consommation ont été les causes principales de l'affaiblissement de ces affrontements et, du même coup, de la crise de la représentation politique. Ce qui a poussé la droite et la gauche à rompre avec leurs composantes extrêmes et à se diriger vers le centre.

Une couette trop courte...

Convergence dont la raison d'être principale a donc été moins la création d'un vaste consensus que la crise des anciennes oppositions et qui est inévitablement freinée par les institutions politiques elles-mêmes, par l'élection du président de la République au suffrage universel et par le scrutin majoritaire. On peut de plus penser que notre vie politique serait affaiblie si elle était trop recentrée, si elle ressemblait à une couette trop courte, découvrant à la fois les épaules et les pieds, augmentant, en d'autres termes, le nombre et l'importance des demandes sociales qui ne trouveraient plus d'expression politique.

C'est pourquoi la campagne présidentielle, commencée dans l'atonie et l'indifférence, s'est achevée par la réapparition des clivages entre la droite et la gauche. Mais il ne s'agit plus de donner une expression politique à un conflit de classe ; il s'agit de confronter deux conceptions du changement social, en un moment où personne ne nie l'urgence de la modernisation économique stimulée par l'intégration européenne.

Le poids accru du Front national a accéléré cette reformulation des choix politiques. D'un côté, on associe une modernisation économique orientée à la lutte contre les inégalités, les discriminations et l'exclusion ; de l'autre, on met l'accent à la fois sur le marché et sur la volonté de préserver l'homogénéité de la collectivité nationale. Le débat est réel ; il déborde l'idéologie et se traduit dans bien des choix concrets que beaucoup de Français ne font ni aisément ni toujours du même côté.

Qu'est-ce donc que le centre ? Au-delà de toute définition doctrinale, ce ne peut être aujourd'hui que l'ensemble des personnalités politiques qui se sentent plus près de la nouvelle politique de gauche que de la nouvelle politique de droite, alors que, dans un passé récent, elles se sont opposées à un programme socialiste qui leur semblait inadapté ou dangereux. Comme les centristes ne peuvent s'identifier et être reconnus qu'en se séparant de l'ensemble de l'UDF, puisque celle-ci appartient de toute évidence à la droite, le centre ne peut avoir d'existence en dehors d'une réponse positive à l'ouverture proposée par la gauche et d'une réponse négative aux accords demandés par le Front national.

Il est possible que l'ouverture réussisse plus facilement si se constitue un nouveau groupe centriste ; plus probable encore qu'elle conduira à ce que se forment, sur divers grands problèmes, des majorités d'idées changeantes... Enfin, de toute évidence, l'adoption d'un mode de scrutin à l'allemande donnera à un groupe centriste une grande autonomie de mouvement entre la droite et la gauche. Mais aucune de ces transformations de notre vie politique ne peut avoir d'importance et d'effets positifs si elle ne se place pas à l'intérieur d'une nouvelle définition de l'opposition entre la droite et la gauche.

Notre besoin le plus urgent est de reconstruire à la fois une gauche, maintenant que le parti socialiste y occupe une position dominante évidemment durable, et une droite, au moment où celle-ci vient d'être gravement ébranlée par la dure défaite de Jacques Chirac et la poussée du Front national. Le plus urgent et le plus difficile est que la droite se reconstitue et marginalise le Front national, car, tant qu'elle n'y sera pas parvenue, elle ne pourra pas s'engager avec quelques chances de succès dans la lutte pour le pouvoir. Quant à la gauche, elle a toujours rassemblé des passions et des convictions plus que des intérêts et ne peut pas être efficace si elle ne propose pas à ses électeurs et à ses adhérents des objectifs et des stratégies de développement qui réduisent le coût humain de celui-ci et combattent les formes d'inégalité, d'injustice et de malheur qui pèsent le plus lourdement sur la société d'aujourd'hui.

Reconstruisons au plus vite notre capacité de choix et donc d'adhésion à un modèle de changement social. Il appartient aux centristes de contribuer à ce renouvellement de nos idéaux et de nos programmes politiques. Placés devant de graves difficultés qu'il nous faut d'urgence surmonter, nous n'avons nul intérêt à nous attarder dans un entre-deux politicien ; nous avons en revanche grand besoin d'une droite capable de résister à la poussée du Front national et d'une gauche assez ouverte pour accélérer son renouvellement.

RACISME

Chronique d'une honte

par ANNE-MARIE DE GRAZIA (*)

MON mari s'éloigna du stand de confiserie de la fête d'Apt avec un assortiment complet des bonbons de l'étalage, à 10 francs les 100 grammes. Mon mari, qui est américain, ne cesse de s'émerveiller devant la richesse et la variété de simples plaisirs qu'une petite ville de province de quinze mille habitants comme Apt (Vaucluse) est capable d'offrir. Abondance impensable dans n'importe quelle cité des Etats-Unis de dimensions égales, ou même largement supérieures, fût-elle cossue. Nous étions descendus du village de Saignon, où nous habitons depuis deux ans, pour assister à la fête foraine et au corso d'Apt.

Mon mari photographia beaucoup les manèges, ce qui, avec l'achat de bonbons, me fait penser qu'il regrettait fortement l'absence de ses petits-enfants. Notre maison de Saignon lui apparaît, entre autres, comme un endroit idéal pour les initier à la France. Ils se trouvent généralement disséminés entre le New-Jersey, l'East-Anglia, la Grèce et la Toscane. Nous sommes une famille très exogame.

∴

A l'extrémité du périmètre de la fête, là où les emplacements sont sans doute les moins chers, une estrade avec une scène à rideaux rouges qui affiche « Lutte », « Boxe », sur laquelle se tiennent deux ou trois types musclés, en slip. Un groupe d'une trentaine de badauds l'entourent, des hommes pour la plupart, et des enfants. Le bonimenteur est un assez beau gars en tenue de judo, avec ceinture noire. Il tient son micro très près de ses lèvres, presque à le sucer. L'un des petits costauds, sur l'estrade, soulève un poids de fonte qu'il doit lancer à son acolyte, un Noir en tee-shirt debout au milieu du groupe de badauds, et qui est censé le rattraper au vol. L'on ne verra pas ce haut fait, bien entendu, car le musclé feint d'avoir soudain des hésitations...

Le type en tenue de judo s'écrie dans son micro :

« Et alors ? Vous avez peur que ça tombe sur la tête d'un Nord-Africain ? Ça en ferait un de moins... »

Avec l'accent et les réverbérations du micro, mon mari, qui ne parle pourtant pas trop mal le français, n'a pas compris ces mots. Je lui dis :

« Allons-nous-en !

— Pourquoi ?

— ... J'ai chaud... »

Je dis *« J'ai chaud... »* parce que j'ai honte.

∴

Ce pays est mon pays. C'est pour moi que mon mari a choisi de venir vivre en France. J'ai honte aussi parce que la vue de cette baraque n'a pu manquer d'évoquer, pour lui, le souvenir de son oncle qu'il adorait, son héros, Charlie « Kid » Lucca, né à Chicago, fils d'immigrés de Palerme, champion du Canada des poids welters à Calgary en 1910 (mon mari porte toujours la chevalière d'or sertie de rubis et de diamants minuscules qui représente son trophée...), et qui plus tard pérégrina ainsi de ville en ville, de foire en foire, boxeur ambulant sur tout le continent nord-américain, avant de finir, sourd et sonné, comme maître-queux sur un cargo dans le Pacifique, pendant la seconde guerre mondiale...

J'ai honte, également, du cynisme abject avec lequel le type au micro rend complice l'acolyte noir de son propos raciste... Il est vrai que presque personne, dans le groupe de badauds, n'a ri... Personne n'a protesté, non plus, et je n'ai vu personne d'autre s'en aller... J'ai honte, enfin, parce que je sais que, s'il avait compris les mots du bonimenteur, mon mari ne se serait pas contenté de s'éloigner en silence...

∴

Nous rentrâmes. Un court trajet de quelques kilomètres. Des deux côtés de la route, des champs de blé vert où frémissaient d'innombrables coquelicots, image incomparable : la France... Au-dessus, la silhouette du village de Saignon, entre son clocher roman et son gigantesque rocher feuilleté...

Avant d'amorcer la montée, nous nous sommes arrêtés sous les platanes qui abritent la terrasse d'un café-restaurant. Nous y fûmes rejoints bientôt par des Allemands. L'un d'eux, la cinquantaine florissante, portait un tee-shirt indiquant fièrement qu'il avait été en 1987 un organisateur des échanges Allemagne-Japon de jeunes sportifs... Il descendait d'un superbe véhicule tout-terrain blanc immatriculé 84, d'où l'on pouvait déduire qu'il avait sans doute une propriété dans cette région du Lubéron...

Sur la route qui monte à Saignon, on peut lire, imprimés sur la chaussée, ces mots répétés sur près d'un demi-kilomètre : *« Votez Le Pen »*. Les pluies copieuses de ce printemps n'ont pas réussi à les effacer. Le village de Saignon a donné plus de voix, au premier tour de l'élection présidentielle, à M. Le Pen qu'à MM. Chirac et Barre, 145, contre 156 à M. Mitterrand. Au second tour, M. Chirac l'a emporté.

J'hésite toujours à dire à mon mari pourquoi je l'ai entraîné loin de la baraque des lutteurs...

Apt, il l'a traversé pour la première fois, en vitesse, avec les armées de Libération, en août 1944, venant d'Italie, en route pour l'Alsace.

(*) Ecrivain.

Au courrier du Monde

COMMENTAIRE

Tennis à trois

A la télévision comme ailleurs, pour le tennis comme pour le reste, les Français sont traités non en adultes mais en irresponsables. Alors que les télévisions étrangères se bornent aux remarques indispensables, la nôtre nous a gratifiés, à l'occasion du Tournoi de Roland-Garros, de deux commentateurs qui confirment à chaque instant au téléspectateur ce qu'il a pu voir sur l'écran et lui disent ce qu'il doit en penser.

Ce dialogue est du type :

« *15-40* [l'écran affiche précisément 15-40, et l'on peut entendre l'arbitre, en voix off, qui l'annonce], *Mlle Chose a anticipé le retour de volée.*

— Oui, elle est montée au filet, elle a bien anticipé, 15-40. »

Un tel commentaire serait grandement amélioré s'il y avait un troisième larron pour ajouter :

« *Oui, Mlle Chose* [ou le prénom, simplement, c'est plus chic] *a vraiment bien anticipé, donc 15-40* », et le téléspectateur serait lui aussi rassuré.

M. ANDRÉ
(Vincennes, Val-de-Marne.)

THÈSES

Trotskisme et totalitarisme

M. Jean-Franklin Narot écrit dans *le Monde* du 17 mai :

« *Or le maoïsme, le trotskisme, etc., c'est (ils ne peuvent plus le nier) le totalitarisme.* » Rappelons à M. Narot que le programme de la IVe Internationale trotskiste s'est prononcé dès 1938 pour la pluralité des partis, tendances, groupements politiques, après la révolution socialiste. Depuis lors, cette position a été précisée en détail dans les thèses programmatiques *Dictature du prolétariat et démocratie socialiste* adoptées par la même organisation.

Ces thèses réaffirment qu'en « *dictature du prolétariat* » telle que l'entend le mouvement trotskiste il faut qu'il n'y ait pas seulement pluralisme politique mais extension des « *libertés démocratiques formelles* » (liberté d'association, de manifestation, de presse, droit de grève, etc.) au-delà de ce qui existe aujourd'hui dans les pays de démocratie bourgeoise. Nous sommes en outre en faveur du droit écrit, de *l'habeas corpus*, du principe de Rosa Luxemburg « *la liberté, c'est toujours la liberté pour ceux qui pensent autrement* ». Et nous sommes en faveur de l'exercice du pouvoir par des conseils démocratiquement élus, du type Commune de Paris, au suffrage universel, et non par un parti.

Que vient faire le « *totalitarisme* » là-dedans ? N'apparaît-il pas comme une nouvelle calomnie, une nouvelle mystification, au moment où les vieilles calomnies staliniennes s'effondrent ?

ERNEST MANDEL,
directeur du Centre d'études politiques de la Vrije Universiteit de Bruxelles.

FLEUVE

Outre-Rhin

Chaque fois que je lis « *outre-Rhin* » je me demande ce que cela signifie. Je comprends sans problème que la « *France d'outre-mer* » est celle au-delà des mers par opposition à la France de la métropole. Il faudrait inventer un terme comme la Cisrhénanie ou l'Allemagne métropolitaine pour parler des régions où habitent quelques millions d'Allemands très fiers d'habiter cette partie de l'Allemagne comme les Palatins, les Sarrois, la majorité des Rhénans, les habitants des villes de Mayence (Mainz), Coblence (Koblenz), la plus grande partie des habitants de Cologne (Köln) et tous les habitants de la petite capitale de la République fédérale d'Allemagne.

J'ai l'impression que les Français qui parlent si gentiment de leurs amis d'outre-Rhin ou beaucoup moins gentiment de l'hystérie écologiste qui sévit outre-Rhin ne pensent simplement pas – dans leur souci de ne pas se répéter – au sens du mot qu'ils prononcent ou écrivent. J'aimerais qu'ils prennent conscience du fait qu'une bonne partie des locuteurs de la langue de Goethe habitent du même côté du Rhin que ceux qui parlent la langue de Molière.

H.J.F. SCHMITT
(St-Ingbert, RFA.)

Le Monde

7, RUE DES ITALIENS, 75427 PARIS CEDEX 09
Tél. : (1) 42-47-97-27
Télex MONDPAR 650572 F
Télécopieur : (1) 45-23-06-81

Edité par la SARL *le Monde*

Gérant :
André Fontaine, directeur de la publication

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)
André Laurens (1982-1985)

Durée de la société : cent ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social : 620 000 F

Principaux associés de la société :
Société civile « Les Rédacteurs du *Monde* »,
Société anonyme des lecteurs du *Monde*,
Le Monde-Entreprises,
MM. André Fontaine, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Administrateur général : Bernard Wouts.
Rédacteur en chef : Daniel Vernet.
Corédacteur en chef : Claude Sales.

Imprimerie du « Monde » 7, r. des Italiens PARIS-IXe

OJD 1986

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395 - 2037

L'ouverture du sommet d'Alger

Le président Chadli plaide pour l'unité des rangs arabes

ALGER
de notre envoyée spéciale

C'est par une minute de silence à la mémoire des victimes palestiniennes du soulèvement dans les territoires occupés que les dirigeants arabes ont ouvert, le mardi 7 juin, en début de soirée à Alger, leur quatrième sommet extraordinaire. D'emblée, le président Chadli a donné le ton de ces assises en plaidant à plusieurs reprises pour l'unité des rangs arabes, seule voie, a-t-il dit *« apte à imposer à l'ennemi la reconnaissance du droit du peuple palestinien à l'existence, l'autodétermination et la constitution de son Etat indépendant avec sa capitale Jérusalem »*.

Soulignant le *« tournant historique décisif »* créé par ce soulèvement, M. Chadli a affirmé qu'il avait créé *« un contexte nouveau qui exige une approche fondamentalement différente de ce que la région a connu par le passé »*. Appelant ses pairs arabes à *« traduire la parole en actes, les positions politiques en programme d'action »*, le président algérien a rappelé que *« la nation arabe ne refusait pas la paix et qu'elle avait déjà présenté lors du sommet de Fès en 1982 un projet de règlement responsable »*.

Ce retour aux résolutions de Fès qui avaient fait, à l'exception de la Libye, l'unanimité des rangs arabes, M. Chadli l'a accompagné d'un rappel à la nécessité d'une conférence internationale. *« Le soulèvement du peuple palestinien a accéléré la maturation de l'idée d'une conférence internationale responsable tenue sous l'égide de l'ONU dans toutes ses prérogatives, avec la participation des membres permanents du Conseil de sécurité et de l'OLP, sur un pied d'égalité avec toutes les parties concernées en tant que représentant légitime unique choisi par le peuple palestinien »*, a-t-il affirmé.

Dans une allusion voilée au plan de paix du secrétaire d'Etat américain, George Shultz, M. Chadli a déclaré : *« Le soulèvement a de nouveau démontré à la communauté internationale qu'il y a, en Palestine, un peuple qui tient tête et refuse de disparaître. Cette réalité nous appelle à déjouer toutes les tentatives qui visent à liquider le soulèvement, le dévier ou le vider de son contenu. »*

Le président algérien n'a, en revanche, fait qu'une brève allusion au conflit irano-irakien en mettant d'ailleurs que le même pied les deux pays : *« Il faut*, a-t-il dit, *que les efforts et la bonne foi se conjuguent pour mettre fin à la guerre fratricide du Golfe dans le cadre d'une paix qui garantisse la justice, la sauvegarde, l'honneur. »* M. Chadli n'a même pas rendu l'hommage traditionnel à l'Irak pour ses efforts dans la recherche de la paix et notamment pour son acceptation de la résolution 598 du Conseil de sécurité de l'ONU.

Une mise en garde de l'Iran

Le secrétaire général de la Ligue arabe, M. Chedli Klibi, n'a pas, lui, en revanche, ménagé ses hommages à Bagdad. *« Nous ne pouvons*, a-t-il affirmé, *exprimer nos sentiments de fierté devant la « révolution des pierres », thème central de notre réunion, sans avoir présentes à l'esprit les victoires réalisées par l'Irak avec la reprise de Fao et de Chalamcheh. Nous espérons que ce triomphe convaincra les responsables iraniens de la vanité de la poursuite de cette guerre. »*

M. Klibi a mis en garde les dirigeants iraniens contre les dangers de leur attitude à l'égard des Etats du Golfe, le Koweït et l'Arabie saoudite, notamment en justifiant pleinement les mesures prises par Ryad, c'est-à-dire essentiellement la réduction du nombre de pèlerins pour garantir la quiétude et la sécurité du pèlerinage de La Mecque. Ce fut un discours musclé dans le droit fil de la résolution du sommet d'Amman, qui avait condamné Téhéran et qui, mardi soir, a provoqué la sortie de l'ambassadeur d'Iran à Alger, présent, comme tout le corps diplomatique, à la séance d'ouverture.

Consacrées essentiellement aux contacts bilatéraux, les heures qui ont précédé l'ouverture de ce sommet ont déjà permis au roi Hussein de Jordanie de s'entretenir pendant près d'une heure avec le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat, qu'il rencontrait pour la première fois depuis le début du soulèvement dans les territoires occupés. Si, à plusieurs reprises, ces dernières semaines, le roi a répété qu'il n'avait pas l'intention de négocier au nom des Palestiniens, il ne fait pas de doute non plus que le souverain entend bien rappeler la dimension à la fois palestinienne et jordanienne de son royaume dont 60 % de la population est d'origine palestinienne.

De son côté, M. Arafat doit tenir compte du rejet de la Jordanie par la génération des lanceurs de pierres dans les territoires occupés et du refus de la majorité de l'OLP de toute coordination avec Ammam. Qualifié en termes diplomatiques par les sources palestiniennes de *« clair et franc »*, ce premier entretien aurait permis aux deux hommes de débroussailler un peu le terrain et tout au moins d'éviter un affrontement public.

Toujours dans l'objectif du resserrement des liens arabes, des efforts, dit-on de bonne source, seront faits pour conforter les retrouvailles syro-palestiniennes qui n'ont jusqu'à maintenant pas eu de résultats concrets. Les récents affrontements entre le Fatah de M. Arafat et les dissidents de ce mouvement du colonel Abou Moussa dans les camps de Beyrouth témoigneraient plutôt du contraire, et aucun dirigeant du *Fatah* ne s'est plus rendu à Damas depuis les entretiens qui avaient eu lieu à l'occasion des obsèques d'Abou Jihad en avril dernier.

FRANÇOISE CHIPAUX.

Trois rois, quatre émirs et neuf présidents

Alger *(AFP)*. — Dix-sept rois et chefs d'Etat arabes et M. Yasser Arafat participent au sommet extraordinaire arabe d'Alger. Trois dirigeants sont absents : le président irakien Saddam Hussein, en raison de la guerre qui oppose son pays à l'Iran ; le sultan Qabous d'Oman, qui assiste rarement aux sommets, et le président somalien Syaad Barre, à cause des troubles dans le nord de son pays. Ils sont tous trois représentés par des délégations.

Voici la liste des présents :

● **Trois rois** : le roi Fadh Ben Abdel Aziz d'Arabie saoudite, le roi Hassan II du Maroc et le roi Hussein de Jordanie.

● **Quatre émirs** : l'émir du Koweït, Jaber al Ahmed Al Sabah ; l'émir de Bahrein, Issa Ben Salmane al Khalifa ; celui de l'Etat des Emirats arabes unis, Zayed Ben Sultan al Nahyane, et celui du Qatar, Khalifa Ben Hamad al Thani.

● **Neuf présidents** : le Syrien Hafez El Assad, le Libanais Amine Gemayel, le Soudanais Ahmed Ali el Mirghani, le Nord-Yéménite Ali Abdallah Saleh, le Sud-Yéménite Haidar Abou Bakr al Attas, le Tunisien Sine el Abidine Ben Ali, le Mauritanien Mouaya Ould Sid'Ahmed Taya, l'Algérien Bendjedid Chadli et le président de Djibouti Hassan Gouled Aptidon. Enfin, le colonel Mouammar Kadhafi, chef de la Jamahiriya libyenne, et M. Yasser Arafat, président du comité *exécutif* de l'OLP.

Le long ballet des arrivées

ALGER
de notre envoyée spéciale

Alger, 15 heures, le mardi 7 juin. Toutes les sirènes du port retentissent pour accueillir le *Marrakech*, ferry-boat blanc immaculé sur lequel le roi Hassan II du Maroc arrive dans la capitale algérienne. Entouré de petits bateaux-pompes, le navire fait son entrée majestueuse dans la rade d'Alger, tout le personnel de bord impeccablement aligné sur les ponts.

Dans la plus pure tradition des fastes de la monarchie chérifienne, le roi du Maroc n'a pas manqué son retour à Alger après quinze ans d'absence. De son côté, l'Algérie avait bien fait les choses, et l'accueil du souverain fut à la hauteur de l'événement. A la descente de son palace flottant, sur une passerelle blanche décorée de roses rouges, le roi Hassan II, en gandoura blanche, fez rouge, a eu droit aux you-you des femmes et aux applaudissements de la petite foule autorisée à stationner près du débarcadère.

Après l'accolade traditionnelle, qui prenait ce mardi une signification particulière après douze ans de brouille algéro-marocaine, le roi et le président Chadli ont eu quelques minutes d'entretien puis ont passé en revue ensemble la garde d'honneur. La petite colonie marocaine présente, brandissant les portraits du souverain et les drapeaux, a alors fait une ovation à « son » roi, qui l'a remerciée de la main à plusieurs reprises.

Comme il se devait sans doute dans son esprit, le roi du Maroc est arrivé le dernier à Alger en milieu d'après-midi, clôturant ainsi le long ballet des arrivées des chefs de délégation arabes. Et déjà ce sommet arabe restera dans les annales comme l'un de ceux ayant réuni le plus grand nombre de rois ou de chefs d'Etat — dix-sept sur vingt — ainsi que le chef de l'OLP, M. Yasser Arafat *(lire ci-contre)*.

L'émir du Koweït n'a pas non plus manqué de panache en arrivant à bord du Boeing 747 des Koweït Airways détourné en avril dernier entre Bangkok et Koweït sur Machhed, en Iran, Larcana et enfin Alger. Ce geste a été d'autant plus apprécié ici que, si l'Algérie avait réussi à trouver une issue heureuse pour les passagers, certains pays lui avaient reproché d'avoir en contrepartie accordé la liberté aux pirates de l'air assassins de deux passagers koweïtiens.

Autre arrivée spectaculaire, celle du colonel Kadhafi, qui était accompagné par le président du Yémen du Nord. Vêtu de blanc, voile transparent sur les épaules, portant autour du cou un foulard en forme de keffieh palestinien, le dirigeant libyen — qui a boycotté tous les sommets arabes depuis au moins dix ans — était visiblement à l'aise.

Arrivé en fin de matinée, le président syrien Hafez El Assad, qu'accompagnent le ministre des affaires étrangères, M. Farouk El Chareh, et le vice-président Abdel Halim Khaddam, a eu un entretien d'une dizaine de minutes, longueur inhabituelle, à l'aéroport avec le président Chadli. Très décontracté, souriant, le chef de l'Etat syrien, qui paraissait en pleine forme, a atterri à Alger quelques minutes avant le président du Liban, M. Amine Gemayel, dernier chef d'Etat arrivé à l'aéroport.

F. C.

Dans une intervention au Parlement

Le premier ministre danois estime que la confiance avec l'OTAN est restaurée

COPENHAGUE
de notre correspondante

Le nouveau gouvernement danois de centre-droit dirigé par M. Poul Schlüter (conservateur) s'est présenté, le mardi 7 juin, devant le Parlement issu des élections législatives anticipées du 10 mai. A cette occasion, le premier ministre a prononcé un bref discours programme, dont le passage le plus attendu avait trait aux visites de navires de guerre américains et britanniques dans les ports danois. Aux termes d'une résolution votée le 14 avril à l'Assemblée par l'opposition de gauche et les radicaux, le gouvernement devait à l'avenir informer par écrit et à chaque escale les capitaines des bateaux alliés de la politique anti-atomique du Danemark et de l'interdiction de transporter des armes nucléaires dans les eaux territoriales du royaume. Cette motion avait profondément déplu à l'OTAN et entraîné la dissolution de la Chambre. Le gouvernement *« bourgeois »* minoritaire ne voulait pas se voir dicter par l'opposition une ligne de conduite nouvelle qu'il n'approuvait pas.

Dans son intervention au Parlement, M. Schlüter, optimiste, a expliqué que ce problème épineux avait été réglé *« à la satisfaction des alliés »* entre les trois partis de sa coalition (conservateurs, libéraux et radicaux) et que désormais *« tout était rentré dans l'ordre »*. Il a indiqué que son ministre des affaires étrangères, M. Uffe Ellemann-Jensen, avait adressé le 7 juin, par voie diplomatique, une note aux gouvernements des pays membres de l'OTAN et du pacte de Varsovie, ainsi qu'aux neutres, rappelant que le Danemark n'admettait pas *« en temps de paix »* la présence sur son sol ou dans ses eaux territoriales d'armes nucléaires. Cette formulation est beaucoup plus douce que le texte de la motion du mois d'avril, puisqu'il n'est plus question de remettre une lettre comminatoire aux commandants des navires de guerre mouillant dans les ports danois. D'autre part, le gouvernement fait indirectement savoir qu'il n'exclut pas l'*« option nucléaire »* en cas de conflit.

Cet *« arrangement »* a été accueilli par des commentaires ironiques dans les rangs de l'opposition social-démocrate qui semble estimer aujourd'hui, curieusement, qu'un large accord sur ce point était en fait possible et que les élections anticipées étaient superflues... Reste à savoir maintenant si les alliés du Danemark au sein de l'OTAN sont aussi satisfaits que M. Schlüter le dit et si la confiance est entièrement rétablie. En effet, le nouveau gouvernement a annoncé par la même occasion le gel des dépenses militaires, déjà modestes, jusqu'en 1990. Les conservateurs et les libéraux ont fait ici une concession de taille à leurs partenaires radicaux, qui sont en majorité pacifistes. Néanmoins, une commission doit être prochainement nommée pour évaluer les besoins danois, après 1990, en matière de modernisation de l'armement et de renouvellement des équipements.

Au plan économique, le premier ministre est résolu à poursuivre sa politique d'économies budgétaires et à réduire les effectifs du secteur public. Il veut également abaisser l'impôt sur la fortune. En revanche, la part du revenu national consacrée à l'aide aux pays en voie de développement augmentera dans les années à venir. C'était là une des conditions posées par les radicaux pour leur entrée au gouvernement.

CAMILLE OLSEN.

● **RDA : une « première » pour les ministres ouest et est-allemands des affaires étrangères.** — Une conférence internationale organisée par l'Institut américain des études sur la sécurité Est-Ouest s'ouvre le jeudi 9 juin à Potsdam, en RDA. Parmi les invités figurent le secrétaire d'Etat américain adjoint, M. Whitehead, mais aussi les ministres ouest et est-allemands des affaires étrangères, MM. H.D. Genscher et O. Fischer. C'est la première fois que les chefs de la diplomatie de RFA et de RDA se rencontrent sur le sol est-allemand et qu'un membre du gouvernement de Bonn prononce un discours en Allemagne de l'Est. — *(AFP.)*

M. Mitterrand prône le « rapprochement » avec l'URSS

Le président François Mitterrand, qui remettait, le mardi 7 juin à l'Elysée, les insignes de commandeur de la Légion d'honneur au président de l'Académie des sciences d'URSS, M. Youri Martchouk, a plaidé pour le *« rapprochement »* entre les deux pays : *« Rarement la France et la Russie ont été accordées quant à leurs systèmes intérieurs et pourtant presque constamment accordées dans leurs démarches extérieures. (...) Encore serait-il mieux que tout marchât de pair. J'y travaille moi-même, avec le sentiment que, par les temps qui courent, nous sommes en mesure de faire de grands pas en avant »*, a-t-il notamment déclaré.

Le président a rendu hommage au mathématicien et physicien soviétique, actif partisan de la « perestroïka » (restructuration) engagée par M. Gorbatchev.

Le matin, M. Youri Martchouk avait signé le renouvellement pour trois ans de l'accord de coopération scientifique entre l'Académie des sciences soviétiques et le CNRS. En vertu de cet accord, cinquante et un chercheurs français se sont rendus en stage en URSS et cinquante-huit Soviétiques sont venus en France en 1987.

A l'ONU

Kaboul accuse le Pakistan de violer l'accord de Genève

Le président Najibullah a lancé, le mardi 7 juin, à l'ONU, une solennelle mise en garde aux dirigeants pakistanais, qu'il a menacés de représailles en les accusant de violer l'accord de Genève sur l'Afghanistan par la poursuite de leur aide à l'*« opposition extrémiste afghane »*. Le chef du régime de Kaboul a laissé entendre en termes voilés que le calendrier du retrait des forces soviétiques pourrait s'en trouver modifié. Il a, par ailleurs, indiqué que le quart du corps expéditionnaire soviétique avait déjà regagné l'URSS et que la guerre avait fait près de 250 000 morts dans les rangs civils et militaires du régime de Kaboul. Le président Najibullah, qui s'adressait à la troisième session spéciale de l'ONU sur le désarmement, a accusé le Pakistan de continuer d'abriter des camps et des centres d'entraînement de la résistance, d'envoyer des *« quantités énormes d'armes pour la poursuite d'activités terroristes »* et d'entraver le retour volontaire des réfugiés dans leur patrie.

Entre-temps, à Kaboul, le nouveau premier ministre a nommé, mardi, son cabinet. Le Parti démocratique populaire d'Afghanistan (PDPA) de M. Najibullah conserve les postes-clés, a rapporté, mardi, Radio-Kaboul. M. Mohammad Hassan Chark, nommé chef du gouvernement le 26 mai et qui n'appartient pas au PDPA, a présenté son cabinet de vingt-neuf membres au Parlement.

Sur le terrain, les Soviétiques auraient cessé d'évacuer Kandahar, la seconde ville du pays qui abrite une de leurs importantes bases aériennes, et aideraient l'armée régulière, qui a enregistré *« des pertes élevées »*, à faire face aux attaques de la résistance, a-t-on appris mardi à Islamabad de sources diplomatiques occidentales.

De mêmes sources, on a affirmé que des soldats soviétiques ont été tués dans les combats entre le 30 mai et le 5 juin, et que d'autres ont été faits prisonniers par les moudjahidins, qui ont contraint l'armée afghane à se retrancher dans les limites de la ville, située dans le sud du pays, à 500 kilomètres de Kaboul. — *(AFP, Reuter.)*

La Grande-Bretagne propose des mesures contre l'utilisation d'armes chimiques

New-York *(AFP)*. — La Grande-Bretagne a proposé la mise en œuvre d'embargos sur les substances nécessaires à la fabrication d'armes chimiques contre les pays faisant usage de telles armes, en qualifiant ces nations de *« proscrits du monde civilisé »*.

« Nous devons agir avant qu'il ne soit trop tard » a déclaré le chef de la diplomatie britannique, Sir Geoffrey Howe, qui a estimé que la communauté internationale, pour mettre un terme à *ce « barbarisme particulièrement repoussant »*, devait prendre trois mesures :

— Obtenir que les quelque cinquante nations qui n'ont pas encore signé le protocole de Genève de 1925 interdisant l'usage des armes chimiques adhèrent à ce traité immédiatement.

— Mettre en place une procédure automatique d'enquêtes en cas d'accusations sur l'emploi d'armes chimiques.

— En cas de confirmation d'emploi de telles armes, *« la communauté internationale doit prendre des mesures efficaces et rapides pour couper la fourniture des composants clés »*, estime le secrétaire au Foreign Office.

M. Shultz reconnaît l'échec de sa mission au Proche-Orient mais refuse de baisser les bras

Le secrétaire d'Etat américain, M. George Shultz, a achevé, le mardi 7 juin, au Caire, sa quatrième mission de l'année au Proche-Orient, sans avoir convaincu ses interlocuteurs arabes et israéliens du bien-fondé de son plan de paix. Au terme de la tournée de cinq jours qui l'a conduit en Israël, en Jordanie, en Syrie et en Egypte, M. Shultz a cependant refusé de baisser les bras. *« Les Etats-Unis resteront impliqués, pour la période à venir, dans la recherche d'un règlement. Nous croyons dans notre initiative »*, a-t-il affirmé lors d'une conférence de presse après une dernière entrevue avec le président Moubarak. Une fois de plus, le secrétaire d'Etat a exhorté Arabes et Israéliens à modérer leurs positions.

A New-York, parlant à la tribune des Nations unies, le premier ministre israélien, M. Shamir, a réitéré, mardi, son appel aux dirigeants arabes pour des *« négociations directes »* avec Israël, et a également proposé l'ouverture de pourparlers pour faire du Proche-Orient une *« zone sans armes chimiques »*.

Proche-Orient

LIBAN

Un attentat à la voiture piégée fait cinq morts et trente blessés à Beyrouth-Ouest

BEYROUTH
de notre correspondant

Une voiture piégée a explosé, le mardi 7 juin, à Ouzai, entrée sud de Beyrouth-Ouest, à 15 mètres d'un poste de l'armée syrienne, faisant trois morts et trente blessés, dont trois soldats syriens *(nos dernières éditions du 8 juin)*. Deux autres personnes ont été tuées dans la panique qui a suivi.

C'est le premier attentat dans le secteur de la capitale sous contrôle syrien depuis l'entrée des troupes de Damas dans la banlieue sud à la suite de la guerre interchiite. De surcroît, s'il n'est pas survenu tout à fait dans la zone qu'ils ont investie récemment mais à un endroit où les Syriens sont présents depuis février 1987, il a eu lieu dans un quartier qui, en fait, appartient de par sa population et sa situation géographique au même ensemble sociologique. Cet attentat s'est produit une semaine après celui de Rmeil, à Beyrouth-Est, qui avait fait seize morts et soixante et un blessés le 30 mai.

Aussi le chef d'Amal, M. Nabih Berri, en a-t-il attribué la paternité aux Forces libanaises, « *qui avaient franchement annoncé leur intention de répondre à l'attentat d'Achrafieh* ». Les médias des Forces libanaises, pour leur part, l'attribuent au Hezbollah, en précisant que la voiture piégée appartenait au chef hezbollah de la région d'Ouzai et que celui-ci serait un des tués.

L. G.

IRAN

M. Rafsandjani réélu président de l'Assemblée

Malgré les exhortations de l'ayatollah Montazeri, le « *dauphin* » de l'imam, qui avait estimé que M. Rafsandjani, nommé le 2 juin commandant en chef des forces armées par intérim, devrait renoncer à toutes ses autres responsabilités, ce dernier a été réélu mardi 7 juin président de la nouvelle Assemblée iranienne.

Cent quatre-vingt-sept des cent quatre-vingt-douze députés dont les mandats ont été jusqu'à présent validés ont voté pour M. Rafsandjani, cinq autres se sont abstenus. Selon le règlement intérieur du Majlis, le président ne peut être élu que lorsque les mandats des deux tiers des députés ont été confirmés. Le 29 mai au lendemain de sa première réunion, le Parlement avait élu M. Rafsandjani président provisoire.

Les revers subis par l'armée iranienne à Fao et à Chalamcheh continuent de défrayer la chronique, et les dirigeants iraniens cherchent apparemment un bouc émissaire pour tenter d'expliquer cette double défaite. Considéré comme l'un des hommes forts du régime, le commandant des gardiens de la révolution, M. Mohsen Rezaï, a fait mardi une apparition-surprise à la télévision, au cours de laquelle il s'est livré à une sévère autocritique.

Les traits fatigués, la mine défaite, il a reconnu avoir mal jugé la situation sur le front, s'accusant de graves négligences dans la conduite des opérations militaires. Cette autocritique, qui rappelle celles précédemment faites par d'autres personnalités tombées depuis en disgrâce, pourrait annoncer son prochain limogeage.

Amériques

ÉTATS-UNIS : après les dernières primaires

Duel Bush-Dukakis en beige et gris

WASHINGTON
de notre correspondant

Il n'y a eu ni miracle ni surprise : M. Michael Dukakis a gagné haut la main l'investiture du Parti démocrate en s'imposant, mardi 7 juin, dans les quatre dernières primaires de la campagne, en Californie, dans le New-Jersey, au Nouveau-Mexique et dans le Montana, l'emportant partout avec des marges considérables sur Jesse Jackson. M. Dukakis a mis dans son escarcelle nettement plus de délégués qu'il ne lui en fallait pour s'assurer la majorité absolue à la convention démocrate qui désignera officiellement son candidat en juillet.

Le gouverneur du Massachusetts, homme considéré comme sérieux, compétent, intègre et terne, affrontera donc en novembre le républicain George Bush, tenu pour intègre, compétent, sérieux et... terne. La mode change, et les Américains vont pouvoir goûter, cet automne, les charmes comparés du beige et du gris, couleurs reposantes après huit ans d'une présidence à paillettes.

Le gouverneur et le vice-président, en dépit, l'un comme l'autre, d'une longue carrière publique, restent largement des inconnus, perçus de manière vague dans l'opinion, et qui ont pris grand soin de ne pas abattre trop tôt leur jeu, de ne s'engager sur rien ou presque rien : une tactique qui s'est révélée payante pour ces primaires, tout particulièrement pour M. Dukakis, qui ne bénéficiait, au départ, d'aucun avantage particulier face à ses concurrents démocrates, tandis que le vice-président, loyal adjoint de M. Reagan, partait, dans son camp, avec plusieurs longueurs d'avance.

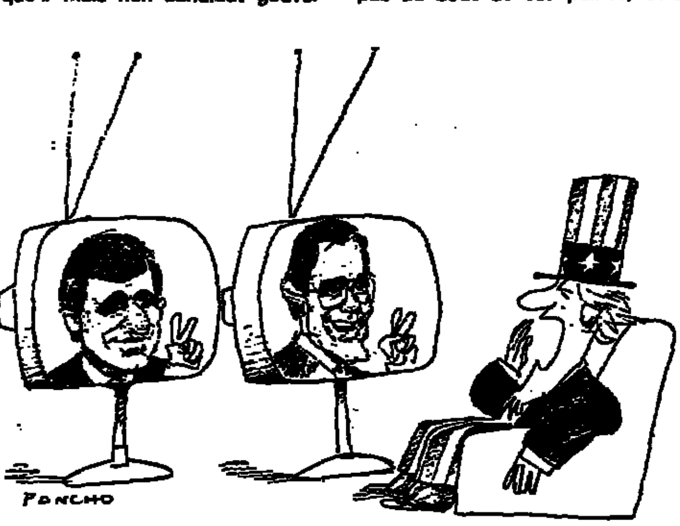
M. Bush a d'ailleurs gagné sa course à lui dès le mois de mars, mais sans en retirer aucun avantage, au contraire. Depuis, tous les projecteurs étaient concentrés sur les démocrates, et, mardi encore, le héros du jour était, dans les médias, M. Dukakis, puisqu'il a « gagné » là où le républicain ne faisait qu'enfoncer une porte ouverte.

« *C'est un grand jour pour Dukakis, mais c'est aussi un grand jour pour le pays : la preuve est faite que le système fonctionne.* » Ce commentaire émane d'un vétéran de la télévision amériaine, David Brinkley, et le « *système* » qu'il évoque est celui des primaires. Tous les observateurs ne sont pas aussi convaincus des vertus de cet interminable processus ; il a, théoriquement, commencé en février dernier et, en réalité, voici plus d'un an. Certains candidats ont commencé leur campagne dans l'Iowa, Etat où s'est déroulée la première élection en janvier 1986...

Entre-temps, les prétendants ont parcouru des dizaines de milliers de kilomètres, leur avion se posant parfois dans cinq Etats différents dans la même journée. Ils ont passé leur temps à serrer des mains et à faire des discours — en général le même partout, — mais aussi à trouver de l'argent qu'ils ont ensuite dépensé par millions de dollars, pour payer toutes sortes de collaborateurs, « consultants » et autres experts et à inonder les écrans des télévisions locales de publicités positives ou « négatives » (sur leurs concurrents).

Les qualités nécessaires pour réussir ce genre de parcours ne sont pas forcément suffisantes à faire un bon président, mais il est vrai que le système a fonctionné, alors qu'on craignait beaucoup dans le camp démocrate qu'il ne s'enraie.

N'évoquait-on pas, l'automne dernier, les « *sept nains* », ces sept candidats démocrates dont aucun ne semblait avoir l'étoffe pas même d'un président, mais d'un simple candidat crédible ? Et, au début de ce printemps, certains ne voyaient-ils pas encore en M. Mario Cuomo, le « charismatique » mais non candidat gouverneur de New-York, le seul recours du parti de l'âne, puisque — cela semblait évident — aucun des candidats déclarés n'obtiendrait une majorité de délégués...



Album de souvenirs

Tout cela a été balayé, et le mythe Cuomo prend place, désormais, dans l'album-souvenirs des primaires, aux côtés des photos des candidats battus : Gary Hart et ses beaux yeux bleus qui s'étaient un peu trop attardés sur un joli modèle ; Richard Gephardt, ses cheveux blonds et ses publicités contre les voitures coréennes. Paul Simon, son nœud papillon et sa nostalgie de Roosevelt et de Truman. Le jeune loup Albert Gore, champion autoproclamé du « Sud ». Le gentil Bruce Babbitt, que la presse aimait tant, mais pas les électeurs. Et même oe Biden, qu'on avait pris pour un brillant orateur jusqu'au jour où l'on découvrit qu'il plagiait... un travailliste anglais.

Tous avaient quelque chose pour plaire et pour déplaire, et tous ont trébuché, le plus souvent en s'emmêlant eux-mêmes les pieds. Restaient deux candidats aussi dissemblables qu'il est possible : le pasteur Jesse Jackson, lyrique, chaleureux, touchant, un tantinet démagogue... et noir, et M. Dukakis, froid comme l'hiver à Boston, ennuyeux, mais remarquablement organisé et déterminé.

Entre eux deux, le combat était inégal. Blanche-Neige est tombée amoureuse du plus petit des nains, qui, depuis, a beaucoup grandi. Au point de devancer de plus de dix points, dans les sondages, son concurrent républicain, et de prendre d'autant plus confiance en lui-même qu'il bénéficie, jusqu'à présent, d'un traitement très favorable de la part des principaux médias, en particulier des télévisions.

Débarrassé de Jesse Jackson ?

Le gouverneur n'est toujours pas au bout de ses peines, et il n'est même pas vraiment « débarrassé » de Jesse Jackson. Mardi soir, apparaissant à la télévision en même temps que son vainqueur, le pasteur l'a félicité, comme il est ici de tradition, pour sa campagne « *dépourvue de démagogie, intègre et intelligente* ». Mais il a aussi clairement fait comprendre qu'il ne renoncerait pas à lutter pour infléchir les positions de M. Dukakis, notamment sur le budget (il veut que le candidat démocrate prenne des engagements sur le financement d'un certain nombre de programmes sociaux) et sur l'Afrique du Sud (M. Jackson veut voir le pays de l'apartheid traité en « *Etat terroriste* », mais M. Dukakis ne souhaite pas se laisser entraîner sur ce terrain glissant). Le Proche-Orient — sujet tabou de la politique intérieure américaine — n'est pas publiquement évoqué, mais là aussi un fossé sépare les deux démocrates, M. Dukakis étant solidement pro-israélien et M. Jackson sensible au sort des Palestiniens.

Une place sur le « ticket »

Enfin, il y a l'épineuse question du choix d'un candidat à la vice-présidence — sujet que M. Dukakis a fait semblant d'ignorer jusqu'à présent, ce qu'il ne pourra plus faire très longtemps : car Jesse Jackson, après avoir semblé lui-même hésiter, vient de poser clairement une exigence : il veut que M. Dukakis lui offre une place sur le « ticket » ; en se réservant le droit d'accepter ou de refuser : « *C'est une option que mes électeurs ont gagnée* » (par leur vote), a répété mardi M. Jackson, en présence du gouverneur du Massachusetts, qui de toute évidence n'a aucune envie de compromettre ses chances en invitant le pasteur noir et « radical » à figurer sur son « ticket ».

L'affaire est sérieuse et ne tient pas seulement à « l'ego » assez développé de M. Jackson. Il s'agit, de sa part, d'une question de principe, qu'il n'explicite pas, mais laisse clairement comprendre. Pour la première fois dans l'histoire des Etats-Unis, un Noir a réuni des millions de voix sur son nom au cours des primaires (M. Jackson en a obtenu plus que M. Carter lorsqu'il fut choisi comme candidat démocrate), l'emporte dans treize Etats, obtient plus de mille délégués à la convention : il faut que cette avancée historique soit reconnue et appréciée comme telle par le Parti démocrate. Faute de quoi, les Noirs risqueraient de se sentir insultés.

Si « Jesse » maintient ses exigences, pour la forme, ou même s'il renonce pour lui-même, mais tente d'imposer un vice-président « *libéral* », « *progressiste* », pour faire contrepoids à M. Dukakis qu'il décrit comme un « *conservateur* », de sérieux grincements risquent d'apparaître à la convention d'Atlanta.

Les responsables démocrates, et un certain nombre d'observateurs politiques, semblent considérer que le risque n'est pas bien grand : « *A l'automne, il suffira de donner à Jackson un avion et une équipe, et il sera heureux de faire à nouveau, pour le Parti démocrate et Dukakis, ce qu'il aime avant tout : faire campagne* », expliquait, mardi soir, un commentateur de la chaîne ABC. C'est peut-être vrai, mais montrer tant de condescendance est-il le meilleur moyen d'amadouer le fier Jesse et, au-delà, les électeurs noirs qui ont voté pour lui à 93 % sur l'ensemble des primaires ?

En tout état de cause, et même s'il passe sans encombre l'obstacle Jackson, M. Dukakis trouvera encore sur sa route son adversaire en titre, M. George Bush. L'homme, lui aussi, est actuellement traité avec commisération par les médias. Mais il a déjà prouvé, et précisément pendant les primaires, qu'il avait du ressort et était capable de remonter la pente : M. Robert Dole, son brillant mais éphémère concurrent républicain, en sait quelque chose. Et l'élection n'a lieu que dans cinq mois.

JAN KRAUZE.

EL SALVADOR

Le président Duarte a été opéré

Les chirurgiens qui ont opéré, mardi 7 juin, à Washington, le président José Napoleon Duarte (soixante-deux ans) ont retiré une tumeur cancéreuse de l'estomac ; mais celle au foie n'ayant pu être extraite, son médecin personnel, le docteur Benjamin Interiano, a indiqué que M. Duarte risquait de mourir dans un délai de « *quelques mois* ».

Il a précisé que cette tumeur ne pouvait que « *se développer* » et « *entraîner la mort* ». Le docteur Interiano a déclaré qu'il était impossible de prédire la durée de survie du président, mais qu'elle ne pouvait excéder « *quelques mois* ». Le médecin a cependant ajouté que M. Duarte, qui doit suivre à présent une chimiothérapie, pourrait retourner au Salvador dans deux ou trois semaines et reprendre son activité. — *(AFP, Reuter.)*

● **NICARAGUA : les négociations ont repris entre la Contra et les sandinistes.** — Les négociations directes entre représentants sandinistes et envoyés de la Contra ont repris comme prévu, le mardi 7 juin, à Managua. Elles devraient durer trois jours. Bien que, de source proche des négociateurs, on dise s'attendre à des progrès considérables en vue d'un cessez-le-feu définitif, les négociations butent toujours sur la question des réformes démocratiques que la Contra voudrait voir engagées par le gouvernement nicaraguayen. — *(AP, AFP.)*

Afrique

SOMALIE : les combats dans le Nord

L'offensive des rebelles serait une réaction à la réconciliation entre Addis-Abeba et Mogadiscio

La situation reste extrêmement confuse dans le nord de la Somalie, après les violents affrontements qui ont opposé, pendant plus de douze jours, les forces gouvernementales et les maquisards du Mouvement national somalien (MNS).

NAIROBI
correspondance

Entre les cris de victoire des rebelles nordistes et les proclamations obstinément optimistes du régime de Mogadiscio, il est difficile de se faire une opinion.

Le lundi 6 juin, deux porte-parole du MNS, l'un à Londres et l'autre à Addis-Abeba, annonçaient la prise de l'aéroport d'Hargeisa, deuxième ville du pays, et le recul de l'armée du président Mohamed Syaad Barre. Pendant ce temps, dans la capitale somalienne, le ministère des affaires étrangères publiait un communiqué en forme de diktat, assurant que l'ordre avait été *« restauré »* dans le Nord et que les cent soixante-dix employés étrangers, évacués d'Hargeisa en fin de semaine dernière, devaient y retourner et *« reprendre leurs postes »*. S'ils ne le font pas, *« au plus tard d'ici à mercredi »*, précise le communiqué du ministère, ils seront expulsés du pays.

La manière est brutale, mais le sens de l'ultimatum est clair. Mogadiscio met ainsi les ambassades occidentales au pied du mur, les sommant implicitement de choisir qui, des *« bandits »* du MNS, ou du gouvernement en place, a raison ou a tort. Il est difficile de prévoir quelle sera la réaction des pays concernés, notamment celle de la France, des Etats-Unis, de la Grande-Bretagne et de l'Italie.

« Les derniers telex que nous avons reçus de notre ambassade de Mogadiscio sont plutôt rassurants », expliquaient, au début de la semaine, des diplomates américains en poste à Nairobi.

Selon eux, la situation serait désormais *« stable »* en Somalie. Mais tout dépend, bien sûr, du sens qu'on donne à l'adjectif. En réalité, personne ne dispose d'informations crédibles. Le même dilemme va se poser pour les organisations humanitaires internationales, en particulier pour le Haut Commissariat aux réfugiés. L'un des camps de réfugiés les plus importants de Somalie, celui de Tag Wajale, est situé dans la région d'Hargeisa. Une délégation du HCR aurait quitté Nairobi le week-end dernier à destination de Mogadiscio.

Conflits ethniques

C'est le 30 mai, deux jours après la fin du sommet de l'OUA, que l'agence officielle de presse somalienne laissait supposer, pour la première fois, l'existence d'affrontements graves dans le nord du pays : les forces gouvernementales avaient repoussé, écrivait-on à Mogadiscio, une attaque de *« bandits armés »* autour de la ville de Burao. *« Faux »*, répliquait, quelques heures plus tard, le dirigeant de cette organisation, M. Ahmed Mohamed Silanyo, ancien ministre somalien du plan, en exil à Londres.

« La plus grande partie du nord de la Somalie est désormais libérée, affirmait-il. *Nous allons mettre en place une nouvelle administration et poursuivre le combat vers le Sud. »* Les rebelles nordistes assurent, par ailleurs, avoir capturé entre six cents et sept cents soldats gouvernementaux.

Le 3 juin, des avions des Nations unies commençaient l'évacuation des ressortissants étrangers vivant à Hargeisa. Une opération qui, selon des sources proches du régime somalien, *« jetait le ridicule »* sur le gouvernement du président Syaad Barre.

Créé en avril 1981, le MNS constitue la principale force d'opposition au président Barre, accusé par les rebelles d'avoir accaparé le pouvoir de manière *« dictatoriale »* en plaçant les membres de son clan (celui des Marehan, originaire du Sud), aux postes-clés de son gouvernement. Sur la liste de ces « hommes du président » figurent notamment l'actuel ministre des finances, M. Abdurahman Jama Barre, demi-frère du chef de l'Etat, et son gendre, le général Mohamed Saïd Morgan, placé à la tête des forces armées de la région Nord en 1986.

Le MNS, qui se qualifie de *« démocratique et populaire »*, recrute principalement parmi l'ethnie des Issas, tribu nomade dominant le nord de la Somalie. Le MNS a reçu l'appui sans faille de l'Ethiopie, jusqu'au 3 avril, jour où Addis-Abeba et Mogadiscio, ont signé leur accord de paix et de non-ingérence.

Le gouvernement éthiopien semble, pour sa part, décidé à respecter cet accord à la lettre. Le président Mengistu Haïlé Mariam l'a fait comprendre, dès la mi-avril, au dirigeant du MNS en visite à Addis-Abeba. M. Silanyo avait lui-même admis, au sortir de cet entretien, que ses hommes auraient sans doute prochainement *« à quitter le territoire éthiopien »* qui leur servait jusque-là de base arrière. Quant aux fournitures d'armes et de munitions, il est à craindre pour le MNS qu'il en soit très rapidement privé.

Le ministre éthiopien des affaires étrangères, M. Berhanu Bayih, a effectué, le week-end dernier, une visite-éclair à Mogadiscio. Ce voyage semble confirmer le revirement d'Addis-Abeba et l'arrêt très probable de son soutien aux opposants du nord de la Somalie. Le ministre a remis au président Syaad Barre un message du président Mengistu, qui confirme la loyauté de l'Ethiopie à l'égard de son nouvel allié.

Est-ce cet accord catastrophique pour le Mouvement national somalien qui a poussé ce dernier à lancer l'offensive dans le Nord ? Cela semble probable. Le gouvernement de Djibouti, de son côté, a prévenu qu'il ne laisserait pas son territoire devenir un *« sanctuaire pour le MNS »*. Les manifestants issas, qui avaient défilé bruyamment dans les rues de Djibouti en soutien aux maquisards somaliens, seront *« sanctionnés »* selon la loi, a annoncé le président Hassan Gouled. Le MNS, à l'évidence, se retrouve désormais plus isolé que jamais.

CATHERINE SIMON.

ÉTHIOPIE : l'aide aux victimes de la sécheresse

La Croix-Rouge constate l'impossibilité de secourir les populations du Nord

GENÈVE
de notre correspondante

Le Comité international de la Croix-Rouge a constaté, le mardi 7 juin, qu'il était *« mis dans l'impossibilité de poursuivre ses opérations de protection et d'assistance en faveur des victimes de la sécheresse et des conflits en Erythrée et au Tigré »*. Ses quarante-six délégués et ses deux cent quatre-vingt-sept employés locaux se voient ainsi contraints de baisser les bras.

Les relations entre le CICR et la dictature au pouvoir en Ethiopie ne furent jamais, il est vrai, au beau fixe. Elles s'étaient notamment détériorées dès le début de cette année quand les camions marqués du signe de la Croix-Rouge ne purent plus se déplacer librement dans les trois provinces du nord du pays, l'Erythrée, le Tigré et le Wollo (*le Monde* du 24 mars).

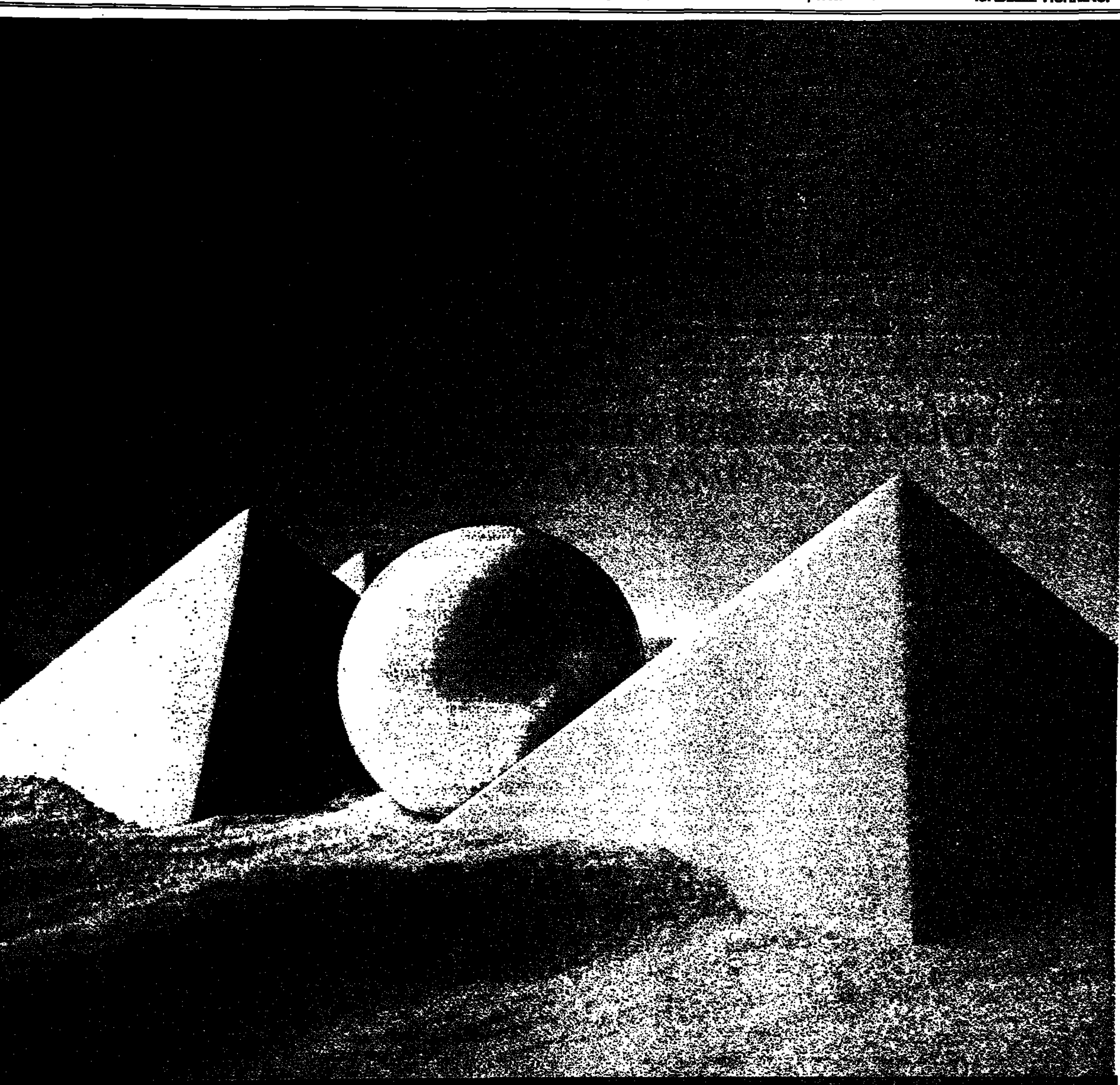
Le CICR reçut, le 6 avril, l'ordre de quitter toute cette région gravement éprouvée par la sécheresse et les troubles civils (*le Monde* du 8 avril). La décision d'Addis-Abeba affectait l'ensemble des institutions humanitaires œuvrant dans le pays à l'exception de l'ONU et de quelques œuvres charitables confessionnelles.

Dans la mesure où il était le seul organisme à pouvoir traverser les lignes de feu, le CICR avait néanmoins continué à faire tout ce qui était encore humainement possible pour porter secours aux victimes et assurer leur protection conformément à sa mission. Mais les pressions gouvernementales exercées au nom de la « sécurité » l'ont finalement emporté.

Et maintenant ? Que vont devenir les 36 000 tonnes de céréales d'une valeur de 21 millions de francs suisses que le CICR destinait aux victimes ? Dans son communiqué, le CICR souhaite que cette nourriture soit *« transférée »* aux organismes encore en mesure d'agir... Mais on se demande surtout à Genève quel sera le sort des quelque cinq cent mille Ethiopiens que le CIRC devait, selon ses plans, secourir avant la fin du mois de juillet (un autre demi-million de personnes avaient pu bénéficier de son aide selon les données recueillies fin février).

En attendant l'éventuel *« rétablissement du dialogue constructif »* qu'il souhaite, le CICR demeure autorisé à poursuivre ses activités en faveur des prisonniers de guerre somaliens en Ethiopie.

ISABELLE VICHNIAC.



Afrique

AFRIQUE DU SUD

« Cry Freedom » sortira sur les écrans

Johannesburg *(AFP)*. — Le film *Cry Freedom*, de Sir Richard Attenborough, sortira en juillet sur les écrans sud-africains, ont annoncé, le mardi 7 juin à Johannesburg, les distributeurs. Cette annonce met fin à des mois d'interrogations, la sortie du film initialement prévue pour le 8 avril ayant été reportée dans l'attente d'une autorisation officielle du ministère sud-africain de la justice.

La censure sud-africaine avait pourtant autorisé en novembre dernier la diffusion de *Cry Freedom* sans la moindre coupure, décision surprenante du fait que le film, qui raconte l'amitié entre le journaliste blanc Donald Woods et le leader noir Steve Biko, mort en détention en 1977, montre ouvertement la brutalité de la police sud-africaine.

En mars, la presse sud-africaine mettait en doute l'autorisation officielle d'une diffusion sans coupures, ce qui amenait les distributeurs de l'United International Pictures (UIP) à en suspendre la sortie.

Europe

URSS

La question de l'Eglise uniate d'Ukraine est ouvertement posée au concile orthodoxe de Zagorsk

Mgr Casaroli remettra un message du pape à M. Gorbatchev

MOSCOU
de notre correspondant

La question de la législation de l'Eglise catholique ukrainienne de rite oriental est maintenant ouvertement posée à Moscou. Après que le métropolite de Minsk, Mgr Filaret, eut annoncé samedi dernier que des discussions s'ouvriraient à ce sujet le mois prochain, en Finlande, entre l'Eglise orthodoxe russe et le Vatican, le métropolite de Vienne, Mgr Irénée, vient de prendre publiquement position, le mardi 7 juin, en faveur de cette Eglise dite « uniate » en raison de son union avec Rome.

Ses vues ne reflètent pas, loin de là, celles de l'ensemble de l'Eglise orthodoxe à laquelle les uniates ont été intégrés de force, en 1946, sur ordre de Staline. Mais Mgr Irénée ne s'en exprimait pas moins, au cours de la conférence de presse donnée quotidiennement au siège du patriarcat, pour rendre compte des travaux du concile de Zagorsk. Il s'agit donc là d'un geste délibéré en direction du Vatican dont le secrétaire d'Etat, le cardinal Casaroli, était attendu mercredi à Moscou où il doit notamment remettre à M. Gorbatchev un message personnel du pape.

L'Eglise orthodoxe a ainsi non seulement accepté d'ouvrir des discussions sur une question dont elle niait hier encore l'existence, mais laisse voir aussi qu'elle était partagée sur l'attitude à adopter et donc susceptible de flexibilité. Cette évolution ne garantit en rien qu'une solution puisse être prochainement trouvée à l'unique réel contentieux pesant sur les relations entre le Vatican et l'Eglise orthodoxe. En elle-même, elle est cependant spectaculaire tant les problèmes en jeu sont délicats et complexes.

Traditionnellement, les orthodoxes voient, en effet, un défi dans les églises orientales unies à Rome, et ce défi est d'autant plus ressenti par l'orthodoxie russe qu'elle a parallèlement dû faire face, depuis soixante-dix ans, aux tentatives de l'Etat soviétique pour la démenteler. Humiliée et réduite, elle n'en est que plus jalouse des prérogatives qui lui sont reconnues, et l'autorité sur les uniates ukrainiens est l'une des rares qui ne lui ont jamais été contestées.

A cette dimension religieuse du dossier s'ajoute une dimension politique au moins aussi compliquée car l'Etat soviétique, fidèle en cela aux motivations de Staline en 1946, a toujours souhaité que les chrétiens soient le plus possible regroupés sous l'autorité de la hiérarchie orthodoxe dont la loyauté lui est acquise. Pour le pouvoir, le rattachement des uniates à l'orthodoxie garantit, de surcroît, un ancrage à l'Est de populations dont les liens historiques avec Rome relèvent partiellement d'une volonté de regarder à l'Ouest.

Jusqu'à présent, l'Etat et la patriarcat se trouvaient, en conséquence, face au Vatican et aux catholiques ukrainiens, en accord total sur la question uniate, mais la « perestroïka » est venue changer tout cela. Car, sauf à devoir emprisonner à tour de bras des fidèles et des prêtres qui sortent de plus en plus nombreux de leur clandestinité à la faveur de la « glasnost », M. Gorbatchev doit trouver un compromis permettant de tourner cette page du stalinisme.

Opposition

Par souci de justice ou par habitude de docilité, une partie de la hiérarchie orthodoxe est prête à l'y aider en négociant de bonne foi avec le Vatican, mais bon nombre d'évêques ne veulent, eux, rien entendre — soit qu'ils tablent sur le succès final d'adversaires du secrétaire général, soit qu'ils ne veuillent pas renoncer à des prérogatives qui leur paraissent historiquement justifiées.

La partie qui s'est engagée autour de la question uniate ne se joue ainsi pas seulement entre le Vatican, le Kremlin et l'Eglise orthodoxe, mais entre le Vatican, les deux grands courants du bureau politique et deux clans de la hiérarchie orthodoxe dont les chefs de file sont, par ailleurs, engagés dans une sourde lutte pour la succession de la Sa Sainteté Pimène, le patriarche dont la santé est très déclinante. Or le pouvoir a bien évidemment plus qu'un mot à dire sur cette succession.

Autant dire que les voies du libéralisme sont impénétrables et que les propos de Mgr Irénée ont paru particulièrement tranchés lorqu'il a déclaré qu'il *« serait stupide de dire que les uniates n'existent pas »*, qu'il ne *« pouvait pas accepter l'idée que le rattachement ait réglé ce problème »* et que *« peut venir le moment où cette question aura à être prise en considération »*.

Ces déclarations ont immédiatement été contredites, au cours de la même conférence de presse, par le métropolite de Novossibirsk, Mgr Gédéon, qui a insisté, lui, sur l'unité dans l'orthodoxie du christianisme russe. La bataille est ouverte. Ses résultats sont totalement incertains, mais, ce qui est sûr, c'est que la question qui ne devait pas être posée l'est maintenant et que le concile a entendu un rapport sur ce dossier du métropolite de Lvov, Mgr Nikodime.

En marge du concile et des célébrations officielles du millénaire, les orthodoxes contestataires multiplient colloques et conférences de presse pour dénoncer la timidité de leur hiérarchie dans ses rapports avec le pouvoir politique. L'une des figures de proue de la jeune orthodoxie, le Père Yakounine, a ainsi adressé une longue lettre au patriarche pour demander que l'Eglise fasse une analyse critique de son attitude dans la période stalinienne et de son rôle dans la déification du « Petit Père des peuples ».

A en croire Mgr Irénée, au sein même du concile, la hiérarchie serait l'objet de nombreuses critiques.

BERNARD GUETTA.

La mort d'Alexandre Bennigsen

Une autorité incontestée sur l'islam soviétique

Nous avons appris, le mardi 7 juin, la mort d'Alexandre Bennigsen, directeur d'études à l'École pratique des hautes études (*le Monde* du 8 juin).

Alexandre Bennigsen était l'autorité incontestée en matière d'islam soviétique. Né à Saint-Petersbourg en 1913, il rejoignit la France en 1924 avec sa famille après une série de tribulations dans la Russie encore blanche où se battait son père, baron balte et officier du tsar.

Alexandre Bennigsen conjugua sa formation d'orientaliste et son passé russe pour se spécialiser, dès les années 1950, sur les musulmans soviétiques. A l'Ecole pratique des hautes études, il développa, avec Chantal Lemercier-Quelquejay, une véritable mais discrète école de pensée sur l'islam soviétique. Analysant systématiquement la recherche des Républiques soviétiques musulmanes dans toutes les langues locales (du kirgiz au tajik en passant par l'ouzbek), tous deux mirent en évidence l'importance d'un islam parallèle et clandestin porté par les confréries religieuses encore bien vivantes en URSS.

Pendant plus de vingt ans, les analyses d'Alexandre Bennigsen n'eurent guère d'audience qu'aux Etats-Unis et... en URSS où, après l'avoir vilipendé pendant des années, la *Literraturnaia Gazetta* a reconnu, en mai 1987, la pertinence de ses analyses. Les travaux de Bennigsen portent non seulement sur cet islam parallèle (décrit dans son dernier livre, *le Commissaire et le Soufi*) (1) mais aussi su l'islam officiel mis en place par Staline et sur les mouvements nationaux chez les musulmans soviétiques au début du siècle, illustrés par la figure de Sultan Galiev, communiste nationaliste musulman, compagnon puis victime du « Petit Père des peuples ».

L'invasion soviétique de l'Afghanistan allait fournir à Bennigsen une confirmation de ses thèses sur la vitalité de l'islam en lutte contre un marxisme essoufflé. Il fut l'un des rares soviétologues à prédire, dès 1980, la défaite soviétique en Afghanistan et s'engagea dans un soutien sans faille à la résistance afghane. Car Alexandre Bennigsen n'était pas qu'un professeur égaré au milieu des archives : descendant d'une lignée d'officiers au service des tsars, dont un ancêtre, le maréchal Bennigsen, entra dans Paris en 1814 à la tête des troupes russes, il était aussi un homme d'action.

Officier de cavalerie à Saumur en 1940, résistant pendant l'occupation allemande, alpiniste et grand voyageur, il profita d'une retraite prise tardivement pour soutenir de son mieux la cause afghane avec efficacité et discrétion. Malade depuis longtemps, il disait qu'il attendait pour mourir le départ des troupes soviétiques d'Afghanistan. Lucide et ironique, il écoutait les craquements de l'empire non pas dans ces montagnes de journaux qu'il épluchait, mais dans l'Histoire en train de se faire sous nos yeux.

OLIVIER ROY.

(1) Ed. du Seuil, 1986, 312 p., 125 F.

GRANDE-BRETAGNE

Les Communes se prononcent contre le rétablissement de la peine de mort

LONDRES
de notre correspondant

C'est devenu une tradition en Grande-Bretagne. Chaque Parlement a l'occasion, en début de législature, de se prononcer sur un rétablissement éventuel de la peine de mort, abolie en 1965. L'idée est de laisser aux nouveaux députés le loisir d'exprimer leur opinion personnelle sur ce problème de société. Les parlementaires ne sont pas tenus dans ces circonstances par la discipline de parti.

Le rétablissement de la peine de mort a donc fait l'objet, mardi 7 juin, d'un long débat à la Chambre des communes, suivi d'un vote. Par 341 voix contre 218, les députés ont repoussé dans la soirée l'amendement déposé par un conservateur, M. Roger Gale, qui proposait de redonner aux jurés le droit de la réclamer. Cette majorité de 123 voix est légèrement supérieure à celle de 112 voix qui avait été enregistrée en avril 1987 lors du dernier débat sur le même sujet. Les députés élus pour la première fois en juin 1987 ne sont pas, contrairement à ce qui était parfois annoncé, plus favorables à la peine de mort que leurs prédécesseurs.

M[me] Thatcher, conformément à sa philosophie immuable dans ce domaine, a voté pour le rétablissement de la pendaison. Pas plus que les années précédentes elle n'a cependant exercé de pressions sur les membres de son gouvernement. Plusieurs d'entre eux, notamment MM. Younger (défense), Moore (santé et sécurité sociale) et Ridley (environnement), se sont prononcés en faveur d'une remise en service de la potence. Le secrétaire au Home Office (ministre de l'intérieur), M. Douglas Hurd, s'est livré en revanche à un plaidoyer efficace et passionné contre le rétablissement. Il a manifestement été entendu.

L'opinion publique est, selon les sondages, en majorité favorable au retour de la peine de mort, mais les arguments sociologiques et scientifiques des abolitionnistes l'ont toujours emporté depuis 1965 aux Communes. Les Etats-Unis plus que le continent sont la référence suprême. Les abolitionnistes font valoir que les statistiques américaines montrent que les Etats qui ont rétabli la peine de mort ont autant de crimes violents que les autres. M. Hurd pouvait en outre se prévaloir de l'opinion du ministre chargé de l'Irlande du Nord et du chef de la police dans cette province, Sir John Hermon, qui estiment tous deux que le rétablissement de la peine de mort ne serait d'aucune utilité face au terrorisme de l'IRA.

Le décalage entre l'opinion et les Communes a été souligné avec amertume par les députés conservateurs que le rétablissement de la peine de mort passionne visiblement, comme la presse populaire très conservatrice, qui pousse inlassablement dans le même sens. Il est cependant quasiment exclu après le vote de mardi que l'actuel Parlement puisse désormais changer d'avis en cours de législature.

DOMINIQUE DHOMBRES.

Europe

TURQUIE : le procès des deux dirigeants communistes

Accusés de délit d'opinion, MM. Sargin et Kutku risquent de lourdes peines de prison

Le procès des dirigeants des deux partis communistes turcs interdits, MM. Nihat Sargin et Haydar Kutku, secrétaires généraux du Parti des travailleurs turcs (PTT) et du Parti communiste de Turquie, s'est ouvert, le mercredi 8 juin, à Ankara, en présence de nombreux observateurs étrangers. Quatre cent vingt avocats participent à leur défense.

ANKARA
de notre envoyé spécial

En grève de la faim depuis vendredi dernier pour protester contre leurs conditions de détention, les deux dirigeants risquent de lourdes peines de prison pour infraction aux articles 141 et 142 du code pénal : le premier réprime la propagande *« visant à assurer la suprématie d'une classe sur une autre »* et le second celle qui *« affaiblit les sentiments nationaux »*.

MM. Sargin et Kutku étaient volontairement rentrés d'exil dix jours avant les élections législatives de novembre 1987 pour exiger la légalisation de leurs deux partis, qu'ils venaient de fusionner en une formation unique, le Parti communiste unifié de Turquie (PCUT). Pour assurer le maximum de retentissement à leur geste, ils s'étaient fait accompagner dans l'avion qui les ramenait par des journalistes et des parlementaires communistes européens. Arrêtés dès leur arrivée par la Sécurité d'Etat, ils ont accusé cette dernière de les avoir torturés au cours de leurs interrogatoires.

L'accusation les ayant disculpés à l'avance de toute action violente ou d'incitation à la violence, le délit qui leur est reproché est uniquement d'opinion. Plus d'une centaine d'artistes et d'intellectuels, de la gauche aux islamistes, ainsi que le président de la seule centrale syndicale autorisée, la Turk'Ish, pourtant peu suspecte de sympathie pour les communistes, ont signé une pétition demandant une enquête sur *« les tortures dont ont été victimes les deux accusés, alors même que le premier ministre s'est déclaré opposé à ces pratiques »*. Ils ont également demandé la suppression des articles du code pénal restreignant la liberté d'expression et d'organisation : les articles 141 et 142, mais également l'article 163, qui interdit les activités *« contraires à la laïcité »* des fondamentalistes musulmans.

A la veille du procès, soixante-quinze membres du PCT, emprisonnés à titre préventif sous l'état de siège (1980-1982) en raison d'infraction à ces deux articles 141 et 142, viennent d'être renvoyés en prison par la cour d'appel, certains pour vingt-cinq mois. Se référant à un article du code pénal aggravant la qualification des délits commis sous l'état de siège, les juges ont alourdi les peines prononcées en première instance. En raison de la nouvelle loi d'application des peines, qui a réduit les temps d'emprisonnement, ces premières condamnations avaient été couvertes par la détention préventive.

Deux mille quatre cent quarante et une personnes sont actuellement accusées dans dix procès en appel en raison de ces deux articles 141 et 142. Un autre parti, d'inspiration marxiste, le Parti socialiste, interdit quelques jours après sa formation au début de l'année, a été déféré lundi devant le tribunal constitutionnel pour infraction aux mêmes articles.

Bien que ces articles soient incompatibles avec les libertés politiques en vigueur dans la CEE, à laquelle la Turquie souhaite adhérer, le gouvernement conservateur de M. Ozal n'a pourtant déposé aucun projet de loi visant à les supprimer. Il justifie cette attitude par le danger de retour aux *« violences extrémistes »* qu'une levée simultanée des trois articles ferait courir à une société *« qui doit encore faire l'apprentissage de la tolérance »*.

Les militaires ont, de leur côté, plus d'une fois fait connaître leur opposition à tout assouplissement de ces articles, condamnant à la prudence sur cette question tant la majorité que l'opposition, soucieuses avant tout de consolider la prééminence du pouvoir civil, difficilement reconquise après le coup d'Etat de 1980.

MICHEL FARRÈRE.

Asie

CHINE

Les autorités optent pour la fermeté face aux manifestations d'étudiants

D'importantes forces de police ont bouclé, le mercredi 8 juin, l'accès de la place Tiananmen à Pékin, après que les autorités eussent décidé d'interdire de la façon la plus ferme une manifestation d'étudiants qui devait s'y tenir. Sur le campus de l'université de Pékin, de nouveaux dazibao, apparus après une manifestation nocturne, dans la nuit de mardi à mercredi, appelaient les étudiants à la modération pour éviter une crise ouverte comme celle de l'hiver 1986-1987.

PÉKIN
de notre correspondant

Après la tolérance, la fermeté : les autorités chinoises ont nettement signifié aux étudiants de Pékin, mercredi, qu'il ne saurait être question de poursuivre leur mouvement d'agitation, qui allait croissant depuis la mort, la semaine dernière, d'un de leurs camarades au cours d'une rixe avec des voyous.

L'avertissement sans aucune ambiguïté a pris la forme d'une annonce de la municipalité diffusée sur le coup de minuit, mardi, par les haut-parleurs de l'université de Pékin où s'étaient rassemblés, pour la deuxième soirée consécutive, quelques centaines d'étudiants : *« Les six suspects* [dans l'assassinat de l'étudiant] *ont été arrêtés le 6 juin et seront punis sévèrement conformément aux procédures légales. Mais un petit nombre de gens animés de mobiles cachés ont pris prétexte de cette affaire pénale pour concocter des rumeurs et des calomnies envers les réformes et la politique d'ouverture, allant en cela à l'encontre de la loi et se livrant ainsi à un sabotage de l'unité et de la stabilité politiques. »*

« Ces activités sont contraires aux intérêts fondamentaux du peuple chinois et à la volonté des étudiants de l'université de Pékin », a poursuivi l'annonceur, sur un ton sobre mais ferme, en laissant entendre que les *« agitateurs »* étaient étrangers au monde étudiant. L'annonce, écoutée dans le silence par la foule, a rappelé qu'il est interdit de manifester dans les rues de Pékin sans autorisation préalable, comme en avaient exprimé l'intention certains des étudiants en appelant à un nouveau défilé mercredi.

L'atmosphère sur le campus de l'université la plus prestigieuse du pays s'échauffait depuis quelques heures à un rythme accéléré. Que le meurtre de l'étudiant ait servi de prétexte, personne n'en pouvait plus douter. Toute la journée de mardi, on s'était pressé devant les panneaux d'affichage pour lire des dazibaos beaucoup plus politiques. Nombre d'entre eux s'en prenaient au clientélisme du régime, dénonçant la plupart des hauts dirigeants, et en particulier le premier ministre Li Peng, pour népotisme dans l'attribution d'emplois à leur progéniture. Les frustrations du monde étudiant, face aux réformes économiques et à un système privilégiant les affaires, y passaient : manque de debouchés, conditions matérielles épouvantables, inflation galopante, salaires de misère des intellectuels, corruption des cadres, voire *« faillite du Parti communiste »*...

A lire certains de ces textes, on aurait pu croire à un renouveau de la contestation politique la plus radicale. Mais la foule, qui, vers 10 heures, s'était rassemblée devant le réfectoire, ne cadrait pas vraiment avec le contenu de ces affiches. Les premiers cercles assis par terre autour des orateurs applaudissaient à des discours singulièrement inarticulés. Perchés sur les arbres ou les toits voisins, d'autres lançaient des idées de discours : *« Droits de l'homme »*, *« Liberté de la presse »*. On reparla d'exiger que les journaux officiels fassent état *« de notre mouvement »*. Mais quel « mouvement » ? Là était la question.

« Pas d'objectif précis »

Un étudiant résumera crûment cette quête d'une identité : *« Le problème, c'est que nous n'avons pas d'objectif précis et que nous ne sommes pas organisés. Qu'est-ce que nous voulons ? »* Il n'y eut pas de véritable réponse. Une amélioration de la condition étudiante, voilà la revendication qui transperçait derrière des phrases, qui allaient souvent plus loin que les esprits : *« Il faut renverser ce gouvernement »*, pouvait-on même entendre. Enthousiasme modéré de la foule, applaudissements sans chaleur, quelques *« bien dit »*, lancés comme un défi sans conviction.

Nuit un peu folle où la peur du gendarme peut aussi pousser à la témérité : les manifestants n'ont pas, sur le moment, perçu l'annonce des haut-parleurs comme une douche froide, et les discours passionnés ont repris de plus belle jusque tard dans la nuit. Cette poussée de fièvre, à lire les commentaires de la presse officielle mercredi, aura fait peur à la direction réformiste du pays. Le souvenir des manifestations de l'hiver 1986-1987, qui ont coûté son poste à M. Hu Yaobang, chef du Parti communiste, est encore vif à la tête du régime.

« La réforme a besoin d'un climat stable et le peuple a besoin d'une situation stable. Aucune réforme ne peut être mise en œuvre pendant qu'un tremblement de terre est en train de se produire », a lancé le *Quotidien de Pékin*. Et de tenter de faire comprendre que les réformes visant à créer *« un nouvel ordre économique socialiste de marché »*, il est *« inévitable que les intérêts d'une partie du peuple soient affectés »*. On le sent, ce langage ne passe pas. Le mal d'être des étudiants, resurgissant dans la tiédeur de l'été pékinois, va persister.

FRANCIS DERON.

PHILIPPINES

Le Parlement a adopté une nouvelle réforme agraire

MANILLE
correspondance

Les législateurs des deux Chambres ont fait le forcing : après dix mois de difficile gestation – au cours de laquelle le sang a coulé à plusieurs reprises, – les Philippines ont aujourd'hui une loi sur la réforme agraire. Pour huit millions d'ouvriers agricoles et de paysans sans terre (soit un peu moins de la moitié de la main d'œuvre de l'archipel), la réforme agraire devait être la concrétisation de la « révolution de février 1986 ».

Pourtant, soumise à des pressions contradictoires, la présidente Aquino a attendu la veille de l'inauguration du nouveau Parlement, en juillet 1987, pour définir les grandes lignes de la réforme. Toutes les terres étaient visées (et non pas uniquement les rizières, comme cela avait été le cas lors de la « réforme Marcos »). Mais pas les modalités d'application, telles les procédures de compensation et les « plafonds » concernant la superficie des terres.

Ainsi, il s'avérait que la nouvelle réforme agraire philippine n'allait pas être une « opération chirurgicale » bouleversant les traditions au profit des démunis. D'ailleurs, une note ministérielle datée d'octobre 1986 soulignait déjà ce qui allait devenir la clef de voûte de la « réforme Aquino » : *« Les propriétaires terriens devront bénéficier d'une meilleure compensation... »*

Dès lors, une âpre dispute opposa un Sénat de composition plutôt « urbaine et progressiste » à une Chambre des représentants où la classe des propriétaires fonciers siège en force. Finalement, un compromis s'est dessiné et a été adopté.

Ainsi, la réforme agraire affectera près de 30 millions de gens, près de la moitié de la population totale d'un pays où, selon un recensement officiel fait il y a dix ans, 10 % des Philippins sont propriétaires de 90 % des sols. Un fermier ne pourra détenir dorénavant que 5 hectares avec, en plus, 3 autres *« par enfant héritier travailleur »*. Il est prévu que d'ici à la fin du mandat de Mme Aquino, personne aux Philippines ne possédera plus de 50 hectares, la réduction finale se faisant sur les six années suivantes.

L'accueil réservé au projet *« revu et corrigé »* a été mitigé. Du côté de la majorité présidentielle, on indique qu' *« il vaut mieux avoir une loi que pas du tout, même si elle n'est pas parfaite... »*. La gauche, quant à elle, a vite dénoncé un projet qu'elle juge trop modéré et a énuméré les *« nombreuses échappatoires qui permettent aux grands propriétaires de se défiler »*. Il est vrai que les dix mois de préparation ont été mis à profit par beaucoup pour « diversifier » leurs titres de propriété.

D'autres observateurs s'inquiètent du coût de l'opération : entre 10 et 15 milliards de dollars. La dépense la plus élevée étant due à une augmentation des tarifs de compensation, le prix/hectare a ainsi été établi à 37 000 pesos (1), soit 48 % de plus que les prévisions antérieures, déjà critiquées à l'époque par la Banque mondiale, qui les considérait *« beaucoup trop élevées »*...

KIM GORDON-BATES.

(1) 1 peso = 0,35 F.

Enquête

Des Andes aux Etats-Unis, les chemins

LES dirigeants des principaux pays concernés par le trafic de drogue, le Mexique, la Colombie, la Bolivie, le Pérou, réaffirment régulièrement leur volonté de « *lutter à mort contre les trafiquants* ».

Les Etats-Unis ont engagé des moyens militaires et civils importants – financiers aussi – pour détruire la Mafia chez eux, pour aider les pays andins à réduire leur production de cocaïne, les inciter à favoriser des cultures de substitution, café ou cacao, à la feuille de coca. Des gouttes d'eau dans la mer.

« *Ce combat,* dit un général péruvien, *c'est comme si vous vouliez labourer l'océan Pacifique.* » De fait, les chiffres sont éloquents. M. Reagan est en train de perdre sa guerre contre les trafiquants.

Le trafic des drogues est un cancer qui ne ronge pas seulement la société nord-américaine mais qui menace aussi la jeunesse latino-américaine. En Colombie, où l'on compte 300 000 consommateurs, le « *bazuko* », la drogue dure du pauvre, fait des ravages. Au Pérou, selon un rapport de l'Organisation des Etats américains, 100 000 jeunes sont déjà consommateurs réguliers de cocaïne pure.

Ce n'est pas seulement la santé publique qui est menacée mais aussi la stabilité des appareils d'Etat – police, justice, armée – cibles logiques pour les trafiquants, qui disposent de confortables budgets de corruption. Les bénéfices accumulés par la Mafia de la drogue aux Etats-Unis sont estimés à 75 milliards de dollars, dont 90 % restent provisoirement dans des banques américaines, principalement sur la côte est et à Miami. Un trésor de guerre qui permet aux barons de la Mafia de gérer avec souplesse et efficacité une véritable organisation multinationale.

« *Il s'agit de la seule multinationale,* affirme un sociologue péruvien, *qui opère en Amérique latine sans être sous le contrôle des Etats-Unis.* » Cette Mafia, dominée par les Colombiens (plus durs, plus expérimentés que les autres Latino-Américains), a créé, en outre, des réseaux de complicité et d'action dans le monde entier, aux Etats-Unis, en Europe et même en Australie.

Les opérations militaires américaines antidrogue ont été un fiasco. En Bolivie, en 1987, elles ont totalement échoué tout en suscitant une vague d'anti-américanisme. Même chose au Pérou, où les spectaculaires bombardements des opérations Condor et la destruction depuis 1983 de 12 000 hectares de champs de coca sont des coups d'épée dans l'eau. Au Pérou, la surface cultivée en coca est aujourd'hui de 200 000 hectares, principalement dans la vallée tropicale du Huallaga, entre Tingo-Maria et Juanjui, plus ou moins contrôlée par le Sentier lumineux, qui perçoit un impôt révolutionnaire sur le trafic, au grand dam des policiers locaux dépossédés de leurs bakchichs habituels.

La corruption joue, bien entendu, à tous les niveaux. Le « cartel de Medellin » a été capable de séduire des ministres, des généraux, des juges et des policiers, non seulement en Colombie, mais aussi en Haïti, aux Bahamas, au Honduras, à Panama, au Mexique. Et la liste n'est pas exhaustive. Depuis cinq ans, les Etats-Unis ont plus aidé financièrement le Honduras qu'aucun autre pays d'Amérique centrale. Ils découvrent aujourd'hui avec irritation que des officiers honduriens ont couvert des opérations de trafic de drogue. Et l'extradition d'un trafiquant notoire a déclenché récemment au Honduras, pays paisible, la plus violente manifestation anti-américaine depuis trois ans. En Haïti, l'homme du cartel est un militaire si puissant que le gouvernement ne se hasarde pas à contrecarrer ses instructions.

BOLIVIE

Les mirages de la «feuille sacrée»

COCHABAMBA
de notre envoyé spécial

IL fallait s'y attendre. « *La coca, pour nous, c'est comme la tour Eiffel pour Paris !* » Filemon Escobar galéje à peine. En tant que dirigeant de la Centrale ouvrière bolivienne (COB), il estime que la coca, la feuille de coca, « *fait partie du patrimoine national* ». Plante sacrée au temps des Incas, elle n'a pas perdu son caractère religieux pour les Indiens qui la mastiquent à longueur de journée. « *Supprimer la coca, ce serait nous occidentaliser par la force* », dit-il. Les Américains exigent que les plantations soient arrachées. Mais qu'offrent-ils en échange ? « *On nous a déjà pillé l'étain, l'argent et beaucoup de nos matières premières. Défendre la coca, pour nous, c'est une question de survie !* »

M. Escobar est un ancien trotskiste qui a longtemps travaillé et milité dans les mines d'étain. Ayant perdu son emploi il y a deux ans, comme les deux tiers des travailleurs des mines, il s'est reconverti dans la défense des producteurs de coca. On l'a vu en janvier à Cochabamba présider un congrès de deux mille de ces producteurs qui ont dit non à l'arrachage des plantations, « *non à l'ambassade et au gouvernement des Etats-Unis* ».

La « *plante sacrée des Incas* » n'est pas seulement prétexte à surenchère syndicale. Elle est aussi pour le pays une source, à peine déguisée, de revenus. Lorsque Paz Estenssoro est arrivé à la présidence, en août 1985, il a stipulé dans le cadre de sa « *nouvelle politique économique* », que la Banque centrale ne s'intéresserait plus désormais à l'origine des dollars déposés dans ses caisses – disposition interprétée comme une invitation à recycler sur place le produit du trafic. On estime que celui-ci rapporte chaque année 2,5 milliards de dollars, une somme équivalant à près de trois fois le budget national et à la quasi-totalité du PNB. De 600 à 800 millions de dollars restent dans le pays, qui reçoit ainsi de la coca autant de devises, sinon plus, que de ses exportations officielles.

« Le pied à la pâte »

Mais cet argent-là a des effets pervers sur l'économie. Il détourne la main-d'œuvre des autres productions agricoles, ce qui aggrave la crise alimentaire et fait perdre à la Bolivie son « *capital humain* », comme dit Anibal Aguilar, sous-secrétaire d'Etat chargé de la réduction des plantations de coca. Il contribue à la surévaluation de la monnaie.

L'argent de la coca pervertit également la société. La Mafia bolivienne n'est sans doute pas aussi puissante que celle de Colombie. Mais elle a ses ramifications dans la police, la classe politique et les milieux d'affaires. « *Elle est une menace sérieuse pour notre souveraineté*, estime M. Juan Cariaga, ministre des finances. *Nous risquons d'avoir un jour un chef d'Etat financé par la cocaïne !* »

Ces considérations autant que les pressions internationales expliquent que le gouvernement de La Paz collabore volontiers aux programmes internationaux de lutte anti-drogue. De la Banque mondiale au FMI, les organismes multilatéraux ont renouvelé leurs crédits en tenant compte de la bonne volonté des dirigeants dans ce domaine, ainsi que de leurs efforts pour assainir l'économie. Mais les malentendus ont été nombreux et les succès limités.

« *Au début, les Etats-Unis, qui sont les principaux intéressés, exigeaient l'interdiction et l'arrachage des plantations*, explique M. Aguilar. *Mais nous leur avons démontré que la répression pure et simple était impossible, car la coca est une plante traditionnelle et elle fait travailler de nombreux paysans. Ils ont fini par accepter notre point de vue.* »

Des cent mille paysans qui cultivent la coca (avec leur famille cela fait cinq cent mille personnes, le douzième de la population bolivienne), la plupart se trouvent dans le *Chapare*, au nord de Cochabamba, dans la plaine tropicale. C'est une région particulièrement propice à la culture de la plante : on y fait quatre récoltes par an. A première vue, rien n'indique que cet « or blanc » ait distribué ici ses richesses. Peu de routes, pas d'électricité. Les maisons sont de bois, comme dans n'importe quelle campagne sous-développée. Au rez-de-chaussée, ouvert à tous les vents, les feuilles de coca sont mises à sécher ; une fois prêtes, il faut les fouler au pied pour les transformer en pâte. Le travail se fait clandestinement.

On appelle « *pisadores* » (les piétineurs) les hommes recrutés pour écraser pendant des nuits entières le mélange de feuilles, d'acide et de kérosène qui produira le sulfate de cocaïne. L'acide brûle la peau. Pour oublier sa douleur, le *pisador* boit de l'alcool et fume des *pitillos*, cigarettes faites de drogue qui lui ruinent la santé. La pâte est embarquée à bord de petits avions qui se posent tous les jours dans la région. Les chemins servent de piste d'atterrissage. Les « laboratoires » du Beni, dans le nord, transforment le sulfate en cocaïne. Les trafiquants fournissent aux planteurs tout le nécessaire pour fabriquer la pâte. Ils leur disent précisément quels jours ils doivent fouler et à quel moment la collecte sera faite. « *Les paysans sont devenus les prolétaires du capitalisme financier constitué par le narcotrafic* », dit M. Aguilar.

Des unités mobiles de la police ont été créées pour rompre ce mécanisme trop bien huilé : un millier d'hommes entraînés et équipés par les Etats-Unis, qui ont une douzaine d'instructeurs sur place et fournissent les hélicoptères destinés à découvrir les « puits » où la coca est foulée. Voici une de ces unités, à Villa-Tunari, dans son casernement : une vingtaine d'hommes jouent au football, détente compréhensible *a priori*, mais la partie dure presque toute la journée. Quelquefois, pourtant, les policiers font des raids. Mais les trafiquants, comme par hasard, sont prévenus. Il existe tout un sytème d'alarme dans la région. « *Le même disque, trois fois de suite à la station de radio locale, c'est un avertissement* », explique le journaliste Willy Camacho.

Le département américain de lutte antidrogue, la DEA, a des représentants dans le Chapare. Quand la police bolivienne monte une opération, il en lance une autre ailleurs, laquelle a généralement plus de succès. Le bilan final reste maigre malgré tout : « *Sur les cinquante mille tonnes de drogue fabriquées en 1987, seulement huit ont été découvertes et brûlées* », précise Jorge Alderete, sous-secrétaire d'Etat à la défense sociale, chargé à ce titre de la répression du trafic.

M. Alderete reconnaît volontiers les difficultés de sa tâche : les policiers sont achetés, les juges corrompus. Il existe au sein de la police une loge qui participe au narcotrafic depuis de nombreuses années. L'ancien ministre de l'intérieur Fernando Barthélémy en était le chef avant d'être obligé de démissionner, affirme un membre de l'actuel gouvernement. Mais d'autres ministres – ou ministères – seraient impliqués, à en croire la même source.



GAMMA

Un laboratoire clandestin en Bolivie

Un projet de loi

Sur l'autre front, celui de la réduction des surfaces cultivées, les résultats ne sont guère plus brillants. Un millier d'hectares ont été arrachés, or il en existe une centaine de mille dans tout le pays. Les paysans reçoivent deux mille dollars pour chaque hectare reconverti, « *mais il nous en faudrait beaucoup plus pour planter par exemple du café* », dit un membre du Syndicat des producteurs du Chapare. Malgré la baisse des prix de la drogue (car il y a surproduction), la coca reste plus rentable que n'importe quelle autre culture. Elle exige peu d'investissements et son écoulement est assuré. Pour qu'on puisse s'en passer, les syndicats affirment qu'il faudrait un véritable plan de développement dans les régions concernées, mais les autorités disent que la Mafia a infiltré les fédérations de producteurs et même financé leur congrès de Cochabamba. Bien des dirigeants syndicaux du Chapare sont des fabricants de pâte. L'un est un trafiquant connu.

Un projet de loi a été envoyé au Congrès qui prévoit que 10 000 hectares resteraient consacrés à la culture de la coca pour satisfaire les « *besoins traditionnels* ». Le reste – soit de 60 000 à 90 000 hectares – devrait être arraché, ou plutôt « *reconverti* », puisque c'est par la persuasion et avec force crédits que cette substitution devrait être faite.

Les législateurs avaient prévu au départ de définir la feuille de coca comme un stupéfiant pour obéir à des engagements pris à Vienne en 1961. Ils y ont renoncé. Cette plante, qu'on a longtemps cru destinée à tromper la fatigue des Indiens travaillant dans les mines, a révélé à l'analyse ses vertus alimentaires et médicinales, et montré qu'elle ne créait aucune accoutumance.

CHARLES VANHECKE.

COLOMBIE

Don Pablo le tout-puissant

MEDELLIN
De notre envoyé spécial

ON l'appelle Pablo, tout simplement. Ou Don Pablo, plus respectueusement. Il n'était, il y a quelques dizaines d'années, qu'un « demi-solde », un petit truand spécialisé dans le vol et le maquillage de voitures. Mais il connaissait déjà les arcanes du droit, les avantages de la *mordida* (la corruption), et la puissance des armes à feu. Aujourd'hui Pablo Escobar est l'un des dirigeants les plus puissants et redoutés du cartel de Medellin, la deuxième ville de Colombie, à 200 kilomètres à l'ouest de la capitale. Cette organisation de la Mafia assure près de 80 % de l'approvisionnement des Etats-Unis en cocaïne. Agé de trente-huit ans, M. Escobar a été classé par la revue *Fortune* comme l'un des quatre hommes les plus riches du monde.

Son itinéraire illustre l'origine et le développement du trafic de la poudre blanche dans un pays qui s'est taillé une belle réputation en ce domaine. Avant le début des années 80, la drogue en Colombie ne s'appelait que marijuana. Les grandes plaines du nord-ouest du pays en regorgeaient, et les petits délinquants comme Pablo y voyaient de nouveaux débouchés pour leurs méfaits, mais avec un profit relativement limité. Un hectare de marijuana ne rapportait guère que quelques milliers de dollars au prix d'un travail « difficile ».

Les victimes de la Mafia

Il s'agissait alors d'un trafic encombrant, de multiples embarcations étant nécessaires pour transporter l'herbe, ce qui impliquait une main-d'œuvre considérable. Lorsque les Etats-Unis entamèrent leur programme d'éradication de la marijuana, déversant des tonnes d'herbicides sur les plantations, quelques trafiquants s'étaient déjà recyclés dans un commerce beaucoup plus rémunérateur : la cocaïne. Le prix du kilo multiplié par cent, les volumes à transporter diminués d'autant... Tout devenait plus facile. D'autant qu'à ce moment le travail du « chimiste » pour la transformation de la pâte de coca, s'il nécessite de gros investissements, permet de dégager d'immenses profits, tout comme le convoyage et le commerce de la poudre. Les trafiquants appartiennent désormais au secteur tertiaire et n'ont plus à gérer eux-mêmes les plantations. Cette basse besogne est laissée aux paysans, ou parfois à la guérilla, qui assure la sécurité des producteurs. Dans tous les cas, avec d'évidentes complicités dans l'appareil d'Etat et dans l'armée.

La fortune d'un Pablo devient colossale et autorise toutes les audaces. Les trafiquants n'ont qu'une peur : l'extradition vers les Etats-Unis. Tout le reste est l'affaire des « *sicarios* » (les tueurs à gage souvent liquidés pour ne pas laisser de traces.

Le nombre et la personnalité des victimes de la Mafia de la cocaïne depuis quelques années en disent long sur leur pouvoir : un ministre de la justice, un procureur général de la République (le plus haut magistrat du pays) et des dizaines de policiers, militaires, juges et journalistes.

Dans un pays où le juridisme peut être pointilleux, le mandat (en vue d'extraditions vers les Etats-Unis) lancé par le ministère de la justice à l'encontre de plusieurs membres du cartel de Medellin – dont Pablo Escobar – a été annulé par un arrêt du Conseil d'Etat. L'auteur de ce texte, M. Samuel Buitrago, avait, en décembre 1986, préconisé la légalisation du commerce de la drogue.

Cette question de l'extradition vers les Etats-Unis des trafiquants colombiens divise le pays. Le traité signé en 1979 entre les Etats-Unis et la Colombie avait déchaîné la colère du milieu, mais pas seulement. Aujourd'hui encore, après sa suspension de fait par la Cour suprême l'an dernier, pour « *inconstitutionnalité* », les avis sont partagés. Le ministre de la justice lui-même, s'il se prononce à titre personnel pour l'extradition, reste très vague sur les conditions de mise en œuvre du traité.

« *Si les cinq chefs sont extradés demain, trois jours plus tard ils seront remplacés* », dit le ministre de la justice, M. Enrique Low. D'une manière plus générale, la lutte contre le trafic de drogue est aussi pour les Colombiens l'occasion d'accuser à leur tour les Etats-Unis : « *Comment*, dit un magistrat, *la première puissance mondiale peut nous demander de contrôler la sortie de la drogue de notre pays alors qu'elle est elle-même incapable d'en contrôler l'entrée sur son propre territoire ?* »

Pour l'heure, un seul « *gros trafiquant* » a connu l'extradition : Carlos Ledher est actuellement jugé à Miami. Mais beaucoup d'observateurs du milieu estiment qu'il doit ce privilège à ses anciens amis. Considéré comme le fou de la famille, connu pour ses outrances verbales et ses extravagances, Carlos Ledher aurait en fait été victime de rivalités et de règlements de compte. On ne prête qu'aux riches : Pablo Escobar aurait été à l'origine de cette « guerre » conduite avec la complicité bien innocente des autorités.

L'impuissance des autorités judiciaires

Le débat sur l'extradition découle d'une constatation : les autorités judiciaires colombiennes sont incapables – pour le moment – de juger des trafiquants. L'argent, l'intimidation et les multiples complicités de la Mafia de la drogue constituent un barrage infranchissable pour des magistrats sous-payés. Peu d'entre eux acceptent de relever le défi, et quand un Pablo Escobar peut proposer au gouvernement de son pays de rembourser la dette extérieure (16 milliards de dollars) en échange de l'impunité, un petit juge, même pugnace, ne pèse pas lourd.

La drogue fait bien sûr vivre en Colombie, comme dans les autres pays andins, des dizaines de milliers de paysans dans le sud et l'ouest du pays. Le montant des capitaux douteux injectés dans un pays – qui est le seul du continent à connaître une croissance économique supérieure à 5 % depuis quelques années – est bien évidemment difficile à déterminer.

Quelques éléments donnent toutefois une indication. Au guichet des banques, populairement appelé « fenêtre de gauche », qui autorise les versements sans contrôles, 1,5 milliard de dollars ont été déposés l'année dernière. Autre partie visible de cet afflux monétaire : la construction, qui connaît un essor époustouflant avec une progression annuelle de 25 %. Au total, on estime généralement à 7 milliards de dollars le chiffre d'affaires annuel des « *narcos* ».



Peu d'économistes s'aventurent à évaluer l'impact de ces coca-dollars dans le pays. La plupart s'accordent pour dire qu'ils rentrent pour près de deux points dans la croissance annuelle du pays. Mais la cocaïne et son trafic deviennent en Colombie de plus en plus incontournables. « *Un coup d'arrêt doit être donné à ce fléau qui nous mine, et à la violence qu'il entraîne* », dit Maria Theresa Heran, éditorialiste au quotidien l'*Espectador*. Pour le ministre de la justice, comme pour beaucoup de dirigeants colombiens, la solution passe avant tout par un effort de tous les pays concernés, et plus seulement par des mesures ponctuelles prises par tel ou tel pays.

DENIS HAUTIN-GUIRAUT.

Enquête

de la cocaïne

La Mafia diversifie ses mises, déplace habilement ses hommes, ses réseaux. Peu de pays d'Amérique latine échappent aujourd'hui au fléau. Coincé entre Colombie et Pérou, l'Equateur, longtemps préservé, est devenu *« port d'embarquement de la neige »* lorsque la pression policière est trop forte chez les voisins. Le Venezuela est un nouveau centre de commercialisation de la drogue, vers Trinité-et-Tobago. Un député vénézuélien a été récemment trouvé en possession de 5 kilos de cocaïne. Le Paraguay, paradis des contrebandiers, est touché, ainsi que l'Argentine puritaine et le Brésil, dont les frontières amazoniennes sont à peu près incontrôlables. Au Paraguay, des trafiquants utilisent le rio Pilcomayo, qui charrie des paquets flottants bourrés de cocaïne.

Les gouvernements réagissent comme ils peuvent. A l'issue de leur rencontre à la frontière le 24 avril, les présidents Garcia du Pérou et Barco de Colombie ont déclaré une *« guerre totale »* à la drogue. Ils ont aussi demandé aux pays consommateurs de *« prendre des mesures adéquates »*, dénoncé la *« responsabilité principale des Etats-Unis »* et rejeté *« toute intervention militaire directe ou indirecte de l'étranger sous le prétexte de lutter contre le trafic de drogue »*.

En fait, des raisons politiques, électorales, économiques, culturelles et même écologiques (l'herbicide recommandé par les Américains ne détruit pas seulement la coca, mais toutes les cultures) se conjuguent pour paralyser les bonnes volontés des Latino-Américains. Les Etats-Unis eux-mêmes sont empêtrés dans des contradictions et sont gênés par la lourdeur de leurs interventions militaires ou les fuites qui annulent l'effet de surprise de leurs opérations.

MARCEL NIEDERGANG.

La drogue, casse-tête américain

(Suite de la première page.)

Ce qui compte aussi, ce sont ces gamins qui paradent à l'école le cou chargé d'énormes colliers en or, l'or de la drogue — et dont les photos, étalées dans les magazines, font passer un frisson. Et puis il y a le « crack », la dernière invention des trafiquants, ce mélange à base de cocaïne, d'autant plus terrifiant qu'il est remarquablement efficace, ravageur pour l'organisme, et — coup de génie des dealers — extrêmement bon marché : 7 dollars la dose. Au chapitre des grandes peurs collectives, la drogue s'est installée en reine incontestée, chassant le SIDA de la une des journaux.

Tout le monde sent bien, pourtant, qu'il n'y a pas de solutions simples, que les plus spectaculaires ne sont sans doute pas les plus efficaces. Mais la réalité du problème, la prise de conscience de l'opinion et les considérations électorales des politiciens forment un mélange si puissant qu'il est bien difficile de raison garder. La Chambre des représentants vient de se prononcer, à une écrasante majorité, pour une utilisation de l'armée contre les trafiquants de drogue.

Le Pentagone freine des quatre fers, et la plupart des spécialistes considèrent l'idée comme, au mieux, inopérante, au pis absurde. Il faudrait la bagatelle de cinquante-huit avions-radars AWACS pour assurer, à un coût exorbitant, une surveillance approximative de l'ensemble des côtes américaines et, comme on le souligne au Pentagone, les pilotes de F16 de l'armée de l'air sont formés pour descendre des avions, pas pour surveiller les activités des petits appareils qui peuvent aussi bien être ceux de contrebandiers que de *« dentistes de Miami »*... Cela n'a pas empêché le Sénat de voter à son tour une résolution à peine moins démagogique que celle de la Chambre — certains sénateurs admettent sans difficulté qu'il s'agissait beaucoup plus d'aller à la pêche aux voix qu'à la chasse aux trafiquants.

« Tolérance zéro »

Les candidats à l'élection présidentielle ne sont bien sûr pas en reste, avec, heureusement, un plus grand sens de la mesure et, au moins dans le cas du pasteur noir Jesse Jackson, une conviction profonde et communicative. « Jesse » est le premier à avoir placé le problème de la drogue au cœur de ses discours électoraux, et reste le maître incontesté du genre, le seul qui sache trouver les mots pour toucher au plus profond ses jeunes auditeurs, leur faire comprendre qu'ils sont aussi responsables, qu'on ne peut pas être victime sans être aussi un peu complice.

Dans le registre beaucoup plus terne qui est le sien, M. Michael Dukakis, favori des démocrates, s'est lui aussi mis de la partie. Mais c'est surtout au républicain George Bush que la drogue lance un redoutable défi. N'a-t-il pas, en tant que vice-président, été chargé par M. Reagan d'organiser la lutte contre les importateurs de drogue ? Il a fort à faire pour expliquer que son travail n'a pas été inutile, et surtout que, élu à la présidence, il ferait plus et mieux. En attendant, il préconise la peine de mort pour les dealers *« tueurs de gamins et de flics »*.

Concrètement, que peut-on faire qui n'ait déjà été tenté ? Dépenser plus d'argent ? Depuis que M. Reagan est au pouvoir, les fonds fédéraux consacrés à la lutte contre la drogue ont été triplés, pour atteindre 3,5 milliards de dollars. L'essentiel est absorbé par la surveillance des frontières et des côtes et la répression. Mais, de l'avis de tous les spécialistes, les mailles du filet ne seront jamais assez étroites pour empêcher la drogue de pénétrer dans le pays. Les profits réalisés par les trafiquants sont si considérables, les voies d'entrée aux Etats-Unis si nombreuses que le seul résultat des saisies, si importantes qu'elles puissent être, est d'augmenter marginalement le prix de revient des stupéfiants, et donc leur prix de vente, avec un effet dissuasif limité pour le consommateur.

La Drug Enforcement Agency (DEA) ne chôme pas : en 1987, ses agents ont démantelé 682 laboratoires clandestins et saisi 39 tonnes de cocaïne, 46 millions de doses de drogues diverses, et pour 506 millions de dollars en espèces ou en valeurs (appartements, voitures, bateaux) appartenant aux trafiquants arrêtés. Malgré cela, jamais la cocaïne n'a été aussi largement disponible ni aussi bon marché aux Etats-Unis (trois à quatre fois moins chère qu'en France).

Dernière tentative en date sur ce front : la politique dite de *« tolérance zéro »*, qui permet par exemple aux garde-côtes de saisir désormais un navire, quel qu'il soit, si on y a trouvé la moindre quantité de drogue. Les limites du raisonnement sont pourtant bien vite apparues quand on a saisi un yacht de 2,5 millions de dollars, parce qu'un membre de l'équipage avait laissé traîner un mégot de marijuana... L'association pour la défense des libertés s'est émue, et certains commentateurs facétieux se sont demandé pourquoi les Etats-Unis ne confisqueraient pas à la première occasion le paquebot *Queen Elizabeth II*. Après tout, en cherchant bien dans les bagages des passagers, on trouvera bien un joint ou deux.

Beaucoup plus sérieusement, certains, sur le terrain, se sont décidés à prendre le problème à bras-le-corps et à faire le ménage dans les quartiers et les immeubles où les dealers règnent en maîtres. Parmi un grand nombre d'initiatives récentes, la plus spectaculaire est celle de divers groupes de musulmans noirs, des gens qui ont en général très mauvaise presse aux Etats-Unis tant pour leurs méthodes que pour leur racisme à l'envers, et parfois, leur hostilité aux juifs.

Cela ne les a pas empêchés d'être remarquablement efficaces : leur visite dans une résidence de banlieue de Washington a levé tous les doutes. Depuis des mois, personne n'osait mettre le nez dehors. Les dealers et leurs divers acolytes envahissaient jusqu'aux cages d'escaliers et réglaient leurs comptes à coups de revolver.

Combattre la demande

Aujourd'hui, les enfants peuvent enfin sortir le vélo reçu à Noël, et les vieux peuvent promener leur chien. Les membres de la *Nation de l'Islam* qui surveillent le quartier ont peut-être un aspect étrange (costume sombre et nœud papillon pour certains, keffieh pour d'autres), et ils en profitent sans doute pour faire un peu de prosélytisme, mais tout le monde chante leurs louanges, et la police est réapparue en force, comme pour faire oublier son inefficacité.

Ce type d'action présente certes de sérieux risques de bavure (dans certaines villes, des vigiles improvisés ont mis le feu à des maisons connues pour être des centres de distribution de drogue). Mais il témoigne d'un phénomène nouveau : le sentiment que la population la plus directement menacée, en particulier celle des quartiers noirs, a elle-même les moyens d'agir. Le sentiment aussi que l'action contre les dealers est inséparable de l'action pour combattre la demande et pour aider ceux qui se sont déjà laissé prendre par la drogue. Une fondation a inauguré récemment un service d'assistance téléphonique gratuite Cocaine Line ; elle reçoit mille cinq cents appels par jour. Les églises, et aussi des individus particulièrement dévoués, essaient, souvent avec succès, de « récupérer » certains drogués, et de remettre les dealers sur la voie d'un travail normal.

Ce n'est pas facile, cela suppose que ceux-ci acceptent de gagner 3,5 dollars et demi de l'heure dans un McDonald au lieu de gagner plusieurs centaines de dollars par jour en vendant des doses de crack, ou même, pour les plus jeunes, en donnant simplement l'alerte en cas d'arrivée de la police. Il ne s'agit, comme le reste, que d'un fragment de solution.

Légalisation ?

Le miracle, certains l'espèrent pourtant, mais d'une solution radicalement différente : légaliser l'usage de la drogue. L'idée n'est pas nouvelle, mais ce n'est que depuis quelques semaines qu'elle agite sérieusement les esprits, sous l'impulsion de personnalités comme le maire noir de Baltimore, Kurt Schmoke, mais aussi, paradoxalement, de certains conservateurs. Puisque la politique de répression a échoué, pourquoi ne pas essayer autre chose, qui permettrait, au moins, de limiter les profits dus au trafic de drogue, et donc tous les crimes de sang qui en sont la conséquence ? L'analogie invoquée est celle de la prohibition de l'alcool, qui fit l'âge d'or du banditisme américain.

Mais l'idée est rejetée comme une complète aberration par tous les hommes de métier, tous les spécialistes de la lutte contre la drogue. L'exemple des Pays-Bas et de l'Espagne a prouvé qu'une légalisation, même partielle, ne fait qu'augmenter la consommation et le trafic. Et puis, comme on n'imagine pas de vendre de l'héroïne dans les magasins, ni d'importer légalement de la cocaïne, l'appât du profit ne disparaîtrait nullement. En revanche, le nombre de gens intoxiqués — qui sont aussi les plus susceptibles de commettre des crimes — augmenterait aussitôt. Enfin, tous les efforts déployés pour convaincre les consommateurs potentiels, et avant tout les jeunes, que la drogue est intrinsèquement mauvaise seraient ruinés.

C'est pourtant en ce domaine essentiel que des résultats positifs ont été enregistrés. En 1986, à peine 33 % des grands élèves de l'enseignement secondaire considéraient qu'il était *« très risqué »* d'essayer la cocaïne. En 1987, on en était à 48 %. De quoi encourager les optimistes, président Reagan en tête. Les autres souligneront que la DEA a décidé d'équiper ses agents de mitraillette pour leur permettre d'égaler la puissance de feu de certains dealers.

JAN KRAUZE.

Politique

L'accord de Marseille entre le FN et l'URC

La journée faste des « cow-boys » de M. Le Pen

MARSEILLE
de notre envoyé spécial

ce fut un bien beau mardi. Le mistral avait disparu et l'UDF aussi. « *La droite, c'est l'armée française en juin 40*, commentait le socialiste Philippe Sanmarco ; *ils ont jeté l'uniforme pour que, surtout, on ne les reconnaisse pas.* » Mais où sont-ils donc passés, se demandait Marseille, qui a horreur du vide.

Rentré de Paris dans la nuit, M. Gaudin était invisible, tout comme ses collaborateurs et son attaché de presse. M. Michel Pezet, premier secrétaire de la fédération du PS, pouvait bien le comparer au « *maréchal Hindenbourg* » et Bernard Tapie l'accusait d'avoir fait de Marseille « *une ville sinistrée* », le tumulte pouvait bien enfler dans l'Hexagone, M. Gaudin restait muet. Dès potron-minet, au nom du RPR, Maurice Toga, visiblement la mort dans l'âme, avait annoncé son propre retrait et celui des deux autres candidats du RPR qui auraient pu rester en lice. C'était net, sans bavure, le retrait en bon ordre.

Mais d'UDF, point. On annonçait M. Gaudin vers 10 heures : rien. Une absence d'autant plus fâcheuse que la simultanéité des retraits figurait parmi les modalités envisagées la veille, notamment entre M. Jean Roussel, député lepéniste sortant, et M. Claude Bertrand, bras droit de M. Gaudin. A 11 heures, comme las d'attendre Jean-Marie Le Pen, sur la terrasse d'un grand hôtel de la corniche marseillaise, annonçait le retrait de ses candidats à lui. C'est qu'entre-temps, les lepénistes avaient appris la cause du silence de M. Gaudin : son père, gravement malade, venait d'être hospitalisé.

Les lepénistes se donnaient alors le beau rôle d'accepter de lever la condition de la simultanéité et M. Le Pen se bornait à attendre la « *réciprocité* » de son geste. Deux précautions valant mieux qu'une, les candidatures des lepénistes avaient néanmoins été dûment déposées à la préfecture. Le Front national attendait le « *geste* » d'en face pour les retirer. Comme dit M. Le Pen dans un de ses dictons de la « *western culture* » qu'il affectionne : « *Dieu a créé les hommes inégaux et Colt les a rendu égaux* ».

Les cow-boys du Front national n'en promettaient pas moins la déclaration de M. Gaudin pour le début de l'après-midi. Mais après le déjeuner, on parlait de l'heure du goûter. Puis l'échéance fatidique était fixée à 20 h 35. Et il revenait à l'entourage de M. Gaudin de s'évertuer à expliquer que ce nouvel horaire n'avait rien à voir, mais alors rien, avec une quelconque volonté de laisser passer les journaux télévisés, dans une dérisoire tentative d'atténuer l'impact dans l'opinion nationale de ce qu'il faut bien appler un accord avec le Front national.

« Quand les choses vont d'elles-mêmes »

A quoi bon, en effet, jouer sur les mots ? Comment la fiction des « *retraits individuels* », derrière laquelle s'est abrité M. Gaudin, réapparu mercredi matin sur TF 1, peut-elle tenir une seconde ? « *Il n'y a pas de négociation quand les choses vont d'elles-mêmes, quand le tacite l'emporte sur le dit* », explique M. Le Pen, fin psychologue. Et il est vrai que la politique marseillaise adore le tacite.

Après tout, la « *rumeur publique* » dont a fait état M. Le Pen aurait seule suffi à colporter jusqu'à lui les bonnes intentions de M. Gaudin, généreusement proclamées tout au long de la campagne. Mais ce qui va sans dire va encore mieux en le disant. On a beaucoup parlé, dimanche soir et lundi, à l'abri du bureau du siège du conseil général, où cohabitent harmonieusement toutes les droites. On n'a peut-être parlé que des modalités techniques, mais on a parlé, entre les amis de M. Gaudin et de M. Le Pen, qui d'ailleurs sont souvent les mêmes personnes.

Du reste, de quoi devait-on parler ? Si les lepénistes, lundi matin, affectent de souhaiter que les retraits de l'URC soient accompagnés d'un appel à voter pour les candidats de « *l'union nationale* » restant en lice — un député lepéniste expliquait ainsi attendre « *au moins un petit quelque chose* » — ils ne pouvaient ignorer que c'était là trop demander. M. Gaudin n'est d'ailleurs pas passé sous cette fourche-là, qui, dans son tardif communiqué, se contente d'en appeler, sans plus de précision, à la « *mobilisation* » pour le second tour. Mais qu'importe ! Le résultat de cet accord tacite parle de lui-même.

L'URC a retiré huit de ses candidats et le FN autant, comme si les électeurs eux-mêmes avaient voulu favoriser la transaction en n'avantageant aucune des deux formations. Les lepénistes représentent donc seuls la droite dans la 3e circonscription (M. Jean Roussel), la 4e (M. André Isoardo), la 5e (M. Gabriel Domenech), la 7e (M. Pascal Arrighi), la 8e (M. Jean-Marie Le Pen), la 9e (M. Ronald Perdomo), la 10e (M. Bruno Mégret) et la 11e (M. Jean-Pierre Stirbois). Pour leur part, les candidats de l'URC restent seuls dans la 1re circonscription (M. Roland Blum), la 2e (M. Jean-Claude Gaudin), la 6e (M. Guy Teissier), la 12e (M. Christian Kert), la 13e (M. Jacques Duchêne), la 14e (M. Jean-Pierre de Perretti), la 15e (M. Léon Vachet) et la 16e (Mme Thérèse Aillaud).

« Des accords à la pelle » pour les municipales

Comme pour rendre plus net encore le dessin de ce partage des territoires, on apprenait dans la soirée que le Front national avait retiré ses candidats des Alpes-Maritimes face à ceux de M. Médecin. Enfin, la dissidence hyéroise se trouvait à son tour réduite, et l'impétueux maire de Hyères (Var), M. Léopold Ritondale, après une journée de fanfaronnades diverses, acceptait enfin de laisser le terrain libre à Mme Yanne Piat (FN).

Seule la circonscription de Fréjus gâchait encore cet idyllique paysage azuréen, dans laquelle M. Jean-Marie Le Chevallier, directeur de cabinet de M. Jean-Marie Le Pen, se maintient d'autant plus volontiers devant M. François Léotard que ce dernier est quasiment assuré d'être réélu. Il est vrai que M. Le Pen avait toujours indiqué qu'il refusait un sort particulier à M. Léotard.

L'accord est donc au minimum régional. A l'extérieur de la région, sur la quinzaine de candidats lepénistes qui avaient la possibilité de se maintenir au second tour, seul deux, croyait-on savoir mercredi matin, avaient décidé de se maintenir pour des raisons locales : M. Pierre Sergent dans les Pyrénées-Orientales, et M. Freulet dans le Haut-Rhin. La bonne harmonie entre le Front national et les composantes de la droite classique dépasse donc, et de loin, les frontières des Bouches-du-Rhône. « *Pour les prochaines municipale, on devrait passer des accords de ce type à la pelle* », estime, optimiste, M. Jean-Pierre Stirbois.

Le silence public, tout au long de la journée de mardi, des candidats de l'UDF traduit cruellement l'insondable désarroi de la droite traditionnelle à l'égard du tourbillon léméniste et de la déchirante crise d'identité qu'il révèle. « *Que répondre à ces gens qui habitent le quartier de la Canebière et qui ne voient plus un visage de Français dans leurs rues. Je ne le sais pas* », soupire M. Jean Roatta, candidat malheureux de l'URC dans le quartier du Vieux Port, et image vivante de cette brave droite assommée debout par le lépinisme. Si le grand Yalta marseillais a fait un malheureux, c'est bien M. Roatta, qui, hormis son mandat de parlementaire, ne disposait d'aucune autre fonction et se retrouve donc, lui, le protégé depuis près de trente ans de M. Jean-Claude Gaudin, à la rue.

La journée de mardi a été trop longue pour M. Roatta. Comme il n'en pouvait plus d'attendre le communiqué de M. Jean-Claude Gaudin, en milieu d'après-midi, il s'est fendu de son propre communiqué de retrait, comme un pauvre petit soldat abandonné et digne dans la déroute. Pour autant, il n'a pas donné de consigne de vote pour dimanche prochain mais, dans son cas, cela ne tient pas à l'hypocrisie. Il ne faut pas trop le dire mais au fond de son âme, M. Roatta ne sait pas encore pour qui il votera dimanche.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Les « hommes de circonstances » l'emportent au centre

LES responsables de l'UDF sont plus souples pour l'ouverture sur l'extrême droite que pour l'ouverture au centre... Perclus de rhumatismes quand il leur est demandé un pas vers la gauche, ils sont en revanche capables de toutes les contorsions lorsqu'il s'agit de se préserver des foudres de M. Jean-Marie Le Pen. Une fois encore, pour reprendre le célèbre mot de Benjamin Constant, les « hommes de circonstances » parlent plus fort que les hommes de conviction. Une fois de plus, l'obsession du calendrier électoral étouffe la défense de certains principes, réputés intangibles.

Aucun de ces dirigeants UDF ne peut décemment invoquer l'effet de surprise. Cet accord avec le Front national, qui n'ose pas dire son nom, était sur le feu depuis longtemps. La première bûche avait été mise en septembre 1983, lors de l'élection municipale partielle de Dreux. Mme Simone Veil et M. Bernard Stasi avaient été à l'époque les seuls à protester. On les avait priés de se taire.

Quand, ces jours derniers, M. Jean-Claude Gaudin vint expliquer qu'il était urgent de ne rien faire qui permette l'élection de députés socialistes, tout le monde pouvait comprendre où il voulait en venir. Mais sans doute était-ce trop demander à ceux qui, depuis cinq ans, se sont révélés incapables d'arrêter à l'égard du Front national une attitude franche et déterminée et de s'y tenir de régler ce problème cette semaine.

Ils laissent M. Jean-Claude Gaudin se « dépatouiller » de cette affaire, prêts sans doute à le poignarder si elle dégénère. Ils expliquent que toutes ces concessions au Front national ne sont que les petits nuages du micro-climat méditerranéen. Mais M. Gaudin n'est pas n'importe qui. Président du groupe UDF de l'Assemblée nationale, il a été, en tant que tel, l'un des principaux négociateurs des investitures RPR-UDF. Responsable national, il avait toutes les bonnes raisons de se situer à un autre niveau.

Chacun sait que rien n'est jamais gratuit avec M. Le Pen : l'UDF vient de mettre le doigt dans un engrenage qui va tourner encore plus vite au moment des municipales. Bref, comme se plaisait déjà à le dire M. Barre lorsqu'il parlait de la cohabitation et... des socialistes, il faut savoir « *qu'on ne pactise pas avec le diable, même avec une grande cuillère...* »

Un silence parlant

Les dirigeants de l'UDF savent très bien tout cela. Ce qui explique leur gêne qui, suivant les cas, se traduit par un silence parlant, ou un déluge d'hypocrisie. « *Pas de commentaires* » pour l'instant chez M. Barre. M. Giscard d'Estaing, si prompt à rappeler dès le soir de l'élection présidentielle, que « *si on veut être au centre il faut s'y tenir* », n'a toujours pas eu non plus le moindre haussement de sourcils, même s'il fait savoir en privé que M. Gaudin doit être remplacé à la présidence du groupe.

M. François Léotard est muet, lui qui, l'année dernière, menaçait encore d'exclusion ceux de son parti qui seraient tentés de s'acoquiner avec le FN. Il a confié à son lieutenant, M. Alain Madelin, le soin de se moquer du monde : « *J'entends dire*, a-t-il relevé mardi sur la Cinq, *que ce n'est pas un accord national et c'est vrai. C'est un accord local et c'est vrai que je ne sais même pas si c'est un accord.* »

On comprend que M. Léotard soit gêné aux entournures. M. Gaudin est membre du PR, à la tête de surcroît de la plus grosse fédération de ce parti. Tous deux sont contraints de s'entendre. Enfin, même si on en parle moins et si l'affaire a été menée subtilement, M. Léotard dans le département voisin du Var a su adroitement brouiller les cartes : le FN maintient contre lui M. Le Chevallier, qui ne le gêne pas, tandis que le chef de file local de l'extrême droite, Mme Yann Piat, est assurée d'un siège grâce à l'accord de Marseille.

On n'a toujours pas entendu non plus le président du Parti radical, M. André Rossinot, si diligent pourtant ces derniers temps pour agiter « *la clause de conscience* » quand il imaginait que le candidat Barre pouvait avoir quelque tendresse à l'égard de M. Le Pen. « *Une voix hypothétique glanée à l'extrême droite*, expliquait-il lors de son dernier congrès de janvier, *c'est deux voix perdues au centre.* » Il se serait distingué à reprendre sans tarder la même démonstration.

De bonnes excuses

Le président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, lui, a réagi. « *Il n'y a pas d'accord de désistement national avec le Front national*, a-t-il fait valoir, *mais il peut y avoir des retraits individuels de la part de candidats qui estiment n'avoir aucune chance de l'emporter au second tour.* » On resterait confondu devant tant de candeur si celle-ci n'était, en réalité, que pieux mensonge. Si soucieux toujours de « parler vrai », les centristes auraient dû plutôt expliquer qu'ils ont, aujourd'hui, une douzaine de candidats dans la fourchette des 48 %-50 % et que leur élection, dimanche prochain, est liée à l'électorat lepéniste, qu'il faut ménager. Si bien que le bureau politique CDS décidait, mardi matin, d'éviter jusqu'au dimanche « *toutes déclarations intempestives* ». Au lieu de quoi, M. Méhaignerie a préféré mettre en cause le mode de scrutin majoritaire « *injuste qui ne permet pas la représentation des minorités* ».

Vrai problème assurément. Mais ce retour au scrutin majoritaire était le deuxième des « *engagements fondamentaux* » de la plate-forme RPR-UDF des législatives de 1986, signée des deux mains par les centristes. En avril dernier, M. Jacques Barrot dans *le Monde* craignait lui « *que certains extrêmes venus à la politique grâce à la proportionnelle espèrent une perpétuation de ce mode de scrutin* ». *Bref, les centristes auront toujours de bonnes excuses pour excuser tous les manquements, toutes les déviations contraires à leurs engagements fondamentaux. S'imaginant que la fonction crée l'organe, le CDS est* résolu à constituer demain un groupe autonome à l'Assemblée nationale. D'aucuns pourront logiquement douter de son utilité...

DANIEL CARTON.

Les réactions

● A droite : un accord « local » ● A gauche : un « déshonneur »

A droite, mobilisation de toutes les ressources de l'analyse politique et de toutes les considérations « *philosophiques* » pour justifier la situation créée par les désistements réciproques URC-FN dans la région Provence-Alpes-Côte-d'Azur. A gauche : condamnation sans appel de cette décision et les extrapolations les plus noires à propos de ses conséquences.

Les retraits de candidats de l'URC face aux candidats du FN arrivés au premier tour ne sont que des « *décisions personnelles et individuelles* » ; elles ne relèvent que de « *la logique politique sans discussion d'aucune sorte avec les amis de M. Le Pen* », a déclaré, le mercredi 8 juin, sur TF 1, M. Jean-Claude Gaudin, président du groupe UDF à l'Assemblée nationale, que l'épisode marseillais place sous une vive lumière.

Pour M. Bernard Tapie, candidat soutenu par le PS dans la 6e circonscription des Bouches-du-Rhône, M. Gaudin « *vient de vendre sa ville à Le Pen et il vient d'en faire une ville sinistrée* ». « *Que je sois élu ou pas*, a ajouté M. Tapie, *à partir de ce soir, je vais rester à Marseille, je vais y passer mes jours et mes nuits s'il le faut. Mais si les Marseillais eux-mêmes ne comprennent pas quel est l'enjeu (...) et qu'ils viennent de faire de Marseille une ville à part à cause de M. Gaudin (...) car il n'y aura plus aucun industriel ou financier du monde qui s'installera à Marseille, il va falloir leur faire comprendre.* »

Pour M. Michel Pezet, homme fort de la fédération socialiste des Bouches-du-Rhône, « *la stratégie suicidaire de M. Jean-Claude Gaudin a offert les clefs de Marseille au Front national* ». M. Pezet appelle, en guise de réaction, à la création d'un « *véritable centre gauche* » à Marseille, « *composé d'hommes et de femmes de divers horizons déterminés à lutter contre le Front national* », et qui occuperait « *un espace politique indispensable dans l'éventail régional* ». Accord « *scélérat et inadmissible* », juge le premier secrétaire du Parti socialiste, M. Pierre Mauroy, qui lui dénie son caractère régional, estimant qu'il a au contraire « *une valeur nationale* ».

Le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, parle de son côté d'un accord « *honteux* » et « *détestable* » entre le FN et l'ancienne majorité parlementaire. « *M. Gaudin*, affirme encore le ministre de l'intérieur, *est en train de conclure un pacte avec le diable.* »

A Massy (Essonne), où il était venu soutenir le 7 juin le candidat socialiste, l'ancien premier ministre Laurent Fabius a parlé de « *compromission, de déshonneur* » pour ceux qui ont signé cet accord.

Locale, purement et absolument locale, ainsi les responsables politiques de droite veulent-ils évaluer l'affaire de Marseille. C'est le cas du député barriste de l'Ain, Charles Millon, c'est encore le cas du président du CDS, M. Pierre Méhaignerie, pour qui « *il n'y a pas d'accord et il n'y aura pas d'accord avec le Front national* ». « *La spécificité de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur*, explique encore M. Méhaignerie, *pose à tous les hommes politiques nationaux et à tous les Français des difficultés. Car, lorsqu'une formation politique, même si on ne partage comme moi certains de ces objectifs, a 27 % ou 28 % des électeurs et que le mode de scrutin n'enverra aucun élu de cette formation « à l'Assemblée » on se pose des questions.* »

« *Les minorités doivent être représentées à l'Assemblée nationale* », conclut M. Méhaignerie. Dans le *Figaro* du 8 juin, l'éditorialiste et ancien ministre Alain Peyrefitte qualifie de « *suprême ruse* » de nos Ubu marxistes, la distinction faite à gauche entre le risque d'éviction du Parti communiste à l'Assemblée nationale et le souhait formulé d'une telle éviction du Front national alors que les deux formations représentent « *10 % des Français* ». « *Entre deux ou trois députés pour le Front national, et une majorité pour la coalition socialo-communiste reconstituée, où est, pour les libéraux le danger le plus pressant* », interroge M. Peyrefitte.

M. Jacques Blanc, président (PR) de la région Languedoc-Roussillon, pionnier des alliances avec le Front national, s'est « *félicité* » des décisions prises par l'URC à Marseille, jugeant que « *le bon sens a prévalu (...) et doit prévaloir partout* ».

« *Local, pas national* » : cette analyse insistante est aussi celle de M. Charles Pasqua, ancien ministre de l'intérieur. M. Michel Noir, lui aussi membre du RPR, n'est pas loin de partager cette appréciation. Tout en rappelant le 7 juin son opposition par « *exigence morale* » à tout accord avec le Front national, il a estimé : « *C'est parce que je souhaite la victoire de la majorité UDF-RPR que je pense que, pour trois ou quatre sièges que nos amis dans les Bouches-du-Rhône espèrent trouver*, nous n'avons pas à mettre en cause quelque soixante ou soixante-dix sièges en France qui pourraient l'être. »

M. Jean-Pierre Stirbois, secrétaire général du FN, ne veut retenir qu'une leçon d'avenir de ce qui se passe en ce moment dans les Bouches-du-Rhône. Pour lui, les accords présents « *permettront tout à fait naturellement des accords pour les élections municipales* », et qui doivent avoir lieu en 1989. « *Jean-Claude Gaudin est un homme de bon sens*, a encore affirmé M. Stirbois, *qui connaît l'arithmétique et qui sait que la bataille des municipales à Marseille passe nécessairement par un accord avec le Front national.* »

M. K.

L'ombre du lepénisme sur les coteaux champenois et sur... M. Stasi

REIMS
de notre correspondant

Il souffre Michel Thomas, le candidat socialiste de la 6e circonscription de la Marne, l'une de celles qui sont regardées avec des lunettes « *microcosmiennes* ». Il souffre de la « surmédiatisation » qui, selon lui, entoure la campagne d'un adversaire effectivement très médiatique.

Le simple conseiller municipal d'Epernay veut croire pourtant dans ses chances de faire tomber l'une des figures emblématiques, mais toujours hypothétique, de l'ouverture et pourtant, les projecteurs restent braqués sur Bernard Stasi, vice-président du CDS. L'auteur controversé, dans les rangs du RPR marnais, de *l'Immigration, une chance pour la France* se trouve dans une situation paradoxale. Pour conserver un siège qu'il occupe depuis 1968, il devra, en effet, rallier à son panache centriste et à ses idées de tolérance une frange importante des suffrages du Front national dont il est précisément une des têtes de turc attitrées.

En totalisant 13,65 % des voix, M. Jacques Robert, un viticulteur, a été le seul dans le département à maintenir le score du leader du Front national, cependant que M. Stasi, tout en améliorant sensiblement le capital de la droite classique au regard du premier tour de la présidentielle, butait contre la digue des 40 %.

Voilà qui autorise M. Robert, lequel s'apprête à retourner à ses vignes, et à son endettement (sic), à clamer « *Stasi ne peut pas prétendre à la victoire sans accord ou non. Mais, si on ne veut pas de nos gueules, on n'aura pas nos voix !* » En tout cas, confesse-t-il sans se livrer davantage, la gauche n'aura pas la sienne.

Quant à M. Thomas, qui se situe dans la mouvance de M. Chevènement, il reproche à son adversaire de l'URC, « *vécu ici depuis vingt ans* » comme le représentant de la droite, de jouer sur tous les tableaux et de banaliser son propos vis-à-vis du Front national, au fur et à mesure que l'on approche de l'échéance. Le maire d'Epernay, lui, bat inlassablement le vignoble, manifestant que ses positions à l'égard du lepénisme n'ont pas varié d'un iota, mais se refusant à assimiler ses électeurs comme autant de racistes et à les rejeter, n'hésitant pas à banaliser l'accent de Marseille.

Toutefois, on ne pourra s'empêcher de s'étonner que l'ombre portée du lepénisme puisse planer sur les coteaux champenois. Dans cet îlot plutôt prospère, le chômage ne galope pas, non plus que la « *colonisation* » immigrée ou l'insécurité ne menacent.

DIDIER LOUIS.

Décomposition

(Suite de la première page.)

Pour limité qu'il soit, l'exemple n'en est pas moins symbolique. Les conséquences perverses du scrutin majoritaire, que la droite à peine revenue au pouvoir s'était empressée de rétablir, jouent à plein. Elles poussent la droite modérée dans les bras de M. Le Pen et contraignent les centristes à rester solidaires, le temps d'un second tour, d'un bloc dont ils partagent de moins en moins les valeurs et la stratégie.

Mais cette solidarité forcée pourrait être de courte durée. Le piège Le Pen n'a pas fini de montrer ses effets désintégrateurs. Le scrutin présidentiel a coupé la droite en trois morceaux ; les péripéties des élections législatives vont l'émietter encore un peu plus en séparant au sein de l'UDF et du RPR les éléments les plus modérés — centristes chez les uns, néogaullistes viscéralement hostiles à toute compromission avec le FN chez les autres — de ceux qui acceptent de se commettre avec M. Le Pen au nom de la lutte commune contre le socialisme.

La recomposition du paysage politique qui n'a pu se faire au second tour de l'élection présidentielle par un large rassemblement autour de M. Mitterrand, ni au moment de la constitution du gouvernement Rocard, ni par le biais de législatives trop précipitées, a peut-être été véritablement amorcée avec l'accord URC-FN des Bouches-du-Rhône. De nouveaux rapports entre les forces politiques ne pouvaient naître d'un seul coup. La recomposition devait passer d'abord par une phase de décomposition du paysage politique traditionnel que la mécanique réductrice du scrutin majoritaire masque provisoirement.

Que le puzzle puisse être ensuite reconstitué selon des combinaisons inédites dépend dans une large mesure de la capacité des vrais centristes à ne pas se laisser entraîner par les pesanteurs, à prendre leurs responsabilités et à franchir le pas, non vers un ralliement au Parti socialiste, mais vers une autonomie par rapport aux conservateurs. Ils attendaient une raison honorable. Ils l'ont.

DANIEL VERNET.

Politique

et les retrouvailles distantes à gauche

Les responsables socialistes craignent d'être à la merci des députés du PC

L'idée que le PS puisse avoir besoin des députés du PCF pour constituer une majorité à l'Assemblée nationale était, il y a encore deux semaines, inimaginable pour les dirigeants socialistes. Magnanime, M. Pierre Mauroy, premier secrétaire, n'envisageait-il pas de sacrifier quelques élus de son parti pour permettre aux communistes d'être présents dans l'hémicycle ? Il aura suffi que la vague rose se réduise à un clapotis, que le PCF resurgisse du fond des profondeurs pour que le PS soit en situation – si le second tour ne corrige pas la tendance du premier – de jouer les arroseurs arrosés.

Le retournement serait alors savoureux : le PS, qui se croyait déjà hégémonique à gauche, se trouverait, tout au moins sur le plan de l'arithmétique parlementaire, ramené avant la case départ de 1981, puisque la majorité absolue dont disposait le PS a fait reposer l'union de la gauche, de 1981 à 1984, non sur une nécessité mais sur une volonté politique.

Après 1986, plusieurs dirigeants socialistes affirmaient en privé qu'ils se seraient conduits plus intelligemment s'ils n'avaient pas eu cette maudite majorité absolue qui leur a tourné la tête. Pourtant, maintenant qu'une nouvelle majorité absolue n'est pas acquise, le PS tombe de haut. Au fil des reculs successifs du PCF, les dirigeants socialistes les plus fidèles à l'union de la gauche avaient fini par admettre, comme l'avait dit M. Mauroy avant les élections législatives, que cette union correspondait à une phase historique *« dépassée »*.

Aujourd'hui, l'entourage du premier secrétaire, comme celui de M. Louis Mermaz, ministre des transports et membre du secrétariat national chargé des élections, affirme continuer à travailler plutôt sur l'hypothèse d'une courte majorité absolue, de l'ordre de 290 à 310 députés. Si tel n'était pas le cas, on laisse entendre que la constitution d'une majorité PS-PCF ne serait pas *« déshonorante »*. M. Mermaz, comme M. Mauroy (qui l'a exprimé avec force le lundi 6 juin sur RTL), refuse, en particulier, toute symétrie qui conduirait à comparer les deux extrêmes du champ politique français, le Front national et le PCF. Dans les moments cruciaux de l'histoire contemporaine, rappellent-ils, les communistes étaient du bon côté de la barrière et ont payé leur engagement de leur sang.

Situation délicate

Pourtant, à s'en tenir à des considérations plus immédiates, le retour du PCF sur la scène politique bouleverse la donne que le PS croyait avoir en main. Sur le plan de l'image, il n'était plus possible, jusqu'à ces derniers jours, de tenter, sérieusement, de présenter le PS comme *« l'otage »* du PCF. Si les socialistes ont besoin des communistes pour avoir une majorité, l'accusation resurgit d'elle-même. C'est, en partie, le travail de plusieurs années qui est mis à mal.

Jusqu'au dimanche 5 juin, la stratégie adoptée par le PS, sous l'impulsion de M. Mitterrand, se présentait ainsi : l'affaiblissement progressif du PCF, sa probable quasi-disparition parlementaire, laissaient les mains libres au PS pour se tourner vers son flanc droit, faire éclater la droite par *« l'ouverture »* et créer un centre qui aurait vocation à s'allier avec le PS. A terme, le PS devenait le pôle hégémonique de la vie politique française, flanqué, à droite, de cette nouvelle formation, et, à gauche, d'un PCF trop petit pour présenter des exigences gênantes.

L'amorce de ce mouvement de recomposition devait trouver sa traduction parlementaire avec la création d'un groupe de *« Républicains de progrès »* englobant les MRG et les candidats non socialistes élus avec l'investiture PS au titre de *« l'ouverture »*. Or, les rescapés de *« l'ouverture »* sont dès maintenant trop peu nombreux pour pouvoir constituer un groupe à l'Assemblée (sauf à abaisser considérablement la « barre » des 30 députés).

S'il a besoin d'un renfort substantiel (deux ou trois dizaines de députés), le PS risque de se retrouver dans une configuration d'union de la gauche PS-MRG-PCF, celle-là même qui avait volé en éclats... en 1977.

Une telle configuration ne sonnerait-elle pas le glas de la tentative de M. Rocard ? Dès lors qu'il aurait besoin des voix communistes pour avoir une majorité stable, M. Rocard serait dans une situation délicate pour tenter de constituer, au coup par coup, des « majorités d'idées ». Sa méfiance viscérale à l'égard des communistes est connue. Certes, M. Rocard a exprimé, encore récemment, lors de sa première conférence de presse de premier ministre, le respect qu'il porte au « désarroi » des électeurs communistes. Mais il s'était engagé, trop sans doute, et avait paru accepter implicitement le parallèle PCF-FN lorsqu'il avait affirmé, face à M. Pierre Méhaignerie, lors de l'émission « Questions à domicile » de TF 1, le 20 mars dernier : *« La perspective du retour vers le gouvernement de ministres communistes est complètement exclue et par conséquent* [...] *j'ai, sur ce sujet, la même tranquillité que vous par rapport à M. Le Pen. »* Si les socialistes ont besoin d'eux à l'Assemblée, les communistes sauront probablement se souvenir de cette phrase.

JEAN-LOUIS ANDRÉANI.

Les dirigeants communistes pratiquent le soutien sélectif aux candidats investis par le PS

Et si le « Bébête-show » prédisait l'avenir ? Dans un raccourci humoristique saisissant, le sketch quotidien d'avant-dîner des marionnettes du théâtre politique a dressé en quelques minutes, le mardi 7 juin sur TF 1, un tableau plus vrai que nature de la situation à gauche. Dieu houspillait Rocroi pour son peu de réussite dans la tentative d'ouverture au centre voulue par le président de la République – *« Il faut que je m'occupe de tout »* tonnait la grenouille en gesticulant – et Marchy – le moral hissé haut, expliquait avec gouaille que les voix communistes allaient coûter cher à qui les demandait. Dieu menaçait la truie sémillante de conduire son influence vers les 3 % en faisant entrer quelques ministres communistes au gouvernement. Le groin de Marchy se tordait de douleur – *« Truie échaudée craint l'eau froide »* – et *« Monsieur le premier ministre par hasard »* battait des ailes d'aise... ou de désespoir.

Le devoir des chansonniers est l'irrespect, mais l'analyse politique ne leur est pas interdite. Et cette fois, elle avait un rapport plutôt étroit avec la réalité politique qui se dessine, à petites touches, depuis le soir du premier tour des législatives.

En fait d'élargissement au centre, il s'est produit un élargissement de l'abstention en même temps qu'un élargissement d'une audience communiste rétive aux œillades élyséennes vers la droite.

Quoi de plus naturel que de voir la direction du PCF affirmer que midi sonne à sa porte alors même, quoi qu'elle en dise, qu'elle redoutait de se retrouver dans une fâcheuse posture à l'Assemblée nationale – les supplications de *l'Humanité* avant le premier tour l'attestent – et qu'elle a même été étonnée du résultat. En privé, les communistes ne se donnaient eux-mêmes guère plus de dix députés sauvant leur siège.

N'y croyant peut-être pas, habitués qu'ils sont devenus aux échecs électoraux nationaux successifs, les dirigeants communistes, dimanche soir, étaient graves et attentistes plutôt que triomphants. En un mot : dubitatifs. Ils ont pris la mesure de la situation à l'occasion de la réunion du comité central, le lendemain, après que le bureau politique eut été en possession de toutes les informations nécessaires. Fort d'une remontée électorale spectaculaire par rapport à l'élection présidentielle et plus modeste par rapport aux législatives de 1986, M. Marchais a compris que, loin d'être la Berezina, les résultats du 5 juin le mettaient dans une position inespérée.

Vingt-huit députés ?

Les contestataires de l'intérieur, en effet, se font oublier pour ne pas compromettre un redressement qu'ils ont appelé de leurs vœux. Même s'il est hasardeux de prétendre que le score du PCF couronne la politique défendue depuis quatre ans par l'équipe de M. Marchais, il est impossible de ne pas le porter au crédit du secrétaire général. Celui-ci est le patron dans les mauvais et les bons jours. Certes, compte tenu du règlement actuel de l'Assemblée qui fixe un minimum de trente députés, les communistes, au vu des résultats du premier tour, ne peuvent prétendre constituer un groupe. La totalisation des voix de gauche acquises au premier tour (à participation égale au second) leur donnerait, au mieux, vingt-trois députés en métropole, trois apparentés à la Réunion s'ajoutant à M. Laurent Vergès, réélu, et un apparenté en Guadeloupe. Total : vingt-huit députés. A défaut d'être un groupe réglementaire, la représentation communiste au Palais-Bourbon pourrait bien s'imposer comme un passage nécessaire pour permettre au PS de former une majorité. La direction du PCF l'a si bien vu – après un moment de perplexité – qu'elle peut tenir la dragée haute au PS. C'est la revanche des lilliputiens de la gauche parlementaire.

D'abord, le PCF ne soutient pas les *« candidats de droite et du patronat »*, tels M. Lionel Stoléru dans l'Oise (37,42 % au premier tour et 18,97 % pour le candidat communiste) ou M. Bernard Tapie dans les Bouches-du-Rhône (36,98 % et 9,56 %). Ensuite, il se maintient, là où il peut, si le candidat soutenu par le PS ne lui convient pas. C'est le cas de M. Paul Chomat dans la Loire, qui impose une triangulaire au radical valoisien dissident, M. Pierre-Roger Gaussin, qui a déjà trois points de retard sur M. Jean-Pierre Philibert (URC-UDF-PR). Enfin, le Petit Poucet choisit, au cas par cas, d'apporter ou non son soutien aux candidats ni socialistes ni radicaux de gauche.

Au nom du sport, le PCF soutient ainsi M. Roger Bambuck dans l'Essonne et, en hommage à l'écologie, M. Brice Lalonde dans la Seine-et-Marne. Au nom de la « majorité présidentielle » il appelle à voter pour Mme Frédérique Bredin (Seine-Maritime), M. Jean-Pierre Destrade (Pyrénées-Atlantiques) ou bien M. Jean-Claude Chazal (Lozère) et Mme Huguette Bouchardeau (Doubs).

Inversement, il indique que *« les électeurs ne sauraient choisir entre deux candidats de droite »* dans la 4e circonscription de la Moselle, où M. Aloyse Warhouver, en congé du CDS, est opposé à M. Pierre Messmer (URC-RPR). Au passage, il ne se prive pas du plaisir de se « payer » M. Henri Fiszbin, *« un homme dont il est connu que le fondement de ses activités est la lutte contre le PCF »*, dans la 8e circonscription du même département. Si Claude Cabanes a placé M. Roger Jouet (dissident CDS du Calvados) dans la mire de son éditorial de *l'Humanité* de mercredi, la fédération de Haute-Saône fait de même avec M. Pierre Dabezies, *« candidat de droite parachuté »*. En 1981, cet officier parachutiste, gaulliste de gauche, n'avait pas subi le même traitement des communistes parisiens.

Le sommet est atteint dans le Rhône, où la fédération locale du PCF refuse d'engager les électeurs communistes à voter pour M. Gérard Collomb, député sortant et socialiste en carte, car son suppléant est... radical valoisien dissident. L'entourage de M. Collomb y voit plutôt une vengeance locale car M. Charles Fiterman a été battu.

OLIVIER BIFFAUD.

● **Le Recours contre Mme Dufoix.** – M. Jacques Roseau, porte-parole de l'organisation de rapatriés le Recours, a annoncé, le lundi 6 juin, une *« campagne intense, sur le terrain, pour soutenir systématiquement tous les candidats de l'URC dans toutes les circonscriptions, à l'exception de la quatrième circonscription de l'Hérault, où se présente Georges Frêche »*, le maire socialiste de Montpellier. M. Roseau a appelé, en revanche, expressément, à faire battre le ministre chargé des rapatriés, Mme Georgina Dufoix, en ballottage difficile dans la deuxième circonscription du Gard, parce qu'elle avait déclaré, il y a trois ans, s'être *« battue pour l'indépendance de l'Algérie »*.

La campagne du premier ministre

« La fonction principale des socialistes est la défense du monde du travail »

souligne M. Michel Rocard

MONTPELLIER
de notre envoyé spécial

Pour mobiliser les électeurs de gauche qui ont considéré les sondages d'avant le premier tour comme une *« prévision »* et qui ont cru que le *« combat »* était *« gagné d'avance »*, M. Michel Rocard met un point d'honneur à ne pas changer de langage. Que la *« fonction principale »* des socialistes soit la *« défense du monde du travail »*, comme il l'a souligné à Nîmes et à Montpellier, le mardi 7 juin, ce n'est pas, chez lui, un retour de mémoire opportun : il n'avait cessé de le dire avant le 5 juin. Cela rappelé avec insistance par le premier ministre pour les gazettes qui s'aviseraient de titrer étourdiment : *« Second tour, à gauche toute ! »*

M. Rocard ne croit pas aux vertus des brusques *« changements d'ambiance »*. La preuve : il s'empresse de compliquer les choses en expliquant que la défense du monde du travail, c'est aussi celle des agriculteurs – d'accord, – des commerçants et des artisans – dur ! – et même des chefs d'entreprise... à condition, toutefois, qu'ils réinvestissent le produit de leur travail. Etant entendu donc que M. Rocard est toujours M. Rocard et que l'ouverture n'est pas forclose, il convient de penser *« d'abord aux travailleurs salariés »*, dont le pouvoir d'achat *« stagne »*, et que frappe ou menace le chômage.

Sécurité sociale : rude diagnostic

La relance, dont le premier ministre a rappelé qu'elle avait été expérimentée sans succès par M. Jacques Chirac en 1975 et par M. Pierre Mauroy en 1981, *« n'est pas une solution possible »*. Reste à indiquer la voie : *« gagner à l'exportation »*, et à rappeler quelques évidences : *« Je n'ai jamais vu d'emplois sans employeurs »* et *« on n'entraîne pas les employeurs à créer des emplois par discipline républicaine »*. A l'Etat, il revient de *« fixer les règles du jeu »* ; au gouvernement de rechercher la *« convergence des volontés »* sur les conditions de l'amélioration de la productivité. Telle est la définition rocardienne de l'ouverture.

A ce discours-là, les socialistes se sont faits. Le diagnostic du premier ministre sur la Sécurité sociale est plus rude à entendre. Le constat : un *« déficit comptable »* d'une *« vingtaine de milliards de francs probablement cette année »*. Le principe : *« la qualité d'une société se reconnaît à la manière dont elle traite ses anciens. Par conséquent, grosso modo, les retraites, pas touche ! »* Conséquence : c'est à l'assurance-maladie qu'il faut s'intéresser.

Il y a de quoi faire, selon le premier ministre. *« Dix pour cent des hospitalisations*, a-t-il dit, *sont dues à des erreurs de diagnostic initial »* ; beaucoup de *« malades longs »*, personnes du troisième ou du quatrième âge, ne sont *« pas à leur place »* à l'hôpital ; les *« congés de maladie de complaisance »* coûtent de 10 milliards à 12 milliards de francs chaque année ; s'y ajoutent les excès de prescriptions. On applaudit ? M. Rocard ironise : *« vous-mêmes... »*

Que veut-il à la fin ? Que la gauche sache faire au pays des propositions qui vaillent pour tous. La République, le suffrage universel, l'école gratuite et obligatoire, la protection sociale, l'impôt progressif sur le revenu, *« tout cela ce fut la gauche et c'est maintenant la France »*, a lancé le premier ministre. Aujourd'hui il s'agit de savoir si la société française *« est à deux vitesses ou pas »*. Se pose particulièrement la question de l'intégration des immigrés. Sachant que l'on ne peut en recevoir de nouveaux, il faut, pour ceux qui sont là, *« que nos qualités de pays d'accueil*, a dit M. Rocard, *soient unanimement reconnues comme historiquement constantes »*.

Aux Français qui s'y refusent, le premier ministre demande s'ils savent combien de Maghrébins comptait la division Leclerc quand elle a libéré Strasbourg en 1944. Il a dénoncé la *« compromission »* de la droite avec l'extrême droite à Marseille pour satisfaire des *« ambitions électorales »*. *« Sous prétexte de servir la France, on la déshonore »*, a accusé M. Rocard. Il a rendu hommage, en revanche, à ceux qui, à droite, refusent de telles compromissions, à ceux qui respectent *« les valeurs de la République »* et avec lesquels des *« convergences »* sont possibles.

L'ouverture encore : dans la gestion de l'Etat dès aujourd'hui et dès demain au Parlement. *« Le président de la République et moi-même*, a déclaré M. Rocard, *nous vous demandons une majorité parlementaire un peu comme vous prenez une assurance-risques automobile. »* Pour le premier ministre, la majorité réduite à elle-même, c'est toujours plus ou moins le fameux article 49, alinéa 3, de la Constitution qui est à l'œuvre. Or cette procédure contraignante est à ses yeux une arme de dissuasion qui remplit son office lorsqu'elle ne sert pas.

Ainsi va M. Rocard, d'escale hâtive à l'aéroport de Nîmes – où Mme Georgina Dufoix s'est classée elle-même parmi les candidats socialistes dont la situation n'est *« pas simple »* – en meeting à l'hôtel du département de Montpellier où il a salué le président du conseil général, M. Gérard Saumade, pour la discipline avec laquelle il avait accepté de céder à M. Georges Frêche, maire de la ville, une circonscription sûre, et de se risquer lui-même en terrain difficile face à M. Camille Cabana, ancien ministre RPR.

Tout à sa démonstration d'anti – *« serrurerie »* – c'est ainsi qu'il désigne la vision partisane de l'ouverture, – le premier ministre allait oublier de faire acclamer les sept candidats socialistes en lice pour le second tour dans l'Hérault, les quatre du Gard, etc. Il s'en est souvenu alors qu'il avait déjà mis un point final à son discours. Il était temps. S'il est vrai, comme l'a dit M. Rocard, que *« l'ouverture sera celle des colleurs d'affiches avant d'être celle des parlementaires »*, encore faut-il que les premiers aient le sentiment de ne pas être tout à fait inutiles lorsqu'ils placardent sur les murs les noms des seconds.

PATRICE JARREAU.

D'un marché à l'autre

Pour la visite de « leur » premier ministre, les militants socialistes du dix-neuvième arrondissement ont sorti leurs plus beaux badges : un *« Mitterrand président »* des plus sobres pour les uns, une splendide photographie de leur candidat local tout sourire devant un parterre de roses pour les autres. Pour Mitterrand, ils n'ont plus de soucis à se faire. En revanche, rien n'est encore joué pour Daniel Vaillant et Jean-Christophe Cambadélis, tous deux en ballottage serré dans les 19e et 20e circonscriptions. Le « petit coup de pouce » de Michel Rocard décidé à la hâte la veille au soir ne sera pas de trop.

Réunis devant une mauvaise palissade de bois fraîchement recouverte d'affiches aux couleurs de la « France unie », candidats et militants patientent en chœur en jonglant fébrilement avec les chiffres du premier tour. Ils additionnent sans hésitation les voix « de gauche » – socialistes, socialistes dissidents, et communistes, – mais où diable classer les 20 229 abstentionnistes de dimanche dernier ?

11 h 15 : l'arrivée de Michel Rocard interrompt brusquement ces calculs audacieux. La petite foule rassemblée au coin de l'avenue Secrétan par les bons soins des militants joue des coudes. Pas de doute, *« il a bien la même bouille qu'à la télé »*. Un retraité aux cheveux blancs s'avance sans hésiter : en 1969, lorsque Michel Rocard était candidat PSU à l'élection présidentielle, il conduisait le train que Rocard empruntait tous les matins. *« Vous m'aviez même donné un autographe. »* Un sourire. Une bonne poignée de main. Le premier minitre plante là son admirateur d'antan et remonte l'avenue Secrétan au beau milieu d'une cohue bruyante et étonnée.

Les poussettes chavirent, les adolescents sautent sur les bancs, et les plus audacieux se glissent au premier rang, leur numéro de téléphone à la main. Logement, allocations, stages : Michel Rocard renvoit, patiemment, ses interlocuteurs vers leurs députés. *« C'est à eux qu'il faut en parler. C'est bien pour cela que nous avons mis en œuvre la décentralisation. »*

Suit un petit tour dans les allées du marché couvert de l'avenue Secrétan, situé, lui, sur le territoire de Jean-Christophe Cambadélis. L'occasion de maudire une fois de plus le savant redécoupage de Charles Pasqua. *« Derrière le kiosque à journaux, là-bas, c'est la cinquième circonscription, celle de Gilles Martinet. Ici, nous sommes chez Jean-Christophe Cambadélis et, de l'autre côté de la rue, chez Daniel Vaillant. Et deux feux plus loin, c'est Georges Sarre,* murmure un militant offusqué. *Comment voulez-vous que les électeurs s'y reconnaissent ? »*

Quelques échanges avec le poissonnier du marché – *« Le poisson, c'est bon pour la matière grise, monsieur le premier ministre. Ça aide au gouvernement »*, – et la petite troupe franchit de nouveau la frontière entre les deux circonscriptions pour se rendre au café Le Carrefour où les attendent quelques jeunes militants socialistes prévenus en catastrophe dans la nuit.

Sagement alignés au fond de la salle sur une banquette de Skaï beige, Michel Rocard, les deux candidats et les deux suppléants commandent cinq cafés. *« Des questions ? »*, lance le premier ministr à l'assistance. Les badauds hésitent à s'avancer vers cette longue tablée aux allures de tribunal. La première à se décider est une jeune lycéenne qui s'apprête à passer son bac. *« Comme mon fils !*, s'exclame Michel Rocard. *Ecrivez-moi pour me dire si cela a marché ! »* Suivent une femme *« travaillant dans la culture et la création »*, inquiète à l'idée que Jack Lang quitte son ministère, et une famille en conflit avec son propriétaire. Le premier ministre les rassure en quelques mots, les invitant à adresser leurs dossiers aux mairies ou à Matignon.

11 h 51 : Michel Rocard s'engouffre dans sa R 25 bleu marine en direction du marché d'Aligre, où l'attendent d'autres candidats socialistes en ballottage. Les militants le regardent partir en regrettant à mi-voix qu'il ait négligé de saluer l'autre côté de l'avenue. Et si les abstentionnistes des numéros pairs, vexés par ce malheureux oubli, restaient chez eux dimanche prochain ?... *« C'est uniquement un problème de temps*, assure Jean-Christophe Cambadélis. *Il faut aussi qu'il gère l'Etat. Après tout, il est le premier ministre... »*

ANNE CHEMIN.

Politique

Le second tour des élections législatives

Quatre cent vingt-six duels, huit triangulaires

Cent-vingt candidats ont été élus au premier tour (sans compter les deux de l'URC déclarés d'office vainqueurs dans l'Oise). Sur les quatre-cent cinquante-trois circonscriptions restant en ballottage, dix-neuf n'ont qu'un seul candidat en lice. Il s'agit de Gustave Ansart (PC, Nord, 19e) ; Alain Bocquet (PC, Nord, 20e) ; Marcel Wacheux (PS, Pas-de-Calais, 10e) ; Noël Josèphe (PS, Pas-de-Calais, 11e) ; Albert Facon (PS, Pas-de-Calais, 14e) ; Marie-Jo Sublet (PS, Rhône, 14e) ; Pierre Bourguignon (PS, Seine-Maritime, 3e) ; André Duroméa (PC, Seine-Maritime, 8e) ; Gilbert Bonnemaison (PS, Seine-Saint-Denis, 1re) ; Marcelin Berthelot (PC, Seine-Saint-Denis, 2e) ; Muguette Jacquaint (PC, Seine-Saint-Denis, 3e) ; Louis Pierna (PC, Seine-Saint-Denis, 4e) ; Jean-Claude Gayssot (PC, Seine-Saint-Denis, 5e) ; Véronique Neiertz (PS, Seine-Saint-Denis, 9e) ; François Asensi (PC, Seine-Saint-Denis, 11e) ; René Rouquet (PS, Val-de-Marne, 9e) ; Jean-Claude Lefort (PC, Val-de-Marne, 10e) ; Robert Montdargent (PC, Val-d'Oise, 5e) ; Frédéric Jalton (PS, Guadeloupe, 1re). Au total, ce sont donc dix communistes qui rejoignent leur élu du premier tour, et neuf socialistes et radicaux de gauche s'ajoutent au trente-neuf élus de dimanche dernier.

Dans huit circonscriptions, il y aura triangulaire. Il s'agit des 1re et 4e de la Loire, de la 5e de la Moselle, de la 2e des Pyrénées-Orientales, de la 5e du Haut-Rhin, de la 3e de Paris, de la 13e du Rhône, de la 5e du Var. Dans la Loire, le non-désistement du PC en faveur du candidat radical soutenu par le PS dans la 1re circonscription a entraîné le maintien du socialiste devancé par le communiste dans la 4e. Dans les Pyrénées-Orientales, dans le Haut-Rhin, dans le Rhône et dans le Var, ce sont les représentants du FN qui provoquent ces triangulaires. A Paris et en Moselle, les candidats de l'URC sont gênés par le maintien de candidats divers droite. Outre les huit circonscriptions des Bouches-du-Rhône où le représentant de la gauche aura pour adversaire un candidat du Front national, Mme Yann Piat (FN) affrontera aussi, en solitaire, le candidat du PS dans la 3e circonscription du Var.

Nous publions ci-dessous le nom des candidats restant en lice au second tour avec l'étiquette sous laquelle ils se présentaient le 5 juin. Les chiffres figurant entre parenthèses correspondent pour la gauche au total extrême-gauche + PC + PS + divers gauche + écologistes du premier tour, et pour la droite au total URC + divers droite. Le score du Front national n'apparaît que pour les circonscriptions où l'un de ses représentants est candidat.

AIN

1re. – Dominique Saint-Pierre, maj. p.-MRG, d.s. (46,20) ; Jacques Boyon, URC-RPR (46,65).

2e. – Gérard Lora-Tonet, maj. p.-PS, (44,09) ; Lucien Guichon, URC-RPR, d.s. (42,63).

4e. – Noël Ravassard, maj. p.-PS, d.s. (48,97) ; Michel Voisin, URC-UDF-CDS (39,73).

AISNE

2e. – Daniel Le Meur, PC, d.s. (59,04) ; Antoine Pagni, URC-UDF-PR (31,47).

3e. – Jean-Pierre Balligand, maj. p.-PS, d.s. (64,15) ; Jacques Boury, URC-UDF-PSD (26,53).

4e. – Bernard Lefranc, maj. p.-PS, d.s. (65,30) ; Jacques de Brosses, URC-RPR (24,35).

5e. – Dominique Jourdain, maj. p.-PS (43,13) contre André Rossi, URC-UDF-Rad., d.s. (45,07).

ALLIER

1re. – François Colcombet, maj. p.-PS (54,42) ; Jean-Paul Martin, URC-RPR (40,41).

2e. – Pierre Goldberg, PC (65,26) ; Jean Gravier, URC-div. d. (29,87).

3e. – André Lajoinie, PC, d.s. (59,78) ; Bernard Coulon, URC-UDF-PR (34,04).

4e. – Jean-Michel Belorgey, maj. p.-PS, d.s. (45,92) ; Claude Malhuret, URC-UDF-PR (46,93).

ALPES-DE-HTE-PROVENCE

1re. – François Massot, maj. p.-PS (53,18) ; Francis Galizi, URC-UDF-CDS (35,42).

2e. – André Bellon, maj. p.-PS, d.s. (44,45) ; Pierre Delmar URC-PR, d.s. (49,02).

HAUTES-ALPES

1re. – Daniel Chevallier, maj. p.-PS, d.s. (49,22) ; Pierre Bernard-Reymond, URC-UDF-CDS, d.s. (44).

2e. – Robert de Caumont, maj. p.-PS (44,45) ; Patrick Ollier, URC-RPR (49,02).

ALPES-MARITIMES

1re. – Robert Pogliano, maj. p.-PS (40,89) ; Charles Ehrmann, URC-UDF-PR, d.s. (40,98).

2e. – Patrick Mottard, maj. p.-PS (34,75) ; Martine Daugreilh, URC-RPR (44,08).

3e. – Michèle Matringe, maj. p.-PS (40,40) ; Rudy Salles, URC-UDF-PR (34,90).

4e. – Michèle Mathieu, maj. p.-PS (33,88) ; Emmanuel Aubert, URC-RPR, d.s. (53,19).

5e. – Jean-Hugues Colonna, maj. p.-PS, d.s. (46,51) ; Christian Estrosi, URC-RPR (35,73).

6e. – Odette Boivin, maj. p.-PS (35,88) ; Suzanne Sauvaigo, URC-RPR (41,85).

7e. – Michel Rollant, maj. p.-PS (31,32) ; Pierre Merli, URC-UDF-Rad. (46,47).

8e. – Henri Rossi, maj. p.-PS (29,40) ; Louise Moreau, URC-UDF-CDS, d.s. (48,40).

9e. – Francis Giolitti, maj.p.-PS (34,45) ; Pierre Bachelet, URC-RPR, d.s. (45,83).

ARDÈCHE

1re. – Robert Chapuis maj. p.-PS, d.s. (54,96) ; Georges Chagounoff, URC-RPR (36,16).

2e. – Jacques Dondoux, maj.p.-PS (42,71) ; Régis Perbet, URC-RPR, d.s. (50,54).

3e. – Jean-Marie Alaize, maj.p.-PS (48,59) ; Jean-Michel, URC-UDF-CDS, d.s. (42,48).

ARDENNES

1re. – Roger Mas, maj. p.-PS, d.s. (51,01) ; Michel Vuibert, URC-UDF-CDS, d.s. (39,70).

2e. – Gérard Istace, maj. p.-PS (62,51) ; Patrick Fostier, URC-RPR (26,05).

3e. – Jean-Paul Bachy, maj. p.-PS (49,84) ; Jacques Sourdille, URC-RPR, d.s. (41,96).

ARIÈGE

2e. – René Massat, maj. p.-PS (60,90) ; André Trigano, URC-div. d. (33,90).

AUBE

1re. – Marc Bret, maj. p.-PS (39,45) ; Pierre Micaux, URC-UDF-PR, d.s. (50,20).

2e. – Jean Weinling, maj. p.-PS (43,94) ; Robert Galley, URC-RPR, d.s. (47,61).

3e. – Michel Cartelet, maj. p.-PS, d.s. (51,82) ; Alain Coillot, URC-UDF-Rad. (38,32).

AUDE

1re. – Joseph Vidal, maj.p.-PS (62,47) ; Gérard Larrat, URC-UDF-PR, d.s. (29,58).

2e. – Régis Barailla, maj.p.-PS, d.s. (64,75) ; Roger Fabry, URC-RPR (23,20).

BOUCHES-DU-RHONE

1re. – Jules Rocca Serra, maj.p.-PS (42,17) ; Roland Blum, URC-UDF-PR, d.s. (31,54).

2e. – Jean-Victor Cordonnier, maj.p.-PS (35,39) ; Jean-Claude Gaudin, URC-UDF-PR, d.s. (44,25).

3e. – Philippe Sanmarco, maj.p.-PS, d.s. (41,78) ; Jean Roussel FN, d.s. (29,37). Total droite (28,20).

4e. – Guy Hermier PC, d.s. (59,66) ; André Isoardo FN (27,93). Total droite (12,40).

5e. – Jeanine Ecochard, maj.p.-PS (43,15) ; Gabriel Domenech FN, d.s. (27,01). Total droite (29,82).

6e. – Bernard Tapie, maj.p. div. g. (46,55) ; Guy Teissier, URC-UDF-PR (31,15).

7e. – Michel Pezet, maj. p.-PS, d.s. (52,70) ; Pascal Arrighi FN, d.s. (34,40). Total droite (12,88).

8e. – Marius Masse, maj. p.-PS (51,77) ; Jean-Marie Le Pen FN, d.s. de Paris (32,83). Total droite (15,38).

9e. – Jean Tardito, PC (48,29) ; Ronald Perdomo FN, d.s. (25,77). Total droite (25,72).

10e. – Yves Vidal maj. p.-PS (49,61) ; Bruno Megret FN, d.s. de Isère (26.01). Total droite (24,37).

11e. – André Vallet, maj. p.-PS (46,66) ; Christian Kert URC-UDF-CDS (31,48).

12e. – Henri d'Attilio, maj. p.-PS (48,08) ; Jean-Pierre Stirbois FN, d.s. des Hauts-de-Seine (27,12). Total droite (24,78).

13e. – Paul Lombard, PC (64,15) ; Jacques Duchêne, URC-RPR (18,90).

14e. – Germaine Pivasset, maj. p.-PS (39,87) ; Jean-Pierre Peretti Della Roca URC-UDF, d.s. (39,12).

15e. – Daniel Conte, maj. p.-PS (46,78) ; Léon Vachet, URC-RPR (32,45).

16e. – Michel Vauzelle maj. p.-PS, d.s. (55,63) ; Thérèse Aillaud, URC-UDF (25,44).

CALVADOS

1re. – André Ledran, maj. p.-PS d.s. (49,84) ; Francis Saint-Ellier, URC-UDF-PR, d.s. (43,60).

3e. – Yvette Roudy, maj. p.-PS d.s. (48,32) ; André Fanton, URC-RPR, d.s. (42,13).

5e. – François d'Harcourt, URC-CNI (50,86) ; Roger Jouet, maj. p.-CDS diss. (44,07).

6e. – Michel Bourré, maj. p.-PS (44,90) ; René Garrec, URC-UDF-PR (49,09).

CANTAL

1re. – René Souchon, maj. p.-PS, d.s. (53,96) ; Yves Coussain, URC app. UDF (42,98).

CHARENTE

1re. – Jean-Michel Gadrat, maj. p.-PS (49,46) ; Georges Chavannes, URC-UDF-CDS (45,98).

2e. – Robert Richard, maj. p.-PS (47,77) ; Pierre-Rémy Houssin, URC-RPR, d.s. (47,21).

3e. – Jérôme Lambert, maj. p.-PS, d.s. (62,42) ; René Durepaire, URC-UDF-Rad (31,97).

CHARENTE-MARITIME

1re. – Michel Crépeau, maj. p., MRG, d.s. (56,57) ; Jean Harel, URC-RPR (34,81).

2e. – Yves Hermouet, maj. p.-PS (48,31) ; Jean-Guy Branger, URC app. UDF, d.s. (45,02).

4e. – Philippe Marchand, maj. p.-PS, d.s. (51,86) ; Dominique Busseреau, URC-UDF-PR, d.s. (42,09).

5e. – Henri-Georges Dubois, maj. p.-PS (43,31) ; Jean-Noël de Lipkowski, URC-RPR, d.s. (46,44).

CHER

1re. – Jean-Pierre Saulnier, maj. p.-PS (45,28) ; Jean-François Deniau, URC-UDF-PR, d.s. (45,79).

2e. – Jacques Rimbault, PC, d.s. (64,78) ; Pierre Le Cocq, URC-app. UDF (27,72).

3e. – Alain Calmat, maj. p.-div. g., d.s. (54,34) ; Serge Vinçon, URC-RPR (38,51).

CORRÈZE

1re. – François Hollande, maj. p.-PS (57,43) ; Raymond-Max Aubert, URC-RPR (39,87).

2e. – Jean-Claude Cassaing, maj. p.-PS d.s. (48,66) ; Jean Charbonnel, URC-RPR, d.s. (45,72).

CORSE-DU-SUD

1re. – Nicolas Alfonsi, maj. p.-MRG, d.s. (37,16) ; José Rossi, URC-UDF (48,78).

HAUTE-CORSE

1re. – Emile Zuccarelli, maj. p.-MRG, d.s. (46,98) ; Jean Baggioni, URC-UDF (38,40).

2e. – Paul Giaccobi, maj. p.-MRG (46,60) ; Pierre Pasquini, URC-RPR, d.s. (42,09).

COTE-D'OR

2e. – Jean-Baptiste Viallon, maj. p.-PS (40,61) ; Louis de Broissia, URC-RPR (49,87).

4e. – Michel Neugnot, maj. p.-PS (44,51) ; Gilbert Mathieu, URC-UDF-PR, d.s. (47,56).

5e. – François Patriat, maj. p.-PS, d.s. (51,92) ; Lucien Jacob, URC-RPR, d.s. 40,47).

COTES-DU-NORD

1re. – Yves Dollo, maj. p.-PS (58,36) ; Bruno Joncour, URC-UDF (36,83).

4e. – Maurice Briand, maj. p.-PS (64,52) ; Daniel Pennec, URC-RPR (27,87).

5e. – Pierre-Yvon Tremel, maj. p.-PS (57,94) ; Marc Sabbagh, URC-RPR (36.40).

CREUSE

1re. – André Lejeune, maj. p.-PS. d.s. (62,82) ; Jacques Viennois, URC-RPR (32,67).

2e. – Gaston Rimareix, maj. p.-PS (52,40) ; Jacques Chartron, URC-RPR, d.s. (42,54).

DORDOGNE

1re. – Bernard Bioulac, maj. p.-PS (52,10) ; Yves Guéna, URC-RPR, d.s. (43,37).

2e. – Michel Suchod, maj. p.-PS (54,51) ; Elie Marty, URC-UDF-PR, d.s. (37,75).

3e. – Alain Bonnet, maj. p.-MRG, d.s. (62,19) ; Claude Laviale, URC-UDF-Rad. (31,91).

4e. – Roland Dumas, maj. p.-PS, d.s. (58,15) ; Jean-Jacques de Peretti, URC-RPR (36,69).

DOUBS

1re. – Robert Schwint, maj. p.-PS (52,21) ; Claude Girard, URC-RPR (35,72).

2e. – Michel Mercadié, maj. p.-PS (47,35) ; Michel Jacquemin, URC-UDF-CDS (42,34).

3e. – Guy Bèche, maj. p.-PS, d.s. (50,02) ; Gérard Kuster, URC-RPR, d.s. (43,07).

4e. – Huguette Bouchardeau, maj. p.-app. PS, d.s. (55,10) ; Jean Bourdenet, URC-UDF-CDS (34,11).

5e. – Denis Roy, maj. p.-PS (27,53) ; Roland Vuillaume, URC-RPR, d.s. (62,48).

DROME

1re. – Roger Leron, maj. p.-PS (49,80) ; Régis Parent, URC-RPR, d.s. (38,24).

2e. – Alain Fort, maj. p.-PS (49,12) ; Jean Mouton, URC-UDF-CDS, d.s. (39,77).

3e. – Henri Michel, maj. p.-PS, d.s. (56,38) ; Hervé Mariton, URC-UDF-PR (33,89).

4e. – Etienne Jean Lapassat, maj. p.-PS (49,55) ; Georges Durand URC-div. d. (39,09).

EURE

1re. – Luc Tinseau, maj. p.-PS (44,78) ; Jean-Louis Debré, URC-UDF, d.s. (45,56).

2e. – Alfred Recours, maj. p.-PS (50,61) ; Jean-Jacques Hubert, URC-UDF (39,55).

3e. – Christian Goux, maj. p.-PS, d.s. du Var (45,82) ; Ladislas Poniatowski, URC-UDF-PR, d.s. (48,10).

4e. – François Loncle, maj. p.-PS, d.s. (57,74) ; Odile Proust, URC-UDF (33,03).

5e. – Freddy Deschaux-Beaume, maj. p.-PS, d.s. (53,31) ; Bernard Tomasini, URC-UDF (36,78).

EURE-ET-LOIR

1re. – Georges Lemoine, maj. p.-PS, d.s. (52,30) ; Alain Robert, URC-RPR (38,44).

2e. – Françoise Gaspard, maj. p.-PS, d.s. (43,33) ; Martial Taugourdeau, URC-RPR, d.s. (40,88).

3e. – Bertrand Gallet, maj. p.-PS, (53,13) ; Patrick Hoguet, URC-RPR (37,05).

4e. – Dominique Valiot, maj. p.-PS (43,70) ; Maurice Dousset, URC-UDF-PR, d.s. (48,40).

FINISTÈRE

1re. – Bernard Poignant, maj. p.-PS (51,79) ; Marc Bécam, URC-RPR, d.s. (42,42).

2e. – Joseph Gourmelon, maj. p.-PS, d.s. (51,68) ; Bertrand Cousin, URC-RPR, d.s. des Côtes-du-Nord (42,51).

3e. – Joseph Lareur, maj. p.-PS (46,50) ; Louis Goasduff, URC-RPR, d.s. (47,68).

4e. – Marie Jacq, maj. p.-PS, d.s. (54,26) ; Michel Morvan, URC-UDF-PR (42,01).

6e. – Yolande Boyer, maj. p.-PS (50,11) ; Jean-Yves Cozan, URC-UDF-CDS, d.s. (44,48).

7e. – Jean Peuziat, maj. p.-PS, d.s. (47,81) ; Ambroise Guellec, URC-UDF-CDS (48,04).

GARD

1re. – Georgina Dufoix, maj. p.-PS, d.s. (45,46) ; Jean Bousquet URC-app. UDF, d.s. (42,11).

2e. – Jean-Marie Cambacérès, maj. p.-PS (52,52) ; Jean-Marie André, URC-UDF (27,19).

3e. – Georges Benedetti, maj. p.-PS (51,78) ; André Savonne URC-RPR (33,70).

4e. – Gilbert Millet, PC (60,75) ; Max Romanet, URC-RPR (26,11).

5e. – Alain Journet, maj. p.-PS, d.s. (60,04) ; Francine Gomez, URC-RPR (28,14).

HAUTE-GARONNE

2e. – Gérard Bapt, maj. p.-PS, d.s. (54,21) ; Jean-Paul Séguéla, URC-RPR, d.s. (37,21).

3e. – Claude Ducert, maj. p.-PS (54,07 ; Françoise Hébrard de Veyrinas, URC-UDF-CDS (38,08).

4e. – Robert Loidi, maj. p.-PS (48,71) ; Jean Diebold, URC-RPR, d.s. (41,54).

6e. – Hélène Mignon, maj. p.-PS (56, 31) ; Serge Didier, URC-UDF-PR (29,50).

GERS

2e. – Jean-Pierre Joseph, maj. p.-PS (54,34) ; Aymeri de Montesquiou, URC-UDF-Rad., d.s. (40,78).

GIRONDE

1re. – François-Xavier Bordeaux, maj. p.-PS (43,06) ; Jean Valleix, URC-RPR, d.s. (46,68).

3e. – Catherine Lalumière, maj. p.-PS, d.s. (61,32) ; Alain Cazabonne, URC-UDF-CDS (28,88).

5e. – Pierre Brana, maj. p.-PS (53,96) ; Yves Lecaudey, URC-UDF-PR (37,64).

7e. – Pierre Ducout,maj. p.-PS (55,83) ; Jean-Claude Dalbos, URC-RPR, d.s. (36.97).

8e. – Kleber Haye, maj. p.-PS (45,86), Robert Cazalet, URC-UDF-PR, d.s. (45,99).

9e. – Pierre Lagorce, maj. p.-PS (58,41), Philippe Dubourg, URC-RPR (32,99).

10e. – Gilbert Mitterrand, maj. p.-PS, d.s. (51,75) ; Gérard Cesar, URC-RPR, d.s. (42,25).

HÉRAULT

1re. – André Vezinhet, maj. p.-PS (45,13) ; Willy Dimeglio, URC-UDF-PR, d.s. (35,27).

2e. – Gérard Saumade, maj. p.-PS (49-93) ; Camille Cabana, URC-RPR, d.s. (35,22).

3e. – Claude Barral, maj. p.-PS (47,69) ; André Couveinhes, URC-RPR, d.s. (37,21).

4e. – Georges Frêche, maj. p.-PS, d.s. (57,92) ; François-Xavier Mestre, URC-RPR (28,45).

5e. – Bernard Nayral, maj. p.-PS (60,34) ; Marcel Roques, URC-UDF-CDS (28,74).

6e. – Alain Barrau, maj. p.-PS, d.s. (49,72) ; Georges Fontes, URC-RPR (36,47).

7e. – Jean Lacombe, maj. p.-PS, d.s. (53,43) ; Yves Marchand, URC-UDF-CDS (32,18).

ILLE-ET-VILAINE

2e. – Edmond Hervé, maj. p.-PS, ds (57,81) ; Claude Champaud, URC-RPR (36,92).

3e. – Marcel Rogemont, maj. p.-PS (46,67) ; Yves Fréville, URC-UDF-CDS, d.s. (48,52).

7e. – Jacky Le Menn, maj. p.-PS (42,10) ; René Couanau, URC-UDF-CDS, d.s. (51,68).

INDRE

1re. – Jean-Yves Gateaud, maj. p.-PS (51,35) ; Michel Aurillac, URC-RPR (41,33).

2e. – André Laignel, maj. p.-PS. d.s. (58,52) ; André Advenier, URC-UDF (34,83).

3e. – Jean-Paul Chanteguet, maj. p.-PS (57,59) ; Henri Louet, URC-RPR, d.s. (35,36).

INDRE-ET-LOIRE

2e. – Jean-Jacques Filleul, maj. p.-PS (47,96) ; Bernard Debré, URC-RPR, d.s. (43,80).

3e. – Christiane Mora, maj. p.-PS, d.s. (54,78) ; James Bordas, URC-UDF-PR (37,63).

4e. – Jean Proveux, maj. p.-PS. d.s. (49,33) ; Raymond Lory, URC-UDF-CDS, d.s. (42,72).

5e. – Jean-Michel Testu, maj. p.-PS (48,58) ; Renaud Donnedieu de Vabres, URC-UDF-PR (44,51).

ISÈRE

2e. – Jean-Pierre Luppi, maj. p.-PS (62,32) ; Yves Machefaux, URC-UDF, rad. (25,66).

3e. – Michel Destot, maj. p-PS (58,65) ; Richard Cazenave, URC-RPR (31.54).

4e. – Didier Migaud, maj. p-PS (54,86) ; Jean-Guy Cupillard, URC-RPR (35,04).

5e. – Edwige Avice, maj. p-PS, d.s. de Paris (51,44) ; Philippe Langenieux-Villard, URC-RPR (39,79).

6e. – Jean Bourdier, maj. p-PS (46,19) ; Alain Moyne-Bressand, URC-UDF d.s. (42,27).

7e. – Christian Nucci, maj. p-PS, d.s. (43,95) ; Georges Colombier, URC-UDF-PR, d.s. (45,78).

8e. – Louis Mermaz, maj. p.-PS, d.s. (54,57) ; Jacques Rémillier, URC-UDF-PR (32,90).

9e. – Yves Pillet, maj. p.-PS (48,95) ; Michel Hannoun, URC-RPR, d.s. (40,51).

JURA

1re. – Alain Brune, maj. p.-PS, d.s. (53,41) ; Jacques Pelissard, URC-RPR (38,39).

2e – Marcel Fleury, maj. p.-PS (45,53) ; Jean Charropin, URC-RPR, d.s. (45,01).

3e. – Jean-Pierre Santa-Cruz, maj. p.-PS (50,64) ; Gilbert Barbier, URC-UDF, d.s. (41,56).

LANDES

1re. – Alain Vidaliès, maj. p.-PS (54,75) ; Louis Lauga, URC-RPR, d.s. (39,47).

2e. – Jean-Pierre Penicaut, maj. p.-PS, d.s. (59,42) ; Pierre-Henri Bonnet, URC-RPR (33,72).

LOIR-ET-CHER

1re. – Jack Lang, maj. p.-PS, d.s. (54,14) ; Patrice Martin-Lalande, URC-RPR (42,19).

3e. – Robert Girond, maj. p.-PS (46,78) ; Jean Desanlis, URC-UDF-CDS, d.s. (45,23).

LOIRE

1e – Pierre-Roger Gaussin, maj.p. Rad.diss. (25,07) ; Paul Chomat, P.C., d.s. (23,27) ; Jean-Pierre Philibert, URC-UDF-PR (28,27).

2e – Bruno Venin, maj.p., PS (45,12) ; Christian Cabal, URC-RPR, d.s. (41,43 %).

3e – Jacques Badet, maj.p., PS, d.s. (51,80) ; François Rochebloine, URC-UDF-CDS (35,39).

4e – Michel Debout, maj.p., PS (22,68) ; Théo Vial-Massat, PC (31,54) ; Daniel Mandon, URC-UDF-CDS (26,71).

5e – Jean Auroux, maj.p., PS, d.s. (54,10) ; Pierre Guérin, URC-RPR (33,69).

7e – Lucien Moullier, maj.p., PS (38,98) ; Henri Bayard, URC-UDF-PR (49,47).

LOIRE-ATLANTIQUE

1re. – Alain Chenard, maj. p.-PS, d.s. (46,86) ; Monique Papon, URC-UDF-CDS, d.s. (46,56).

2e. – Albert Mahé, maj. p.-PS (45,80) ; Elisabeth Hubert, URC-RPR, d.s. (46,36).

5e. – Charles Gautier, maj. p.-PS (45,85) ; Edouard Lardrain, URC-UDF (48,21).

6e. – Martine Buron, maj. p.-PS (42,13) ; Xavier Hunault, URC-UDF, d.s. (53,74).

7e. – André Trinière, maj. p.-PS (44,41) ; Olivier Guichard, URC-RPR, d.s. (49,43).

8e. – Claude Evin, maj. p.-PS, d.s. (68,24) ; Etienne Garnier, URC-RPR (26,61).

LOIRET

1re. – Jean-Pierre Sueur, maj. p.-PS, d.s. (50,73) ; Antoine Carré, URC-UDF-PR, d.s. (41,34).

2e. – Jean-Claude Portheault, maj. p.-PS, d.s. (48,79) ; Eric Doligé, URC-RPR (41,74).

3e. – Jean-Pierre Lapaire, maj. p.-PS (47,84) ; Jacques Douffiagues, URC-UDF-PR (42,01).

4e. – Philippe Girardy, maj. p.-PS (42,36) ; Xavier Deniau, URC-app. RPR, d.s. (48,56).

5e. – Françoise Mesnage, maj. p.-PS (41,88) ; Jean-Paul Charié, URC-RPR, d.s. (49,50).

LOT

1re. – Bernard Charles, maj. p.-MRG (63,06) ; Pierre Mas, URC-RPR-CDS (31,33).

LOT-ET-GARONNE

1re. – Christian Laurissergues, maj. p.-PS, d.s. (49,40) : Paul Chollet, URC-RPR-CDS, d.s. (42,55).

2e. – Gérard Gouzes, maj. p.-PS (59,28) ; Georges Richard, URC-RPR (31,46).

3e. – Marcel Garrouste, maj. p.-PS (49,45) ; Michel Gonelle, URC-RPR, d.s. (38,79).

LOZÈRE

1re. – Jean-Claude Chazal, maj. p.-div. g. (40,95) ; Adrien Durand, URC-RPR-CDS, d.s. (54,90).

MAINE-ET-LOIRE

2e. – Françoise Antonini, maj. p.-PS (45,68) ; Hubert Grimault, URC-UDF-CDS (48,01).

7e. – Daniel Dupuis, maj. p.-PS (45,19) ; Marc Laffineur, UDF diss. (50,99).

MANCHE

1re. – Bernard Dupuis, maj. p.-PS (41,71) ; Jean-Marie Daillet, URC-UDF-CDS, d.s. (46,69).

3e. – Jacques Desponts, maj. p.-PS (39,32) ; Alain Cousin, URC-RPR (53,80).

5e. – Olivier Stirn, maj. p.-PS, d.s. (56,75) ; Jean Tissot, URC-UDF-PR (36,09).

MARNE

1re. – Hubert Carpentier, maj. p.-PS (43,35) ; Jean Falala, URC-RPR, d.s. (49,20).

2e. – Georges Colin, maj. p.-PS, d.s. (52,37) ; Jean-Louis Schneiter, URC-UDF-CDS (38,19).

3e. – Jean-Claude Fontalirand, maj. p.-PS (48,81) ; Jean-Claude Thomas, URC-RPR (41,99).

4e. – Jean Reyssier, PC, d.s. (47,08) ; Bruno Bourg-Broc, URC-RPR, d.s. (43,74).

5e. – Jean-Pierre Bouquet, maj. p.-PS (46,92) ; Jean Bernard, URC-RPR (42,54).

6e. – Michel Thomas, maj. p.-PS (46,29) ; Bernard Stasi, URC-UDF-CDS, d.s. (39,42).

HAUTE-MARNE

1re. – Guy Baillet, maj.p.-PS (45,45) ; Charles Fèvre, URC-UDF-PR, d.s. (48,06).

2e. – Guy Chanfrault, maj.p.-PS (52,27) ; Simone Martin, URC-UDF-PR (35,89).

MAYENNE

1re. – André Pinçon, maj.p.-PS, d.s. (47,02) ; François d'Aubert, URC-UDF-PR, d.s. (49.01).

3e. – Claude Leblanc, maj.p.-PS (40.18) ; Roger Lestas, URC-UDF (56,39).

MEURTHE-ET-MOSELLE

2e. – Job Durupt, maj.p.-PS, d.s. (49,08) ; Gérard Léonard, URC-RPR, d.s. (41,85).

3e. – Antoine Troglic, maj.p.-PS (47,29) ; Claude Gaillard, URC-UDF-PR (43,23).

4e. – Daniel Reiner, maj. p.-PS (46,39) ; François Guillaume, URC-app. RPR (42,63).

5e. – Michel Vinet, maj. p.-PS (47,24) ; Marcel Bigeard, URC-UDF, d.s. (44,37).

6e. – Jean-Yves Le Déaut, maj. p.-PS, d.s. (58,78) ; Guy Vattier, URC-UDF-PR, d.s. (32,09).

7e. – Jean-Paul Durieux, maj. p.-PS, d.s. (66,05) ; Jean-Luc André, URC-RPR (23,81).

MEUSE

1re. – François Dosé, maj. p.-PS (44,67) ; Gérard Longuet, URC-UDR-PR (49,04).

2e. – Jean-Louis Dumont, maj. p.-PS, d.s. (51,54) ; Claude Biwer, URC-UDF (37,77).

MORBIHAN

5e. – Jean-Yves Le Drian, mg. p.-PS, d.s. (59,46) ; Michel Godard, URC-div. d. (32,68).

6e. – Jean Giovannelli, maj. p.-PS, d.s. (54,08) ; Pierre-Henri Paillet, URC-app. UDF (39,90).

MOSELLE

1re. – Jean Laurain, maj. p.-PS, d.s. (51,39) ; Pierre Ferrari, URC-UDF-CDS (36,64).

2e. – Dominique Gros, maj. p.-PS (38,17) ; Denis Jacquat, URC-UDF-PR, d.s. (50,29).

3e. – Daniel Delrez, maj. p.-PS (35,80) ; Jean-Louis Masson, URC-RPR, d.s. (53,16).

4e. – Aloyse Warhouver, UDF-CDS diss. (30,79) ; Pierre Messmer, URC-RPR, d.s. (43,51). Total gauche : 17,51 ; total droite : 74,30 ; ext. d. : 8,18.

5e. – Robert Rossler, maj. p.-PS (26,78) ; Jean Seitlinger, URC-UDF-CDS, d.s. (33,75) ; Joseph Schaefer, div. d. (27,97). Total ext. d. (11,48).

6e. – Charles Metzinger, maj. p.-PS, d.s. (49,49) ; Charles Stirnweiss, URC-UDF (33,04).

7e. – Paul Bladt, maj. p.-PS (37,02) ; André Berthol, URC-RPR (48,62).

8e. – Henri Fiszbin, maj. p.-div. g., d.s. des Alpes-Maritimes (40,68) ; Jean Kiffer, URC-div. d., d.s. (49,11).

9e. – Robert Malgras, maj. p.-PS (47,44) ; Jean-Marie Demange, URC-RPR, d.s. (42,50).

10e. – René Drouin, maj. p.-PS, d.s. (63,54) ; Albert Vivarelli, URC-RPR (22,97).

NIÈVRE

2e. – Jacques Huyghues des Etages, maj. p.-PS (62,17) ; Bernard Savy, URC-RPR, d.s. (27,54).

Politique

dans quatre cent cinquante-trois circonscriptions

et dix-neuf candidats uniques

NORD

1re. – Pierre Mauroy, maj.p.-PS, d.s. (52,82) ; Colette Codaccioni, URC-RPR (33,87).

2e. – Bernard Derosier, maj.p.-PS, d.s. (60,49) ; Désiré Vanbrabant, URC-UDF-PR (27,54).

3e. – Jacqueline Osselin, maj.p.-PS, d.s. (44,06) ; Claude Dhinnin, URC-RPR, d.s. (42,51).

4e. – Marie-Cécile Laidebeur, maj.p.-PS (41,78) ; Bruno Durieux, URC-UDF-CDS, d.s. (47,85).

5e. - Denise Cacheux, maj.p.-PS, d.s. (59,22) ; Marcel Deraedt, URC-RPR (28,72).

6e. - Robert Anselin, maj.p.-PS (49,65) ; Géry Deffontaines, div.d. (42,83).

7e. – Bernard Carton, maj. p.-PS (48,27) ; Michel Ghysel, URC-RPR, d.s. (31,80).

8e. – Alain Faugaret, maj. p.-PS, d.s. (40,13) ; Gérard Vignoble, URC-PS diss. (38,93).

10e. – Jean-Pierre Balduyck, maj. p.-PS (47,51) ; Stéphane Dermaux, URC-UDF-PR, d.s. (34,06).

11e – Yves Durand, maj. p.-PS (55,26) ; Georges Brice, URC-RPR (31,11).

13e – Michel Delebarre, maj. p.-PS, d.s. (52,36) ; Emmanuel Dewees, URC-RPR (37,39).

14e – Pierre-Jean Leprêtre, maj. p.-PS (47,06) ; Charles Paccou, URC-RPR, d.s. (45,90).

15e – Jean Delobel, maj. p.-PS (46,29) ; Maurice Sergheraert, div. d. (47,94).

16e – Georges Hage, PC, d.s. (72,57) ; Emile Messager, URC-RPR (19,98).

17e – Marc Dolez, maj. p.-PS (54,60) ; Jacques Vernier, URC-RPR (37,08).

18e – Jean Le Garrec, maj. p.-PS, d.s. (51,74) ; Jacques Legendre, URC-RPR, d.s. (39,84).

19e – Gustave Ansart, PC, d.s. (73,41).

20e – Alain Bocquet, PC, d.s. (70,41).

21e – Fabien Thième, PC (55,41) ; Olivier Marlière, URC-RPR, d.s. (34,97).

22e – Christian Bataille, maj. p.-PS (65,71) ; Jean-Pierre Delmotte, URC-RPR (24,55).

23e – Umberto Battist, maj. p.-PS (57,89) ; Jean-Claude Delagny, URC-UDF-PSD, d.s. (26,86).

24e – Marcel Dehoux, maj. p.-PS, d.s. (60,95) ; Jean-Pierre Deflandre, URC-RPR (26,65).

OISE

3e. – Jean Anciant, maj. p.-PS, d.s. (61,34) ; Jean-Pierre Baudry, URC-RPR (26,30).

4e. – Jean-Pierre Hanniet, maj. p.-PS (41,44) ; Arthur Dehaine, URC-RPR, d.s. (47,56).

5e. – Lionel Stoleru, maj. p.-UDF diss. (56,39) ; Bernard Collomb, URC-RPR (31,82).

6e. – Roland Florian, maj. p.-PS, d.s. (49,59) ; François-Michel Gonnot, URC-UDF-PR (38,85).

7e. – Jean-Pierre Braine, maj. p.-PS (57,80) ; Patrick Malaize, URC-UDF-PR (28,47).

ORNE

3e. – Michel Lambert, maj. p.-PS, d.s. (47,85) ; Hubert Bassot, URC-UDF-PR (46,53).

PAS-DE-CALAIS

1re. – Jean-Pierre Defontaine, maj. p.-MRG (52,44) ; Jean-Paul Delevoye, URC-RPR, d.s. (40,68).

2e. – André Delehedde, maj. p.-PS, d.s. (60,13) ; Jean-Marie Vanlerenberghe, URC-UDF-CDS (30,87).

3e. – Michel Sergent, maj. p.-PS (48,97) ; Philippe Vasseur, URC-UDF-PR, d.s. (45,71).

4e. – Claude Wilquin, maj. p.-PS (49,25) ; Léonce Deprez, URC-UDF-PSD, d.s. (50,74).

5e. – Guy Lengagne, maj. p.-PS, d.s. (62,54) ; Jean-Pierre Pont, URC-UDF-CDS (28,15).

6e. – Dominique Dupilet, maj. p.-PS (61,85) ; Claude Demassieux, URC-RPR (30,72).

7e. – André Capet, maj. p.-PS (63,39) ; Yvan Blot, URC-RPR, d.s. (36,60).

10e. – Marcel Wacheux, maj. p.-PS, d.s. (76,14).

11e. – Noël Josephe, maj. p.-PS (72,11).

14e. – Albert Facon, maj. p.-PS (71,55).

PUY-DE-DOME

1re. – Maurice Pourchon, maj. p.-PS, d.s. (58,90) ; Dominique Turpin, URC-UDF (33,10).

2e. – Alain Néri, maj. p.-PS (56,11) ; Michel Cartaud, URC-RPR-UDF (37,48).

4e. – Jacques Lavédrine, maj. p.-PS, d.s. (57,17) ; Pierre Pascallon, URC-UDF (37,53).

5e. – Maurice Adevah-Pœuf, maj. p.-PS, d.s. (53,56) ; Georges Chometon, URC-UDF-CDS, d.s. (38,40).

6e. – Edmond Vacant, maj. p.-PS (56,43) ; Gérard Boche, URC-PR (38,19).

PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

1re. – René Cazenave, maj. p.-PS (50,67) ; Jean Gougy, URC-UDF, d.s. (39,20).

2e. – Henri Prat, maj. p.-PS, d.s. (47,12) ; François Bayrou, URC-CDS, d.s. (41,50).

3e. – André Labarrère, maj. p.-PS, d.s. (55,97) ; Léon Costedoat, URC-UDF (31,90).

5e. – Jean-Pierre Destrade, maj. p.-PS, d.s. (48,10) ; Alain Lamassoure, URC-UDF-PR, d.s. (40,99).

6e. – Michèle Alliot-Marie, URC-RPR (48,74) ; Raphaël Lassallette, maj. p.-PS (37,43).

HAUTES-PYRÉNÉES

1re. – Pierre Forgues, maj. p.-PS, d.s. (58,62) ; Pierre Bleuler, URC-UDF-CDS, d.s. (36,67).

2e. – Claude Gaits, maj. p.-MRG (52,17) ; Gérard Tremege, URC-UDF-PR, d.s. (41,27).

3e – Jean Glavany, maj. p.-PS (26,73) ; Claude Miqueu, PS diss. (28,13) ; Eric Baseilhac URC-RPR (24,18). Total g., 69,27 ; FN, 6,54.

PYRÉNÉES-ORIENTALES

1re. – Louis Caseilles, maj. p.-PS (44,07) ; Claude Barate, URC-RPR, d.s. (36,51).

2e – Pierre Estève, maj. p.-PS (54,36) ; Alain Marti, URC-RPR (25,11) ; Pierre Sergent, FN (12,73).

3e – Renée Soum, maj. p.-PS, d.s. (49,99) ; Jacques Farran, URC-UDF-PR, d.s. (32,27).

4e – Henri Sicre, maj. p.-PS (59,58) ; Jean Xatard, URC-UDF-CDS (25,62).

BAS-RHIN

1re. – Claude Truchot, maj. p.-PS (38,35) ; Emile Koehl, URC-UDF-CDS, d.s. (49,64).

- 2e – Catherine Trautmann, maj. p.-PS, d.s. (44,28) ; Marc Reymann, URC-UDF-CDS, d.s. (37,11).

3e – Jean Oehler, maj. p.-PS, d.s. (44,62) ; Christian Fuchs, URC-RPR (38,19).

4e – Claude Fritsch, maj. p.-PS (37,25) ; André Durr, URC-RPR, d.s. (49,21).

6e – André Courtès, maj. p.-cent. (36,83) ; Jean-Marie Caro, URC-UDF-CDS, d.s. (49,91).

9e – Jean-Pierre Schott, maj. p.-cent. (29,65) ; Bernard Schreiner, URC-RPR (54,47).

HAUT-RHIN

1re. – Bernard Rodenstein, maj. p. div. g. (35,09) ; Edmond Gerrer, URC-UDF-CDS, d.s. (49,60).

5e. – Jean-Marie Bockel, maj. p.-PS, d.s. (42,03) ; Joseph Klifa, URC-UDF-PSD, d.s. (35,45) ; Gérard Freulet, FN, d.s. (22,51).

6e. – Jean Grimont, maj. p.-PS, d.s. (40,30) ; Jean-Jacques Weber, URC-UDF-CDS (40,73).

7e. – Jean-Pierre Baeumler, maj. p.-PS (44,72) ; Charles Haby, URC-RPR (40,04).

RHONE

1re. – Gérard Collomb, maj. p.-PS, d.s. (44,31) ; Bernadette Isaac-Sibille, URC-UDF-CDS (42,67).

2e. – Pierre Laréal, maj. p.-PS (38,51) ; Michel Noir, URC-RPR (47,82).

3e. – Jean-Pierre Flaconneche, maj. p.-PS (40,02) ; Jean-Michel Dubernard, URC-RPR, d.s. (44,97).

6e. – Charles Hernu, maj. p.-PS (55,75) ; René-Pierre Basse, URC-RPR (27,59).

7e. – Jean-Jack Queyranne, maj. p.-PS, d.s. (50,13) ; Marcel André, URC-UDF (31,07).

9e. – André Poutissou, maj. p.-PS (37,17) ; Francisque Perrut, URC-UDF-PR (52,46).

11e. – Gabriel Montcharmont, maj. p.-PS (48,69) ; Jean-Claude Bahu, URC-RPR (38,70).

12e. – René Lambert, maj. p.-PS (44,15) ; Michel Terrot, URC-RPR, d.s. (45,46).

13e. – Jean Poperen, maj. p.-PS, d.s. (49,65) ; Michel Mauclair, URC-UDF-CDS (29,08) ; Bruno Gollnisch, FN, d.s. (21,26).

14e. – Marie-Jo Sublet, maj. p.-PS, d.s. (64,40).

HAUTE-SAONE

3e. – Pierre Dabezies, maj. p., div. g. (46,33) ; Philippe Legras, URC-RPR, d.s. (45,73).

SAONE-ET-LOIRE

1re. – Jean-Pierre Worms, maj. p.-PS, d.s. (45,97) ; Roger Couturier, URC-RPR, d.s. (43,16).

2e. – Paul Duraffour, maj. p.-MRG (49,38) ; Jean-Marc Nesme, URC-UDF-PR (44,77).

4e. – Pierre Joxe, maj. p.-PS, d.s. (56,64) ; Jacques Marchand, URC-RPR (35,67).

5e. – Jean Chapron, maj. p.-PS (46,75) ; Dominique Perben, URC-RPR, d.s. (46,87).

6e. – Maurice Mathus, maj. p.-PS (46,15) ; René Beaumont, URC-UDF-PR, d.s. (47,68).

SARTHE

1re. – Nycette Isnard, maj. p.-PS (43,51) ; Gérard Chasseguet, d.s., URC-RPR (49,34).

2e. – Raymond Douyere, maj. p.-PS, d.s. (67,65) ; Jean Daunay, URC-UDF-Rad. (25,45).

3e. – Guy-Michel Chauveau, maj. p.-PS, d.s. (53,38) ; François Jacob, URC-UDF-PR (41,05).

5e. – Jean-Claude Boulard, maj. p.-PS (50,12) ; Georges Bollengier-Stragier, URC-UDF-PR, d.s. (44,19).

SAVOIE

1re. – Louis Besson, maj. p.-PS, d.s. (51,60) ; Gratien Ferrari, URC-UDF-PR, d.s. (38,77).

3e. – Roger Rinchet, maj. p.-PS (53,99) ; Michel Bouvard, URC-RPR (37,96).

HAUTE-SAVOIE

3e. – Michel Meylan, URC-UDF-PR (31,47) ; Yvon Briant, CNI, d.s. du Val-d'Oise (20,66). Total g., 35,66 ; total d., 52,14.

4e. – Robert Borrel, maj. p.-Div. g., d. s. (41,75) ; Claude Birraux, URC-UDF-CDS, d.s. (46,87).

5e. – Serge Duperrey, maj. p. PS (38,32) ; Pierre Mazeaud, URC-RPR, d.s. (52,86).

SEINE-MARITIME

1re. – Michel Bérégovoy, maj. p.-PS (48,06) ; Jean Allard, URC-UDF-CDS, d.s. (42,10).

2e. – Dominique Gambier, maj. p.-PS (49,33) ; Pierre Albertini, URC-UDF (40,07).

3e. – Pierre Bourguignon, maj. p.-PS, d.s. (71,61).

5e. – Jean-Pierre Bateux, maj. p.-PS (66,64) ; Daniel Laboure, URC-RPR (25,99).

6e. – Paul Dhaille, maj. p.-PS, d.s. (64,73) ; Claude Laplace, URC-UDF (28,36).

7e. – Patrick Fouilland, maj. p.-PS (46,59) ; Antoine Rufenacht, URC-RPR, d.s. (44,38).

8e. – André Duromea, PC (71,17).

9e. – Frédérique Bredin, maj. p.-Div. g. (43,90) ; Charles Revet, URC-UDF-PR, d.s. (50,45).

10e. – Jean-Marie Leduc, maj. p.-PS (49,61) ; Roger Fosse, URC-RPR, d.s. (44,68).

11e. – Jean Beaufils, maj. p.-PS, d.s. (59,17), Edouard Leveau, URC-RPR (35,56).

12e. – Alain Le Vern, maj. p.-PS (45,53) ; Georges Delatre, URC-RPR, d.s. (47,51).

SEINE-ET-MARNE

1re. – Brice Lalonde, maj. p.-Div. g. (45,92) ; Jean-Claude Mignon, URC-RPR (43,83).

3e. – Thierry Martin de Beauce, maj. p.-Div. g. (46,80) ; Jean-Jacques Hyest, URC-UDF-CDS, d.s. (39,34).

4e. – Marc Fromion, maj. p.-PS (40,32) ; Alain Peyrefitte, URC-RPR, d.s. (48,62).

5e. – Michel Vallier, maj. p.-PS (45,60) ; Guy Drut, URC-RPR, d.s. (41,95).

6e. – Robert Le Foll, maj. p.-PS, d.s. (54,26) ; Pierre Meutey, URC-UDF-CDS (30,46).

7e. Jean-Paul Planchou, maj. p.-PS (48,27) ; Charles Cova, URC-RPR (37,19).

8e. – Jean-Pierre Fourre, maj. p.-PS, d.s. (58,59) ; Gérard Burlet, URC-RPR (27,74).

9e. – Alain Vivien, maj. p.-PS, d.s. (54,98) ; Jean Kirchheim, URC-RPR (32).

DEUX-SÈVRES

2e. – Segolène Royal, maj. p.-PS (55,24) ; Pierre Billard, URC-UDF (40,38).

SOMME

1re. – Jean-Claude Dessein, maj. p.-PS, d.s. (63,71) ; Jean-Paul Plez, URC-RPR (22,94).

2e. – René Anger, maj. p.-PS (47,00) ; Gilles de Robien, URC-UDF-PR, d.s. (42,59).

3e. – Pierre Hiard, maj. p.-PS (55,56) ; Jérôme Bignon, URC-RPR (38,84).

4e. – Jacques Becq, maj. p.-PS (53,25) ; Joël Hart, URC-RPR, d.s. (40,03).

6e. – Jacques Fleury, maj. p.-PS, d.s. (56,26) ; Pierre Claisse, URC-UDF-CDS, d.s. (34,64).

TARN

2e. – Charles Pistre, maj. p.-PS, d.s. (53,12) ; Philippe Bonnecarrère, URC-RPR (36,31).

3e. – Philippe Deyveaux, maj. p.-PS (44,21) ; Jacques Limouzy, URC-RPR, d.s. (42,94).

4e. – Jacqueline Alquier, maj. p.-PS (50,17) ; Albert Mamy, URC-UDF-PR, d.s. (39,89).

TARN-ET-GARONNE

1re. – Hubert Gouze, maj. p.-PS, d.s. (52,20) ; Jean Bonhomme, URC-RPR, d.s. (38,99).

VAR

1re. – Odette Casanova, maj. p.-PS (34,84) ; Daniel Colin, URC-UDF-PR, d.s. (42,65).

2e. – Robert Gaïa, maj. p.-PS (41,06) ; Louis Colombani, URC-UDF-PR (34,06).

3e. – Gaston Biancotto, maj. p.-PS (38,28) ; Yann Piat, FN, d.s. (23,60). Total droite : 38,10.

4e. – Barthélémy Mariani, maj. p.-PS (40,14) ; Jean-Michel Couve, URC-RPR, d.s. (41,55).

5e. – Pierre-Yves Collombat, maj. p.-PS (31,77) ; François Léotard, URC-UDF-PR (47,56) ; Jean-Marie Le Chevallier, FN (20,65).

6e. – Maurice Janetti, maj. p.-PS, d.s. (47,50) ; Hubert Falco, URC-UDF (33,71).

7e. – Guy Durbec, maj. p.-PS (43,04) ; Arthur Paecht, URC-UDF-PR, d.s. (36,61).

VAUCLUSE

1re. – Guy Ravier, maj. p.-PS (49,53) ; Jean-Pierre Roux, URC-RPR, d.s. (32,56).

2e. – André Borel, maj. p.-PS, d.s. (50,77) ; Pierre Fructus, URC-UDF (31,15).

3e. – Jean-François Brun, maj. p.-PS (44,15) ; Jean-Michel FERRAND, URC-RPR, d.s. (37,62).

4e. – Jean GATEL, maj. p.-PS (47,65) ; Thierry MARIANI, URC-RPR (34,73).

VENDÉE

5e. – Pierre Métais, maj. p.-PS, d.s. (51,9) ; Monfort de Tinguy du Pouet, URC-UDS (43,22).

VIENNE

2e. – Alain Claeys, maj. p.-PS (47,19) ; Jean-Yves Chamard, URC-RPR (47,49).

3e. – Raoul Cartraud, maj. p.-PS (49,61) ; Arnaud Lepercq, URC-RPR, d.s. (46,2).

4e. – Edith Cresson, maj. p.-PS, d.s. (52,79) ; Jean-Pierre Abelin, URC-UDF-CDS, d.s. (40,18).

HAUTE-VIENNE

1re. – Robert Savy, maj. p.-PS (53,28) ; Michel Bernard, URC-RPR, d.s. (40,39).

2e. – Jean-Claude Peyronnet, maj. p.-PS (66,12) ; Marc Debuschère, URC-UDF-PSD (29,53).

3e. – Marcel Mocœur, maj. p.-PS (66,03) ; Henri Bouvet, URC-UDF-Rad., d.s. (27,84).

4e. – Alain Rodet, maj. p.-PS, d.s. (69,92) ; André Barry, URC-RPR (24,3).

VOSGES

1e. – Gérard Welzer, maj. p.-Div. g., d.s. (46,88) ; Philippe Seguin, URC-RPR (46,93).

3e. – Guy Vaxelaire, maj. p.-PS (40,38) ; Christian Spiller, div. (51,61).

4e. – Serge Beltrame, maj. p.-PS (49,46) ; Alain Jacquot, URC-RPR, d.s. (42,12).

YONNE

1re. – Jean-Paul Rousseau, maj. p.-PS (39,01) ; Jean-Pierre Soisson, URC-UDF-PR, d.s. (50,87).

2e. – Henri Nallet, maj. p.-PS, d.s. (54,55) ; Grégoire Direz, URC-UDF (34,47).

3e. – Jean-René Poillot, maj. p.-PS (40,87) ; Philippe Auberger, URC-RPR, d.s. (48,83).

TERRITOIRE-DE-BELFORT

1re. – Raymond Forni, maj. p.-PS (51,71) ; Jacques Bichet, URC-UDF-PR, d.s. (36,55).

Dans la région parisienne

PARIS

1re. – Maurice Benassayag, maj. p.-PS (46,54) ; Jacques Dominati, URC-UDF-PR, d.s. (44,67).

3e. – Gilles Lacan, maj. p.-PS (24,42) ; Pierre Bas, RPR diss. (25,17) ; Edouard Frédéric-Dupont, URC-CNI, d.s. (41,56).

5e. – Gilles Martinet, maj. p.-PS (41,85) ; Claude-Gérard Marcus, URC-RPR, d.s. (45,92).

6e. – Georges Sarre, maj. p.-PS, d.s. (53,55) ; Paul Violet, URC-RPR (38,81).

7e. – Patrick Bloche, maj. p.-PS (46,47) ; Alain Devaquet, URC-RPR (43,09).

8e. – Stélio Farandjis, maj. p.-PS (41,93) ; Pierre de Bénouville, URC-RPR, d.s. (47,97).

9e. – Paul Quilès, maj. p.-PS, d.s. (54,84) ; Anne-Marie Couderc, URC-RPR (36,95).

10e. – Gisèle Stievenard, maj. p.-PS, d.s. (47,18) ; Jacques Toubon, URC-RPR, d.s. (44,64).

11e. – Nicole Bricq, maj. p.-PS (45,65) ; Nicole Catala, URC-RPR (44,96).

17e. – Yvette Davant, maj. p.-PS (42,39) ; Françoise de Panafieu, URC-RPR, d.s. (43,38).

18e. – Bertrand Delanoë, maj. p.-PS (42,61) ; Alain Juppé, URC-RPR (44,49).

19e. – Daniel Vaillant, maj. p.-PS (48,79) ; Jean-Pierre Pierre-Bloch, URC-UDF-PSD (33,27).

20e. – Jean-Christophe Cambadélis, maj. p.-PS (51,71) ; Jacques Feron, URC-CNI, d.s. (36,15).

21e. – Michel Charzat, maj. p.-PS, d.s. (48,04) ; Didier Bariani, URC-UDF-Rad. (38,91).

ESSONNE

1re. – Jacques Guyard, maj. p.-PS, d.s. (61,63) ; Jacques Gering, URC-RPR (26,81).

2e. – Amaury Couderc, maj. p.-PS (45,33) ; Xavier Dugoin, URC-RPR, d.s. (43,21).

3e. – Yves Tavernier, maj. p.-PS, d.s. (52,58) ; Jean de Boishue, URC-RPR (36,93).

4e. – Nicole Morichaud, maj. p.-PS (48,79) ; Pierre André Wiltzer, URC-UDF, d.s. (40,74).

5e. – Roger Bambuck, maj. p.-PS (48,70) ; Michel Pelchat, URC-UDF-PR, d.s. (43,25).

6e. – Claude Germont, maj. p.-PS (55,73) ; Jacques Allain, URC-RPR (32,87).

7e. – Marie-Noëlle Lienemann, maj. p.-PS (49,56) ; René L'Helguen, URC-RPR (37,47).

8e. – Michel Berson, maj. p.-PS, d.s. (51,55) ; Laurent Béteille, URC-RPR (36,24).

9e. – Thierry Mandon, maj. p.-PS (51,37) ; Bernard Huvelin, URC-UDF-PR (37,36).

10e. – Julien Dray, maj. p.-PS (56,63) ; Pierre Avenard, URC-CNI (29,72).

HAUTS-DE-SEINE

2e. – Michel Laneret, maj. p.-PS (40,41) ; Georges Tranchant, URC-RPR, d.s. (44,99).

3e. – Gilles Pronnier, maj. p.-PS (37,06) ; Jean-Yves Haby, URC-UDF-PR (49,86).

4e. – Michel Sapin, maj. p.-PS, d.s. (55,90) ; Christian Dupuy, URC-RPR (32,84).

5e. – Gilles Catoire, maj. p.-PS (45,72) ; Patrick Balkany, URC-RPR (42,71).

8e. – Régine Saint-Criq, maj. p.-PS (42,56) ; Claude Labbé, URC-RPR, d.s. (47,72).

10e. – Michel Margnes, maj. p.-PS (45,45) ; André Santini, URC-UDF-PSD (44,95).

11e. – Philippe Bassinet, maj. p.-PS, d.s. (59,20) ; Gérard Trouvé, URC-UDF (30,76).

12e. – Georges Le Baill, maj. p.-PS, d.s. (49,08) ; Jean-Pierre Foucher, URC-UDF-CDS (41,56).

13e. – Jean-François Merle, maj. p.-PS (45,35) ; Patrick Devedjian, URC-RPR, d.s. (46,56).

SEINE-SAINT-DENIS

1re. – Gilbert Bonnemaison, maj. p.-PS, d.s. (58,27).

2e. – Marcelin Berthelot, PC (66,78).

3e. – Muguette Jacquaint, PC, d.s. (66,19).

4e. – Louis Pierna, PC (65,23).

5e. – Jean-Claude Gayssot, PC, d.s. (66,75).

6e. – Claude Bartolone, maj. p.-PS, d.s. (59,78) ; Jean-Jack Salles URC-RPR-CDS, d.s. (25,15).

7e. – Jean-Pierre Brard, PC (62,95) ; Marc Gaulin, URC-RPR (22,38).

8e. – Noël André, maj. p.-PS (46,48) ; Robert Pandraud, URC-RPR (40,36).

9e. – Véronique Neiertz, maj. p.-PS, d.s. (60,41).

10e. – Jacques Delhy, maj. p.-PS (48,40) ; Jean-Claude Abrioux, URC-RPR (34,99).

11e. – François Asensi, PC, d.s. (59,30).

12e. – Isabelle Thomas, maj. p.-PS (45,72) ; Eric Raoult, URC-RPR, d.s. (38,46).

13e. – Jacques Mahéas, maj. p.-PS, d.s. (52,21) ; Christian Demuynck, URC-RPR, d.s. (34,39).

VAL-D'OISE

1re. – Bernard Morin, maj. p-PS (47,01) ; Jean-Philippe Lachenaud, URC-UDF, d.s. (39,58).

2e. – Alain Richard, maj. p-PS, d.s. (55,06) ; Régis Humbert, URC-UDF-PR (31,53).

3e. – Jean-Pierre Béquet, maj. p-PS (49,26) ; Jean Bardet, URC-RPR, d.s. (38,12).

4e. – François Gayet, maj. p.-MRG (43,09) : Francis Delattre, URC-UDF-PR, d.s. (45,84).

5e. – Robert Montdargent, PC, d.s. (64,55).

6e. – Jean-Pierre Delalande, URC-RPR, d.s. (43,45) ; Michel Mousel, maj. p.-div. g. (42,46).

7e. – Marie-France Lecuir, maj. p-PS, d.s. (47,78) ; François Froment-Meurice, URC-UDF-CDS (38,62).

8e. – Dominique Strauss-Kahn, maj. p-PS, d.s. Haute-Savoie (57,78) ; Robert Desnoyelle, URC-RPR (22,59).

9e. – Michel Coffineau, maj. p-PS, d.s. (53,79) ; Jacques Durand, URC-RPR (29,68).

VAL-DE-MARNE

1re. – André Maurin, maj. p.-PS (45,03) ; Christiane Papon, URC-RPR (41,86).

2e. – Laurent Cathala, maj. p.-PS, d.s. (64,72) ; Michel Guillou, URC-RPR (23,35).

3e. – Roger-Gérard Schwartzenberg, maj. p.-PS, d.s. (58,91) ; Michel Mignard, URC-RPR (28,95).

4e. – Serge Delaporte, maj. p.-PS (46,34) ; Jean-Jacques Jégou, URC-UDF-CDS, d.s. (39,05).

5e. – Paulette Nevoux, maj. p.-PS, d.s. (46,29) ; Michel Giraud, URC-RPR (43,32).

6e. – Jean-François Collet, maj. p.-PS (45,71) ; Robert-André Vivien, URC-RPR, d.s. (44,37).

7e. – Henri Morel, maj. p.-PS (40,89) ; Roland Nungesser, URC-RPR, d.s. (48,64).

8e. – Claude Muller, maj. p.-PS (41,17) ; Alain Griotteray, URC-UDF-PR, d.s. (45,99).

9e. – René Rouquet, maj. p.-PS, d.s. (70,10).

10e. – Jean-Claude Lefort, PC (68,73).

11e. – Georges Marchais, PC, d.s. (69,58) ; Serge Dubreuil, URC-RPR (21,24).

12e. – Pierre Tabanou, maj. p.-PS (57,94) ; Richard Dell-Agnola, URC-RPR (32,31).

YVELINES

2e. – André Pigne, maj. p.-PS (37,29) ; Franck Borotra, URC-RPR, d.s. (52,40).

4e. – Jacqueline Penez, maj. p.-PS (36,93) ; Pierre Lequiller, URC-UDF-PR (52,44).

5e. – Jean Le Gars, maj. p.-PS (39,49) ; Alain Jonemann, URC-RPR (47,93).

7e. – Michel Rocard, maj. p.-PS, d.s. (53,05) ; Gérard Rebreyend, URC-UDF-PR (33,36).

8e. – Bernard Schreiner, maj. p.-PS, d.s. (52,99) ; Pierre Daniel, URC-RPR (28,90).

9e. – Jean Cottave, maj. p.-PS (41,84) ; Henri Cuq, URC-RPR, d.s. de l'Ariège (37,31).

10e. – Georges Mougeot, maj. p.-PS (43,44) ; Christine Boutin, URC-app. UDF, d.s. (46,92).

11e. – Guy Malandain, maj. p.-PS, d.s. (54,35) ; Janine Cayet, URC-UDF-PR (33,98).

12e. – Martine Frachon, maj. p.-PS, d.s. (45,95) ; Jacques Masdeu-Arus, URC-RPR, d.s. (41,82).

Dans les DOM-TOM

GUADELOUPE

1re. – Frédéric Jalton, maj. p.-PS, d.s. (86,65).

2e. – Ernest Moutoussamy, app. PC, d.s. (55,63) ; Marlène Captant, RPR-diss. (44,36).

3e. – Dominique Larifla, maj. p.-PS ((59,80) ; Edouard Chamougon, app. RPR, d.s. (40,19).

4e. – Jérôme Cléry, app. PC (44,46) ; Lucette Michaux-Chevry, URC-App. RPR (55,63).

MARTINIQUE

1re. – Guy Lordinot, div. g. (54,88) ; Michel Renard, RPR-diss., d.s. (45,11).

2e. – Claude Lise, maj. p.-app. PS (48,89) ; Pierre Petit, URC-RPR (51,10).

4e. – Maurice Louis-Joseph-Dogué, maj. p.-PS, d.s. (55,86) ; Jean Maran, URC-UDF-PSD, d.s. (42,98).

GUYANE

2e. – Yves Barrat, maj. p.-app. PS (45,75) ; Léon Bertrand, RPR-diss. (54,24).

LA RÉUNION

1e. – Gilbert Anette, maj. p.-PS (47,86) ; Auguste Legros, URC-RPR (51,41).

3e. – Claude Hoarau, app. PC, d.s. (49,73) ; André Thien Ah Koou, URC-div. d., d.s. (50,26).

4e. – Elie Hoarau, app. PC (63,67) ; Maurice Pihouée, URC-RPR (36,32).

5e. – Paul Vergès, app. PC (60,80) ; Jean-Paul Virapoullé, URC-UDF-CDS, d.s. (39,19).

WALLIS ET FUTUNA

Benjamin Brial, URC-RPR, d.s. (43,83) ; Kamilo Gata, div. d. (35,81).

Politique

La rentrée parlementaire aura lieu le 23 juin

Programme restreint pour une courte session

C'est à une courte session de mise en jambes que les députés de la cuvée 1988 seront conviés à partir du 23 juin. Dans une lettre envoyée à ses ministres, le 2 juin, le premier ministre, M. Michel Rocard, a indiqué qu'il ne demanderait pas au chef de l'Etat la convocation du Parlement en session extraordinaire (*le Monde* du 8 juin). Ce faisant M. Michel Rocard donne l'exemple en respectant les directives qu'il avait adressées au gouvernement en demandant de ne pas légiférer dans la précipitation. Le président de la République lui-même s'était plaint du débordement systématique, ces dernières années, du travail parlementaire hors des sessions ordinaires.

D'autre part, une petite polémique s'est développée ces dernières semaines dans les milieux constitutionnalistes sur le point de savoir de combien serait la durée de cette première session de la nouvelle législature. L'article 12 de la Constitution précise qu'après dissolution l'Assemblée nationale se réunit de plein droit le deuxième jeudi qui suit son élection. Le second tour des élections législatives devant avoir lieu le 12 juin, le second jeudi tombe le 23 juin. La rentrée parlementaire se fera donc à cette date. Jusqu'ici, tout le monde est d'accord.

Débat technique sur la date de clôture

En revanche, la date de clôture de cette session de droit est sujette à débat compte tenu de l'imprécision de la rédaction de l'article 12 et de l'absence de précédent. Le troisième alinéa de l'article 12 stipule que si le second jeudi qui marque la rentrée tombe en dehors des périodes prévues pour les sessions ordinaires (2 octobre-20 décembre ; 2 avril-30 juin), une session est ouverte de droit pour une période de quinze jours.

Partant de là, trois cas de figure peuvent se présenter :

– Le jeudi de rentrée tombe au beau milieu d'une session ordinaire. L'alinéa 3 de l'article 12 ne s'applique pas et les députés siègent normalement pour la durée restante de la session ordinaire ;

– Le jour de la rentrée tombe en dehors d'une session ordinaire : les quinze jours sont de droit sans qu'il soit nécessaire de demander au chef de l'Etat une convocation du Parlement en session extraordinaire ;

– Le troisième et dernier cas est celui qui va se concrétiser le 23 juin. A cette date, le Parlement sera encore en session ordinaire de printemps (jusqu'au 30 juin). Donc à première vue l'alinéa 3 ne s'applique pas, et la session devrait expirer normalement à la fin du mois. Si l'on s'en tient à la lettre de l'article 12, les députés n'auraient donc que du 23 au 30 juin pour mettre en place les instances de l'Assemblée (élection au « perchoir », constitution du bureau, commissions, etc.).

En poussant le raisonnement jusqu'à l'absurde, si la rentrée parlementaire avait eu lieu le jeudi 30 juin, second jeudi suivant un deuxième tour le 19 juin, l'Assemblée ne disposerait que d'une seule journée pour se mettre en place et serait donc soumise au bon vouloir du président de la République pour que celui-ci veuille bien convoquer le Parlement en session extraordinaire début juillet afin que le Palais-Bourbon entre dans ses meubles. Ce serait une curieuse entorse à la séparation des pouvoirs.

Dans l'esprit des constituants, le délai de quinze jours était perçu comme une période incompressible destinée à la bonne mise en route de l'Assemblée nationale. Cette conception semble prévaloir aujourd'hui. Aussi, commençant le 23 juin, la première session s'achèvera le 7 juillet. En dehors de la mise en place normale des instances du Palais-Bourbon, c'est à Matignon qu'il revient de faire ou non travailler dès le début de l'été les parlementaires sur des projets de lois.

On sait que les députés et les sénateurs n'auront pas un programme trop chargé. Au menu de ces quinze jours : la loi d'amnistie, une loi prolongeant à titre définitif les relèvements de 0,4 point de la cotisation salariale d'assurance-maladie et de 0,2 point ceux de la cotisation d'assurance-vieillesse des fonctionnaires et à titre provisoire le prélèvement de 1 % sur les revenus du capital financier et immobilier. Bien qu'il n'y soit pas obligé par la Constitution, le premier ministre pourra également faire une déclaration de politique générale (article 49, alinéa 1) entraînant un vote des députés.

PIERRE SERVENT.

La « mission du dialogue » propose un référendum national sur la Nouvelle-Calédonie

(Suite de la première page.)

Le préfet Christian Blanc, coordonnateur de la mission du dialogue envoyée par le gouvernement et ancien bras droit de M. Pisani, songeait à ce fâcheux précédent en essayant d'évaluer les conséquences de l'assassinat, lundi soir, d'un broussard européen, Albert Sangarné, dans une ferme de Ponérihouen (côte est). Les six « missionnaires » ont quitté Nouméa pour Paris, vaguement rassurés qu'aucune rebuffade du RPCR ne soit venue compromettre leur fragile échafaudage. Mais quelques heures à peine après leur départ, une folle rumeur courait à Nouméa : en réaction au drame de Ponérihouen, M. Jacques Lafleur, le chef de file du mouvement anti-indépendantiste aurait suspendu le dialogue et en aurait informé le premier ministre. C'est RFO qui diffusait l'information, recueillie « *de bonne source* ».

Malentendu ou fuite calculée ? Toujours est-il que M. Lafleur a démenti, mercredi, avoir changé de position. S'il est vrai qu'il a fait part à la mission de son « *exaspération* » devant les incidents de brousse, il continue de proclamer que « *la seule solution, c'est le dialogue* ». Même son de cloche du côté du chef indépendantiste, M. Jean-Marie Tjibaou, qui, retiré sur ses terres de Hienghène, a fait savoir qu'il « *déplorait* » ce type de « *méfait* », ajoutant : « *Il faut peut-être aujourd'hui garder la mobilisation, certes, mais lever le pied sur les actions, pour que les discussions puissent s'amorcer dans de bonnes conditions.* » Du coup, tous les espoirs étaient à nouveau permis.

M. Lafleur et M. Tjibaou, c'est sur ce tandem que la « mission du dialogue » a bâti sa méthode de travail. Tout a été entrepris pour arracher un compromis à ces deux hommes. « *Il faut faire confiance à leur intelligence politique* », lâchait un membre de la « mission ». L'économiste de l'équipe favorisait assurément la multiplication des passerelles : M. Pierre Steinmetz, proche de M. Raymond Barre, l'« homme de droite » du groupe – comme il se définit lui-même, – faisait la navette entre le haut-commissariat et le bureau de M. Lafleur, tandis que M. Christian Blanc, l'ancien des « Pisani-boys » entretenait des liens privilégiés avec l'entourage de M. Tjibaou.

Le courant semble être passé. Un des missionnaires se plaît à raconter une anecdote : lorsque M. Lafleur a été hospitalisé quelques jours pour une affection bénigne, M. Tjibaou en personne a téléphoné à l'hôpital pour prendre de ses nouvelles. Le dirigeant du RPCR en aurait été, paraît-il, « *très ému* ».

Bien entendu, le résultat est encore incertain. Les membres de la mission affirment être arrivés sur le Caillou l'esprit vierge de tout schéma préconçu. Ils n'ont fait, disent-ils, que recueillir les avis, les témoignages, les mises en garde, les fantasmes et les angoisses des mille deux cents personnes (pas moins !) qu'ils ont rencontrées en trois semaines sur l'ensemble de l'archipel. Il leur reste maintenant à remettre avant le 15 juin un « rapport d'évaluation » à M. Michel Rocard. Le même jour, M. Blanc déposera à l'hôtel Matignon un catalogue de « propotions » sur l'avenir politique et institutionnel du territoire.

Hypothèses de travail

Au fil des discussions, des hypothèses de travail ont pris corps, les deux parties ont été « sondées » sur différents scénarios. M. Lafleur a levé un coin du voile sur la teneur de ces tractations dans son entretien avec *les Nouvelles calédoniennes* ; l'archipel pourrait être découpé en trois « *districts* » ou « *provinces* » autonomes ; un congrès fédérerait ces trois circonscriptions tandis que l'Etat rétablirait une administration directe. Il s'agirait d'un statut transitoire valable sur une période de dix ans, sanctionné à terme par un nouveau scrutin d'autodétermination.

Le lendemain, M. Lafleur évoquait dans *le Figaro* : un découpage en deux régions, la première engloberait les îles Loyauté et le nord de la Grande Terre, la seconde le sud (*le Monde* du 4 juin). Cette deuxième version reflète en réalité plus ses préférences personnelles que les choix de la « mission » qui, elle, penche plutôt en faveur des trois régions.

Cette question du découpage promet d'âpres débats. Quelles limites, en particulier, affecter à la région sud, la plus riche ? Le RPCR souhaiterait intégrer le centre agricole de Bourail, les centres miniers de Kouaoua et de Thio, ainsi que le barrage hydraulique de Yaté à la zone urbaine de Nouméa.

De la sorte la région sud, dominée par les anti-indépendantistes, serait économiquement autonome, et constituerait une vitrine politique attractive. Cette perspective n'éveille guère l'enthousiasme de la mission, plus soucieuse de créer des interdépendances entre les régions dans le but de susciter une pédagogie de la cohabitation, selon une idée chère à M. Pisani.

Un tel dispositif serait-il acceptable par les indépendantistes ? A une condition, répètent ces derniers : que l'on « *verrouille* » le processus afin de prévenir tout « *retour en arrière* ». M. Tjibaou et ses amis ont été échaudés par l'expérience malheureuse du statut dit Fabius-Pisani, démantelé à partir de mars 1986 par M. Pons. « *Nous avons encore l'espérance mais nous avons perdu la confiance* » a dit le chef du FLNKS à la mission. Les indépendantistes veulent des « *garanties* » et des « *verrous* ».

Sur ce terrain le gouvernement devra innover et faire preuve d'imagination. Déjà une idée est dans l'air : celle d'un référendum national qui pourrait être organisé vers la fin de l'année. Il s'agirait de consulter les Français sur ce fameux statut transitoire dont M. Lafleur vient de révéler les grandes lignes. La loi référendaire pourrait ainsi rendre ce dispositif « intouchable » en interdisant toute remise en cause par un autre biais qu'un nouveau référendum, tel le scrutin d'autodétermination prévu au terme de la période d'essai de dix ans. « *Il serait bon que l'ensemble de la nation, et non pas seulement l'Etat, s'engagent sur l'avenir de la Nouvelle-Calédonie* », a fait observer un membre de la mission. Cette garantie de stabilité pourrait convenir aux uns et aux autres. « *Les Mélanésiens qui auraient passé dix ans en aire FLNKS n'auront qu'une envie : rester ou redevenir Français, et ce défi-là vaut la peine d'être relevé. J'y suis prêt* », a dit pour sa part M. Lafleur. Du côté indépendantiste, en « gelant » l'immigration et en laissant « filer » la démographie, on peut espérer voir le rapport des forces électorales s'inverser avec le temps.

Reste que ce pari n'a de chance d'aboutir que s'il recueille un consensus qui ne soit pas seulement local, mais national. De retour à Paris, MM. Blanc et Steinmetz poursuivront donc leur « mission de dialogue » dans leurs camps respectifs.

Au niveau territorial, les écueils ne manqueront pas non plus. M. Lafleur devra convaincre ses propres troupes un peu dubitatives devant l'actuel changement de ton. « *Un mauvais accord vaut mieux qu'une bonne guerre civile* » plaide le président du RPCR. Les résultats du scrutin du 5 juin lui ont offerts des signes plutôt encourageants : le recul du Front national peut être interprété comme le désaveu des tentations extrémistes et une caution aux formules de compromis. Mais le harcèlement verbal auquel se livre l'extrême droite locale reste préoccupant pour M. Lafleur. Le procès en « *trahison* » instruit par le Front national et les accusations de « *capitulation* » lancées par le Comité d'action patriotique de M. Justin Guillemard, porte-parole des broussards, ne sont pas sans trouver quelque écho dans l'électorat anti-indépendantiste, après les incidents qui ont émaillé la vie de l'intérieur de la Grande Terre ces derniers jours.

La tâche de M. Tjibaou pourrait être autrement plus délicate, tant le scepticisme est profond en milieu canaque après les multiples « *manquements à la parole donnée* ». Mais si le chef indépendantiste parvient à être suivi par son parti, l'Union calédonienne (UC), une étape décisive serait peut-être franchie... Il resterait alors à convaincre le reste de la coalition du FLNKS. L'UC ne manquera pas d'arguments à faire valoir. Elle a été le moteur de la mobilisation de ces dernières semaines et, après le dénouement sanglant de la prise d'otages d'Ouvéa menée par des militants et des cadres du parti de M. Tjibaou, sa légitimité « morale » s'est trouvée renforcée au sein du FLNKS.

FRÉDÉRIC BOBIN.

Les suites de l'affaire d'Ouvéa

● Un gendarme otage aurait été blessé durant l'assaut
● Des témoignages font état de trois autres morts suspectes

Dans l'histoire mouvementée de l'opération « Victor » et de ses suites, il faut ouvrir deux nouveaux chapitres.

Premier chapitre : selon la version officielle, tous les otages des indépendantistes canaques ont été libérés « *sains et saufs* ». Or, selon des informations recoupées par *le Monde* et par l'hebdomadaire *Politis*, il apparaît que l'un des gendarmes mobiles otage a été légèrement blessé par les militaires qui assiégeaient la grotte d'Ouvéa, alors qu'il tentait de s'interposer.

Second chapitre : jusqu'ici les soupçons ayant conduit à l'ouverture d'une information judiciaire se limitaient aux morts « suspectes » d'Alphonse Dianou, Wenceslas Lavelloi – deux des preneurs d'otages – et Waïna Amossa – un « porteur de thé ». Or des questions subsistent sur les circonstances de la mort de trois autres des dix-neuf Canaques tués, Séraphin Ouckewen, Vincent Daoumé et Philippe Nine, qui auraient été vus, encore vivants, à Saint-Joseph, où était installé le PC militaire, plusieurs heures après la fin de l'assaut.

Premier chapitre : Il se prénomme Alberto, du moins est-ce ainsi qu'il se faisait appeler durant la prise d'otages. Gendarme mobile de l'escadron d'Antibes, il avait été fait prisonnier par le commando du FLNKS le 22 avril, à la brigade de Fayaoué. Dans la grotte, il était de ceux qui ont entretenu des relations cordiales avec leurs geôliers. Le jeudi 5 mai, en fin de matinée, il se tient sur le seuil de la grotte avec deux de ses collègues, les autres otages étant retenus à l'intérieur. Peu de temps avant le second assaut, donné à 12 h 30, il s'avance au-devant des assaillants en les apostrophant. Un coup de feu est tiré par l'un de ceux-ci. Alberto est légèrement blessé. Rapidement évacué et rapatrié en métropole, il serait traité dans un service psychiatrique.

Les premiers à avoir fait état de la mésaventure d'Alberto sont six des trente et un Canaques aujourd'hui détenus dans des prisons de la région parisienne. Mais, depuis, des témoignages venus de militaires ayant participé à l'assaut confirment leur récit.

Dans son édition du jeudi 9 juin, *Politis* assure avoir recueilli celui « *d'un homme relevant de l'autorité militaire qui a participé de bout en bout, en première ligne, aux événements d'Ouvéa* ». Alberto aurait voulu « *s'interposer* » : « *Il agite les mains en direction des fourrés. « Ne faites pas couler le sang canaque, crie-t-il, ça ne sert à rien »* (...) *Une balle part de la forêt* (...) *Alberto n'est, semble-t-il que blessé légèrement au bras.* » Selon ce récit, Alberto, victime du « *syndrome de Stockholm* » – fraternisation avec des preneurs d'otages, – serait aujourd'hui « *dissimulé dans un établissement spécialisé* ».

Le Monde a recueilli une version similaire auprès d'un des militaires ayant participé à l'assaut. Alberto, ainsi que deux autres gendarmes, se serait adressé, durant les quelque cinq heures qui ont séparé les deux assauts, aux membres du commando, leur disant en substance : ne faites pas les cons, vous allez tous nous faire tuer ! « *En fait, ils avaient surtout peur pour leur vie,* assure ce témoin. *Alberto a simplement été éraflé, rien de grave. Il se repose aujourd'hui dans un service psychiatrique* ». Il ne fut jamais fait état de cet incident, révélateur d'une certaine confusion, dans le compte rendu officiel de l'opération.

Second chapitre : y a-t-il trois autres morts suspectes ? Jean-Luc Blain, de *France-Inter*, a recueilli, à Ouvéa, le témoignage du père de Séraphin Ouckewen, qui sera diffusé, samedi 11 juin, à 14 heures, au cours de l'émission Passerelles, tout entière consacrée à un reportage dans l'île. Ce dernier affirme que son fils a été vu à Saint-Joseph, l'après-midi du 5 mai, par trois membres de sa tribu. Il sortait d'une jeep ; blessé aux jambes, il a été embarqué dans un hélicoptère.

Deux jours plus tard

Mais le père n'a, lui, revu son fils que deux jours plus tard, dans un cercueil, avec, assure-t-il, « *des balles derrière la tête et tout le corps* ».

De son côté, le FLNKS a affirmé que deux autres des dix-neuf morts étaient vivants après l'assaut : Vincent Daoumé, fils d'un grand chef d'Ouvéa, membre du RPCR, aperçu « *légèrement blessé, assis près de l'église de Saint-Joseph* », et Philippe Nine, dont l'un des otages, le gendarme mélanésien Samy Ihage – muté depuis à Mururoa, – aurait affirmé, « *devant tous les membres de sa tribu, avoir assisté à son exécution à bout portant alors qu'on l'avait fait agenouiller les mains en l'air* ».

Il ne s'agit là évidemment que de témoignages non recoupés, par principe sujets à caution. Mais, dans la comptabilité officielle de l'assaut, il y eut du « cafouillage » sur, justement, trois morts. Le premier bilan, le 5 mai faisait en effet état de quinze indépendantistes et deux militaires tués, Alphonse Dianou étant alors encore donné comme blessé. Un jour plus tard, le bilan s'élevait à dix-neuf Canaques tués : aux quinze premiers se sont ajoutés Dianou, officiellement décédé de ses blessures, et trois autres indépendantistes « *retrouvés sur le terrain par les forces de l'ordre* ».

Dans son rapport publié par *le Monde*, le commandant Philippe Legorjus s'en tient d'ailleurs au chiffre de quinze : « *Au moins douze ravisseurs ont été tués* » durant le premier assaut, écrit-il ; « *trois ravisseurs sont encore neutralisés* » durant le second, Dianou gisant « *blessé à une jambe* ». Interviewé par *Paris-Match*, le général Jacques Vidal s'en tient également, pour le second assaut, à trois morts et un blessé. Ainsi, de quelque côté que l'on prenne le bilan officiel, au soir du 5 mai, il y a seize morts (parmi lesquels Dianou, Lavelloi et Amossa) et, un jour plus tard, dix-neuf. Les trois morts supplémentaires n'auraient, selon la version officielle, été retrouvés que le lendemain de l'assaut autour de la grotte. Aucun fait matériel ne permet de la contredire, mais, à tout le moins, le doute alimenté par les témoignages justifierait que les autopsies diligentées s'étendent à l'ensemble des dix-neuf Canaques tués.

GEORGES MARION et EDWY PLENEL.

JUSTICE

Dans la perspective du marché européen de 1992

Vingt propositions pour créer une grande profession d'avocat-conseil

Sur la demande de l'Ordre des avocats de Paris, l'un de ses membres, Mᵉ Daniel Soulez-Larivière, vient de rédiger un rapport sur la réforme des professions juridiques et judiciaires. Sans illusion sur le conservatisme des avocats, il établit un bilan consternant de l'archaïsme des structures et de la formation de la profession et dresse une liste de propositions pour permettre aux 18 000 avocats français de faire face à la concurrence étrangère, dans la perspective du grand marché européen de 1992.

Le petit épicier et l'hypermarché

Le constat est féroce, la langue parfois assassine et les remèdes annoncés prennent à rebrousse-poil les mœurs de la profession. Le rapport sur la réforme des professions juridiques et judiciaires, que Mᵉ Daniel Soulez Larivière vient de remettre au bâtonnier de l'ordre des avocats de la cour de Paris, Mᵉ Philippe Lafarge, commence, avant d'avoir été livré à la méditation des avocats parisiens, à créer des remous. Né d'une double inquiétude — la concurrence des juristes étrangers auxquels les frontières françaises ont été ouvertes par la loi de 1971 et la perspective de l'acte unique européen en 1993 — ce rapport, selon les bonnes habitudes de Mᵉ Soulez Larivière, est, à la fois, remarquablement documenté et allégrement provocateur.

Le postulat de départ est assez simple : pour des raisons historiques *« la place du juriste en France dans l'appareil d'Etat est faible, voire nulle »*. Depuis le milieu du dix-septième siècle, l'Etat *« n'est plus un Etat de justice géré par des gens de robe »* mais *« un Etat de finances et de police géré par des fonctionnaires »*. Après avoir occupé le haut du pavé politique parce qu'ils étaient les seuls à posséder la technique du discours, les avocats, *« tous enivrés par les principes qu'ils célébraient au temps de leur puissance, se sont laissé, sans réagir, tailler des croupières par d'autres professions nées de la nécessité, tels les conseils juridiques »*.

Excès de suffisance, amour excessif du suicide collectif, absence généralisée d'esprit d'entreprise, les avocats sont obsédés par *« la chasse et la garde d'un animal qui s'appellerait le client »*. Ils sont animés par une logique protectionniste et ont une peur viscérale de la remise en cause : les raisons du mal dont souffrent les avocats sont nombreuses. Le résultat est qu'ils n'ont pas su négocier les tournants qui s'offraient à eux. C'est la raison de l'échec de la loi de 1971, présentée par le garde des sceaux de l'époque, M. René Pleven, que *« torpillèrent »* les barreaux *« ravis de serrer plus fort dans leur poche les clés de leur palais »*, et qui, en refusant alors la fusion entre avocats et conseils juridiques, en autorisant l'installation des juristes étrangers en France, ont empêché, malgré la volonté initiale, la modernisation de la profession. Aujourd'hui, les avocats, comme l'écrit le bâtonnier Philippe Lafarge, n'ont pas le droit à l'erreur, *« l'avocat français sera européen et unique ou disparaîtra »*.

Un marché en expansion

A de rares exceptions près, les dix-huit mille avocats français (leur nombre a augmenté de 20 % en dix ans), vivant sur des mythes, une conception artisanale de leur métier, travaillant seuls ou presque, mal formés, se retrouveront, s'ils ne savent pas bouger, *« petits épiciers vite ruinés par la concurrence des hypermarchés »*. Pour autant, contrairement aux idées répandues, le marché est *« tellement en retard qu'il est en pleine expansion »*.

« Malgré leur organisation désuète, les avocats voient leurs revenus grandir de 10 % chaque année. » En dix ans, le chiffre d'affaires moyen a doublé, les bénéfices triplé. Et si 20 % à 25 % de la profession restent *« en dessous du seuil de la prolétarisation en col blanc »*, la paupérisation du grand nombre est un mythe. Mais la profession est mal organisée : le nombre des sociétés civiles professionnelles, celui des associations (qui ne sont fréquemment que des regroupements éphémères de moyens), sont trop faibles. Il n'y a en France qu'un juriste pour deux mille habitants — quatre fois moins qu'aux Etats-Unis et deux fois moins qu'en Espagne.

Les cabinets d'expertises et d'audits anglo-saxons — les « Big Eight » — se sont donc engouffrés dans la brèche, avec d'autant plus de vigueur que leur marché national est en voie de saturation. Des pans entiers du droit ont été laissés en friche par les juristes français — le droit de la Bourse, le droit fiscal, le droit international. S'ils n'ont pas le droit de plaider en France, les juristes étrangers n'ont pas manqué d'exploiter ce filon. Bien organisés, autorisés, eux, à faire de la publicité, disposant d'une solide puissance financière, ces cabinets impérialistes et sans état d'âme ont, depuis une dizaine d'années, assis leur puissance. *« Ne vous faites aucun souci, nous vous rachèterons tous, par immeuble ou par appartement »*, disent certains de leurs dirigeants aux avocats français.

Ouvrir le barreau aux étrangers

Il faut donc sans tarder, estime Mᵉ Soulez Larivière, fusionner les deux professions d'avocat et de conseil juridique. *« Si cette fusion devait se faire dans vingt ans, ce serait sur la ruine de la plupart des cabinets. »* Si la peur de la disparition de l'avocat *« individuel »* est fantasmatique, le paysage de la profession d'avocat, à l'échéance d'une génération, devra inéluctablement être bouleversé. Il n'est pas trop tard pour agir. Encore faut-il en prendre conscience, ne pas se réfugier dans un conservatisme étriqué et *« éviter de mener des combats perdus »*. *« Le gros avantage des situations apparemment désespérées est qu'elles donnent l'occasion de reconstruire sans avoir besoin de détruire soi-même, puisque les circonstances s'en chargent. »*

Mᵉ Daniel Soulez Larivière ne se contente pas de dresser un état des lieux — consternant, — il avance aussi des propositions en faveur de la création d'une *« grande profession d'avocat-conseil »*. Il faut, écrit-il, *« ouvrir autant que possible le barreau aux cabinets américains et étrangers »*, soit par le biais d'une intégration modulée, soit par la voie de l'association. De même, des associations pourraient-elles lier avocats et notaires. Les avoués pourraient fusionner avec les avocats ; une association facultative pourrait être envisagée avec les huissiers. En revanche, la frontière avec les experts-comptables resterait étanche. Cette nouvelle profession serait regroupée au sein d'un ordre national.

S'inspirant d'exemples étrangers qu'il connaît bien, le rapporteur plaide aussi pour la création de grandes entreprises employant des avocats à plein temps, pour assurer, sous le contrôle des ordres, la défense des défavorisés : le marché (même si le mot écorche bien des consciences) des commissions d'office et de l'aide judiciaire est, depuis 1981, en pleine expansion et le mouvement est irréversible, étant entendu que l'Etat devra immanquablement se donner les moyens, par le biais d'un fonds d'aide légale civile et pénale (évalué à 3,5 milliards de francs), d'assurer décemment *« un véritable accès au droit »* digne d'une démocratie moderne.

La formation

Il faudrait aussi que la profession, à côté des « artistes » du barreau, rois du pénal mais de plus en plus marginalisés, sache s'organiser en sociétés commerciales à objet civil. Ces sociétés dotées d'une raison sociale, plus solides, pourraient enfin assurer un salariat interne assorti de la clause de conscience à ces *« avocats-employés »*. *« Destiné à être un décideur associé à la marche de l'économie »*, l'avocat-conseil est appelé à exercer ses talents au sein des services juridiques des grandes entreprises : pouvoir quitter le barreau et y revenir selon des modalités souples paraît souhaitable.

Si elle est jusqu'à présent interdite et d'un maniement délicat, une publicité minimum devrait peu à peu mettre en évidence le savoir-faire des avocats et réduire le choix *« au petit bonheur la chance »*. Question clé, la formation des juristes français, telle qu'elle est conçue aujourd'hui, est savamment *« démolie »* par Mᵉ Soulez Larivière. *« A profession sous-développée, étudiants médiocres ou moyens »*, les deux tiers des mille jeunes qui se dirigent, en 1988, vers la profession d'avocat ou celle de magistrat, le font *« parce qu'il ne leur est pas permis de faire autre chose »* ; dans ce système, paradoxalement, les meilleurs seraient éliminés. Il conviendrait de ne pas laisser échapper les brillants sujets sortis des grandes écoles en leur facilitant, grâce à des passerelles plus souples, l'accès aux professions juridiques, en laissant, là aussi, tomber tout protectionnisme d'inspiration poujadiste.

Edifié par la méconnaissance du juridique, de la réalité internationale et de la vie tout court manifestée par les jeunes magistrats au provincialisme tant géographique qu'idéologique, le rapporteur souhaite que, pour se présenter au concours de l'Ecole nationale de la magistrature, les jeunes magistrats soient contraints à cinq années de pratique professionnelle chez les avocats.

Quant aux honoraires — de 300 à 3 000 francs l'heure dans les cas extrêmes, — ils s'établissent aujourd'hui dans une fourchette de 1 100 à 1 600 francs en moyenne : il conviendrait de les normaliser et de les clarifier. Certains avocats, prédit Mᵉ Soulez Larivière, sont condamnés à mourir, *« les amateurs ou les bricoleurs, ainsi que les mauvais »*. Il faut reconstruire la profession, à moins d'attendre passivement qu'elle ne meure à petit feu. *« Pour y parvenir, il suffira d'utiliser notre angoisse, non point comme une occasion de se paralyser, mais comme un moteur pour la création. »*

AGATHE LOGEART.

Les propositions déjà adoptées par le conseil de l'ordre

Certaines des vingt propositions émises par Mᵉ Soulez-Larivière, ont été, dans leur principe, adoptées le 23 avril 1988, par le conseil de l'ordre des avocats à la cour de Paris, qui regroupe 40 % des avocats français :

- Fusion des conseils juridiques et avocats, sous réserve d'une déclaration écrite des conseils juridiques par laquelle ils s'engagent sur l'honneur à ne pas dépendre d'une structure comptable.
- Création de sociétés commerciales à objet civil pour l'exercice libéral.
- Interdiction aux sociétés d'exercice de faire référence à des sigles communs aux sociétés d'expertise comptable.
- Mise en œuvre d'un contrôle des capitaux sur les sociétés d'exercice juridique.
- Reconnaissance et autorisation d'identification des cabinets par des dénominations composées du nom de plusieurs membres, y compris décédés.
- Publicité fonctionnelle des cabinets soumise à l'autorisation de l'ordre.
- Possibilité de salariat interne avec clause de conscience et maintien d'un contrat de collaboration spécifique.
- Création d'associations régionales à financement et administration mixte Etat-barreaux pour gérer les fonds d'aide légale. Conventions à durée déterminée permettant d'assurer une collaboration à temps plein d'avocats normalement rémunérés.
- Fusion avec les avoués à la cour.

Après une expédition punitive contre des immigrés

Quinze militaires originaires de Nouvelle-Calédonie seront jugés à Mulhouse le 22 juin

Quinze soldats mélanésiens et walléesiens, originaire de Nouvelle-Calédonie et incorporés au 57ᵉ régiment de transmission de Mulhouse (Haut-Rhin), comparaîtront le 22 juin devant le tribunal correctionnel de cette ville pour avoir participé à une expédition punitive au cours de laquelle deux ressortissants turcs et un Français d'origine algérienne ont été blessés, le 2 juin, dans une cité proche de la caserne du régiment (*le Monde* du 8 juin).

Les militaires sont poursuivi pour *« coups et blessures volontaires ayant entraîné une incapacité de travail supérieure à huit jours »*.

L'un des blessés, M. Jamel Gourdia, vingt et un ans, Français d'origine algérienne, était toujours à l'hôpital, le mardi 7 juin, souffrant d'un traumatisme crânien.

Le substitut du procureur, M. Jean-Martin Jaeglé, a précisé qu'il avait renoncé à ouvrir une information pour *« dépassionner le dossier »*. Il a ajouté qu'un médecin devait examiner les militaires à leur sortie du commissariat : *« Plusieurs s'étant déclarés indépendantistes pendant leur audition, nous voulons faire en sorte qu'ils ne puissent pas prétendre qu'ils ont été molestés pendant leur garde à vue »*, a indiqué le magistrat.

La lutte contre la drogue

Des anciens de la « French Connection » arrêtés au Mexique

Trois gros bonnets français du trafic des stupéfiants, dont deux anciens de la « French Connection », soupçonnés d'avoir introduit en avril dernier, aux Etats-Unis, 700 kilos de cocaïne provenant de Colombie, ont été interpellés le vendredi 3 juin au Mexique, et expulsés vers la France, le mardi 7 juin.

Il s'agit de Jean-Claude Kella, quarante-trois ans, Jean Orsini, quarante-quatre ans, et François Orsoni, cinquante-cinq ans. Tous trois faisaient l'objet d'un mandat d'arrêt international lancé par M. Michel Debacq, juge d'instruction au tribunal de Marseille. Ils ont été interpellés lors d'une opération menée par la police judiciaire fédérale mexicaine en collaboration avec la police française. Selon les premiers résultats de l'enquête, le réseau aurait écoulé plusieurs tonnes de drogue transitant par le Mexique en provenance de Colombie et à destination des Etats-Unis.

Les trois hommes, originaires du Sud-Est, sont liés à l'un des derniers « parrains » du milieu marseillais, Francis Vanderberghe, quarante-deux ans, dit Francis le Belge, condamné en France à douze ans de prison en 1977 pour trafic de stupéfiants, évadé et de nouveau arrêté le 30 mars dernier dans un hôtel de la banlieue de Bruxelles.

Tout comme Francis le Belge, les trois trafiquants français ont été dénoncés par un trafiquant repenti, François Scapula, autre maillon du trafic de drogue marseillais actuellement détenu en Suisse.

François Orsoni, dit Fanfan, ancien proxénète, avait été condamné à perpétuité en 1983 pour avoir participé à un règlement de comptes. Il s'était évadé en 1984 de la maison d'arrêt de Toulon en sciant les barreaux de sa cellule. — *(AFP, Reuter.)*

(Lire notre enquête pages 8 et 9.)

L'assassinat de Georges Besse

Rejet du pourvoi en cassation des quatre dirigeants d'Action directe

La chambre criminelle de la Cour de cassation a rejeté, le mardi 7 juin, le pourvoi formé le 9 mars (*le Monde* du 15 mars) par Jean-Marc Rouillan, Nathalie Ménigon, Georges Cipriani et Joëlle Aubron contre un arrêt de la chambre d'accusation de la cour d'appel de Paris qui, le 4 mars dernier, avait renvoyé ces quatre dirigeants d'Action directe devant la cour d'assises spéciale pour l'assassinat de Georges Besse, le 17 novembre 1986, boulevard Edgar-Quinet à Paris.

Nathalie Ménigon et Joëlle Aubron, accusées d'assassinat, Jean-Marc Rouillan et Georges Cipriani, jugés eux pour complicité d'assassinat, comparaîtront donc devant la Cour d'assises spéciale de Paris à une date qui reste à fixer.

● **Inculpation d'un Basque français.** — Francisco Baztarrica, trente et un ans, un Basque français né en Espagne, a été inculpé, le mardi 7 juin, d'association de malfaiteurs, aide au séjour irrégulier, infractions en relation avec une entreprise terroriste, et placé sous mandat de dépôt par M. Jean-Claude Vuillemin, juge d'instruction à Paris. Cette inculpation, la onzième dans cette affaire, fait suite à l'information judiciaire ouverte, le 22 décembre dernier, par le parquet de Paris après la saisie à bord d'une camionnette, lors d'un contrôle routier près de Saint-Pée-sur-Nivelle (Pyrénées-Atlantiques), d'un chargement de 1 360 kilos d'amonal, un explosif couramment utilisé par l'ETA militaire.

FAITS DIVERS

Une organisation inconnue menace d'empoisonner les fruits en provenance d'Israël

Une organisation inconnue *« Al Wajeb al Mounen »* (« le Devoir, le Croyant ») a adressé, mardi 7 juin, un communiqué à deux agences de presse, dont l'AFP à Paris, menaçant d'empoisonner les fruits en provenance d'Israël vendus en France, en Belgique et aux Pays-Bas. Dans ce communiqué, rédigé en anglais et signé en arabe, ce mouvement, si mouvement il y a, affirme que *« tous ceux qui achèteront désormais des fruits ou d'autres aliments venus d'Israël risquent de mourir empoisonnés et cela en tant que juste punition d'une attitude de complicité passive en faveur des sionistes »*. *« La prochaine fois,* ajoute le communiqué, *des fruits empoisonnés seront déposés dans les supermarchés en France, en Belgique et en Hollande.*

Dans le même texte, le ou les auteurs indiquaient que des fruits empoisonnés avaient été déposés dans un casier de la consigne automatique de la gare Saint-Lazare, précisant même le code d'ouverture de cette consigne. La police alertée devait effectivement y découvrir une orange et un pamplemousse portant des traces de piqûres. Ces fruits ont été confiés au laboratoire central de la préfecture de police à des fins d'analyses dont les résultats devaient être connus mercredi 8 juin en fin d'après-midi.

A de multiples reprises, des groupes ou organisations inconnus ont annoncé de telles actions visant des produits alimentaires israéliens ou sud-africains. Récemment encore, au mois d'avril, la vente des pamplemousses israéliens avait été suspendue en Italie après qu'un produit qui, à l'analyse, se révéla être du bleu de méthylène, eut été injecté dans plusieurs fruits. Cette action avait été revendiquée par une organisation dite *« des prolétaires métropolitains et des peuples opprimés »*.

● **Identification des deux personnes brûlées vives en Seine-et-Marne.** — Les deux personnes, un homme et une femme, découvertes brûlées vives, le dimanche 5 juin, dans un abri de fortune sur un quai de Seine au Mée près de Melun (Seine-et-Marne) ont été identifiées par la police. Il s'agit de François Beyssel, trente-sept ans, employé à la SNCF, et de Nelly Barget, trente-cinq ans, salariée d'une entreprise de la région.

Les policiers du SRPJ de Versailles, ont recueilli les témoignages de personnes qui, pour avoir assisté au drame depuis l'autre berge de la Seine, ont réaffirmé qu'elles avaient vu cinq ou six jeunes gens s'en prendre à l'abri, fait d'une toile de tente, de cartons et de bois, et s'enfuir après qu'un violent et soudain incendie ait commencé à détruire ce refuge.

● **Découverte d'un cadavre mutilé à Valras (Hérault).** — Un cadavre mutilé dépourvu de tête, de mains et de pieds, a été découvert, le mardi 7 juin, dans un grand bassin de refoulement d'eaux usées à Valras. Selon les premières constatations des enquêteurs, la victime, une femme âgée de vingt à trente ans, avait été tuée et mutilée peu de temps avant cette macabre découverte.

Sciences

La recherche va bénéficier d'une rallonge de 800 millions de francs

Le ministère de la recherche devrait bénéficier très prochainement – comme ce fut le cas la semaine dernière, pour le ministère de l'éducation nationale – d'une rallonge (décret d'avance) d'un peu plus de 800 millions de francs pour les six derniers mois de 1988. A la veille de l'élection présidentielle, la recherche scientifique et technique avait été qualifiée par M. Rocard *« d'investissement prioritaire à long terme »*.

Ce ballon d'oxygène budgétaire devrait permettre d'améliorer l'emploi et la recherche industrielle. A ce titre, une centaine de millions de francs devrait être consacrée au premier volet de cette action qui porte essentiellement sur trois mesures. La première concerne la revalorisation sensible du montant des allocations de recherche de jeunes chercheurs pour la rentrée prochaine. La deuxième a trait à la création anticipée, pour pallier le manque de jeunes, de quelques emplois de chercheurs dans les établissements à caractère scientifique et technique (EPST) ainsi que dans les établissements à caractère industriel et commercial (EPIC).

La troisième enfin vise à sortir de la situation de blocage que connaît le recrutement des ingénieurs, techniciens et administratifs, réclamés à cor et à cri par les chercheurs pour le fonctionnement des laboratoires et dont le nombre a baissé en 1988 de 0,9 %, soit une suppression nette de trois cent cinquante emplois.

Quant au second volet de cette action, il concerne essentiellement la relance de la recherche industrielle. Quelque 700 millions de francs devraient en principe lui être alloués. Ces sommes devraient notamment permettre d'améliorer les liens entre les recherches menées par l'industrie et celles conduites et de la technologie (dont les crédits s'élevaient déjà pour 1988 à 930 millions de francs) et l'Agence nationale de valorisation de la recherche. Mais elles devraient contribuer à doper la recherche universitaire et à soutenir les programmes d'intérêts nationaux considérés comme prioritaires par le gouvernement.

J.-F. A.

Sports

AUTOMOBILISME

Retour de Renault en F 1

M. Patrick Faure, président de Renault Sport, a annoncé, le mardi 7 juin, à Paris, que la régie Renault fera son retour en formule 1 en 1989, non pas en constituant une écurie, mais en fournissant un moteur atmosphérique de 3,5 litres de cylindrée à l'écurie britannique Williams. Un contrat d'une durée de trois ans a été signé, mardi 7 juin, entre le constructeur français et Franck Williams, et, dès 1990, le moteur Renault pourrait équiper une deuxième écurie.

Renault avait abandonné la compétition en formule 1 le 26 octobre 1986 pour des raisons économiques. Après avoir dissous son écurie de F 1 (le 5 novembre 1985), la Régie avait continué à fournir ses moteurs V6 turbo à Lotus, Tyrrell et Ligier jusqu'à ce que l'ampleur des pertes cumulées par l'entreprise (32,5 milliards de francs) n'oblige Georges Besse à cesser toute activité sportive de la firme.

Ce sont les mêmes impératifs économiques qui ont dicté sa décision à M. Georges Lévy, l'actuel PDG. Non seulement les comptes sont à nouveau bénéficiaires (3 milliards en 1987), mais l'image du constructeur l'obligeait à être à nouveau présent dans une compétition où ses grands concurrents étrangers sont engagés (Ford, Honda, Fiat) ou sur le point de le faire (BMW, Mercedes, Chrysler-Lamborghini, Toyota).

Le retour obligatoire au moteur atmosphérique a facilité la tâche du motoriste français, qui avait conservé une *« cellule de vieille technique »*. Selon M. Faure, cette équipe a *« mis au point un moteur atmosphérique qui a tourné au banc et qui semble bien né »*. Renault renoue avec l'ambition : devenir champion du monde en 1990 ou 1991. C'est pour cela que la Régie s'est associée avec Williams, quadruple champion du monde des constructeurs, de préférence à une équipe française comme Ligier ou AGS.

ATHLÉTISME

Le meeting de Saint-Denis

Promesses françaises

Vainqueur des Kényans Joshua Kipkemboi et Peter Koech, le Français Raymond Pannier (CA Marignane) a réussi, le mardi 7 juin, au meeting d'athlétisme de Saint-Denis, la meilleure performance mondiale de la saison sur 3 000 mètres steeple en 8 min 16 s 01. Mais la vedette de la réunion a été Gilles Quénéhervé. Le vice-champion du monde du 200 mètres a réalisé 20 s 49, un excellent temps qui témoigne des efforts fournis pendant l'hiver par le sprinter parisien pour améliorer son départ et sa puissance. Les 150 premiers mètres ont d'ailleurs été courus en 14 s 72, puis le Français s'est désuni. « *J'ai fini comme un diesel* », avouait-il. Désormais édifié sur ses possibilités, il va se consacrer à des séances d'entraînement sur 300 mètres pour améliorer sa résistance.

Les autres performances de la soirée ont été réussies par la Jamaïcaine Merlene Ottey (11 s sur 100 mètres), les Bulgares Stefka Kostadinova (2 mètres en hauteur) et Yordanka Donkova (12 s 53 sur 100 mètres haies).

EN BREF

● **FOOTBALL : match de barrage.** – Caen a pris une option sur l'accession en première division en obtenant, le mardi 8 juin à Niort, un résultat nul (1 à 1) face aux Chamois niortais. Le match de barrage retour aura lieu le vendredi 10 juin à Caen.

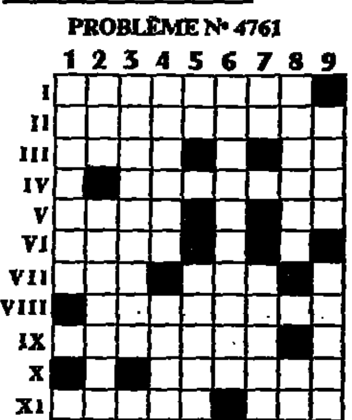
● **Corruption en Hongrie.** – Plusieurs matches ayant fait l'objet « d'arrangements », la Fédération hongroise de football a décidé, le mardi 7 juin, d'annuler les résultats du championnat de première division. Le président de la fédération a démissionné dans l'attente des conclusions de l'enquête qui a été ouverte.

● **RUGBY : joueurs français en Afrique du Sud.** – M. Roger Bambuck, secrétaire d'Etat aux sports, dans un communiqué publié le mardi 7 juin, a *« condamné sans réserve la présence en Afrique du Sud de treize joueurs de rugby français, s'apprêtant à disputer six matches au sein d'une équipe européenne »* (le Monde du 7 juin). S'il *« comprend »* la réaction de M. Bambuck, le président de la FFR, M. Albert Ferrasse, précise que les joueurs *« sont partis en simples touristes »*, et qu'il ne s'agit en aucun cas d'une équipe française.

Informations « services »

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 4761



HORIZONTALEMENT

I. Une minette à la campagne. – II. Est tout à fait naturel. – III. Condamna à perpétuité. Matière dont on peut faire des ponts. – IV. Comme des buttes ou des lampes. – V. Fait quelque chose. Démontre. – VI. Un bruit inquiétant. – VII. Un agrément d'autrefois. Est plus vieux que jamais. – VIII. Travail en musique. – IX. Compter le temps. – X. Un ensemble de lignes. – XI. Des choses qui n'ont pas de noms. A deux côtés.

VERTICALEMENT

1. Peut attirer des vieilles. – 2. Nom de roi. On voit ses fleurs avant ses feuilles. – 3. Endroit où il y a parfois de la bousculade. – 4. Un vrai rapace. Un homme fort. – 5. Mesure. Aventurier anglais. – 6. Des femmes sans bagages. – 7. Adverbe. Faire briller. – 8. La donnée du problème. Vaut de l'or. – 9. Anneau. Qualifie une mauvaise heure.

Solution du problème n° 4760

Horizontalement

I. Boiseurs. – II. Arsinoé. – III. Gao. Cor. – IV. Ateliers. – V. Retenue. – VI. Rues. Tape. – VII. Ers. Oeta. – VIII. Eprise. – IX. In. Pots. – X. Ion. Denis. – XI. Ecole. Se.

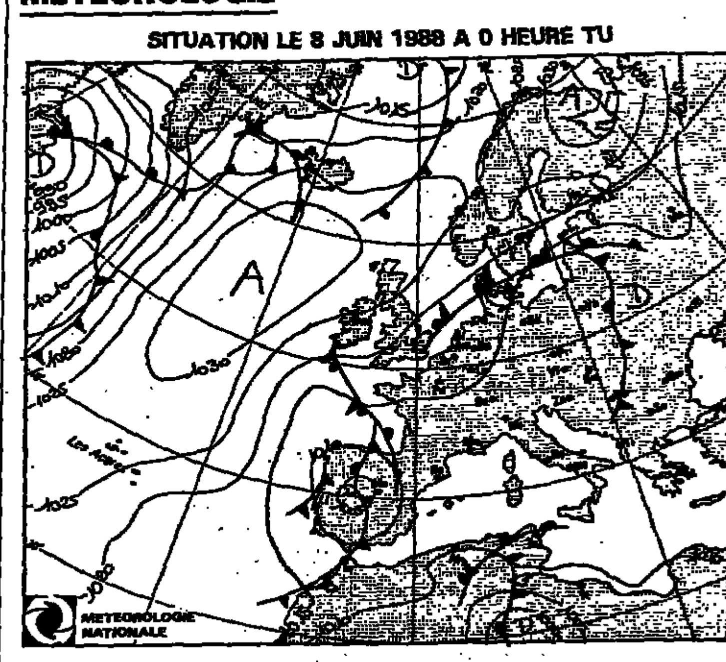
Verticalement

1. Bagarre. Mie. – 2. Orateurs. Oc. – 3. Isoètes. Ino. – 4. Si. Les. En. – 5. Engin. Op. Dé. – 6. Uo. Euterpe. – 7. Récréation. – 8. Os. Pastis. – 9. Ur. Ré. Esse.

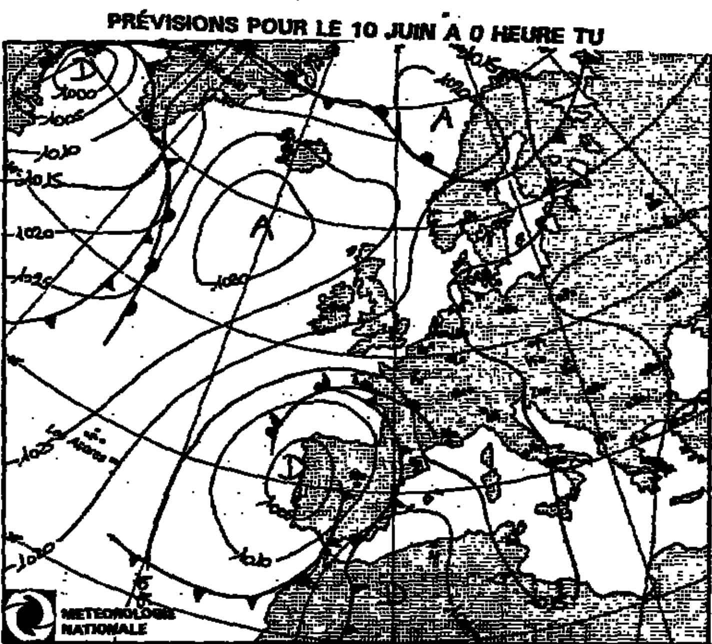
GUY BROUTY.

MÉTÉOROLOGIE

SITUATION LE 8 JUIN 1988 A 0 HEURE TU



PRÉVISIONS POUR LE 10 JUIN A 0 HEURE TU



Evolution probable du temps en France entre le mercredi 8 juin à 0 heure UTC et le jeudi 9 juin à minuit.

Une dépression 1005 HPA centrée sur le Portugal analyse sur la France un courant de sud à sud-ouest : de l'air chaud, humide et instable envahi progressivement la moitié ouest du pays, qui connaîtra ainsi un temps nuageux et orageux. Les régions orientales, quant à elles, bénéficieront pour le moment d'un temps calme et ensoleillé.

Jeudi : températures en hausse. Orages à l'ouest, soleil à l'est.

Du Nord et de la Haute-Normandie à l'Ile-de-France, à l'Alsace, à Rhône-Alpes, à la Provence-Côte d'Azur et à la Corse, le soleil sera au rendez-vous. Les brouillards locaux du Nord-Est et du Centre-Est disparaîtront dès le matin.

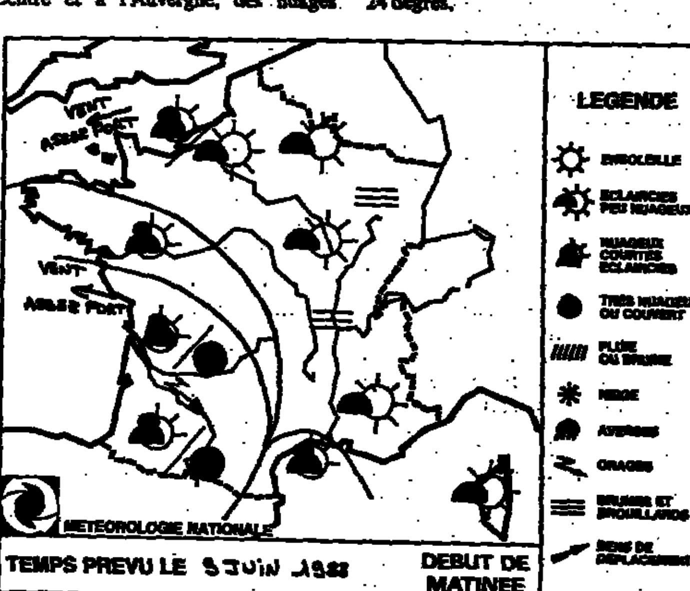
De la Bretagne et du Cotentin au Centre et à l'Auvergne, des nuages envahiront peu à peu le ciel, annonçant un petit risque d'orage pour la soirée.

Des Pays de Loire au Limousin et à l'Aquitaine, la journée s'annonce très nuageuse et orageuse. Des ondées se produiront de temps en temps, et des orages éclateront par endroits. Ils s'accompagneront d'un vent d'est assez fort.

En bordure du golfe du Lion, les nuages matinaux se maintiendront tout au long de l'après-midi. Le vent de secteur est à sud-est sera faible à modéré.

Les températures minimales seront comprises entre 10 et 14 degrés de la Bretagne à l'Aquitaine et aux régions méditerranéennes, entre 7 et 11 degrés sur le reste du pays.

Les températures maximales, en hausse, s'échelonneront entre 21 et 24 degrés.



TEMPÉRATURES maxima - minima et temps observé

Valeurs extrêmes relevées entre le 7-6-1988 à 6 heures TU et le 8-6-1988 à 6 heures TU. le 8-6-1988

FRANCE											
AJACCIO	20	9	D	TOURS	17	6	D	LOS ANGELES	18	11	D
BIARRITZ	17	13	P	TOULOUSE	20	9	C	LUXEMBOURG	12	9	C
BORDEAUX	20	12	P	POINTE-A-PITRE	32	23	A	MADRID	25	16	C
BOURGES	15	8	D	ÉTRANGER				MARRAKECH	27	12	D
BREST	13	8	C	ALGER	26	15	N	MEXICO	26	13	B
CAEN	16	8	D	AMSTERDAM	15	13	P	MILAN	16	13	C
CHERBOURG	15	9	D	ATHÈNES	27	18	C	MONTRÉAL	21	7	D
CLERMONT-FERR.	15	5	C	BANGKOK	30	24	C	MOSCOU	33	16	N
DIJON	15	9	D	BARCELONE	19	11	C	NAIROBI	23	13	N
GRENOBLE St-M-H	16	12	P	BELGRADE	26	14	D	NEW-YORK	27	17	N
LILLE	16	8	D	BERLIN	18	15	O	OSLO	25	13	D
LIMOGES	15	7	D	BRUXELLES	16	7	D	PALMA-DE-MAJ.	21	13	N
LYON	16	10	C	LE CAIRE	33	20	D	PÉKIN	23	17	B
MARSEILLE-MAR.	21	11	D	COPENHAGUE	24	14	P	RIO-DE-JANEIRO	27	16	D
NANCY	12	10	B	DAKAR	27	23	D	ROME	21	12	D
NANTES	18	11	O	DELHI	40	27	D	SINGAPOUR	32	26	C
NICE	18	11	O	DJERBA	23	19	C	STOCKHOLM	21	16	0
PARIS-MONTS.	18	12	N	GENÈVE	16	9	C	SYDNEY	16	11	C
PAU	19	12	N	HONGKONG	31	27	A	TOKYO	30	22	C
PERPIGNAN	22	15	N	ISTANBUL	28	16	D	TUNIS	24	17	P
RENNES	19	9	D	JÉRUSALEM	29	16	D	VARSOVIE	23	16	N
ST-ETIENNE	17	9	C	LISBONNE	22	14	P	VENISE	16	11	O
STRASBOURG	14	11	C	LONDRES	19	15	P	VIENNE	22	13	N

A	B	C	D	N	O	P	T	*
averse	brume	ciel couvert	ciel dégagé	ciel nuageux	orage	pluie	tempête	neige

★ TU = temps universel, c'est-à-dire pour la France : heure légale moins 2 heures en été ; heure légale moins 1 heure en hiver.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

Le Carnet du Monde

Naissances

– **Alain FINKIELKRAUT,**
Sylvie TOPALOFF,
son épouse,
et **Anna**

ont la joie d'annoncer la naissance de

Thomas,

le 6 juin 1988, à Paris.

11, rue Antoine-Chantin,
75014 Paris.

Mariages

– **Jean TREILLAND**
et
Sophie GUILLOT DE SUDUIRAUT,

sont heureux de faire part de leur mariage.

Ivry-sur-Seine, 29 avril 1988.

Décès

– Marie-Françoise Butin,
sa fille,
Pierre et Laurent Butin,
ses petits-fils,
Arlette Dutron,
Son fils, André Spizzichino,
Et famille,
Roberte Bigiaoui,
Son fils Jean,
Et famille,
Les familles Butin et Montarras,
ont la douleur de faire part du décès de

Ginette BIGIAOUI,

survenu le 7 juin 1988.

Les obsèques auront lieu le jeudi 9 juin, à 10 h 30, au cimetière de Bagneux.

15, boulevard Henri-IV,
75004 Paris.

– Le conseil d'administration
Et le personnel des sociétés ZEUS (Zones d'évolution urbaine de la Seine)
Et Bercy-Expo,
ont la grande tristesse de faire part du décès de leur collaboratrice et amie

Rose-Anne de CAIX,

survenu le 5 juin 1988.

Une messe sera célébrée vendredi 10 juin, à 9 heures, en l'église Sainte-Thérèse, rue de l'Ancienne-Mairie, à Boulogne.

– On nous prie d'annoncer le décès de

M. Jean COIGNARD,

survenu le 7 juin 1988 à Paris, à l'âge de soixante-douze ans, muni des sacrements de l'Eglise.

La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 10 juin, à 8 h 30, en l'église Saint-Sulpice, place Saint-Sulpice, 75006 Paris.

L'inhumation aura lieu au cimetière de Gérardmer (Vosges).
Ni fleurs ni couronnes.

De la part de :
Mme Jean Coignard,
son épouse,
M. et Mme Jean-Loup Coignard,
Mlle Sophie Coignard,
ses enfants,
Sébastien et Nicolas Coignard,
ses petits-fils,
Et toute la famille.

Cet avis tient lieu de faire-part.

24, rue d'Assas,
75006 Paris.
La Volière,
88400 Gérardmer.

– Paris - Versailles - Bayon,
Mme J.-Jacques Degrelle,
née Vitali,
Gilles Croissant et Mme,
née Marie-Odile Croissant,
Charles-Henri Croissant,
Toute la famille
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part du rappel à Dieu de

Henri-Jérôme DEGRELLE,
ancien élève de l'ENA,
promotion Pierre Mendès France,
administrateur civil au ministère de l'économie et des finances (DREE),
maître de conférences à l'IEP à Paris,

survenu le 5 juin 1988, à Versailles, à l'âge de trente-quatre ans.

Les obsèques auront lieu en la cathédrale Saint-Louis, à Versailles, le jeudi 9 juin, à 9 h 15.
Messe et inhumation le même jour, à 16 h 30, église de Bayon.
Cet avis tient lieu de faire-part.

1, La Roseraie,
110, avenue de Paris,
Versailles.

– Mme Marguerite Nizou,
sa femme,
M. Yves Shernetsky,
M. et Mme Gérard Shernetsky,
Mme Jacqueline Shernetsky,
ses enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Isidore SHERNETSKY,
alias Commandant Rameau,
maître ès-échecs,

survenu le 2 juin 1988, à Annecy.

36, boulevard du Montparnasse,
75006 Paris.

– M. Jean Stavrevitch,
Audrey et Karine,
son époux et ses filles,
Mme Joseph Pécheux,
M. André Pécheux,
sa mère et son frère,
M. Boris Stavrevitch,
son beau-père,
Les familles Roger, Guézard, Fabijanac, Hamon, Pécheux,
beau-frère, belles-sœurs, neveux, nièces, grand-tante, tante,
Toute la famille,
Et ses nombreux amis,
ont la douleur de faire part de la tragique disparition de

Jacqueline STAVREVITCH,
née Pécheux,

survenue le 5 juin 1988, à l'âge de quarante et un ans.

La levée du corps aura lieu le jeudi 9 juin, à 8 heures, à l'hôpital Cognacq-Jay, 15, rue Eugène-Millon, 75015 Paris (métro Convention).

L'inhumation se fera le même jour au cimetière orthodoxe de Sainte-Geneviève-des-Bois (91), dans l'intimité familiale.

– La famille Than-Trong
a la douleur de faire part du décès de

Mme THAN-THI NHU-TRINH,

survenu à Nice, le 5 juin 1988.

41, rue Henri-Barbusse,
75005 Paris.

Remerciements

– M. et Mme René Musy,
M. et Mme Pierre Lefebvre,
très touchés des marques de sympathie que vous leur avez témoignées lors du décès de

M. Jean MUSY,

vous adressent leurs plus sincères remerciements.

Messes anniversaires

– Il y a bientôt un an,

Mme Jacques FURET,
née Jeanne Vilmain,

était tragiquement rappelée à Dieu.

Une messe sera célébrée à son intention le samedi 11 juin 1988, à 10 heures, en l'oratoire de l'église Notre-Dame-de-Lourdes de Chaville (Hauts-de-Seine), avenue Roger-Salengro.

« Elle a trop pensé aux autres pour qu'elle ne soit jamais oubliée. »
Saint Augustin.

Soutenances de thèses

– Université Paris-III, Sorbonne nouvelle : samedi 11 juin, à 13 h 30, salle Louis-Liard, 17, rue de la Sorbonne, Mme Vincenette d'Ulzer : « Politique et religion sous les Tudors à travers les homélies ».

– Ecole nationale des Ponts-et-Chaussées, à Noisy-le-Grand (la Courtine) : jeudi 16 juin, à 15 heures, Mme Sylviane Nibel : « La régulation du chauffage à eau chaude. Analyse du comportement en œuvre et modélisation des systèmes de régulatiton terminale ».

– Université Paris-IV : vendredi 17 juin, à 13 h 30, salle 45, Institut d'études ibériques, 31, rue Gay-Lussac, M. Pierre Gamisans : « Evolution de l'écriture et illusion référentielle dans l'œuvre romanesque de Merce Rodoreda (1909-1983) ».

– Université Paris-VII : vendredi 24 juin, à 14 h 30, salle des Thèses, rez-de-chaussée de la tour 25, M. Jean-Petit : « Ces peines obscures. La prison pénale en France (1789-1870) ».

– Université Paris-IV : vendredi 24 juin, à 14 h 30, amphithéâtre Descartes, 17, rue de la Sorbonne, M. Jean Dolbec : « La préfixation au français - Essai de théorie psychosystématique et application du préfixe RE ».

– Université Paris-IV : mardi 28 juin, à 14 heures, salle des Actes, centre administratif, Mme Hua Meng : « Voltaire et la Chine ».

– Université Paris-IV : mercredi 29 juin, à 14 heures, amphithéâtre annexe, 16, rue de la Sorbonne, M. Louis Jambou : « L'évolution de la facture d'orgues en Espagne du seizième au dix-huitième siècle ».

– Université Paris-IV : samedi 2 juillet, à 9 heures, amphithéâtre Descartes, 17, rue de la Sorbonne, M. François Jourdan : « La mort du Messie en croix dans les églises araméennes et sa relation à l'Islam jusqu'à l'arrivée des Mongols (1258) ».

Le Monde

ARTS ET SPECTACLES

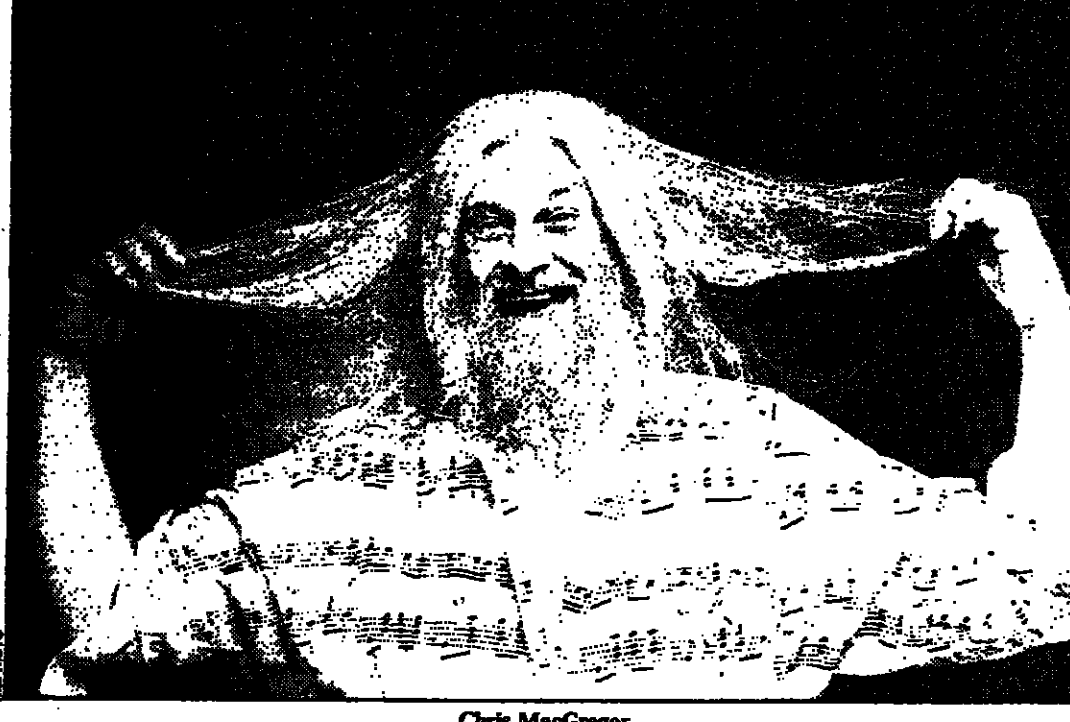
Les promesses d'« Halle that jazz » à La Villette

Les pionniers d'Afrique du Sud

Personnalités extraordinaires, Chris MacGregor et Dollar Abdullah Ibrahim (Dollar Brand), tous deux pianistes et meneurs de big bands, mettent en œuvre une autre idée de l'Afrique du Sud où ils sont nés : en musique et dans l'exil, depuis vingt-cinq ans. Leur réunion au programme de Halle that jazz *a valeur de symbole et de promesse musicale.*

VINGT-CINQ ans avant le succès de Johnny Clegg, Chris MacGregor, pianiste et compositeur, a fondé le premier groupe mixte en Afrique du Sud. Il était alors le seul Blanc de l'aventure. A ses côtés, Dudu Pukwana, Nikele Mokaye, Louis Moholó, Mongezi Feza et Johnny Dyani — ces deux derniers, disparus en 1975 et 1986. S'ils désiraient alors jouer dans leur pays, il fallait soit entrer en guerre avec la police, soit se plier aux lois et cacher les musiciens noirs derrière un rideau.

En 1964, Chris MacGregor et sa bande laissent là les impossibles tracasseries et s'installent en Europe. Ils s'appellent alors les Blue Notes. Ils vont s'augmenter et devenir bientôt The Brotherhood of Breath (« la confrérie du souffle ») : une des expériences les plus gaies, les plus débridées du free jazz. Pour l'idée de la liberté qu'ils représentent réellement, concrètement, pour ce vent de générosité qu'ils laissent souffler partout où ils passent, les compagnons de la Brotherhood of Breath marquent tous les festivals des années 70. Cet excès vital, ce débordement soufflant, manquent aujourd'hui. Formidable en scène, la « confrérie du souffle » était terrible dans les hôtels. Avec une modestie et une sorte de bonté éperdues, Chris MacGregor a mené son monde comme on tient table ouverte. Après quoi, quand les utopies musicales ont commencé de gêner parce que le réel ne suivait pas, le pianiste s'est retiré dans une ferme du Lot-et-Garonne, près de Marmande. En Afrique-du-Sud, où il est retourné quelques semaines, les jeunes lui demandent de rester, de jouer là où sa musique a un sens plein. Mais comment jouer dans ce pays ?



Chris MacGregor

Dollar Brand aussi s'est installé en Europe après une présentation très remarquée à Antibes-Juan-les-Pins (1963). Duke Ellington l'entend au Zurich Club et le fait venir à New-York.

Il est, en 1965, la révélation du Newport Jazz Festival et fonde un quartet l'année suivante avec Elvin Jones. Il y a dans la musique de Dollar Brand une intensité, une colère apaisée, une gravité qui ne se sont jamais départies d'un fond rythmique habité par l'Afrique. Adolph Johannes Brand se fait appeler « Dollar » par dérision. Bientôt il choisit l'identité islamique : Abdullah Ibrahim.



Abdullah Ibrahim.

Au moment des triomphes réjouissants de Johnny Clegg et les Black Mambazo, de Mahlatini et les Mahotella Queens — tous présentés depuis longtemps au Festival d'Angoulême, — il est bien de réunir en une journée ces pionniers de l'intégration qui n'ont rien perdu, mais rien, de leur vivacité musicale. On peut au passage rappeler ce que répète *Bird*, le film de Clint Eastwood : que le jazz n'est pas seulement la plus prodigieuse des inventions du siècle, musicalement sans commune mesure avec les autres musiques populaires, si sympathiques soient-elles. Mais que, *accessoirement*, il a été aussi le premier lieu de fraternité totale, de non-racisme « moderne », entre communautés et couleurs : des bouges de la Nouvelle-Orléans aux lofts de New-York, en passant par la rue d'Artois (le Blue Note) et les confréries pérégrines...

FRANCIS MARMANDE.

Henri Texier sur la route

HENRI TEXIER est un des musiciens européens les plus sollicités de l'été. C'est justice. Non seulement en raison de ses qualités intrinsèques qui l'ont désigné comme un des accompagnateurs les plus recherchés de ces deux décennies (comme bassiste), mais pour ses vertus d'animation et d'initiative. Rondeur du son, présence d'influences croisées, dynamique du tempo (le *drive*), Henri Texier est toujours une pièce maîtresse des groupes auxquels il appartient. Ce serait une bonne expérience pour tout jeune souffleur que de s'y frotter : il découvrirait qu'à son contact on joue mieux — c'est peu dire, — qu'on exécute des traits qu'on ne sait littéralement pas jouer.

C'est la règle du jazz et des rencontres spontanées. Texier s'entend à créer des groupes, à susciter des formules qui trouvent toujours leur place. Longtemps actif avec Phil Woods, puis en solo, plus récemment avec le trio complété par François Jeanneau et Daniel Humair, Texier anime maintenant un quartet (avec Louis Sclavis, un trio (avec Eric Barret), où sa présence est un garant d'allant et de musicalité. Son *Transatlantik Quintet*, avec Joey Lovano, John Abercrombie, Steve Swallow et Aldo Romano, est un des événements de l'été.

F.M.

★ *Henri Texier* à Compiègne (le 15 juin), à La Villette (le 2 juillet), à Vienne (le 7), à Nîmes (le 8), à Rennes (le 10), à Gordes (le 30) à La Seyne-sur-Mer (le 6 août).

Deux journées quatre concerts

Des places pour les lecteurs du « Monde »

Pour chacun des quatre programmes ci-dessous, les lecteurs du Monde *vont avoir la possibilité de se procurer des places au tarif « collectivité ». Le nombre de celles-ci étant limité (300 pour chaque concert), les personnes intéressées devront remplir un coupon-réponse qui paraîtra dans l'une de nos prochaines éditions.*

Henri Texier Transatlantique Quartet : Joey Lovano, Aldo Romano, John Abercrombie.

Von Freeman-Chico Freeman Quintet avec Don Moye, Kirk Lightsey et Lonnie Plaxico. *Helen Merrill Trio* (2 juillet, 17 heures).

Philip Morris Jazz Band : Billy Higgins, Stanley Turrentine, Ray Brown, Gene Harris, Harry « Sweets » Edison. *Modern Jazz Quartet :* John Lewis, Milt Jackson, Percy Heath, Connie Kay (le 2 à 22 h 30).

Chris Mac Gregor's Brotherhood of Breath : Julien Arguelles, Annie Whitehead, Fayyaz Virji, Dave Defries, Harry Becket, Claude Deppa, Robert Juritz, Ernest Mothle, Steve Williamson, Chris Biscoe, Jeff Gordon, Gilbert Matthews, Chris Mac Gregor.

Abdullah Ibrahim « Dollar Brand » et Ekaya : Abdullah Ibrahim (Dollar Brand), Ricky Ford, Craig Handy, Charles Davis, Essiet Okun Essiet, Tony Rheedus, Dick Griffin, Sathima Bea Benjamin (le 3 à 16 heures).

Milton Nascimento avec Rique Pantoga, Tulio Mourao, Ribertinho Silva, Celso Fonseca, Joao Baptista, Vonderlei Silva, Ronaldo Silva (le 3 à 22 h 30).

Prix des places pour chaque concert : 150 F, 110 F collectivités, étudiants. Pour deux concerts le même jour : 250 F, 180 F collectivités, étudiants. Locations : 3 FNAC, Billetel + bornes, 36-15 code Villette. Tél. : 42-49-30-80.

Helen Merrill : l'art du chuchotement



C'EST à l'invitation de Romano Mussolini, le pianiste de jazz, le fils, que Helen Merrill s'est installée en Italie en 1959. Fille d'émigrés yougoslaves, elle est née à New-York en 1930. Vingt-cinq ans plus tard, un chef-d'œuvre la rend célèbre : *Helen Merrill featuring Clifford Brown.*

L'arrangeur était le moins connu de la séance, il se nommait Quincy Jones. En 1956, elle grave un disque en compagnie de Gil Evans, collaboration qu'ils viennent de reproduire peu de temps avant la disparition de Gil.

Helen Merrill a vécu en Angleterre, au Japon, en France. Partout, elle impose sa voix légèrement voilée, un phrasé inimitable et un art du chuchotement qui lui valent un engouement particulièrement fervent. C'est qu'elle ne représente pas seulement un archétype de la chanteuse de jazz. Sa mise en place, son « feeling », lui ont valu de travailler avec les plus grands musiciens des continents qu'elle traverse — et donc de les rencontrer et de les modifier : de Miles Davis à Théolonious Monk en passant par Bill Evans.

Elle a même enregistré *Parole e Musica* avec Ennio Morricone, bien avant qu'il ne se fît connaître. A sa technique éblouissante, Helen Merrill ajoute un charme qui la fait oublier.

F. M.

MUSIQUES

Les festivals de jazz

Guide

JAMAIS il n'y a eu autant de festivals de jazz. Entre le 1er juin et le 15 août, *Jazz-Magazine* en dénombre cinquante et un. Tous ne se sont pas encore déclarés. Le terme de « festival » a d'ailleurs de grandes possibilités de suggestion. Cela va des palaces internationaux avec mise à disposition d'une Ferrari pour la star (plutôt Miles Davis, dans ce cas, il faut le dire. Mais peut-être que les autres ne demandent pas...) jusqu'à la réunion de copains sympathiques, bénévoles et bien intentionnés (« Restez donc à la maison, le petit est chez sa grand-mère »).

Aujourd'hui, l'importance d'un festival se mesure à des fonctions qui ne se sont développées, dans le jazz, que depuis dix ans : communication, promotion, diffusion. Pour le reste, question de budget, une équation assez simplette entre les possibilités d'accueil, l'air du temps, les équipes en tournée et les passages des dernières années permet de prédire l'ensemble des programmes.

Reste alors à persuader les publics (et la presse) de l'exclusivité et de la rareté d'une caravane qui fait le tour de l'Europe en s'arrêtant à tous les pas. Plus le festival est conformiste, par sa situation même (carrefour routier, bon équipement hôtelier, lieu plaisant), plus il cherchera à (se) convaincre de son unicité.

Il y a du vrai, bien sûr, dans cette auto-persuasion. Les étapes du Tour de France aussi accueillent la même troupe et, tout de même, ne sont pas égales. En jazz, les lieux les plus forts, historiques, légendaires, restent attirants. Mais, dans l'ensemble, il n'est plus indispensable de traverser le pays pour voir ce qu'on vous offre partout, à votre porte, à portée de la main.



Gerry Mulligan et Chet Baker.

La capacité des programmes se limitant – à la fois par le nombre, la diffusion et l'offre circonscrite, – les musiciens étant régulièrement présentés à Paris comme ailleurs tout au long de l'année, un festival d'été est devenu le moment dépolémisé de rencontre entre musique, public et esprit d'un lieu. Plus les musiciens sont en nombre, et les scènes multiples, moins la musique compte. De ce point de vue, il n'y a pas de « petit » festival : Couches, en Bourgogne (du 8 au 10 juillet), a son attrait, tout comme La Haye, où seront présentés *tous* les musiciens américains en tournée, en concerts simultanés, dans une espèce de super-marché musical. La musique vient à son heure et ne prévient pas.

Si l'on voulait risquer une observation utile aux historiens et aux sociologues, ce qui est toujours souhaitable, on dirait ceci : qu'une ligne de partage, en France, semble suivre celle que dessine la nouvelle figure politique du pays : est-ouest. A l'est (Paris-Méditerranée), des programmes plantureux, les grands rassemblements de juillet qui escortent ou attendent les vastes migrations vacancières. Les prix sont souvent à la mesure des ambitions. A l'ouest (Paris-Uzeste-Pays basque), on voit parfois moins grand, mais plus convivial. Moins de bronzette, plus de passions jumelables (jazz, campagne, vol-à-voile, taureaux, gastronomie).

Pour aller des uns aux autres, on choisira la petite *société* : les festivals sont comme les fêtes, il est bon d'y aller en bande ; ou alors la solitude poétique : avec un vélomoteur et le dernier livre de Jacques Réda, *les Recommandations aux promeneurs*.

FRANCIS MARMANDE.

Calendrier

10-18 JUIN/AUBERVILLIERS

Vander Trio, Sixun, Sharon Evans Group, etc. Renseignements : 48-34-18-87 ou 48-33-87-80.

17 JUIN-17 JUILLET/BERLIN

Festival FMP : Cecil Taylor, Derek Bailey, Taylor/Gunter Sommer, Taylor/Tony Oxley, Taylor/Paul Lovens, Taylor/Han Bennink, Taylor/Louis Moholo, Taylor and European Ensemble avec Hannes Bauer, Han Bennink, Peter Van Bergen, Peter Brötzmann, Gunter Hampel, Tristan Honsinger, Hans Koch, Peter Kowald, Martin Mayes, Evan Parker, Louis Sclavis, etc. Renseignements : (030) 3415447 à Berlin.

11/18 JUIN/CALVI

Mingus Band, Marc Ducret, Didier Lockwood, Barney Wilen, Jean-Loup Longnon, Zool Fleisher, etc. Renseignements : 96-65-16-67.

11-12 JUIN/VILSHOFEN

James Newton Quartet Feat. Geri Allen, Lester Bowie's Brass Fantasy, The Kick Feat, Ray Anderson, David Murray Octet, St-Louis Kings of Rhythm, Paris Reunion Band. Tél. : 08 51/3 50 24 à Passau.

11-17 JUIN/LA DÉFENSE

Concours national de jazz (de 14 heures à 19 heures le 11, de 14 heures à 18 heures le 12). Festival de big bands (concerts de 12 heures à 14 heures) : Jean-Loup Longnon (13), Caravan Serail/Jacques Bolognesi (14), Taller de Musics de Barcelone (Tete Montoliu) (15), Lumière de Laurent Cugny (16), Tubapack (17). Le 17 à 20 h 30 : Michel Legrand + Phil Woods, Ron Carter, Grady Tate, Toots Thielemans.

11-19 JUIN/COMPIÈGNE

Euro-jazz : La Bande à Badault, Barney Wilen Quintet, Trio Machado, Eric Watson Trio, Serge Lazarevitch Trio, Malo Vallois/Marc Ducret, Archie Shepp Quintet, Toots Thielemans US Quartet, Sixun, Eddy Louiss Multicolor Feeling, Georges Arvanitas Quartet, Henri Texier Trio, Stéphane Grappelli.

14-17 JUIN/AULNAY-SOUS-BOIS

Espace Jacques-Prévert : Raquillet/Menard, Michel Edelin Quartet, Bobby Rangell Trio, Paris Reunion Band, Nicole Croisille, Jacques Panisset Quartet, Bireli Lagrene Project. Renseignements : 46-68-00-22.

18-19 JUIN/SAMOIS-SUR-SEINE

Festival Django Reinhardt : Birelli Lagrene Quartet, Christian Escoudé Quartet, Didier Lockwood, Eric Le Lann Quartet, Stéphane Grappelli/Jack Sewing/Marc Fosset, Babik Reinhardt Quintet, Michel Petrucciani, Matelot, Boulou et Helios Ferré, La Velle, etc. Renseignements : 64-24-60-01.

24 JUIN-7 JUILLET/FRANCHE-COMTÉ

Daniel Humair + invités surprises (24), Lester Bowie Brass Fantasy (28), Barry Altschul/Barre Phillips/Denis Levaillant (30), Archie Shepp Septet (5), Malherbe Quintet + Lorenzini/Ballester (2), Trio Lazro/Donato/Le Quan (25), etc. Renseignements : 81-83-39-09.

25-26 JUIN/AUXERRE

Michel Petrucciani Trio, Michel Perez Quartet, Stanza Jazz Octet, Godard-Padovani Quartet, Workshop de Lyon. Renseignements : Abbaye Saint-Germain, 86-46-68-89.

26 JUIN-23 JUILLET/COTE D'OPALE

Ray Charles (Calais, 26), Didier Lockwood (8, Folkestone), James Brown (Etaples, 5), Miles Davis (Le Touquet, 16), Glenn Miller Revival Orchestra (Hardelot, 20). Renseignements : 21-30-40-33.

22-28 JUIN/CAEN

Dans le cadre du Festival « A Caen la paix » : Ray Charles (22), Willem Breuker (28).

29 JUIN-2 JUILLET/SORGUES

Concours de jazz (29), Tony Williams Quintet (30), Lester Bowie Octet (1), Buddy Collette (2).

30 JUIN-2 JUILLET/TORCY-NOISIEL-MARNE-LA-VALLÉE

Tremplin avec trois groupes locaux (30), Sixun, Screamin' Jay Hawkins (1), compagnie Lubat-Artifice Opéra (2). Renseignements : 60-05-51-63.

30 JUIN - 16 JUILLET/MONTREUX

Michel Jonasz (30) Carmel, Aztec Camera, Mint Juleps (1er juillet), Miles Davis, Herbie Hancock Quartet (7), Steve Gadd And The Gadd Gang, Eddie Harris/Les McCann, Charles Lloyd Quartet (9), Wynton Marsalis, Bobby McFerrin (10), Gerry Mulligan, Kansas State University Big Band, Synthesis Big Band feat. Randy Brecker (11), George Benson And Friends, Rubben Ford (12), David Sanborn, Chuck Magione, Lee Ritenour (13), Carlos Santana/Wayne Shorter Band, Milton Nascimento, Jazz Funk Express (14), George Duke Trio, Dave Brubeck Quartet, Abdullah Ibrahim & Ekaya + Sathima Bea Benjamin, Monty Alexander/Randy Weston (15), Birelli Lagrene & Babik Reinhardt, Courtney Pine, Salif Keita, Mongo Santamaria, Jean-Luc Ponty, Monteiro, Holt & Young, Yellowjackets (16). Renseignements : Tél. : 021/963-12-12 (à Montreux).

JAZZ AU PALAIS DES SPORTS 30 JUIN-12 JUILLET

Ray Charles (30) B.B. King (4), Miles Davis (5), Dave Brubeck (7), Cab Calloway (8), David Sanborn, Jean-Luc Ponty (9), George Benson (10), Santana et Wayne Shorter (11), UB 40 (12). Tél. : 48-28-40-90.

2-3 JUILLET/PARIS

Halle That Jazz : Henri Texier/Joe Lovano/Aldo Romano/ John Abercrombie, Von Freeman/Chico Freeman Quintet, Helen Merrill Trio (2, 17 h), Philip Morris Jazz Band (Billy Higgins, Stanley Turrentine, Ray Brown, Gene Harris, Harry Sweets Edison), Modern Jazz Quartet (2, 22 h 30), Chris McGregor Brotherhood Of Breath, Abdullah Ibrahim (Dollar Brand) et Ekaya (3, 16 h), Milton Nascimento (3, 22 h 30). Renseignements : Tél. : 42-49-30-80.

1er-12/JUILLET/VIENNE (FRANCE)

George Benson, Helen Merrill (1er), Stéphane Grappeli, Nicole Croisille, Raoul Bruckert Double Quartet (2), Illinois Jacquet Big Band, Hank Jones Trio, Guy Lafitte (4), Michael Franks, Larry Carlton Group (5), Supersax + L.A. Voices, Vincent Seno Big Band (6), Archie Shepp « Special Festival » Orchestra, Buddy Collette/James Newton Quintet, Henri Texier + Super Guests (7), Carlos Santana + Wayne Shorter, David Sanborn Group (8), Dave Brubeck Quartet, Michel Petrucciani Super Trio, Mel Lewis Big Band (11), « Boppin The Salsa » avec Dizzy Gillespie et Michel Camilo (12). Renseignements : 74-85-00-05.

4-9 JUILLET/STRASBOURG

Stéphane Grappelli Trio, Dave Brubeck Quartet (4), The Golden Gate Quartet, Ray Charles (5), Irma Thomas and The Professionals, B. B. King (6), Carlos Santana, Wayne Shorter Band (7), Michel Petrucciani-Gary Peacock, Roy Haynes Trio (8), Lionel Hampton and his orchestra (9). Renseignements : 88-32-43-10.

9-17 JUILLET/PORI (FINLANDE)

George Benson Band feat, Clark Terry and James Moody, Art Farmer, Heikki Sarmanto, Monty Alexander, Illinois Jacquet Big Band, David Sanborn Band, Herbie Hancock-Michael Brecker Quartet, Ornette Coleman, King Sunny Ade Santana-Shorter Group, etc. Renseignements : 90-643-043 à Pori (Finlande).

2-10 JUILLET/Rennes

« Tuchenn In Concert », Denis Colin Octet (2), Bernardo Sandoval (5), Zazimut (6), Anches Do Too Cool Sextet (7), Didier Squiban Sextet (8), Jacques Pellen Celtic Unit (9), Flamboyances (Jazz artifice imaginé par Henri Texier), Texier Transatlantik Quartet feat. John Abercrombie, le Bagad de Kemperle (10).

6-10 JUILLET/NIMES

Miles Davis (6), Dee Dee Bridgewater/Barry Harris/Dizzy Gillespie (7), John Abercrombie/Joe Lovano/Steve Swallow/Henri Texier, Steve Gadd/Eddie Gomez, Super Sax (8), Trio Paillard, Bismuth, Elisabeth Caumont, Michel Petrucciani/Gary Peacock/Roy Haynes (9), Irma Thomas, Lionel Hampton (10).

7-9 JUILLET/CHATEAU-ARNOUX

Ray Charles, Super Sax (7), Michel Perez/Alain Soler, Art Blakey and Jazz Messengers, Christian Vander (8), Siegfried Kessler/Roger Mennillo, Eddy Louiss Multicoloer Feeling, Airto Moreira/Flora Purim (9). Renseignements : 92-64-02-64 ou 06-01.

8-10 JUILLET/LA HAYE

North Sea Jazz Festival : Tous les groupes américains en tournée pendant l'été. Renseignements et locations à Paris : 42-77-21-41.

3 JUILLET/SAINT-RÉMY-DE-PROVENCE

Festival Mimi 88 (Mouvement International des Musiques Innovatrices) : Bruniferd, La Marmite Infernale (3), Jonio, Les Têtes Brûlées (4), Des Antipodes, Iva Bittova/Pavel Fajt (5), Macromassa, Blurt (6). Renseignements : 90-91-52-48. Pour ateliers : 90-86-64-59.

12-24 JUILLET/MARTIGUES

Lester Bowie Brass Fantasy (Mirabeau, 22), Tres Horas de Sol de Jean-Marc Padovani (Les Salins, 23), Robin Kenyatta Quintet, Marc Cicero Quintet (Villa Saint-Gobain, Porte-de-Bouc, 24). Renseignements : 42-44-32-31/21 jusqu'au 30 Juin, puis 42-80-51-43 ou 42-80-51-90.

12-16 JUILLET/VITORIA-GASTEIZ (ESPAGNE)

Miles Davis (12), George Benson + Clark Terry, James Moody, (13), Herbie Hancock Quartet + Bobby McFerrin (14), Al Di Meola Band, Steve Gadd and The Gadd Gang (15), Tete Montoliu/Jerome Richardson/Niels-Henning, Orsted-Pedersen/Aaron Scott, Milton Nascimento (16). Renseignements : (45) 23-24-34 (à Vitoria-Gasteiz).

15-17 JUILLET/SOUILLAC

George Adams/Don Pullen Quartet (15), Martial Solal Quintet (16), Art Blakey and the Jazz Messengers (17). Renseignements : 65-37-04-93.

17 JUILLET-5 AOUT/SAINT-LIZIER

Jazz à Saint-Lizier (Palais des Evêques) : Michel Petrucciani/Roy Haynes/Gary Peacock (17), La Velle (22), etc. Renseignements : 61-66-16-22.

19-22 JUILLET/ANDERNOS

L'Eté Girondin : George Benson (19), Dizzy Gillespie big band, Mint Juleps (20), Kassav (22). Renseignements : 56-20-07-78.

9-19 JUILLET/NICE

Lionel Hampton and His Orchestra, Miles Davis, Carlos Santana/Wayne Shorter Band, Herbie Hancock Quartet (avec Michael Brecker, Buster Williams et Al Foster), James Brown, Dizzy Gillespie Big Band, Dave Brubeck Quartet, B.B. King, Wynton Marsalis, Kenny G., Gerry Mulligan Jazz Band, Steve Gadd and the Gadd Gang, etc. Renseignements : 93-21-22-01.

13 JUILLET-3 AOUT/MONTPELLIER

Avec Mario Stantchev, Pierre Charial, Zool FLeisher, Machado, Trio, François Verly Sextet, Hervé Sellin Quintet, etc. Renseignements : 67-52-07-07.

16-26 JUILLET/MONTPELLIER

Jazz au Château d'O : Jean-Luc Ponty, John McLaughlin, Charlie Haden, Manu Dibango, Louis Sclavis, Eddy Louiss, etc. Tél. : 67-79-65-51.

16-19 JUILLET/RAMATUELLE

Big band du centre départemental (soirée portes ouvertes, 16), Claude Guilhot/Georges Arvanites, Dee Dee Bridgewater (17), Monty Alexandre/Randy Weston (18), Supersax/L.A. Voices (19).

19-23 JUILLET/SALON-DE-PROVENCE

Doudou N'Diaye Rose (19), Michel Jonasz/Mister Swing (20), Mint Juleps, George Benson (21), Curtis Mayfield, B. B. King (22), Wayne Shorter, Carlos Santana and The Band (23). Renseignements : 90-56-92-30.

18-31 JUILLET/MANOSQUE

Michel Portal, Stéphane Grappelli, Dee Dee Bridgewater, The Stars Of Faith, Johnny Clegg et Savuka, Doudou Gourand, Mal Waldron, Michel Marre. Renseignements et locations : 92-72-16-00.

16-24 JUILLET/ANTIBES-JUAN-LES-PINS

Nina Simone, Grappelli, Rocheman, Santana/Wayne Shorter, David Sanborn, Supersax L. A. Voices, Al Jarreau, George Benson, John McLaughlin, Escoudé, Michel Portal, Sonny Rollins... Renseignements : 93-33-95-64.

4-6 AOUT/LA SEYNE-SUR-MER

Dans le fort Napoléon : Marcel Sabiani Quartet, Johnny Griffin Quartet, après minuit : André Jaume, Henri Florens, Olivier Clerc, François méchali (4), Jo McPhee, François Méchali, André Jaume, Raymond Boni ; Barre Phillips, John Surman, Pierre Vabre, après minuit idem 4 (5), Henri Texier, Bobo Stenson, Aldo Romano, Kenny Wheeler ; Humair, Jenny-Clark, David Friedman. Tél. : 94-94-88-67 ; à partir du 1er août : 94-82-83-43.

30 JUILLET-7 AOUT/GORDES

Henri Texier Quartet (30, 22 h), Duo René Bottlang/Barre Phillips (31, 22 h), Daniel Humair Reunion (7). Renseignements : 9-72-08-14.

9-15 AOUT/MARCIAC

Count Basie Orchestra dir. Frank Foster, Jimmy Smith Trio, Newport All Stars, Ray Brown, Pierre Boussaguet, Dado Moroni, Guy Lafitte, Dee Dee Bridgewater Quartet, Christian Escoudé Quartet, Eric Barret/Aldo Romano/Henri Texier, Groovin'High featuring Sylvia Drost, Jean-Loup Longnon et son grand orchestre, Trio Machado, François Chassagnite Quartet, The Barrett Sisters, Swedish Jazz Kings, Monty Sunshine, Chris Barber, Scottish Society Syncopators, Big Band 32, Banana Jazz, Ting-A-Ling. Renseignements et réservations : 62-09-33-33 et 62-09-38-03.

20-27 AOUT/CLUNY

Didier Levallet, Sylvain Kassap, Barre Phillips, Gunter Sommer, Patricio Villaroel, etc. Renseignements : 85-59-10-96.

La croisière d'un solitaire

NÉ à Casablanca en 1914, d'ascendance andalouse, Maurice Ohana aborde la musique par le piano. En 1930, il donne son premier concert au Pays basque puis vient étudier l'architecture à Paris tout en perfectionnant sa technique pianistique. A partir de 1936, il décide de se vouer entièrement à la musique, gagnant sa vie comme accompagnateur plus que comme soliste. C'est alors qu'il décide d'apprendre l'écriture, ce qui le mènera bientôt à la composition, auprès de Daniel-Lesur à la Schola Cantorum.

Après la fin de la guerre (la possession d'un passeport britannique lui vaut d'être incorporé dans l'armée anglaise jusqu'en 1946) il se fixe en France et se consacre presque exclusivement à la composition, encore qu'une correspondance suivie avec André Gide témoigne de son intérêt pour l'interprétation de certaines pages de Chopin.

En 1947, il fonde le groupe éphémère du « Zodiaque » qui se voulait un manifeste contre la tendance conservatrice incarnée par le néoclassicisme et le néoromantisme aussi bien que contre les tendances « progressistes » inspirées par les théories issues de l'école de Vienne (le dodécaphonisme principalement). Les racines auxquelles Ohana entendait se rattacher étaient plus anciennes : le Moyen Age et au-delà, et surtout plus méridionales, avec une prédilection pour l'héritage arabo-andalou et Manuel de Falla.

Une prise de position aussi singulière suffit à placer Ohana à l'extérieur des luttes de pouvoir qui, dans les années 50, prenaient l'allure d'une guerre sainte : rejeté par les uns, ignoré par les autres, il n'en produisit pas moins des œuvres fortes qui assurèrent peu à peu sa notoriété : *Llanto por Ignacio Sanchez Mejias*, oratorio (1950) ; *Cantigas*, pour chœurs, solistes et orchestre (1954) ; *Etudes chorégraphiques*, ballet pour percussions (1955) ; *Trois graphiques*, pour guitare et orchestre (1957) ; *le Tombeau de Claude Debussy*, pour orchestre (1962) ; *Synaxis*, pour orchestre (1966) ; *Syllabaire pour Phèdre*, opéra de chambre (1967) et de nombreuses musiques radiophoniques.

A partir de cette époque, chaque nouvelle œuvre de Maurice Ohana fait figure d'événement. Les voix de ceux qui voudraient le réduire à une sorte de folkloriste hispanisant sont peu à peu réduites au silence par la pérennité d'une musique insensible aux fluctuations de la mode et du goût, dont le style personnel — en l'absence de toute théorisation — ne cesse de se confirmer sans verser dans le maniérisme.

Ainsi *la Célestine* apparaît-elle comme son œuvre la plus longue (deux heures), la somme de ses expériences passées puisqu'on y retrouve, comme dans le *Saint François* de Messiaen, toutes les facettes de sa personnalité, mais aussi comme l'aboutissement d'une longue tentative d'apprivoisement de ce minotaure des temps modernes : le théâtre lyrique.

Après de nombreuses musiques pour des pièces radiophoniques, la première approche remonte à 1967 avec le *Syllabaire pour Phèdre*, qualifié d'opéra de chambre bien qu'il n'y ait pas à proprement parler d'action scénique. En 1968, Ohana écrit *Sibylle*, pour voix, percussion et bande magnétique, puis *Cris* pour chœur a cappella ; enfin, en 1970, *Stream*, pour voix de basse et trio à cordes. Il s'agit là de théâtre vocal sans action ni texte intelligible.

Avec *Autodafé* (1971-1972), vaste cantate scénique en huit tableaux, évoquant les crises historiques où l'homme se trouve sacrifié à la tyrannie et à l'intolérance, le compositeur aborde aux rives incertaines du théâtre musical. Après deux grandes œuvres vocales : *l'Office des oracles* (1974) et la *Messe* (1977), Maurice Ohana s'engage plus avant dans la voie du théâtre lyrique : créés en 1978 au Festival d'Avignon, les *Trois contes de l'honorable Fleur* s'inspirent du nô et de l'opéra chinois.

Commandé par Radio-France et l'Opéra de Paris, composée entre 1982 et 1987, *la Célestine* constitue une étape nouvelle puisqu'on y voit le compositeur réconcilié avec les mots et le sens qui leur est attaché au-delà de la sonorité pure, mettant en musique sinon une intrigue à proprement parler, du moins une action dramatique structurée selon les lois éternelles du théâtre. Et cependant il n'en reste pas moins toujours fidèle à lui-même, et solitaire.

G. C.

Autour de « la Célestine »

Entretien avec Maurice Ohana

APRÈS deux mois de travail quotidien, Maurice Ohana ne tarit pas d'éloges sur la compétence et la disponibilité des artistes et du personnel du Palais Garnier. Il est ravi du cadre, qui évoque pour lui ces grands hôtels d'autrefois en fin de saison (entendez : avant la Bastille). Le loup — l'ogre plus exactement — des Trois contes de l'honorable fleur *créés à Avignon en 1978 serait-il devenu berger ? Le vieil Opéra, à l'image de la Célestine, exercerait-il en fin de compte une fascination plus durable que l'adversaire qu'on avait cru pouvoir lui opposer ?*

« On a souvent prétendu, *dit Maurice Ohana*, que l'expérience du théâtre musical, telle qu'elle s'est réalisée au Festival d'Avignon principalement, avait été une impasse, qu'elle ne résolvait pas les problèmes du renouvellement nécessaire de l'opéra ; mais ce qui est indéniable, c'est qu'elle les posait fortement, et je pense qu'elle a eu le grand mérite d'ouvrir des brèches, qu'elle a permis une remise en question, justement en introduisant un rapport plus important, nécessaire, entre la scène et la musique.

« C'était, pour les compositeurs qui y ont participé, un véritable atelier, comme déjà en leur temps les œuvres radiophoniques. Le théâtre musical met en jeu le corps humain tout entier, il délivre ainsi la voix corsetée par les mauvaises habitudes du bel canto, et la fait participer à un élan physique général. »

Si l'on se risque à évoquer le cante flamenco, *Maurice Ohana, qui, d'expérience, s'y attendait, se récrie aussitôt :*

« Il ne faut plus parler de *flamenco* ! Il s'agit de quelque chose de plus fondamental, de plus « primitif ». J'ai eu la chance de trouver dans la distribution de *la Célestine* des chanteurs ouverts à ce genre de conception. Mais cela ne veut pas dire pour autant que mon écriture aille contre la voix ; au contraire : il n'y a pas de raisons de maltraiter les voix : souvent, dans l'opéra contemporain, l'écriture est trop tendue, on crie tout le temps. L'intérêt des onomatopées, que j'ai souvent utilisées, est précisément qu'elles permettent une émission et une projection du son plus forte. La musique n'est plus alors asservie au texte comme dans l'opéra traditionnel, mais sont les syllabes qui viennent au secours du son pour le rendre plus évident.

» Il est vrai aussi que la langue française n'est pas très favorable au chant. L'italien ou l'espagnol, plus riches en voyelles ouvertes, sont naturellement plus sonores. Mais ce n'est pas la seule raison pour laquelle j'ai introduit plusieurs langues dans *la Célestine*. Je voulais souligner en outre l'aspect universel de ce texte, qui est l'ancêtre de tout le théâtre européen, et de Shakespeare en particulier. La déploration du père de Mélibée, à la fin, semble avoir directement inspiré la scène correspondante dans *le Roi Lear*. Dans l'opéra, le père chante donc, en anglais, le texte de Shakespeare, tandis que le récitant dit, en français, celui de Rojas. Il y a aussi du latin : le *Te Deum* dans le tableau des Rois Catholiques, de l'italien pour le personnage bouffe de Ruffian, et enfin beaucoup d'espagnol, naturellement.

» Mais, bien entendu, à partir du moment où l'on fait agir des personnages sur une scène, surtout de cette envergure, il est indispensable de se faire comprendre. C'est pour cela que j'ai isolé le texte français pour le confier à un acteur, l'Illuminé, qui incarne l'auteur. Il introduit et commente l'action.

» Son texte, qui est une paraphrase, toujours très poétique, de l'original, qu'il suit de près, est l'œuvre d'Odile Marcel. On peut le traduire dans toutes les langues, et, de ce fait, il assure l'intelligibilité du spectacle. Le reste devient ainsi le domaine exclusif du son et de la mise en scène.

— Vous pensez particulièrement aux prophéties de la Sibylle ?

— Oui. Ces trois interventions, qui apparaissent comme des refrains, ont bien sûr un sens concret dans l'architecture, mais elles sont aussi des moments privilégiés, offerts exclusivement à la voix et à sa beauté. Elles n'utilisent pas un langage compréhensible ; c'est d'ailleurs assez naturel.

— Ces duos sont si séduisants qu'on ne les dirait pas tellement éloignés du bel canto.

— *(Après un temps... et avec un sourire entendu)*. Oui, peut-être bien après tout... D'une certaine façon.

— Il y a aussi des tableaux pour lesquels vous n'avez donné aucune indication scénique.

— J'ai préféré laisser la liberté à l'imagination du metteur en scène. Le camp des Rois Catholiques devant Grenade, par exemple ; c'est une image qui me hante depuis longtemps. C'est quelque chose pour moi comme la vision des chevaliers teutoniques dans *Alexandre Nevski* d'Eisenstein. L'autre tableau, celui du triomphe de Christophe Colomb, est une sorte de carnaval. Il y a aussi un *Pandémonium*, avec les animaux.

» De tels tableaux portent en eux un mélange de tragique et de bouffonnerie qui a été pour moi un ressort musical très important. La musique contemporaine donne trop souvent dans le pathétique ; elle est incapable de distanciation.

» La mise en scène peut naturellement renforcer cette confrontation permanente. Sans être musicien, Jorge Lavelli est très conscient instinctivement de ce que représente la musique. D'ailleurs, je n'attends pas qu'il reproduise ce que j'ai imaginé, mais, au contraire, qu'il me fasse découvrir la face cachée de mon œuvre... En composant, j'ai cherché à former un moule musical susceptible d'accueillir des visions diverses et contradictoires.

» D'autant que la contradiction est déjà au cœur même de l'œuvre, dans le personnage de la Célestine. Il y a chez elle une cupidité et un machiavélisme qui n'excluent pas une profonde sagesse. Elle est, selon l'expression d'Odile Marcel, le ministre des plaisirs de la Cité. C'est, d'une certaine façon, un être bienfaisant ; et cela lui vaut le mépris des hommes et des animaux... Elle a même des gestes symboliques assez troublants, comme cet épisode, juste avant sa mort, où elle bénit le vin. Il ne m'a pas semblé utile de l'exploiter dans un sens sacrilège ; il suffit de suggérer.

» La fin de l'ouvrage, avec toutes ces morts, est très sombre ; aussi l'ai-je l'ai fait suivre du triomphe de Christophe Colomb, qui annonce la découverte d'un nouveau monde, de ses richesses, et les débuts de l'esclavage colonial ! C'est un événement qui a apporté le bonheur à bien des gens... et beaucoup de malheurs à d'autres. Une corruption chasse l'autre ; les événements qui se succèdent se recouvrent. L'amour meurt et renaît sans cesse. C'est le sens du *Rituel de l'oubli* que j'ai placé à la fin : la mémoire et l'oubli sont aussi nécessaires l'une que l'autre. L'auteur est le gardien de la mémoire, car l'humanité est plutôt portée à l'oubli. »

Propos recueillis par
GÉRARD CONDÉ.


GUY VIVIEN

Maurice Ohana.

L'histoire en deux mots

AUSSI célèbre en Espagne que Don Quichotte et Don Juan, la Célestine est le personnage central, « l'astre noir », d'un roman dialogué en vingt et un actes écrit par Fernando de Rojas vers 1492 et publié sept ans plus tard sous le titre : *Tragi-comédie de Calixte et Mélibée*, du nom des héros dont il retrace, entre autres choses, les amours tragiques.

L'opéra de Maurice Ohana reprend les grandes lignes de la pièce, en neuf tableaux qui suggèrent davantage qu'ils expliquent. Un récitant, l'Illuminé, jouant le rôle de Fernando de Rojas, intervient à plusieurs reprises pour donner les éclaircissements nécessaires, mais jamais de façon systématique.

L'intrigue proprement dite tient en quelques lignes : Calixte soupire après Mélibée, qu'il a vue dans le Jardin des délices et qui repousse ses avances. Désespéré, il prie la Célestine, tout à la fois sorcière et entremetteuse, d'intervenir en sa faveur. Célestine, par quelques ruses et sortilèges, parvient à fléchir la rigueur de Mélibée. Les deux amants passent la nuit dans le Jardin des délices. Mais les pages de Calixte, auxquels Célestine a vendu deux de ses charmantes pensionnaires, s'avisent de rançonner et de tuer leur bienfaitrice. Ce meurtre, par contrecoup, coûtera la vie à Calixte. La pièce s'achève avec la déploration du père de Mélibée sur le corps de sa fille, qui s'est donné la mort.

Par une singulière concordance de dates, l'année où fut écrite *la Célestine* coïncide avec celles de la découverte de l'Amérique et de la fin du siège de Grenade, dernier bastion de la résistance musulmane à l'hégémonie des rois catholiques, Ferdinand et Isabelle, dont le mariage allait assurer autoritairement l'unité espagnole en brisant impitoyablement toute forme de résistance au nouvel ordre établi.

Maurice Ohana a donc introduit deux tableaux qui encadrent la pièce : celui du Camp des rois catholiques où l'on entend un *Te Deum* auquel s'opposent des cris de protestation, et celui du triomphe de Christophe Colomb. Il entend souligner ainsi le passage d'une époque à une autre : du temps de la Célestine, et malgré tous ses vices, on vivait plus librement, on aimait ; sa disparition laisse place à une civilisation intolérante où l'ordre tient lieu de morale et où on fait le mal sous couvert du bien.

Le compositeur a en outre introduit dans le déroulement de la pièce trois épisodes vocalisés (soprano colorature et *mezzo*, en duo) : ce sont les prophéties de la Sibylle qui surgissent comme des parenthèses énigmatiques. Enfin, pour évoquer le vieux monde païen, dont la Célestine est en quelque sorte la dernière représentante, Maurice Ohana fait intervenir les Parques ; mais aussi, sans doute, parce qu'elles symbolisent l'effritement du temps.

Ce qui frappe, dans l'écriture de la partition, c'est le souci constant de la vocalité. Sans que la part de l'orchestre soit négligeable, le chant, sous toutes ses formes, conserve la première place, avec un goût prononcé pour les mélismes (avec un usage subtil des tiers de ton) les vocalises, et un savant dosage dans la superposition des voix, de frottements et de consonances. Outre les duos de la Sibylle, la partition comporte plusieurs ensembles vocaux, dont un quatuor, et des chœurs d'une grande richesse d'écriture, difficiles d'exécution sans doute, mais jamais ingrats : on sent partout une maîtrise acquise par l'expérience et *la Célestine* pourrait, dans l'avenir, servir de référence en ce domaine si incertain.

Sans qu'on puisse parler de musique expérimentale, car l'impression qui se dégage à la veille de la création est plutôt celle d'une œuvre pleinement accomplie, *la Célestine* conserve le caractère aventureux de ce que le théâtre musical de ces vingt dernières années a produit de meilleur. Ce n'est pas un anti-opéra, mais on y sent, comme dans *Boris*, *Pelléas* ou *Wozzeck*, le besoin de faire exception au sein d'une tradition, de garder l'essentiel en chassant toutes scories, en tordant le cou aux habitudes.

La Célestine n'est pas *a priori* une œuvre confortable, elle a cette rudesse de la franchise abrupte, sans concessions ; mais son austérité sait être délicieuse, et le plaisir qu'elle offre n'est jamais autoritaire.

G. C.

★ Outre le programme de l'Opéra qui comporte, en plus du livret, un dossier sur *la Célestine* et une analyse développée de l'ouvrage par Harry Halbreich, on lira avec intérêt le triple numéro 391/93 de la *Revue musicale* (7, place Saint-Sulpice, 75006) consacré à Maurice Ohana et à son œuvre : études, témoignages, documents, catalogue commenté, discographie.

Société

MÉDECINE

Canular pharmaceutique

La plaisanterie est édifiante. Depuis quelques jours, des dizaines – des centaines ? – de pharmaciens d'officines de Paris et de la banlieue reçoivent une étrange « circulaire » datée du 1er juin, imprimée sur papier à en-tête des « Laboratoires du docteur E. Bouchara » et signée par ce dernier. *« Madame, Monsieur,* explique-t-on, *nous allons vous faire parvenir, sous quinzaine, un matériel publicitaire visant à soutenir la campagne de promotion de notre produit anciennement présenté comme ayant valeur de « sédatif de la toux », le Néo-Codion. »*

La chose n'aurait rien d'extraordinaire si le médicament concerné, le Néo-Codion, ne posait depuis plusieurs années un vrai problème de toxicomanie. Cela s'explique par la présence dans ce médicament de codéine, une substance dérivée de l'opium qui permet, semble-t-il, lorsque le produit est consommé à forte doses (plusieurs dizaines de comprimés par jour), de calmer les douleurs du syndrome de sevrage.

« Un public de plus en plus large ayant élu le Néo-Codion pour un usage quotidien d'une tout autre nature, nous nous voyons contraints de supprimer toute référence aux affections de la gorge, explique la prétendue « circulaire ». *Sans que sa composition ne soit en rien modifiée, le Néo-Codion doit désormais se tourner ouvertement vers la clientèle nouvelle qui, beaucoup plus assidue que l'ancienne, a permis depuis quelques années d'assurer une augmentation de plus de 80 % sur la production de notre laboratoire.* (..). *Sachant que nous devons remercier l'ensemble de votre profession pour la façon dont elle nous a aidé à fidéliser une clientèle jeune, par nature instable, nous ne doutons pas de votre collaboration tout au long de ce mois promotionnel. »* Le document explique, en outre, que tout acheteur de six boîtes de Néo-Codion recevra *« un tee-shirt publicitaire vert et blanc à l'emblème de notre produit ».*

M. Philippe Bouchara, PDG de la société fabriquant ce médicament, et ses collaborateurs accordent la plus grande attention à cette *« fort mauvaise plaisanterie ».* Le Néo-Codion en comprimés représente en effet 15 % de leur chiffre d'affaires (300 millions de francs, dont 30 % réalisé, à l'export).

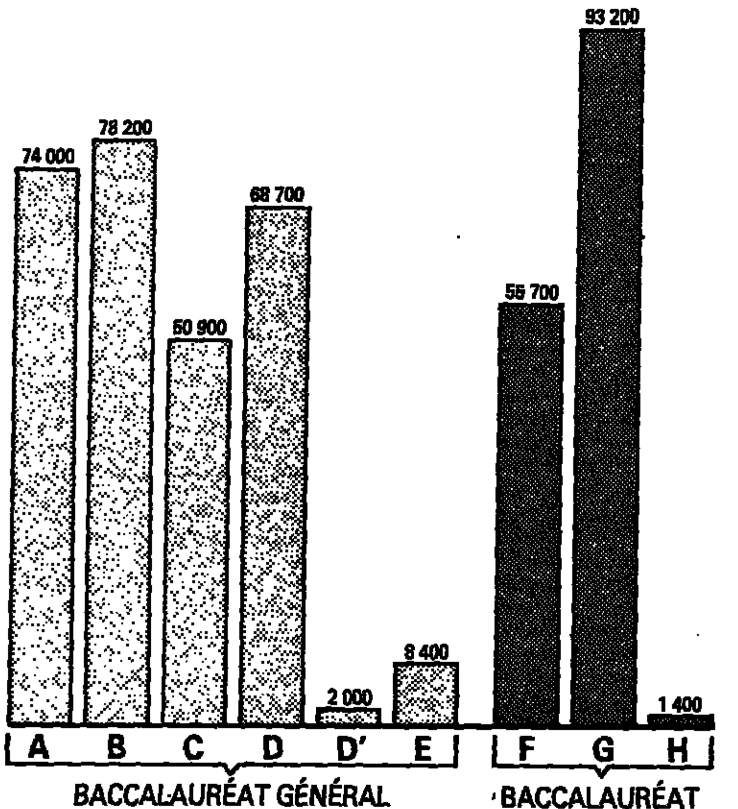
Le cas du Néo-Codion est particulièrement révélateur des failles de la réglementation actuelle. N'importe qui, en effet, peut acheter une boîte de comprimés sans ordonnance, celle-ci n'étant réclamée que pour plusieurs boîtes. Or l'expérience montre que la plupart des pharmaciens ne font aucune difficulté à vendre plusieurs boîtes au même client, arguant soit que son état le justifie, soit qu'il pourra en toute hypothèse se les procurer chez des pharmaciens concurrents.

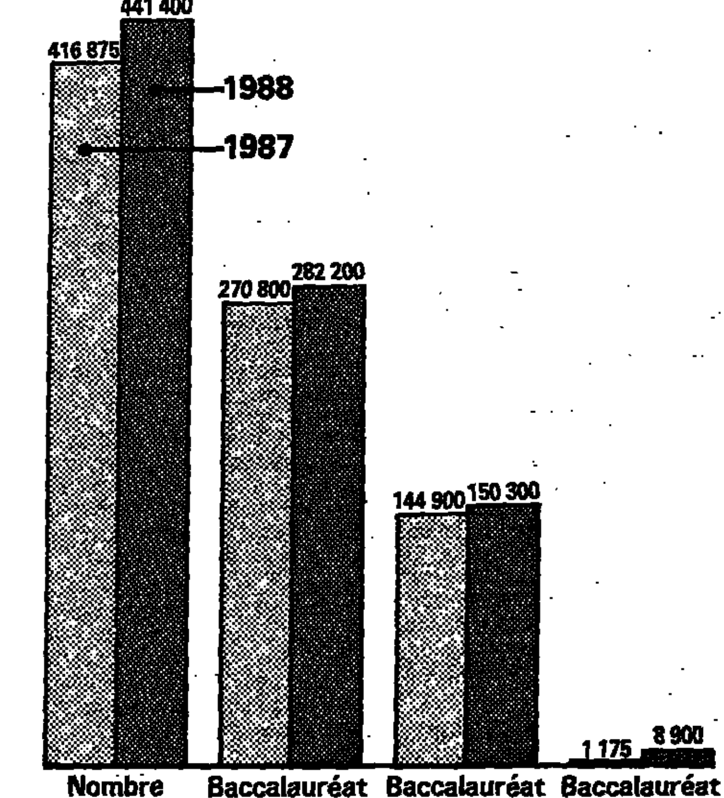
Une plainte contre X... doit être prochainement déposée par les Laboratoires Bouchara, et l'ordre a été alerté. L'un des risques, non négligeable, serait aussi que certains des propriétaires d'officines pharmaceutiques prennent un tel document trop au sérieux.

JEAN-YVES NAU.

ÉDUCATION

Le nombre des candidats au baccalauréat a augmenté de 7 % en un an





L'épreuve de philosophie, traditionnellement plus longue à corriger que les autres, a ouvert la session 1988 du baccalauréat, mercredi 8 juin. Les quelque 441 400 candidats plancheront à nouveau les 20 et 21 juin (séries technologiques) et les 22, 23 et 24 juin (séries générales).

L'augmentation du nombre des candidats – ils sont 7 % de plus que l'an dernier – concerne principalement les séries de l'enseignement général (de + 6 % à + 8 % pour les séries A, B et E ; + 8,9 % pour la série C ; + 2,2 % pour D), tandis que le bac technologique progresse plus modestement. Les séries G (économie et gestion) attirent toujours la plus grande partie des candidats (21,1 %), suivies par les séries B (17,7 %), A (16,8 %) et D (15,6 %).

L'examen ne subit cette année que quelques retouches : l'introduction du danois et du grec moderne parmi les épreuves obligatoires possibles, et d'une épreuve facultative d'informatique pour toutes les séries du bac général et les séries G. Enfin, le baccalauréat professionnel, dont c'est seulement la deuxième édition, accueille 8 848 candidats (contre 1 175 l'an passé). Ils s'y sont préparés dans les lycées professionnels (en deux ans après le brevet d'études professionnelles), les centres d'apprentissage ou même par la formation continue.

Communication

Tournée européenne du président du groupe Gannett

Allen Neuharth, le patron volant

M. Allen H. Neuharth, président du groupe américain Gannett et fondateur de son quotidien vedette, *USA Today*, effectue un court séjour à Paris. La vingtième étape d'un voyage à travers le monde. M. Neuharth et son équipe ont en effet entrepris de visiter les cinq continents avec leur jet privé. Motif : reportages et relations publiques. A l'américaine.

Non. Inutile de lui chercher un vague air de famille avec Robert Maxwell, le Britannique, et Ruppert Murdoch, l'Australo-Américain. Il n'a assurément ni la corpulence et la verve du premier, ni l'arrogance ou l'allant du second. Et, s'il évoque malgré tout la *« fraternité »* qui les rassemble, c'est simplement en vertu de leur formidable pouvoir commun dans le monde de la presse et des médias. Car le groupe qu'il préside depuis 1970 est aujourd'hui le plus important groupe de presse des Etats-Unis.

Petit, un visage bronzé aux traits fins encadrés de cheveux blancs aux crans soignés. M. Allen H. Neuharth est un homme aussi distingué que discret. Calme et courtois, il se prête volontiers aux questions, détaille avec satisfaction les résultats – flatteurs – de son groupe et ses projets d'avenir, mais oppose un sourire et une raideur tout aristocratiques aux interrogations non convenues. Aucun débordement et pas une confidence, une réserve déroutante, surtout pas de polémique : la conversation du président de Gannett et du quotidien *USA Today* est aussi lisse que sa mise et déroute tous ceux qui ont un jour croisé le fougueux M. Maxwell ou le cinglant M. Murdoch.

Allen Neuharth est pourtant un personnage hors du commun. Et la biographie généreuse fournie par ses services compense largement la modestie de son propos. Quel parcours ! Homme de presse depuis toujours. Journaliste passionnément. Son premier contact avec l'imprimé ne date-t-il pas de sa très jeune enfance dans le Dakota du Sud lorsque, pour aider sa mère sans ressources, il distribuait chaque jour avant l'école le *Minneapolis Tribune* ? Rédacteur du journal de son collège puis de l'université, il ne quittera jamais plus l'atmosphère des salles de rédaction. L'échec cuisant d'une *« feuille de chou »* créée avec un ami le ruine durablement mais il rebondit et gravit, à Miami, tous les échelons de la hiérarchie journalistique : reporter, correspondant en Amérique latine puis au bureau de Washington et rédacteur en chef... Gannett, alors, lui ouvre ses portes – c'était en 1963. En 1970, il en devient le président.

« Money ! »

Ses distinctions ne se compteront plus et il sera plusieurs fois élu par ses pairs dirigeant de l'année. Interrogé à New-York, il y a quelques années, sur la prononciation exacte du mot Gannett, Allen Neuharth répondit *« Money ! »* (argent) et l'on serait tenté de penser que c'est là l'essentiel de la philosophie de son groupe s'il n'était lui-même connu comme un défenseur ardent de la liberté des journalistes, de l'insertion professionnelle des minorités dans le secteur de la communication et de la promotion des femmes aux postes de direction...

Aujourd'hui, Neuharth parcourt le monde dans un jet privé et explore les cinq continents. C'est l'opération « jet capade » : *« Le monde a changé,* dit-il, *et les Américains doivent s'ouvrir l'esprit. Notre devoir est de les aider à s'intéresser aux étrangers et à mieux comprendre nos amis et nos adversaires du monde entier. »*

Alors il voyage, de la Chine en Amérique latine, de Cuba à l'Afrique du sud, la Suisse, la France... Une équipe d'une vingtaine de reporters débarquent dans le pays quelques semaines avant l'arrivée du patron, déblaient le terrain, balaient tous les sujets possibles et les thèmes phares du moment, préparent aussi rencontres et rendez-vous. Neuharth arrive plus tard, avec une petite équipe, concentre sur peu de temps les rencontres au sommet : avant-hier le président Mitterrand ; le mois prochain le pape... Le reportage que publie *USA-Today* le vendredi (l'opération s'étale jusqu'à l'automne) s'élabore ainsi, axé sur la vie quotidienne des gens avec photos légendées et textes courts. Neuharth, lui, signe chaque fois une colonne.

L'an passé, le bus de l'équipie Neuharth avait sillonné ainsi les cinquantes Etats américains pour une opération du même type. C'était la « bus capade ». On parle l'an prochain d'une « space (espace) capade »... C'est sans doute une boutade.

ANNICK COJEAN.

Le premier éditeur de presse américain

Située au huitième rang mondial des groupes de communication après Bertelsmann, Hachette, ABC, News Corporation, Time Inc., Warner et Times Mirror, la société Gannett occupe, en revanche, la première place au sein des éditeurs de presse américains. Fondé à New-York en 1906 par Franck E. Gannett et ses associés, le groupe est coté depuis 1969 à la Bourse de cette ville. Il contrôle quatre-vingt-dix quotidiens dont le tirage global dépasse 6 millions d'exemplaires. Son fleuron est le journal *USA Today*, le seul quotidien national américain généraliste, spécifique par ses cahiers, tous imprimés en couleurs. Avec 1,6 million d'exemplaires vendus chaque jour et 5,5 millions de lecteurs (dont la presque totalité est américaine). *USA Today* ne connaît qu'un seul rival : le quotidien économique et financier *Wall Street Journal*, du groupe américain Dow Jones, qui diffuse 1,9 million d'exemplaires.

Mais Gannett c'est aussi une chaîne de trente-cinq magazines, qui vendent 14,6 millions d'exemplaires. Le groupe contrôle une dizaine de télévisions et seize radios, ainsi que la principale société d'affichage des Etats-Unis, Gannett Outdoor. La société a aussi des activités éditoriales, un service électronique d'informations économiques, une société de production audiovisuelle, des imprimeries et un institut d'études – Louis Harris.

Le groupe emploie trente-six mille salariés. Il est présent dans quarante Etats américains mais s'étend aussi au Canada, en Grande-Bretagne, aux îles Vierges, à Guam ainsi qu'à Singapour et à Hongkong, où est imprimée l'édition internationale d'*USA Today* (50 000 exemplaires environ, lus à 70 % par des Américains installés à l'étranger).

Ce dernier, lancé il y a six ans, a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 275 millions de dollars pour un chiffre d'affaires global de 3,08 millirds de dollars (quinze milliards de francs). Selon le magazine américain *Fortune*, Gannett se classe au cent trente-huitième rang des cinq cents plus grosses sociétés américaines par leur chiffre d'affaires, mais à la soixante-troisième place pour son bénéfice net (319,4 millions de dollars l'an dernier).

Y.-M. L.

M. Jean Miot réélu président du Syndicat de la presse parisienne

M. Jean Miot, directeur délégué du *Figaro*, a été réélu, le mardi 7 juin, président du Syndicat de la presse parisienne (SPP), à la suite de l'n assemblée générale. Le SPP est l'un des sept organismes qui forment la Fédération nationale de la presse française, dont M. Miot est vice-président. Le directeur délégué du *Figaro* est aussi vice-président du Conseil supérieur des messageries de presse et administrateur de l'AFP.

Mme Jacqueline Beytout, PDG des *Echos* ; MM. Hugues Vincent Barbe *(Agefi-la Tribune de l'expansion)* et Bernard Wouts *(le Monde)* ont été réélus vice-présidents du SPP. Mme Marie-Rose Pineau *(l'Humanité)* et M. Jean Chamboulive *(la Cote Desfossés)* entrent au bureau du syndicat en tant que vice-présidents. Quant à M. Bernard Villeneuve *(la Tribune de l'expansion)* et M. Guislain Leleu *(le Journal du dimanche)*, ils sont élus respectivement secrétaire général et secrétaire général adjoint. M. Roger Alexandre *(Paris-Turf)* demeure trésorier.

A la suite de son assemblée générale, le SPP, en manifestant ainsi sa *« totale unité »*, a indiqué que cela lui permettrait *« d'aborder ses problèmes d'avenir avec efficacité : nouvelle étape de la modernisation, conséquences de l'Acte unique européen, nouvelle tarification postale et promotion de l'écrit face à l'audiovisuel ».*

● **Grève de la CGT dans la presse régionale le 15 juin.** – Le livre CGT a appelé à un arrêt de travail de vingt-quatre heures le mercredi 15 juin, *« après l'échec des négociations »* avec les représentants patronaux portant sur le temps de travail et l'informatisation. Les quotidiens régionaux datés du 16 juin devraient donc ne pas paraître.

RECTIFICATIF. – La lettre adressée le 3 juin à M. Patrick Lelay, vice-PDG de TF 1, pour protester contre la diffusion tardive de la série « Génération » était signée des réalisateurs des quinze émissions – Daniel Edinger, Jean Lassave, Gérard Follin, Françoise Prébois, Michel Fresnel et Irène Richard – et non de ses auteurs, Patrick Rotman et Hervé Hamon, comme nous l'avons écrit par erreur dans nos éditions du 8 juin.

Les sujets de philosophie

Académies de Paris, Créteil, Versailles

SÉRIE A

1. – Lorsque la vérité dérange, faut-il lui préférer l'illusion qui réconforte ?

2. – L'histoire peut-elle délivrer l'homme du déterminisme naturel ?

3. – Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Heidegger.

SÉRIE B

1. – Y a-t-il une vertu de l'oubli ?

2. – Peut-on concevoir les droits de l'homme indépendamment des droits du citoyen ?

3. – Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Husserl.

SÉRIES C, D, E

1. – Faut-il ne tenir pour vrai que ce qui peut être prouvé ?

2. – Pour limiter le pouvoir de l'Etat, peut-on s'en remettre à l'Etat ?

3. – Dégagez l'intérêt philosophique d'un texte de Descartes.

Pour lutter contre l'échec scolaire

M. Robert Chapuis propose de passer des « contrats d'innovation » avec les établissements techniques

Chaque lycée professionnel et technologique devrait se doter d'un *« projet d'établissement »*, véritable plan de lutte contre l'échec scolaire et les sorties d'élèves prématurées. Tel est le souhait exprimé par M. Robert Chapuis, secrétaire d'Etat chargé de l'enseignement technique, au cours de plusieurs rencontres avec les enseignants et les personnels de trois établissements de l'Essonne, mardi 7 juin.

M. Chapuis veut susciter une réflexion à la base sur les moyens d'améliorer la qualité et l'efficacité de l'enseignement technique. A partir des idées ainsi exprimées, le dialogue avec les rectorats et les régions pourrait être réactivé et un plan de formation des enseignants négocié. *« Le fonds d'aide à l'innovation »*, créé lors du conseil des ministres du 1er juin (100 millions de francs pour 1988) pour l'ensemble des établissements permettrait de financer les propositions jugées les plus efficaces.

Pour préparer ces projets, qui devraient être élaborés d'ici à mars 1989, M. Chapuis préconise d'organiser deux journées de concertation dans chaque établissement, dont l'une pourrait avoir lieu dès ce mois de juin ou à la prochaine rentrée. Cette procédure rappelle les deux journées de consultation qui ont eu lieu dans les lycées en 1982, avec la participation des parents d'élèves, dont l'organisateur était M. Claude Pair, alors directeur des lycées de M. Savary, aujourd'hui chargé de mission au cabinet de M. Chapuis. Il ne s'agirait plus cette fois d'organiser un grand débat, le même jour, dans tous les établissements de France, mais de laisser à ces derniers la liberté d'organiser leur réflexion. La concertation aurait un caractère permanent : trois journées réparties sur l'année scolaire permettraient de tirer le bilan des actions entreprises, d'en assurer le suivi et le renouvellement, avec la collaboration des partenaires de l'établissement (parents, entreprises, associations), de façon à passer de véritables *« contrats d'innovation »* pluri-annuels avec l'éducation nationale.

M. Chapuis, qui a déjà informé oralement les recteurs, s'apprête à confirmer son initiative par une lettre à chacun d'entre eux et par un message télématique aux lycées professionnels et technologiques. Reste à savoir si les éventuels remaniements au sein du gouvernement ne viendront pas bouleverser ces perspectives, et si le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale, lui-même, est prêt à généraliser ce type de procédure à l'ensemble des lycées. *« C'est possible »*, répond-on prudemment, dans l'entourage de M. Jospin.

Ph. Be.

Education

Le ministre et le premier secrétaire

Le ministre de l'éducation s'inspirera-t-il du premier secrétaire du Parti socialiste ? C'est la question que se posent les dirigeants de la Fédération de l'éducation nationale.

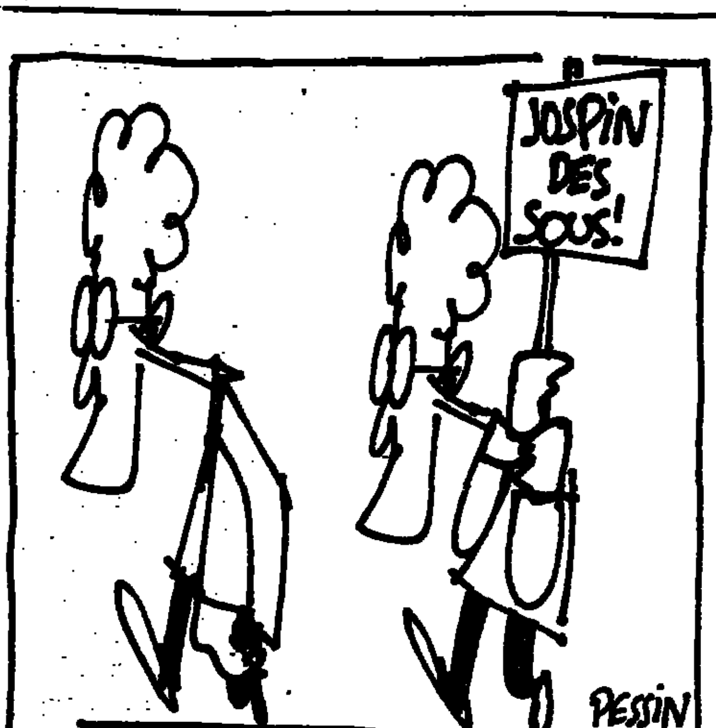
EN obtenant 1,2 milliard de francs du gouvernement, quinze jours après son installation dans son « ministère d'Etat », M. Jospin peut considérer que son règne rue de Grenelle a bien commencé. Cette manne, a-t-il expliqué, est *« un signe »* en direction des enseignants et des parents, pour leur indiquer que l'éducation est bien la priorité annoncée par le président de la République.

Ce message a sûrement été bien perçu par ses destinataires. Mais ceux-ci en attendent d'autres. Les responsables de la Fédération de l'éducation nationale (FEN), en particulier, n'oublient pas les propositions sur l'école publiées par le Parti socialiste, quand il était dans l'opposition, ni les discussions poussées qu'ils ont eues avec les responsables du PS chargés de ces questions du temps où M. Jospin était le premier secrétaire de ce parti, sur un dossier aussi essentiel pour eux que la revalorisation de la fonction enseignante.

Les propositions du PS avaient l'aspect d'une fusée à deux étages. Dès 1988 un *« plan d'urgence »* devait être mis en œuvre, se traduisant par un collectif budgétaire d'un milliard de francs pour intensifier, dès la rentrée prochaine, la lutte contre l'échec scolaire, recruter des enseignants et créer de nouveaux premiers cycles universitaires. Puis était prévue l'adoption, au printemps 1989, d'une *« loi de programmation »* pour la prochaine décennie, incluant un supplément cumulatif de crédits de quatre milliards par an (quatre pour 1990, huit l'année suivante, etc.), chiffrage repris – le seul de toute sa campagne présidentielle – par le candidat François Mitterrand, même s'il en a limité l'horizon à l'échéance européenne de 1993, qui correspond aussi à la législature.

Révolution mentale

La *« revalorisation de la fonction enseignante »* est évidemment l'aspect le plus lourd de ce programme du PS. Toutefois, il ne se limite pas à ses aspects financiers. Les socialistes, qui veulent conduire *« 80 % de jeunes au niveau du bac en l'an 2000 »*, souhaitent que l'assouplissement du système scolaire, le suivi individuel des élèves et la généralisation des séquences en entreprises permettent de *« ne laisser aucun jeune sur le bord du chemin »*. Pour y parvenir et pour surmonter la crise de recrutement qui frappe l'éducation nationale, le PS veut *« donner un contenu rénové à la formation enseignante »* et même *« réexaminer »* les méthodes de recrutement et de promotion, les conditions de rémunération et les modalités d'exercice du métier.



Sous cette phrase sibylline se cache la révolution mentale qu'entendent susciter les socialistes, avec l'aide active de leurs amis de la FEN : faire accepter à l'opinion l'idée d'une revalorisation importante des rémunérations des enseignants qui accepteront de *« travailler autrement »*, selon le slogan lancé par la FEN lors de son congrès de La Rochelle, en février 1988. Ce congrès a donné le coup d'envoi d'une vaste offensive des socialistes pour remobiliser autour de lui le milieu enseignant et y faire passer les leçons de réalisme nées de la pratique gouvernementale des années 81-86. Le nouveau secrétaire général, M. Yannick Simbron, est persuadé que l'Etat ne consentira l'effort financier nécessaire à la revalorisation des salaires des enseignants que si ces derniers sont prêts à se remettre en cause pour améliorer l'efficacité de l'éducation nationale.

Pour la FEN, c'est le début d'une partie de poker, qui consiste à convertir les enseignants à une pratique radicalement différente de leur métier et de la gestion de leur carrière (travail en équipe, avancement au mérite, nouveaux rythmes de travail, séjours dans des entreprises). L'objectif est aussi d'affaiblir la tendance procommuniste de la Fédération, qui gagne des points dans les lycées.

Depuis le printemps 1987, la FEN et le PS ont préparé ensemble ce grand tournant, qui devait avoir été négocié avant un éventuel retour au gouvernement.

En mars 1987, au lendemain du congrès de Lille du PS, M. Laurent Fabius est désigné secrétaire national chargé de l'éducation et de la formation, un poste-clé pour le candidat à la succession de M. Jospin, puisqu'il englobe, outre les questions scolaires et universitaires, le pouvoir sur les « écoles » du parti et donc son réseau de militants. Dès le mois de mai, la FEN et le PS évoquent publiquement et à l'unisson la nécessité de programmer sur plusieurs années l'effort budgétaire pour l'éducation. Puis en novembre, le PS annonce dans ses propositions ce qui constituera le plat de résistance du congrès de la FEN à La Rochelle : les enseignants devront être recrutés et travailler « autrement ». M. Fabius, qui a lui-même présidé à l'élaboration du texte sur l'éducation, le présente à la presse aux côtés de M. Jospin, qui a tenu à introduire l'exposé. Le premier secrétaire du PS tient visiblement à affirmer la priorité accordée à ce dossier et à ne pas laisser l'initiative à son concurrent.

« Super profs »

Pourtant c'est avec l'équipe réunie par M. Fabius autour de son ancien conseiller à Matignon, Christian Bècle, devenu délégué national du PS à l'éducation, et composée d'anciens responsables du ministère souvent proches d'Alain Savary que se poursuivent les discussions avec la FEN. Les partenaires veulent éviter que des négociations ne traînent en longueur après le retour des socialistes aux affaires. Ils déblaient donc le terrain et évoquent ensemble une idée essentielle : pour lier l'amélioration qualitative de l'enseignement à l'augmentation des rémunérations, il conviendrait de créer de nouveaux corps destinés à accueillir les enseignants fraîchement recrutés, formés selon des exigences nouvelles et dont les obligations professionnelles seraient élargies. Ils s'engageraient, par exemple, à travailler en équipe et à pratiquer le soutien individuel aux élèves. Ces corps de « super-profs » seraient aussi accessibles aux enseignants en exercice qui accepteraient de suivre un complément de formation. Ils seraient profilés de façon à rendre possible le passage d'un ordre d'enseignement à l'autre (un professeur de lycée pourrait devenir instituteur et... inversement) et les périodes de travail hors de l'éducation nationale.

Pour la FEN, cette révolution statutaire devrait se traduire par une revalorisation substantielle des « super-profs » (16 000 F brut en fin de carrière pour un certifié, au lieu de 14 300 F), par une uniformisation à Bac + 3 des niveaux de recrutement, de la maternelle au lycée, avec des possibilités de prérecrutement pour élargir un vivier insuffisant, et... par un renforcement de l'appareil fédéral (entièrement socialiste) sur ses syndicats (dont certains sont dirigés par les communistes).

Mais il n'est pas sûr que ce vaste remue-ménage soit du goût des socialistes revenus au gouvernement. Une telle réforme ne risque-t-elle pas d'accroître les disparités statutaires entre les enseignants, donc les rivalités corporatives qui freinent déjà tellement l'évolution du système ? D'ailleurs, ces perspectives restent-elles à l'ordre du jour ? Les dirigeants de la FEN, qui, officiellement, n'ont discuté qu'avec les amis de M. Laurent Fabius, secrétaire national du PS à l'éducation, ne cachent pas leur inquiétude après la mise à l'écart de l'ancien premier ministre et de ses amis du nouveau ministère de l'éducation nationale et de la direction du PS. *« Si le PS a un minimum de cohérence, il est impossible que nos discussions restent lettre morte et que nous repartions de zéro »*, dit-on à la FEN.

Distance

Reste à savoir si de tels engagements peuvent être pris en considération, alors que, au gouvernement comme à la FEN, on jure que, à la différence de 1981, il n'est plus question de mélanger les genres. M. Jospin a bien tenu à marquer cette distance devant ses interlocuteurs syndicaux lors de leurs premières rencontres. Et il a nettement indiqué que, quel que soit le bien qu'il pensait des propositions du Parti socialiste, son appréciation ne pouvait plus être la même maintenant qu'il était *« en charge de l'Etat »*. Déjà, le pouvoir ne semble guère favorable à l'abrogation de la loi de 1987 sur l'apprentissage et des décrets de M. Monory sur les maîtres-directeurs, que revendiquent le PS et la FEN. Quant à la « loi de programmation » prônée par le PS, on murmure déjà qu'elle pourrait se révéler inutile tant a été clair l'engagement chiffré du président de la République... Quoi qu'il en soit, l'enjeu essentiel concernera la négociation à venir avec les syndicats sur la revalorisation de la fonction enseignante et sa redéfinition.

Au sein même du gouvernement, les débats s'annoncent serrés puisque les trois lieux de pouvoir mis en place sur les questions d'éducation correspondent aux trois hommes qui se disputent la succession du président de la République : M. Jospin, au ministère de l'éducation nationale, est aux avant-postes, mais il devra compter avec l'équipe de M. Rocard (dont le premier conseiller est M. Antoine Prost, universitaire spécialiste des questions scolaires) et avec le nouveau conseiller de M. Mitterrand pour les dossiers sociaux et éducatifs, M. Bernard Pêcheur, un proche de M. Laurent Fabius.

Personne ne souhaite compliquer le travail de M. Jospin, mais les regards sont déjà braqués sur lui. Le nouveau ministre a donc sans doute raison de prendre son temps avant de s'élancer. Il aura besoin de tout son souffle...

PHILIPPE BERNARD.

Télématique en maternelle

En jouant avec leur ordinateur des élèves d'écoles maternelles et primaires de Marseille s'initient à la robotique et aux langages informatiques.

INITIER à l'informatique des enfants de trois à dix ans en leur proposant d'animer un service télématique ou de concevoir des robots : tel est le pari qu'a réussi le Club informatique pour tous d'un quartier marseillais, en collaboration avec plusieurs écoles maternelles et primaires de la cité phocéenne.

Le Club, créé en 1985 dans le cadre du plan Informatique pour tous, est hébergé par l'école primaire publique Sainte-Anne Callelongue de Marseille, où ont lieu des cours de micro-informatique en dehors des heures de classe. Mais il offre aussi de nombreux services aux écoles voisines. Il a ainsi mis en œuvre le service télématique « Corbutel » de l'école maternelle Le Corbusier, située à 800 mètres. Ce service vient d'être réactivé à l'occasion d'un échange de classes, du 3 au 9 juin, avec l'école maternelle de la place des Vosges de Paris.

Pour l'occasion, le micro-ordinateur Thomson TO9, prêté depuis 1987 par l' Association pour l'informatique à Marseille, à caractère municipal, est transformé en microserveur. Il est relié, de 18 heures à 8 heures du matin à la ligne directe de l'école. Le service télématique peut être consulté pendant ce temps par le réseau téléphonique commuté (tél. (16) 91-71-43-33). Il propose une messagerie en différé et un journal télématique qui donne un compte rendu quotidien du séjour des enfants partis en classe verte. C'est la directrice de l'école qui le saisit, en fonction des récits des élèves qui, pour leur part, composent de petits dessins. *« Ce système évite à la directrice de passer des heures au téléphone à répondre aux questions des parents ; il connaît un grand succès : la ligne du serveur est occupée depuis son ouverture jusqu'à minuit... »*, explique M. Jean-Louis Quéri, président du Club informatique pour tous.

Cet ingénieur en informatique industrielle à EDF est également parent d'élève et intervient avec l'autorisation des enseignants dans l'école maternelle Le Corbusier où sont inscrits ses enfants. Il initie les élèves à l'usage des logiciels de composition graphique, et leur a ainsi appris à manier « Color-peint », un logiciel permettant de réaliser des dessins animés sur support écran. Il souhaite leur montrer l'an prochain le fonctionnement du logiciel « Praxitel », qui convertit les images obtenues sur support vidéotex et les rend consultables au minitel.

La bouteille qui parle

Le Club, qu'il préside, intervient aussi pendant les heures de classe dans les écoles : chaque samedi, M. Quéri propose une initiation originale à la robotique dans sept établissements des 8e et 9e arrondissements de Marseille. Il demande aux enfants de réaliser des maquettes de personnages du troisième type à partir de matières rudimentaires (barils de lessive, bouteilles de plastique, pots de yaourt...) et d'en imaginer une animation : clignements d'yeux, paroles ou mouvement...

Les adhérents du Club se chargent de réaliser les vœux des enfants, en se servant des outils mis à leur disposition par l'éducation nationale. Ils installent les maquettes sur des chariots mobiles commandés par des MO5 eux-mêmes connectés à des moteurs, des capteurs ou des haut-parleurs. Un capteur de lumière éclairé par une lampe de poche déclenche par exemple un son ou articule un membre. Les MO5 peuvent être reliés à un ordinateur central IBM : l'équipe de M. Queri utilise ainsi les fonctions du nanoréseau, pour animer un « orchestre » de huit « musiciens » qui se mettent à jouer lorsqu'on leur passe le *Te Deum* de Charpentier. Les huit MO5 reçoivent leur partition de l'IBM, qui fait office de chef d'orchestre...

RAFAELE RIVAIS.

Campus

L'avenir des Instituts universitaires de technologie

La bataille des trois ans

Leurs directeurs voudraient porter de deux à trois ans la scolarité des IUT. Les milieux professionnels sont contre. Pourquoi pas deux ans et demi ?

LES Instituts universitaires de technologie, qui ont fêté, en 1986, leur vingtième anniversaire, sont considérés comme l'une des réussites de l'enseignement supérieur français. Leurs formations sont appréciées par les employeurs, et leurs diplômés – sauf pour certaines spécialités du tertiaire – n'ont pas de difficulté à trouver du travail. Ce succès n'a pas été toutefois sans contrepartie. Le niveau élevé de la formation et la sélection assez sévère instaurée à l'entrée ont freiné leur développement et ont attiré, en grand nombre, des bacheliers de l'enseignement général – y compris les bacs C, – au détriment de ceux du technique. Prévus, à l'origine, pour donner à ces derniers une formation technique supérieure, ils jouent de plus en plus le rôle de premier cycle universitaire, une proportion croissante de diplômés poursuivant leurs études en second cycle ou dans une grande école.

C'est pourquoi une réflexion s'est engagée dans les milieux académiques et professionnels pour tenter de « repositionner » ces formations, à la lumière notamment des besoins des entreprises. L'un des points sur lequel s'est focalisé ce débat est la durée de la formation. Les directeurs d'IUT ont pris à ce sujet une position très nette, en demandant qu'elle soit portée de deux à trois ans. Ils font observer que les enseignements se sont alourdis du fait de l'évolution des techniques, ce qui entraîne une surcharge excessive des cours et une tendance au bachotage. Ce renforcement de la partie académique, qui pénalise les bacheliers du technique, s'est fait au détriment de la formation pratique et personnelle et des stages en entreprises, qui sont d'une durée insuffisante. *« Les diplômés des IUT*, expliquent les directeurs, *sont appelés à devenir des « collaborateurs techniques supérieurs », en particulier dans les petites et moyennes entreprises, qui accueillent une grande partie d'entre eux. Ils doivent bien maîtriser leur spécialité et aussi être capables de la transmettre à ceux qui travaillent avec eux. Pour cela, il leur faut une formation générale et ouverte, ainsi qu'une bonne culture d'entreprise. »*

Les directeurs ont une autre préoccupation : ils considèrent que le niveau de la formation donnée dans les IUT est équivalente à celle des Polytecnics anglaises ou des Fachhochschulen allemandes, où la scolarité, moins intensive, est plus longue. Or le projet de directive européenne de reconnaissance des diplômes prévoit de mettre sur un pied d'égalité les diplômes obtenus trois ans après le baccalauréat. Ils craignent donc que les DUT ne soient dévalorisés en n'entrant pas dans cette réglementation générale.

La voie de l'alternance

Malheureusement, aussi bien le ministère de l'éducation nationale que les milieux professionnels – et notamment les présidents des conseils d'administration des IUT qui les représentent – sont résolument hostiles à cette proposition. Estimant que le succès des IUT tient précisément au fait que ce sont des filières courtes, ils ne voient pas pourquoi on *« changerait ce qui marche bien »* et ils soupçonneraient volontiers les directeurs de chercher surtout à transformer leurs établissements en *« petites grandes écoles »*. Les représentants du patronat craignent aussi les conséquences en chaîne que ne manquerait pas d'avoir une prolongation de la scolarité – et donc une promotion du diplôme – sur les conventions collectives, en incitant les diplômés à revendiquer le statut de cadre, qui, pour le moment, n'est pas accordé automatiquement.

La situation semblait donc bloquée, lorsqu'une formule de compromis a été lancée, à l'initiative du Groupe de réflexion de l'enseignement supérieur, sorte de club réunissant des universitaires d'horizons divers, qui avait organisé en décembre dernier un colloque remarqué sur le premier cycle de l'enseignement supérieur (*le Monde* du 3 décembre 1987).

Ce groupe a suggéré de couper la poire en deux... en maintenant la scolarité en deux ans, mais en y ajoutant un stage en entreprise de six mois minimum. Cette formule, peu coûteuse pour l'éducation nationale, permettrait de ne pas alourdir la formation théorique, évitant ainsi la tendance naturelle à la surenchère académique. En revanche, en s'inspirant de la formation en alternance, elle renforcerait les liens avec l'entreprise et permettrait aux diplômés de s'insérer plus facilement dans la vie professionnelle. Le groupe de réflexion voit dans cette formule un moyen de confirmer la vocation professionnelle des IUT. Ce retour aux sources devrait, estime-t-il, s'accompagner d'une plus grande ouverture aux bacheliers de technicien.

Cette contre-proposition a-t-elle des chances d'aboutir ? Immédiatement approuvée par les directeurs, elle semble recueillir un accueil favorable de la part des présidents. Ceux-ci souhaitent toutefois, avant de prendre position collectivement, consulter les professions elles-mêmes. Or, de ce côté, les avis sont manifestement partagés. L'Association des directeurs et cadres de la fonction personnel se dit très intéressée par cette formule, qui lui paraît bien répondre aux besoins des petites et moyennes entreprises. *« Les entreprises ont besoin de formations bien ciblées, utilisables rapidement,* nous a indiqué M. Armand Mella, président de cette association. *S'il faut les faire évoluer, ce n'est pas en les allongeant, mais en utilisant la voie de l'alternance. L'idée d'introduire un stage long est astucieuse. »*

Le son de cloche est radicalement différent au CNPF, où l'on estime que le rôle de l'Université est de donner une formation théorique et que l'expérience professionnelle s'acquiert ensuite, sur le terrain. *« Il y a un abus des stages et de la professionnalisation des études universitaires*, nous dit M. Claude Michel, directeur général de Lever Industriel et responsable de la formation au CNPF. *Allonger la durée de la formation reviendrait à pénaliser à la fois les DUT par rapport aux autres diplômes en deux ans (BTS ou DUST) et les étudiants les plus défavorisés socialement, qui ne peuvent pas se payer plus de deux ans d'études. »*

Divergences d'intérêts

Cette différence d'appréciation reflète, en fait, les divergences d'intérêts entre les petites et moyennes entreprises, qui recherchent des diplômés capables de s'insérer immédiatement dans la production, grâce à une bonne connaissance de l'entreprise, et les grosses fédérations – notamment la métallurgie et la chimie – pour qui le diplôme garantit la compétence technique, la formation pratique étant donnée au sein de l'entreprise.

Si le CNPF est hostile à tout allongement de la scolarité, il encourage en revanche les formations complémentaires, permettant aux diplômés d'IUT d'acquérir en une année supplémentaire une spécialisation. *« S'il y a une troisième année, elle doit conduire à un autre diplôme reconnu »*, estime M. Michel.

Ces formations de troisième année connaissent déjà un succès considérable, puisqu'il existe plus de quatre-vingts programmes de ce type. Montées directement avec les professions – et financées en grande partie par elles – pour répondre à des besoins précis, elles constituent des expériences particulièrement réussies d'ajustement de l'enseignement à des demandes de l'économie. Mais ces initiatives spontanées ont manifestement créé une ambiguïté : pour les uns, elles étaient l'amorce de la généralisation de la troisième année ; pour les autres, elles devaient rester limitées, pour répondre à des besoins ponctuels.

Alors, deux ans ? Deux ans et demi ? Trois ans ? Peut-être, après tout, n'est-il pas inutile de préserver une diversité qui répond à la variété des disciplines et des branches professionnelles. Il reste que si la France a de bonnes formations au niveau bac + 5 (ingénieur) et bac + 2 (technicien supérieur), il lui manque, de l'avis de nombreux spécialistes, un niveau intermédiaire, qui permettrait de donner aux entreprises l'encadrement moyen qui leur fait souvent défaut. Les IUT peuvent légitimement penser qu'ils seraient les mieux placés pour remplir ce créneau. Mais une telle évolution ne peut se décider sans prendre en considération ses conséquences sur l'équilibre des différentes filières de premier cycle et des séries du baccalauréat. Une réflexion d'ensemble qui devrait solliciter très rapidement l'attention du nouveau ministre de l'éducation nationale.

FRÉDÉRIC GAUSSEN.

Des ingénieurs courageux

Cent trente-huit diplômés d'IUT sont devenus ingénieurs, à l'INSA de Lyon, grâce à la formation continue. Une épreuve difficile à vivre, mais pleinement réussie.

IL appelle ça sa *« Bible »* : un classeur plastifié dans lequel il archive graphiques, statistiques, résultats, tout ce qui raconte l'histoire de cette filière originale. Responsable de la formation dite « DUT à 3 » au département génie mécanique-construction (GMC) de l'Institut national des sciences appliquées (INSA)* implanté dans le campus de La Doua à Villeurbanne, M. Jean-Pierre Brossard connaît *tout* sur les cent trente-huit ingénieurs (promotion 1988 comprise) que son équipe et lui ont formés depuis le début de l'expérience en 1976. Cent trente-huit en dix ans, soit, chaque année, 15,5 % des diplômés du département GMC, c'est peu et beaucoup à la fois (1).

Peu, si l'on compare ce résultat avec le nombre d'ingénieurs formés annuellement en France (14 000 en 1986 dont 600 à l'INSA de Villeurbanne). Beaucoup, si l'on retient que c'est une filière de formation continue. En tous les cas, suffisant pour une bonne administration du département de tutelle. *« Par cette filière, nous arrivons à former autant, voire davantage, que la promotion globale de certaines écoles d'ingénieurs »*, souligne, non sans fierté, M. Brossard. Preuve de ce succès, deux autres départements de l'INSA ont adopté ce type de formation : génie civil dès 1979 et génie électrique en 1984.

Le programme d'enseignement, mis en place au début de l'année 1977, n'a guère subi depuis de transformations profondes. Les candidats suivent d'abord neuf semaines de cours – de janvier à juillet –, à raison d'une à deux semaines par mois. Au terme de ce cycle préparatoire, un jury, présidé par M. Raymond Hamelin, directeur de l'INSA, décide de l'admission en cycle terminal. Un cycle de deux ans correspondant aux quatrième et cinquième années de la formation initiale. *« Tous ceux qui sont retenus doivent être armés pour tenir le choc »*, souligne M. Brossard. Car c'est un choc, de rompre avec le milieu professionnel pour retrouver les bancs d'un amphi quitté prématurément, d'avoir souvent à se séparer de sa femme et de ses enfants, pendant les deux années d'études, de retrouver les mécanismes d'assimilation des connaissances et de faire face à un énorme travail personnel.

La sélection, opérée à trois niveaux, est donc sévère : un premier tri est effectué sur dossier ; un deuxième par une commission d'enseignants du département GMC après un entretien avec le candidat ; le troisième barrage se situe à la fin du cycle préparatoire. Une fois passé ce crible, tous les candidats retenus obtiennent leur diplôme de fin d'études.

La moyenne d'âge des ingénieurs ainsi formés est de vingt-huit ans et la moyenne de leur expérience professionnelle de six ans. Ils travaillent naturellement dans l'industrie mécanique, et Renault, qui a, depuis le début de l'expérience, fait confiance à cette filière de promotion, fournit à chaque promotion entre deux et quatre salariés. Enfin, le recrutement est de plus en plus national. Les candidats sont généralement titulaires, au départ, d'un diplôme de technologie universitaire (DUT) ou d'un brevet de technicien supérieur (BTS). 75 % d'entre eux avaient obtenu un bac F.

Les résultats des ingénieurs par la formation continue sont aussi bons que ceux des élèves ingénieurs, comme le montrent les tests de contrôle qu'ils passent en commun. Ils se sont tous placés dans la première moitié et trois d'entre eux ont même glissé dans les dix premiers.

Croissance de salaire

Ils sont aussi appréciés sur le plan professionnel : à leur retour dans l'entreprise – celle d'origine ou une autre lorsque les réticences d'une direction à l'égard d'un congé-formation les ont contraints à démissionner – les nouveaux diplômés voient leur salaire croître de 50 à 80 %. Un quart environ des employeurs accepte de continuer à payer le salaire de leur stagiaire. D'autres ont recours au Fonds de gestion du congé individuel de formation industrielle (FONGECIF), qui finance tout ou partie des frais du cycle préparatoire ou de la formation principale. Néanmoins, un tiers environ des stagiaires sont obligés de financer leurs études (2). Une raison supplémentaire pour les responsables du département GMC de l'INSA de maintenir le bon niveau du diplôme de formation continue. Sa valeur ne fait que croître...

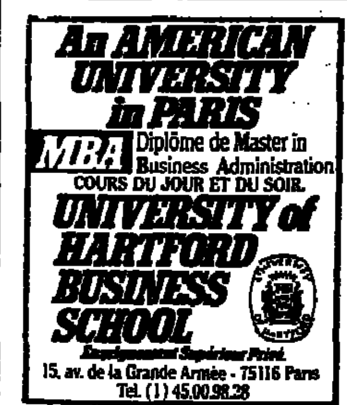
BERNARD ELIE.

(1) 20 % des ingénieurs diplômés de l'INSA de Lyon ont été formés, au cours des dix dernières années, par le département GMC, qui représente à lui seul près de 27 % des activités de formation continue de l'école. Enfin, 16 % des ingénieurs formés en 1986 au niveau national, dans le cadre de la filière DUT à 3, sont issus de ce département GMC.

(2) Coût du cycle préparatoire : 8 500 francs ; coût de la formation initiale : 14 700 francs par an ; les stagiaires peuvent, dans certaines conditions, bénéficier d'un prêt remboursable en deux années. Le coût d'un ingénieur en formation initiale est évalué à 70 000 francs.

* Département génie mécanique-construction. INSA de Lyon, bâtiment 302 ; 20, avenue Albert-Einstein – 69621 Villeurbanne Cedex. Tél. : 78-94-81-12.

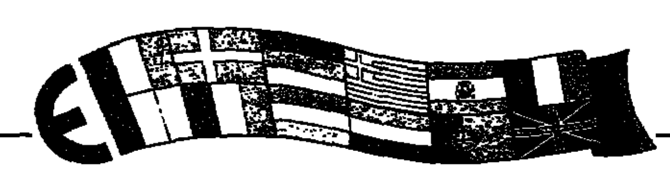






(Publicité)





LA COMISION DE LAS COMUNIDADES EUROPEAS

organiza un concurso-oposición para

ASISTENTES

(correctores de prueba de lengua española)

12 años de experiencia profesional post-escolar

Para los detalles solicitar el anuncio de concurso-oposición a:

A COMISSÃO DAS COMUNIDADES EUROPEIAS

organiza um concurso mediante provas para

ASSISTENTES

(correctores de provas de língua portuguesa)

12 anos de experiência profissional pós-escolar

Para mais informações, peça o aviso de concurso a:

Commission des Communautés européennes,
Division Recrutement, rue de la Loi 200, B-1049 Bruxelles.

Nous sommes une Banque d'Affaire de dimension internationale.
Nous cherchons à confier le développement du marché français à un

ASSOCIATE DIRECTOR

FINANCIAL ENGINEERING & BUSINESS PROMOTION

- Vous êtes un homme de tout premier plan
- vous êtes commercial
- vous avez une bonne connaissance des techniques Leverage Buy Out, M & A, Property Finance, Project Finance, ...
- vous êtes bien introduit dans le marché Corporate.

Votre profil:
- 30 / 35 ans
- universitaire parfait bilingue (français / anglais)
- quelques années d'expérience dans le financial engineering
- dynamique
- orienté vers les résultats.

Si vous vous reconnaissez dans ce profil, adressez votre candidature à notre Service du Personnel. Elle sera traitée avec discrétion.

The Long-Term Credit Bank of Japan (Europe) S.A.
Bd. du Régent 40, B-1000 Bruxelles

LTCB

Consultants pour l'international

SEMA•METRA CONSEIL, qui fait partie de l'un des premiers groupes européens de conseil et services, recherche, dans le cadre de missions importantes à l'étranger, **des experts en organisation et gestion des ressources humaines.**

Les missions sont à pourvoir dans des administrations et des grandes entreprises nationales de pays en développement, notamment d'Afrique francophone.

Les candidats doivent faire preuve d'une bonne formation de base, d'excellentes qualités relationnelles et d'une grande autonomie de travail. Ils doivent être capables d'analyser les missions et structures d'une grande organisation, de formuler une politique des ressources humaines et de la mettre en œuvre (administration du personnel, gestion prévisionnelle, plan de formation). Une première expérience réussie à l'étranger et une expérience de consultant dans les domaines précités sont indispensables.



Merci d'adresser votre curriculum vitae et une courte lettre manuscrite à Mlle S. BROD, SEMA•METRA CONSEIL - 70, rue Cortambert 75116 PARIS

diese

Statisticians

The Medical Department of our Pharmaceutical Division has vacancies, due to expansion, in its Medical Statistics Group (located at the Headquarters in Basle, Switzerland).

The duties of our statisticians include
- participation in the design of international clinical programmes for the development of our pharmaceutical products;
- statistical planning and modelling of clinical trials within the clinical programmes;
- statistical analysis of clinical trials and preparation of statistical reports;
- development of applied statistical methods.

Applicants should have a first or higher degree in statistics (e.g. University, ISUP, ENSAE, ...). They should have 2-3 years' experience in the application of statistics, preferably in the pharmaceutical industry. Our statisticians work closely with our medical colleagues in Clinical Research (Phases I to IV) as responsible members of the Project Teams. The working language of the group is English, but some knowledge of German would be advantageous. Good communication skills, both oral and written, are essential.

Applications with full C.V. should be sent under reference « Monde 587 » to Dr. W. Reber, CIBA-GEIGY AG, Personnel Department, Postfach, CH-4002 Basle, Switzerland.

CIBA-GEIGY

Une importante organisation internationale - dont le quartier général est basé en Allemagne - spécialisée dans l'élaboration et la réalisation de **solutions informatiques globales** destinées au **domaine bancaire**, recherche pour la **FRANCE**, un

Area Sales Manager

qui sera basé à Paris

(m/f - réf. 202).

Nous sommes à la recherche d'un réel professionnel à la personnalité enthousiaste, dynamique et témoignant d'un sens des relations humaines très développé.

Vous êtes âgé de 30 à 35 ans et disposez de préférence d'une formation universitaire en sciences économiques ou d'une licence en informatique.

Véritable commercial, vous pouvez vous prévaloir d'une expérience de vente et de marketing (minimum 3 ans) auprès d'organisations financières.

Vous possédez, en outre, d'excellentes aptitudes à la communication et êtes capable d'effectuer des présentations efficaces en français et en anglais.

Intéressé par une excellente opportunité de carrière et des rémunérations à la hauteur de vos ambitions?

Envoyez sans tarder votre c.v. détaillé à
Jerry Rubin Consultant s.a.
Boulevard Général Jacques 15, B-1050 Bruxelles, Belgique



LA COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES

organise un concours général sur titres et épreuves en vue de pourvoir à un poste de:

CHEF DE DIVISION (m/f)

"Elimination des frontières fiscales et système de compensation de la TVA"

Conditions particulières:
□ diplôme universitaire; □ 15 ans d'expérience dans le domaine; □ être né après le 4 juillet 1937.

Information et acte de candidature auprès:
COMMISSION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES,
Division Recrutement, COM/A/635, 200 rue de la Loi,
B-1049 Bruxelles.
BUREAU DE PRESSE ET D'INFORMATION DES COMMUNAUTES EUROPEENNES: 61 rue des Belles-Feuilles, 75782 Paris Cedex 16 - C.M.C.I./Bureau 320, 2 rue Henri Barbusse, 13241 Marseille Cedex 01

DATE LIMITE POUR L'ENVOI DES CANDIDATURES: 4 juillet 1988

Fixed Income Trader

Morgan Grenfell is seeking to recruit a Fixed Income Trader to join its Banking and Fixed Income Division in London.

You would be responsible for Market Making and Multi-Currency arbitrage in European Government Bonds, with the opportunity to manage the existing team in the near future.

The position requires someone with a strong quantative background and an Economic, Financial or Numerate degree, who wants to take responsibility for the direction and development of the business. You will have a minimum of 4 years trading or sales experience in the German, Dutch or French Government Bond markets.

There is an attractive remuneration and benefits package.

Please contact, giving full career details:

Mr. M. J. Heyes
Morgan Grenfell & Co. Limited
23 Great Winchester Street
London EC2P 2AX

MORGAN GRENFELL

POSTES OUTRE-MER

Centaines de postes bien payés. Revenus exonérés d'impôts. Avantages sociaux intéressants. Occasions pour tous, métiers spécialisés, professionnels, administrateurs, techniciens, etc. Rens. gratuits. Ecr. à : Services emplois outre-mer. Dépt. L.M. 1255 bd Laird, chambre 208, ville Mont-Royal, Québec, Canada, H3P 2T1.

We are looking for an architect interior design to be based in Dubai. Minimum experience five years, this include conceptual design, presentation drawings, color boards, selection and specification of furnitures and materials. Knowledge of Arabic is very helpful.

PLS. Send resume and salary requirements to: ABK, P.O. Box 5006 DUBAI, U.A.E.

DEMANDES D'EMPLOIS

H. 41 ans, études sup. philologique, exp. professionnelle. 12 ans form. continue, ch. poste responsable pédagogique, organisme de formation ou entreprise.
Ecrire sous le nº 8 608,
LE MONDE PUBLICITÉ
5, rue de Monttessuy
75007 Paris.

HOMME 35 ans célibataire EXPÉRIENCE COMMERCE INTERNATIONAL, rech. POSTE DANS CE SECTEUR D'ACTIVITÉS PARIS.
Tél. : 42-49-59-00.

INGÉNIEUR GÉNÉRALISTE E.E.M.I., 32 a., 5 a. exp. dans le gest. et la coordination de grands projets dans le nucléaire ainsi que la gestion dans les PME, examinerait ttes proposit. comme second de chef d'entreprise ou de décideur.
Tél. : (1) 46-05-06-17.

CORINNE 20 ANS titulaire du BAFA, ENS, CN 1er dan (judo), expérience d'animatrice en colonies et centres aérés de 1985 à 1988, cherche poste animatrice (sports) pour juillet 88.
Tél. (1) 39-60-97-53 le soir.

Dégagé O. M., 24 a., lib. de suite, DESS maths appl. (aéro, stat.), stage MBB (RFA), Thomson, angl., alld, fortran courants, ch. poste ing. études de industrie aéro, ou SSII. (1) 46-03-56-59.

Etudiante dynam. et entrepren., poss. maîtrise de droit privé et un DESS de droit de la construction et de l'urbanisme, ch. poste de collab. (assurant le suivi des doss. jurid.) dans un cabinet d'avocats, une banque ou une entreprise immobilière.
Tél. : 42-41-87-64.

OFFRES D'EMPLOIS

Ville de 80 000 habitants région parisienne recrute
1 INGÉNIEUR H/F
ayant l'expérience des collectivités locales, chargé de mission pour le développement de la ville auprès du secrétaire général.
Candidature, CV, copie des diplômes à adresser à A.C.P. sous le nº 2894
6, bd Poissonnière, 75009 PARIS
qui transmettra.
AVANT LE 28 JUIN 1988.

Entr. de Presse, rech. 1 sec. gén., parfaite conn. des milieux de presse indisp., apte superviser fichiers, prospection et service publicité. Situation avenir, libre rapid. Ecrire avec c.v. à OSIRIS 33-35, rue de Chazelles 75017 PARIS
Discrétion assurée.

Importante société de Services recherche
ANALYSTES PROGRAMMEURS
environnement gros Système IBM
plusieurs opportunités
- ASSEMBLEUR
- SGBD-R
- SQL/DB 2
- IMS DB/DC
- PACBASE

Tél. au : 42-65-29-28.

Groupe sociétés traiteurs R.P. recherche
ASSISTANTS CHEFS COMPTABLES
ayant bonnes connaissances gestion et informatique, postes évolutifs. Env. c.v. et prét., réf. JM à SODIP 60 r. du Rendez-Vous. Paris-12e.

IMPORTANTE SOCIÉTÉ
AGRO-ALIMENTAIRE
prod. boulangerie, pâtisserie crus, surgelés, rech. son
ATTACHÉ CCIAL
responsable secteur pour régions
NORD, PICARDIE BASSE-NORMANDIE
La mission consiste à visiter hypermarchés et supermarchés, prospection, suivi des clients. Connaissance de la profession souhaitée, mais dynamisme indispensable. Envoyer c.v. et PHOTO à
S.S.S. FRANCE
15, rue Croix-des-Petits-Champs, 75001 Paris.

Mutuelle d'assurance recherche 1 secrétaire titulaire bac G1 pour sa direction régionale à Paris, poste à pourvoir au 1er sept. 1988, date limite de dépôt de candidature 15 juin. Env. c.v. + lettre man. sous le nº 6 029, LE MONDE PUBLICITÉ, 5, rue Monttessuy, PARIS-7e.

LYCÉE PRIVÉ CATHOLIQUE SOUS CONTRAT cherche
AGRÉGÉS ou **CERTIFIÉS**
maths, physique, droit, all., pour classes prépa. et lycée. Adr. d'urgence lettre et c.v. LE MONDE PUBLICITÉ, sous nº 8 625, 5, rue Monttessuy, 75007 Paris.

Mutuelle d'assurance cherche pour sa direction régionale à Paris, hôtesse d'accueil standard et travaux de dactylographie. Poste à pourvoir au 1er septembre. Écrire curriculum vitae + photo sous le nº 6028, LE MONDE PUBLICITÉ 5, rue de Monttessuy, Paris 7e.

URGENT recherche SPÉCIALISTES DES HANDICAPS PHYSIQUES ET POLYHANDICAPS pour action de formation. IRTS Lorraine. Tél. : 87-31-38-38, p. 37.

SOMMAIRE

Le gouvernement accélère les programmes de réhabilitation du logement social

S O S, quartiers en détresse...

Au centre de Poitiers, l'orgueilleux hôtel de Briey, construit à la fin du siècle dernier, abrite aujourd'hui, outre une chapelle, vingt-deux logements locatifs. A Metz, un hôtel particulier fort ancien (du treizième au quinzième siècle), occupé un temps par le Théâtre de cette ville, a une cour intérieure superbe où s'ouvrent les fenêtres de vingt-cinq logements sociaux. A Bordeaux, une belle façade en pierre de taille qui s'incurve sous une colonnade ancienne avec ses hautes fenêtres ornées d'écussons sculptés est la partie la plus prestigieuse de l'îlot des Capucins, un pâté de maisons qui comprend soixante-cinq logements, treize commerces et une bibliothèque.Tous ces logements sont des logements sociaux acquis et réhabilités grâce à des prêts locatifs aidés (PLA) par des organismes d'HLM qui participent activement à la reconquête de bien des centres-villes.

Bien sûr on ne manque pas de s'interroger sur la façon dont sont choisis les heureux locataires de ces réalisations dont Offices et sociétés anonymes d'HLM s'enorgueillissent à juste titre ; partout en France l'appui d'un élu local, quelle que soit son appartenance politique, reste le plus sûr moyen, on le sait, pour une famille mal logée de trouver un toit.

Ces réalisations prestigieuses ne justifieraient en aucune manière la priorité donnée par le gouvernement à la réhabilitation et à l'entretien du logement social. Mais il y a aussi dans un patrimoine de 3 millions de logements locatifs HLM des quartiers dégradés. Le contraste est total avec certaines ZUP (zones à urbaniser en priorité) des années 1950-1960. Les espaces verts pelés laissent difficilement survivre quelques arbustes malingres que sacs en plastique et paquets de cigarettes multicolores transforment en arbres de Noël dérisoires et permanents ; et le vent s'engouffrant par la porte à moitié dégondée, aux vitres fendues, fait tourbillonner les dépliants publicitaires échappés de boîtes aux lettres démantibulées dans un hall d'entrée aux murs couverts de graffiti. Et souvent, trop souvent, les ascenseurs sont en panne...

C'est le terrain d'élection de bandes d'adolescents désœuvrés et sans avenir possible, de la petite délinquance, suite logique de l'échec scolaire permanent ; puis viennent la toxicomanie, la violence, l'insécurité. Et c'est le départ de toutes les familles qui en trouvent le moyen ; ne restent sur place que ceux qui ne peuvent faire autrement : immigrés, chômeurs sans qualification, femmes seules avec beaucoup d'enfants, familles à problèmes.

Depuis 1981, la commission nationale de développement social des quartiers (DSQ) (1) a été chargée d'apporter une réponse globale aux problèmes posés par les quartiers périphériques des grandes villes en décloisonnant l'action des différents ministères et institutions. L'expérience a débuté dans une vingtaine de quartiers et s'étend aujourd'hui à 148 quartiers, représentant un total de 350 000 logements, soit un million et demi d'habitants, dont 50 % ont moins de vingt ans, avec des taux de chômage allant de 30 à 80 % dans les pires des cas. Actuellement, 160 000 logements ont déjà été réhabilités.

La « sarcellite »

La réhabilitation des immeubles n'est pas tout. La dégradation d'un quartier est un phénomène lent, consécutif à une suite d'erreurs accumulées. La mode des tours et des barres, entre 1960 et 1975, sur des ZUP éloignées du centre des villes sans que l'infrastructure des transports ait toujours suivi, a parfois eu des résultats catastrophiques que le temps a aggravés au lieu de les gommer : il a fallu presque vingt ans pour que Sarcelles, qui avait donné son nom au mal des grands ensembles, la « sarcellite », au nord de Paris, trouve son rythme de vie propre.

Trop de logements dans un espace trop restreint, et c'est la cité dite des « 4 000 » à La Courneuve. Un souci d'économie pour passer dans les prix-plafonds imposés aux HLM, et c'est une tour de onze étages où l'on a empilé uniquement de grands appartements, car cela limitait le nombre de colonnes de fluide. Attribués à des familles nombreuses, c'est au bas mot cent à deux cents enfants – l'équivalent d'une école communale – qui jouent, crient, se battent, dévalent à longueur de journée les cages d'escalier, fracassant même l'incassable. Une gestion trop lointaine de l'organisme HLM, qui n'installe pas sur place une antenne locale pour un millier de logements, et c'est le petit entretien qui ne se fait pas, entraînant à terme une dégradation plus profonde, des impayés, une rotation trop rapide des habitants et puis des logements vacants dont personne ne veut.

Une enquête des HLM (de février 1987) sur les quartiers DSQ montre qu'avant intervention un tiers des organismes avaient des impayés à plus de trois mois supérieurs à 10 % ; le taux de rotation annuelle de ces quartiers était de 10 % à 20 % dans 60 % des cas, de 20 % à 30 % dans 19 % des cas ; 12 % des quartiers avaient un taux de vacance de 15 % à 25 % et 19 % un taux supérieur à 25 %. A titre de comparaison, la moyenne nationale des impayés est de 4 % à 5 %. Le taux de rotation annuelle est de 7 % et le taux de vacance est de 1,2 % du parc. Qu'un de ces grands ensembles soit situé dans un bassin d'emploi déprimé (le Nord, la Lorraine) et l'ensemble des phénomènes prend de l'ampleur.

Enfin, la politique d'attribution des logements, ou plutôt son absence, conduit à des aberrations : dans une cage d'escalier un peu bruyante, l'existence d'une ou deux familles à problèmes peut rendre la vie impossible à une cinquantaine de familles qui n'en peuvent mais et enclencher le processus de dégradation. Le cas extrême – et vécu – est celui d'un couple d'amants terribles dont les réconciliations aussi bruyante que les affrontements ont semé le désordre, la zizanie et, à terme, la dégradation.

Seule l'écoute attentive et permanente des doléances des locataires peut permettre d'éviter, voire de corriger, de telles erreurs. La tâche n'est pas facile pour redresser les pires situations. Harlem Désir avait raison de dire qu'il faut « *réparer l'ascenseur* » mais cela ne suffit pas. Il faut le réparer tous les jours. Obstinément, chaque fois qu'il est en panne, très vite, jusqu'à ce que les vandales se lassent. De même pour les carreaux et les ampoules cassés, les boîtes aux lettres et les revêtements muraux saccagés, mais cela ne suffit pas encore.

Les expériences menées depuis sept ans montrent qu'un véritable partenariat est indispensable entre la municipalité, les organismes d'HLM, les divers services départementaux (équipement, action sociale), les directeurs d'école, les organismes de formation professionnelle, les chambres de commerce et d'industrie, les chambres de métiers, le commissariat de police, les juges, les associations de locataires, les travailleurs sociaux, les animateurs, etc. C'est ce que prévoient les contrats de plan Etat-régions, qui ont, de 1984 à 1987, fourni 800 millions aux opérations DSQ.

Et cela marche. On n'ose pas dire souvent, mais dans bien des cas. A Vesoul (Haute-Saône), au Grand-Montmarin il y avait 150 logements vides sur 700. En deux ans, il n'y en a plus. Et des services se sont installés dans certains locaux (un centre départemental de pédagogie, le service météo, un foyer de jeunes, puis des artisans). A Bordeaux-Lac, les Aubiers, un grand ensemble de plus de 1 000 logements est une expérience réussie. A la Duchère, à Lyon, 88 des 200 chômeurs de plus de deux ans ont été placés. Ailleurs, on observe une diminution notoire de la délinquance.

Cela suppose que tous les financements possibles soient mis en place simultanément, que tous les partenaires s'attellent ensemble à la même tâche et maintiennent leur effort autant de temps qu'ils le doivent. Un changement de municipalité au moment des élections, quel que soit le sens du changement, et l'équilibre peut être détruit. Il faut deux ans à la nouvelle équipe pour adhérer vraiment au projet de l'ancienne.

Il y a aussi des échecs lorsque le cumul des handicaps est trop fort, ou lorsque certains des partenaires sont insuffisamment motivés ou insuffisamment compétents. L'ensemble du système reste à améliorer, à perfectionner, à généraliser. Le coût est élevé, mais moins que les coûts sociaux induits qui se multiplient très vite.

Des opérations nouvelles

Tous les quartiers dégradés ne font pas l'objet des opérations DSQ. Certains ensembles sont en voie de dégradation. L'Union nationale des HLM évalue à 450 000 le nombre de logements à réhabiliter qui ne font encore l'objet d'aucune action d'ensemble. Et les expériences menées prouvent à l'envi qu'il faut enrayer le phénomène le plus tôt possible. Les actions de prévention qui en éviteraient l'apparition étant l'idéal. Il y a encore beaucoup à faire pour que la totalité des organismes d'HLM aient conscience de cette nécessité et soient convaincus de l'efficacité des moyens à mettre en œuvre : formation du personnel (en particulier des gardiens d'immeubles), installation d'antennes locales, concertation loyale avec les usagers qui ne doivent plus être considérés comme des empêcheurs de faire ronronner la gestion, écoute des locataires.

L'allégement de la dette des PLA (le remboursement de cette dette représente actuellement plus de 40 % du montant des loyers) devrait permettre aux gestionnaires d'assurer dès demain l'entretien systématique et permanent de l'ensemble du patrimoine, condition première pour que le phénomène de dégradation ne se manifeste pas. Et les 800 millions de francs consacrés à la réhabilitation et à l'amélioration des quartiers devraient permettre d'enclencher des opérations nouvelles et de mener à bien celles déjà entreprises tout en les complétant. Encore faudra-t-il que cet effort soit poursuivi des années durant et quels que soient les gouvernements qui se succéderont. C'est cela aussi la continuité.

JOSÉE DOYÈRE.

(1) Dite successivement du nom de ses présidents, commission Dubedout, puis Pesce, puis Geindre et enfin Diligent, cette commission a fait suite aux tentatives menées depuis 1977 par le groupe interministériel Habitat et Vie sociale.

BILLET

OPA sur les patrons

Aux chefs d'entreprise réunis à Paris, le mardi 7 juin, pour un Forum de l'Expansion, consacré aux offres publiques d'achat (OPA), M. Michel Rocard, premier ministre, n'avait rien à annoncer. L'entre-deux-tours n'est guère propice à des décisions. Aussi a-t-il esquivé, à travers de longs développements, tous les sujets sensibles du jour. Mais il en a profité pour expliquer à nouveau sa philosophie en matière économique. Le marché et le libre jeu de la concurrence y occupent une place centrale. Des mots qui n'étaient pas pour déplaire à l'assistance. L'OPA de M. Michel Rocard sur les patrons n'avait rien de sauvage.

L'impôt sur les grandes fortunes ? Tout en le justifiant (« *le signe d'un effort de justice fiscale* », « *cinq pays de la Communauté ainsi que la Suisse ont un impôt général sur le capital* »), le premier ministre n'a donné aucune indication nouvelle sur « *le compromis* » en cours d'élaboration entre Matignon et Rivoli. Tout au plus a-t-on appris que l'outil de travail pourrait être intégré dans l'assiette. Pas sûr pourtant... Les « *noyaux durs* » des sociétés privatisées sous la précédente législat‑e ? « *Attendons de voir plus clair sur le sujet* » s'est contenté de déclarer M. Rocard. Le droit de licenciement ? « *Si la négociation entre partenaires sociaux ne débouche pas, l'Etat pourrait être amené à intervenir.* » Les OPA en cours comme celle sur la Télématique ? Il n'en parlera pas et s'en tiendra à des considérations générales : « *Un instrument utile lorsqu'il est mis au service du développement d'une stratégie de groupe, un instrument aux effets déstabilisateurs s'il ne sert qu'à des fins spéculatives* ». Le « vague rose », donc, sur tous ces sujets.

En fait, circonstances électorales obligent, le premier ministre en campagne s'est surtout attaché à démontrer que lui, le nouveau chef de l'entreprise France, avait les mêmes préoccupations que ses interlocuteurs du moment. Comme eux, il a besoin « *de temps et de stabilité pour réussir* » sa politique économique. Il préfère le marché aux interventions étatiques. L'Etat est là pour fixer les règles du jeu, et encore ne doit-il s'y abandonner qu'à la demande expresse des partenaires économiques. « *Rendre toute sa place à la société civile* », telle est son ambition.

Partisan d'un Etat « *social-démocrate* », le premier ministre est donc très attentif aux marchés. L'accueil favorable des marchés financiers et des changes à l'élection de M. François Mitterrand, à sa nomination et à l'annonce de la composition de son gouvernement démontre, à ses yeux, que la gauche ne fait plus peur « *aux opérateurs* » économiques. Inutile donc de « rassurer les patrons ». Son travail pédagogique au sein de la gauche a payé, semble-t-il dire. Prédateur tranquille, M. Michel Rocard a quitté la salle sous les applaudissements pour s'en aller à la conquête d'autres marchés. Pour pouvoir transformer en actes ses belles paroles, il lui faut maintenant franchir un autre seuil, une majorité à l'Assemblée nationale.

ERIK IZRAELEWICZ.

A l'automne prochain

Privatisation des services financiers de la poste britannique

Les services financiers de la poste royale britannique seront privatisés cet automne, a annoncé, le mardi 7 juin, M. Kenneth Clarke, le secrétaire d'Etat au commerce et à l'industrie.

Mme Thatcher, au cours de la campagne pour les dernières élections législatives, il y a un an, avait indiqué que la poste elle-même ne perdrait pas son monopole ni ne serait privatisée, malgré les propositions de certains de ses conseillers, mais qu'en revanche d'autres services du Post Office le seraient.

Regroupés sous une société appelée Girobank, ces sercices, créés en 1968, ont connu un fort développement. Girobank, avec 2 millions de clients, 6 500 employés et 23 millions de livres de profits bruts en 1987, serait devenue la sixième banque britannique par sa taille. Elle devra conserver des liens étroits avec le Post Office puisqu'utilisant ses 20 000 guichets, Girobank ne dispose d'aucun réseau propre.

Contrairement aux autres privatisations, effectuées en faisant appel aux « petits porteurs », Girobank sera vendue aux enchères à un petit groupe, voire à un seul acheteur. M. Clarke a précisé que les grandes banques britanniques pouvaient se porter candidates mais qu'elles avaient peu de chance d'être retenues. En revanche, les banques étrangères sont les bienvenues pour concourir, a souligné le ministre. Le prix de vente, selon les analystes financiers, se situerait aux alentours de 20 millions de livres, soit 2,1 milliards de francs.

Les résultats de la Caisse des dépôts et consignations

Le livret A confirme son redressement

Présentant, le mardi 7 juin à la presse, le bilan définitif de 1987 pour la Caisse des dépôts et consignations, « *une année décisive sur le plan de la modernisation et positive en matière de résultats* », M. Robert Lion, son directeur général, a indiqué que « *la perspective d'une éventuelle banalisation du livret A était perçue sans inquiétude* » par la CDC, à condition que le principe d'une centralisation de l'épargne soit maintenu et qu'il n'y ait pas « *déstabilisation* » des réseaux actuels de collecte (la Poste et l'Ecureuil).

Le livret A – source de financement du logement social et des collectivités locales – va mieux. Mais sa convalescence est encore incertaine. Après un début d'année 1987 « *catastrophique* », la collecte sur ce produit d'épargne sûr et bien rémunéré (4,5% net d'impôt) a repris, à partir du mois de mai. « *Les épargnants français ont senti qu'il y avait de l'orage dans l'air* », a commenté M. Lion. Soutenu par le relèvement du plafond en juin, puis par le krach boursier en octobre, le retournement du printemps s'est confirmé sur le reste de l'année. Finalement, pour l'ensemble de 1987, les retraits sont encore restés supérieurs aux dépôts – de 4,2 milliards de francs contre 34,1 milliards en 1986. Grâce aux intérêts capitalisés, le montant total des fonds sur livrets A a augmenté, passant de 670 milliards à 689,9 milliards.

Au cours des quatre premiers mois de 1988, « *cette tendance favorable se poursuit* », a indiqué M. Lion. Les fonds déposés par les Français sur les livrets A, B, LEP (livret d'épargne populaire) et Codevi aux Caisses d'épargne et à la Poste ont à nouveau légèrement progressé (+ 0,3% en quatre mois). « *Après l'alerte de 1986-1987, la situation semble se stabiliser* », a commenté le directeur général de la CDC.

Chargé de transformer cette épargne liquide en prêts à long terme et à bon marché sur le logement social et les collectivités locales, la CDC s'était en effet vivement inquiétée, il y a un an, de cette désaffection. La Caisse des dépôts a finalement pu financer sur ces fonds des prêts au logement social à hauteur de 27,6 milliards de francs (contre 31,1 milliards en 1986) et de 11,7 milliards au profit des collectivités locales (19,7 milliards en 1986). Cette dernière baisse a été compensée par un développement des concours à taux du marché du Crédit local de France et de l'Ecureuil. Au total, le groupe a ainsi maintenu à 48,7 milliards de francs le volume de ses financements aux collectivités territoriales et au développement local. Il a par ailleurs investi sur les marchés financiers 50,6 milliards de francs, après un désinvestissement de 2,5 milliards en 1986.

En 1987, a en outre indiqué M. Lion, la Caisse des dépôts a dégagé, dans son activité de banque de dépôts, un résultat net de 2 857 millions de francs, en baisse de 4 % par rapport à l'année précédente, une diminution qui s'explique par la réduction de moitié des plus-values nettes réalisées sur le portefeuille de valeurs mobilières. La crise boursière est passée par là. Le directeur général de la Caisse a enfin indiqué que, pour la première fois depuis sa création, en 1983, la holding C3D, qui regroupe l'ensemble des « filiales techniques » du groupe « *est sortie du rouge en 1987* ». Les sociétés prestataires de services ont dégagé l'an dernier un bénéfice net avant impôts de 60 millions de francs (après des pertes de 200 millions en 1985 et de 20 millions en 1986). En net redressement, les sociétés immobilières locatives du groupe (cent cinquante-cinq mille logements) restent encore déficitaires, avec une perte cumulée de 130 millions de francs (250 millions en 1986). « *L'équilibre devrait être atteint dans deux ans* », selon M. Lion.

E. I.

★ ***Le Monde affaires*** **consacrera son dossier central au nouveau visage de la Caisse des dépôts (*le Monde affaires*, supplément du *Monde* du 11 juin).**

● **PÊCHE : reprise des négociations franco-canadiennes.** – Une réunion entre négociateurs canadiens et français pour tenter de régler le conflit sur la pêche a eu lieu le 7 juin à Londres. Aucune indication n'a filtré sur le contenu de cette réunion entre MM. Jean-Pierre Puissochet pour la France et Yves Fortier pour le Canada, envisagée le 26 mai dernier à l'issue des entretiens entre le premier ministre canadien, M. Brian Mulroney et son homologue français, M. Michel Rocard. Le différend franco-canadien porte à la fois sur la délimitation des zones économiques au large de l'île canadienne de Terre-Neuve et de l'archipel français de Saint-Pierre-et-Miquelon et sur les quotas de pêche attribués aux chalutiers français dans les eaux canadiennes. – (*AFP*).

Économie

Selon une étude de l'INSEE

Le pouvoir d'achat des salariés a stagné en 1987

Alors que la moisson 1986 avait été exceptionnellement bonne pour le pouvoir d'achat – + 1,8% pour le salaire net annuel moyen, en raison de la décélération rapide des prix, – 1987 restera comme une année médiocre, une année de stagnation ou même de légère baisse, si l'on en croit l'étude de l'INSEE publiée dans le n° 210 d'*Economie et Statistique* de mai 1988. L'an dernier en effet, le taux de salaire horaire brut ouvrier a progressé de 3,3% pour une hausse des prix de 3,1%. Résultats : les gains de pouvoir d'achat ont été modestes : + 0,2% pour le salaire brut et + 0,9% pour le SMIC horaire brut.

Si l'on raisonne comme le fait l'INSEE en salaires nets, le gain de pouvoir d'achat devient quasiment nul. L'an dernier, en effet, les cotisations sociales ont augmenté de 0,4 point pour l'assurance-maladie et de 0,2 point pour l'assurance-vieillesse. L'effet sur le SMIC a été tout à fait direct : « *Pour la première fois depuis 1979, le pouvoir d'achat du SMIC net, qui n'a été que strictement indexé sur les prix en 1987, ne progresse pas* ».

Comme les années précédentes, les modifications de la structure des emplois jouent sur l'évolution des salaires : ainsi, « *les emplois les moins qualifiés disparaissent, tandis que la proportion de cadres augmente* ». Mais en 1987, cet effet de structure n'a joué que pour 0,3% dans le maintien du pouvoir d'achat du salaire net alors que son incidence avait été de 0,6% pour 1985 et de 0,4% pour 1986. L'INSEE indique que, pour l'ensemble des salariés à temps complet du secteur privé et semi-public, le salaire net annuel moyen s'est élevé en 1987 à 96 800 F, soit 8 066 F par mois, ce qui se traduit par une très légère baisse de pouvoir d'achat de 0,1% contre + 1,8% en 1986 et + 0,8% en 1985. Par catégories, on observe des différences quant aux variations de pouvoir d'achat du salaire net annuel moyen : – 0,2% pour les cadres, – 1% pour les techniciens, – 1,2% pour les autres professions intermédiaires, – 0,7% pour les employés comme pour les ouvriers qualifiés et – 0,1% pour les ouvriers non qualifiés.

Dans son étude, l'INSEE se livre aussi à une appréciation de l'inégalité salariale hommes-femmes (*voir graphique*). « *En termes réels*, souligne-t-il, *le salaire moyen féminin augmente plus vite que le salaire moyen masculin : + 3,5% contre + 2,4% entre 1984 et 1987. L'écart entre les deux s'est donc réduit de 1,5 point par rapport à 1984. En 1987, le salaire moyen masculin est encore supérieur de 31% au salaire moyen féminin. A l'intérieur de chaque catégorie professionnelle, l'écart de salaire entre les hommes et les femmes diminue d'autant plus que le nombre de femmes a progressé.* » Pour autant, un tel constat doit être tempéré : « *Les femmes sont toujours minoritaires dans les emplois les plus qualifiés.* » La distribution par déciles des salaires masculins et féminins montre que 6,8% d'hommes mais 15,9% de femmes ont, en 1987, un salaire inférieur à 4 350 F par mois. Si 57% des hommes salariés dépassent le salaire médian (6 625 F par *mois*), au-dessous et au-dessus duquel il y a une moitié de l'ensemble des salariés, ce n'est le cas que pour 38% des femmes.

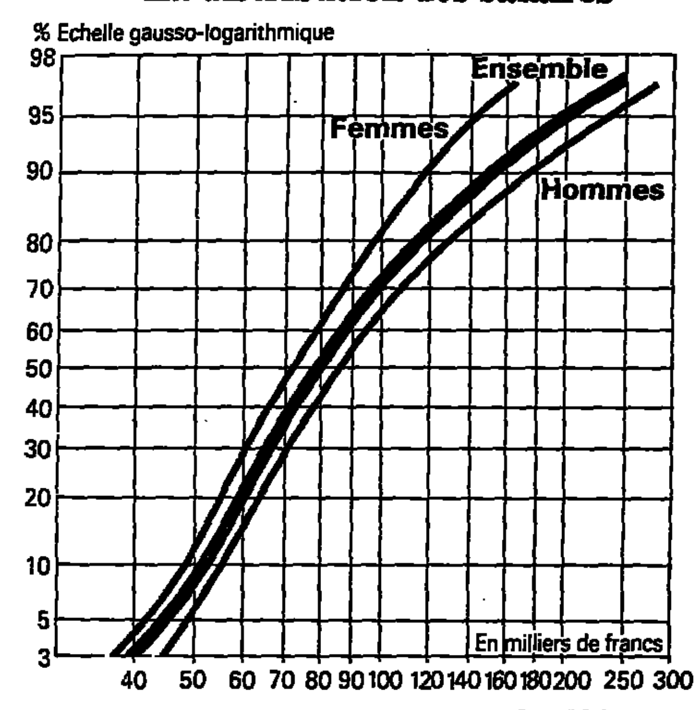
L'enquête de la CFDT

L'enquête présentée le 7 juin par l'Union confédérale des ingénieurs et cadres UCC-CFDT va dans le même sens. Elle été réalisée, pour les salaires individuels nets 1987/1986, par l'observatoire du salaire des cadres et de leurs revenus (OSCAR) auprès de 1 118 cadres et par le système d'observation des salaires individuels (SOSI) auprès de 1 336 ouvriers, employés et techniciens. En 1987, selon cette enquête, la moyenne d'évolution du pouvoir d'achat a été de – 0,2 % pour les cadres, – 1 % pour les ouvriers, – 0,9 % pour les employés et – 1,1 % pour les techniciens et agents de maîtrise. Mais la baisse de pouvoir d'achat a touché l'an dernier 58,5 % des cadres, 69,3 % des ouvriers comme des employés et 66,6 % des techniciens et agents de maîtrise. Pour les cadres, l'évolution moyenne du pouvoir d'achat a varié selon les secteurs : – 0,2 % dans le secteur privé, + 0,2 % dans le secteur nationalisé et – 0,6 % dans la fonction publique d'Etat.

L'intérêt de l'enquête de l'UCC-CFDT est aussi qu'elle confirme un certain ralentissement du mouvement d'individualisation des rémunérations qui n'a concerné en 1987 que 42 % des cadres et 34 % des employés contre respectivement 45 % et 41 % en 1986. Toutefois, l'influence des augmentations individuelles a été plutôt positive pour le pouvoir d'achat : les gains moyens ont été de + 1,7 % pour les cadres ayant eu une augmentation individuelle alors que pour ceux qui ont été à l'écart de toute individualisation, la perte a été de... 1,7 %. La proportion de cadres ayant eu une baisse de pouvoir d'achat en 1987 est de 34 % lorsqu'ils ont eu une augmentation individuelle. Alors qu'elle est de 77 % là où les cadres n'ont pas été l'objet d'une individualisation...

MICHEL NOBLECOURT.

La distribution des salaires



Source INSEE.

Reprise du conflit sur le pilotage des Airbus A-320

Nouveau préavis de grève à Air Inter

Les syndicats de pilotes (SNPL, SPAC) et des mécaniciens navigants (SNOMAC) d'Air Inter ont déposé un préavis de grève, du mardi 14 au dimanche 19 juin. Cet arrêt de travail prendra la forme d'une arrivée tardive des équipages (8 heures du matin) et devrait retarder de nombreux vols du matin.

Les syndicats veulent ainsi protester contre l'absence de résultat de la mission de conciliation de M. Claude Abraham, président de la CGM, qui, depuis sept semaines, essaie de rapprocher les points de vue sur le pilotage des Airbus A-320. La direction veut limiter les équipages à deux pilotes pour un avion très informatisé et conçu pour être conduit par deux hommes. Les navigants réclament deux pilotes et un mécanicien, comme sur les appareils anciens.

La proposition de la direction de placer un troisième pilote à titre provisoire dans le cockpit a été jugée incohérente par l'intersyndicale.

M. Sarre, ministre des fleuves

Le territoire ministériel étriqué obtenu par M. Georges Sarre, secrétaire d'Etat chargé du secteur fluvial et du transport routier, semble l'avoir poussé à esquisser, très vite, une politique des voies d'eau. Sans attendre de savoir s'il sera confirmé, au lendemain du second tour des élections législatives, dans des fonctions qu'il souhaiterait élargir à d'autres modes de transport, M. Sarre a déclaré, le 7 juin, aux Andelys (Eure), sur une péniche de tourisme, que « *la France a trop souvent oublié ses fleuves, ses rivières et ses canaux* ».

Le ministre, qui a déjà reçu plusieurs représentants de la batellerie, est persuadé qu'il est en charge d'une profession qui est en train de mourir à petit feu, le trafic ayant encore chuté de 5,1 % en 1987. C'est aussi une profession qui doute d'elle-même, de ses représentants et des pouvoirs publics. Aussi a-t-il décidé de se consacrer aux urgences. D'abord, il veut renforcer les crédits d'entretien et accélérer les réparations des voies navigables qui, d'écluses bloquées en berges effondrées, ne permettent plus une circulation régulière des péniches. Ensuite, il reprendra l'action entreprise par son prédécesseur, M. Jacques Douffiagues, en matière d'harmonisation fiscale au sein de la CEE et d'encouragement au départ des mariniers les plus âgés.

Toujours dans le domaine social, M. Sarre veut améliorer les conditions de scolarité des enfants des bateliers, contraints à l'internat. Pas de problèmes pour la liaison Rhône-Rhin ou pour la mise à grand gabarit de la Seine entre Bray et Nogent : il tiendra les promesses faites le 30 juillet 1987 par le gouvernement Chirac, tout en cherchant à Bruxelles et auprès des collectivités locales les milliards de francs nécessaires à la construction de ces infrastructures. Mais, qu'on se le dise au ministère des finances, si mal disposé à l'égard de la voie d'eau, celle-ci n'agit qu'à long terme et « *sa rentabilité immédiate n'est qu'un accessoire* ». Selon toute vraisemblance, le premier ministre et maire de Conflans-Sainte-Honorine, Michel Rocard, et son secrétaire d'Etat formuleront quelques promesses à l'occasion du Grand Pardon de Conflans qui rassemblera, le 18 juin, la fine fleur de la batellerie artisanale.

Le tour de rôle

Reste que le gouvernement ne pourra se contenter de rasséréner les hommes et d'entretenir les berges. Le transport fluvial français meurt d'un mal endémique qui s'appelle le « *tour de rôle* » et qu'il faudra bien, un jour, supprimer. Un marinier qui a déchargé sa cargaison ne peut se mettre en chasse d'un nouvel affrètement. Il doit prendre son tour à la Bourse de fret. De même, le client désireux d'acheminer une marchandise ne peut choisir le marinier le plus consciencieux, équipé du matériel le plus moderne et le mieux adapté : il doit utiliser les services du premier inscrit au tour de rôle, même s'il est sûr que celui-ci ne respectera pas les délais de livraison pour cause de fête de famille. Comment s'étonner que, dans ces conditions, les industriels se soient tournés de plus en plus vers la route et le fer, plus souples et plus fiables ?

Mais supprimer le tour de rôle suscitera des réactions violentes de la part d'une profession qui a la tête aussi près du bonnet qu'elle est peu nombreuse (2 800 artisans environ). Certains de ses membres ont coulé des barges chargées de céréales qu'ils estimaient devoir être transportées par eux. Les mêmes ont brûlé ou saboté des locomotives, accusant la SNCF de leur voler le pain de la bouche. Devant cette violence, les gouvernements Mauroy, Fabius et Chirac ont préféré ne rien décider. L'équipe Rocard aura-t-elle plus de courage pour sauver le transport fluvial d'un malthusianisme mortel ?

ALAIN FAUJAS.

Au conseil des ministres de l'énergie de la CEE

La France demande la suppression des obstacles aux exportations d'électricité

BRUXELLES (Communautés européennes) de notre correspondant

Le marché unique, c'est-à-dire la suppression d'ici à 1993 des barrières aux échanges à l'intérieur de la Communauté, doit s'appliquer au secteur énergétique. Les ministres compétents des Douze qui se réunissent le 9 juin à Bruxelles sont invités par la Commission européenne à prendre l'engagement politique d'œuvrer dans ce sens. Le principal objectif d'un marché européen mieux intégré de l'énergie – aujourd'hui, en vérité, il ne l'est guère – est d'en abaisser les coûts pour les consommateurs, privés comme industriels. Mais, compte tenu de l'importance stratégique que revêt l'accès à l'énergie, cet objectif de baisse des prix ne doit pas s'accomplir, la Commission en est consciente, au détriment de la sécurité de l'approvisionnement.

Comment procéder ? La Commission, dans une communication transmise aux Douze, en mai, propose une approche globale et progressive dont on retiendra les deux priorités les plus opérationnelles. Elle demande aux gouvernements de mettre en œuvre rapidement les dispositions de son *Livre blanc* sur le marché unique qui concerne l'énergie : il s'agit de la suppression des entraves techniques aux échanges, de l'harmonisation fiscale et surtout de l'ouverture des marchés publics. Elle manifeste l'intention d'appliquer de façon déterminée le droit communautaire, autrement dit de rompre avec son attitude peu interventionniste du passé, et au contraire de faire systématiquement usage des pouvoirs considérables que lui reconnaît le traité pour contraindre les gouvernements, les entreprises publiques et les monopoles à décloisonner les marchés.

La France a réservé un accueil mitigé à ce document bruxellois. Il présente l'avantage, pense-t-on à Paris, de mettre pour la première fois le sujet à l'ordre du jour. Cependant les Français lui reprochent de ne pas poser les problèmes qui leur tiennent le plus à cœur. Ils recherchent notamment le soutien de la Commission pour éliminer les obstacles qui freinent la croissance de leurs exportations d'électricité (prix imbattables !) vers les pays partenaires, et en particulier vers la RFA.

L'exemple des télécommunications

Paris se félicite certes de l'intention manifestée par la Commission d'utiliser ses pouvoirs d'intervention. Cette décision peut avoir rapidement des effets importants, comme l'a montré l'action récente de Bruxelles dans le domaine des télécommunications. Alors que les gouvernements traînaient, la Commission a adopté une directive imposant l'abolition des droits exclusifs d'achat pour les terminaux. Les Français voudraient qu'elle agisse avec autant de zèle pour contraindre les gouvernements et les compagnies d'électricité à ne pas freiner les échanges de courant. « *Le marché unique*, feront-ils savoir jeudi, *c'est le libre choix pour le consommateur d'acheter l'énergie qu'il souhaite, là où il le souhaite.* » Ils regrettent que, parmi les obstacles identifiés à l'ouverture des marchés, la Commission ne fasse pas figurer en bonne place les limitations apportées aux échanges d'électricité.

Certains soupçonnent M. Nic Mosar, le commissaire luxembourgeois responsable, d'être enclin, pour des raisons où les considérations personnelles ne sont pas absentes – le renouvellement de son mandat de commissaire n'est pas acquis, – à ménager le point de vue de la RFA. Les services de M. Mosar font valoir qu'attaquer le problème sous l'angle très particulier des fournitures de courant ne pourrait que braquer les gouvernements qui ne sont pas concernés.

Quoi qu'il en soit, la Commission ne pourra plus se dérober longtemps. Les autorités françaises lui ont adressé en février une note où elles dénoncent comme contraire au traité le système d'aide au charbon national en vigueur en RFA. Celui-ci comporte, pour les productions d'électricité, l'obligation d'utiliser prioritairement le charbon allemand. Ce dispositif est financé par une taxe parafiscale, le « Kohlenpfennig ». La démarche française obligera la Commission à se prononcer dans les mois qui viennent sur le dispositif d'aide allemand. Le problème est évidemment politique : s'attaquer au mécanisme d'aide revient à mettre en péril les emplois des mineurs de la Ruhr. Mais, à côté de cela, la défense du charbon européen devient ruineuse : on estime à Bruxelles que, en 1987 les aides nationales accordées par le Royaume-Uni, la RFA, la France et la Belgique ont totalisé plus de 10 milliards d'ECU, soit 70 milliards de francs.

PHILIPPE LEMAITRE.

Fiscalité et Europe sans frontières

Le groupe de presse Daily Mail voudrait transférer son siège aux Pays-Bas

Les entreprises de la CEE peuvent librement s'établir dans tous les Etats membres, mais les autorités nationales ont le droit de veiller à ce qu'il n'y ait pas d'abus, notamment sur le plan fiscal, a estimé, le mardi 7 juin, l'avocat général de la Cour européenne de justice de Luxembourg.

Le haut magistrat, dont les « conclusions » sont généralement suivies par la Cour, s'exprimait dans une affaire opposant le groupe de presse Daily Mail aux autorités britanniques. Il s'agit d'un des dossiers les plus importants présentés à la justice européenne dans la perspective de l'Europe sans frontières de 1993, estime-t-on dans les milieux communautaires.

Le groupe Daily Mail and General Trust PLC, qui publie les journaux populaires à grand tirage *Daily Mail* et *Sunday Mail*, avait demandé aux autorités britanniques l'autorisation de transférer son siège social aux Pays-Bas, pour y profiter d'un « environnement fiscal » plus favorable.

Le groupe de presse faisait valoir que le traité de Rome, texte de référence du Marché commun, prévoit que les sociétés de la CEE ont, au même titre que les citoyens, le droit de s'installer dans la Communauté comme elles l'entendent.

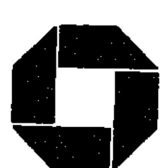
Londres a refusé le transfert, estimant qu'il s'agissait d'une manœuvre pour échapper aux rigueurs du fisc britannique. Pour les autorités britanniques, le Daily Mail ne comptait pas transférer de véritable activité économique aux Pays-Bas, mais opérer une simple « délocalisation » de son siège.

L'avocat général de la Cour, M. Mario Darmon, a estimé mardi que le droit des sociétés communautaires à transférer leur siège ou leurs activités vers un autre État de la CEE ne pouvait être entravé par une autorisation administrative préalable. Cependant, il a reconnu aux juges britanniques le droit de s'opposer aux transferts abusifs. La justice britannique peut ainsi vérifier que la société en cause s'intègre réellement dans la vie économique du pays d'accueil et ne cherche pas seulement à profiter d'une situation fiscale plus favorable.

A la lumière de ces conclusions, la Cour européenne de justice doit maintenant rendre un avis dans les semaines ou les mois qui viennent. Ce « *jugement prudentiel* », bien que consultatif, sera important à la veille du « grand marché » sans frontières de 1992, puisqu'il précisera dans quelle mesure les sociétés peuvent tranférer leur siège au gré de leurs intérêts.



AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS



éditions belfond

L'Assemblée Générale Ordinaire se tiendra le vendredi 17 juin à 10 heures au siège social de la société, 216, boulevard Saint-Germain, 75007 Paris.

L'avis de convocation a été publié dans Les Petites Affiches du 25 mai 1988 et au BALO du 30 mai 1988.

Il sera notamment proposé à l'Assemblée Générale d'autoriser la société à intervenir sur ses propres actions, à hauteur de 10 % du capital.

Les actionnaires peuvent se procurer les documents prévus par la loi, soit auprès de la BNP, Service des Assemblées Générales, 75450 Paris cedex 09, soit en s'adressant directement aux Editions Belfond.

G.F.C.

GROUPEMENT POUR LE FINANCEMENT DE LA CONSTRUCTION

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires s'est réunie le 25 mai 1988, sous la présidence de M. Roger Papaz et a approuvé les comptes de l'exercice 1987. Le bénéfice de l'exercice s'est élevé à 93,8 millions de francs contre 90,5 millions de francs en 1986, ces montants incluant des plus-values nettes à long terme de 7,4 contre 8,4 millions de francs en 1986.

Le bénéfice hors plus-values qui s'établit ainsi à 86,4 millions de francs a permis à l'assemblée de fixer, sur proposition du conseil d'administration, le dividende par action à 20,50 F contre 19,50 F pour l'exercice précédent. Ce dividende sera détaché le 17 juin 1988 et il est proposé à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou le paiement en actions, émises à titre d'augmentation de capital de la société avec jouissance du 1er janvier 1988, au prix unitaire de 316 F.

Les actionnaires pourront exercer l'option pour la distribution du dividende en actions jusqu'au 18 juillet 1988.

Valeo

1. VALEO : NOUVEAU DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL AU BRÉSIL DANS LE THERMIQUE.

Le 24 mai, VALEO annonçait la signature de deux accords de joint-venture destinés à renforcer ses positions internationales dans le domaine de l'embrayage automobile et poids lourd : l'un avec le principal fabricant d'embrayages coréen PYEONG HWA, l'autre avec la société américaine EATON, leader mondial de la transmission poids lourd.

A cette occasion VALEO indiquait que ces deux accords « s'insèrent dans la stratégie de VALEO d'étendre ses activités internationales et s'ajoutent aux nouvelles prises de contrôle réalisées à l'étranger depuis de début de 1987, notamment avec l'acquisition des activités thermiques de CHAUSSON en Espagne et au Brésil, et de NEIMAN en Grande-Bretagne, Allemagne, Argentine et Malte ».

Poursuivant cette stratégie de développement international, VALEO vient d'acheter au groupe brésilien ELUMA la majorité de la société d'équipements thermiques automobiles et poids lourds : BONGOTTI, installée à Sao Paulo. Avec sa nouvelle participation de 60 % dans BONGOTTI, VALEO est associé à FORD qui en est actionnaire à 40 %.

La prise de contrôle de BONGOTTI, après l'acquisition de CHAUSSON DO BRASIL en 1987, conforte la position de leader de VALEO dans les activités thermiques automobiles au Brésil. Le chiffre d'affaires annuel de l'ensemble de ces activités est de 250 millions de francs. 700 personnes sont employées dans les usines d'Aruja, d'Itatiba et de Sao Paulo.

VALEO, qui est aussi leader européen dans les fonctions thermiques moteur et habitacle, poursuit ainsi son déploiement sur le continent américain dans un domaine qui connaît un développement technologique important avec la montée en performance des moteurs et des systèmes de climatisation. En dehors du Brésil, VALEO fabrique des appareils et systèmes thermiques aux Etats-Unis et au Mexique.

2. VALEO : POURSUITE DU RECENTRAGE SUR LE MÉTIER DE L'AUTOMOBILE.

Dans le cadre de sa politique de désengagement des activités hors automobile, VALEO vient de signer avec le groupe anglais T & N un protocole d'accord qui aboutirait à la cession par VALEO des activités de sa division SIME, sous réserve de l'approbation des pouvoirs publics et après consultation du Comité central d'entreprise.

SIME fabrique et vend des freins, coupleurs et convertisseurs industriels. Elle réalise un chiffre d'affaires de 100 millions de francs et emploie 277 personnes.

VALEO vient aussi de céder au groupe FREYSSINET la société brésilienne UNICRET, spécialiste de la fabrication de poutres en béton précontraint.

3. VALEO : AMÉLIORATION DE LA SITUATION FINANCIÈRE.

L'ensemble des opérations de désinvestissement des activités hors automobile récemment annoncées, RONIS, GARNITURES INDUSTRIE (voir communiqués du 25 mai 1988) et maintenant SIME et UNICRET, ainsi que la poursuite de la réalisation d'actifs hors exploitation en France comme à l'étranger permettent de réaliser de substantielles liquidités qui s'ajoutent à celles qu'une activité exceptionnellement bonne permet de dégager au premier semestre 1988.

En conséquence, l'endettement net du groupe devrait baisser de 2,1 milliards de francs à fin 1987 à environ 1,2 milliard à la fin de ce semestre, ramenant les frais financiers de 2,1 % du chiffre d'affaires pour l'exercice 1987 à 1,3 % pour le premier semestre 1988.

Économie

AFFAIRES

La leçon de M. Lemarchand, PDG de Pier Import

Acheter, développer et vendre aux salariés

M. François Lemarchand est capitaliste et fier de l'être : *« Un capitaliste à visage humain. »* La preuve : *« Ce sont les salariés de Pier Import qui ont fait de cette société une entreprise prospère,* affirme-t-il. *C'est à eux de bénéficier de la valorisation de la firme. Je quitte Pier Import, mais c'est aux employés que je vends la société. » Les salariés sont partagés. La Commission des opérations de Bourse tique.*

L'histoire de Pier Import est à la fois une aventure économique et une expérience humaine. Les dix magasins de la filiale de la chaîne américaine Pier One Import végétaient lorsqu'un jeune Français, frais émoulu de Harvard Business School est envoyé en 1976 pour procéder à un audit... préalable à la fermeture des établissements de l'Hexagone. Trois jours après son arrivée en France, il propose de racheter l'affaire.

François Lemarchand, qui n'a pas un sou en poche, se porte acquéreur de la société grâce à 50 000 F... empruntés à sa maison mère américaine, laquelle garantit aussi des prêts complémentaires. Il a vingt-huit ans, et ne manque pas d'idées. Il transforme les magasins *« stocks d'objets hétéroclites qui ne correspondaient pas aux goûts des Français »*, élargit la gamme des produits dans la décoration, l'ameublement, le cadeau et même le textile. Comme il n'est pas du genre à se laisser impressonner par les principes de la gestion traditionnelle, il fixe le prix de vente d'un produit avant de connaître son prix de revient, acceptant de réaliser des marges très variables sur ses marchandises. D'emblée c'est le succès : *« En un an le chiffre d'affaires avait augmenté de 100 %,* triomphe le PDG, *et nous étions passés de 3 millions de francs de pertes à un exercice bénéficiaire. »* En 1987, le groupe compte cinquante-sept magasins, réalise un chiffre d'affaires de 441 millions de francs et un bénéfice de 21 millions.

Mais la réussite de Pier Import c'est aussi celle d'une aventure humaine. *« J'étais entouré de salariés autodidactes pour la plupart, qui ne connaissaient même pas leur patron américain,* se souvient le PDG. *Ils avaient des idées, une revanche à prendre. J'ai décidé de garder tout le monde et de relever le défi avec eux. »*

Le management fondé sur la relation humaine porte ses fruits. *« Avant je travaillais dans un hypermarché, j'étais anonyme, mon travail n'était pas reconnu,* affirme M. Jacques Jacquard, délégué du personnel. *Je suis entré chez Pier Import un an avant M. Lemarchand. Dès son arrivée, il nous a communiqué son enthousiasme. Il nous a fait sentir qu'il avait besoin de nous. Ce type de relation nous l'avons tout naturellement à notre tour avec les salariés qui nous entourent. »* La promotion interne génère, en outre, une cohésion sociale et l'attachement à l'entreprise. Pragmatisme oblige, la direction ne fait pas d'organigramme mais *« organise l'entreprise en fonction des compétences et de la personnalité des salariés »*. Le recrutement se fait par cooptation, et les cadres, *« qui étaient entrés comme manutentionnaires, n'ont pas la même relation avec ces derniers que s'ils étaient sortis d'une grande école ». « Ici chacun a sa chance,* répète en écho M. Mathieu Pereira, délégué du personnel, *j'étais simple comptable, ma promotion a été très rapide. »*

Un syndicat pour quoi faire ?

Même constat à la base, dans les boutiques. Antoine, rejeté par le système scolaire, entré il y a deux ans comme manutentionnaire, est aujourd'hui chef de rayon et va *« faire un nouveau stage pour devenir sous-directeur dans un magasin »*. Magalie, recrutée il y a douze ans comme décoratrice a été *« de toutes les aventures »*. Elle est aujourd'hui directrice d'une boutique. S'aventurer à prononcer le mot « syndicat » dans un tel contexte est parfaitement incongru. *« Les syndicats servent à établir un dialogue forcé quand celui-ci n'existe pas,* affirme le PDG. *Ma porte est toujours ouverte. Je ne dis pas qu'il n'y a pas de conflit, mais dès qu'il apparaît le dialogue s'instaure. »*

« Un syndicat pour quoi faire ?, s'étonne le délégué du personnel au comité d'entreprise. *Nous sommes informés en permanence, associés à la marche de l'entreprise. On peut parler de tous les problèmes sans exclusive. »* La base se garde bien de fissurer cet unanimisme, les portes grandes ouvertes de la promotion interne n'incitent pas à la contestation.

Pier Import est aujourd'hui à un tournant de son existence. M. Lemarchand, plus créateur que manager, a trouvé un autre défi à relever et quitte la société. *« On m'avait de racheter l'entreprise mais on ne vends pas une « âme »,* dit-il sans complexe. *Des acheteurs extérieurs seraient arrivés avec leur culture, leur management. C'était la mainmise sur la société. Vendre Pier Import à ses salariés, c'était respecter l'esprit de la maison. »*

La vente va s'effectuer pour environ 200 millions de francs par l'intermédiaire des fameuses RES (reprises de l'entreprise par les salariés). Une holding sera créée pour reprendre les 85 % des titres Pier Import détenus par le PDG, les 15 % restants étant dans le public depuis la cotation de l'entreprise au second marché, il y a un an. Les salariés vont prendre un tiers du capital de cette holding pour 15 milliards de francs, mais, avec 51 %, des droits de vote, aux côtés d'investisseurs dont la Société générale, le britannique Charter House et M. Lemarchand, qui restera actionnaire.

Première difficulté : la Commission des opérations de bourse (COB), qui estime que le prix de vente offert par M. Lemarchand (121 F par action) est anormalement inférieur au cours d'introduction en Bourse l'an passé (220 F). La COB estime donc que l'opération lèse les autres actionnaires. En outre, elle n'apprécie pas que l'ouverture du capital au second marché soit suivie d'une fermeture avec la RES.

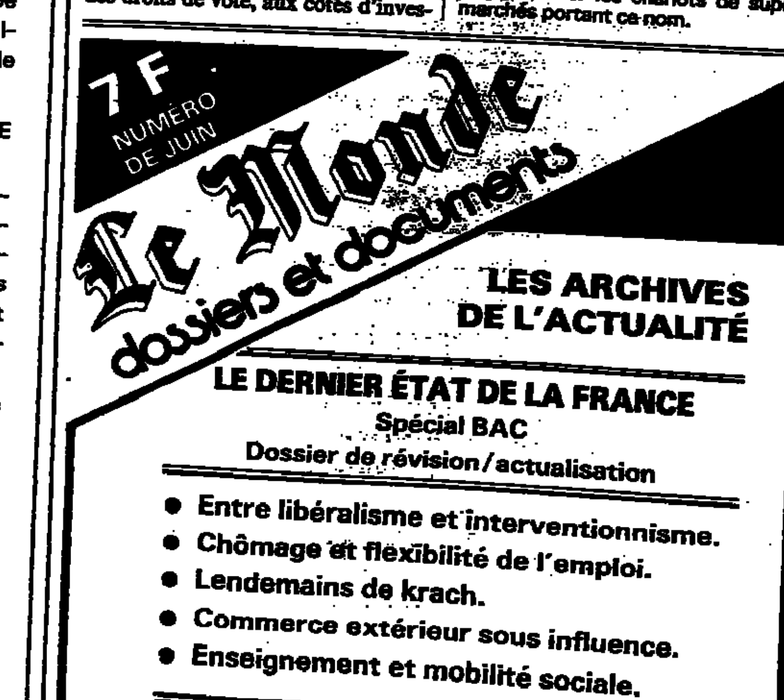
Les cadres et les employés

Deuxième écueil, la nécessaire mutation de l'entreprise. *« Il faut faire d'une PME une grande entreprise »*, affirme M. Laurent Tessler successeur déjà nommé par M. Lemarchand, et donc modifier le management et l'organisation. Or, si le nouveau directeur imagine déjà d'un œil paternel l'entreprise dans sa maturité, il n'en est pas de même pour tous les salariés. Les cadres voient sans doute dans la RES la possibilité de réaliser un placement dans une entreprise qui a su gagner leur confiance et de concrétiser aussi la parcelle de pouvoir qu'ils détiennent. *« Pour moi, acheter des actions de Pier Import c'est comme placer mon argent à la Caisse d'épargne,* affirme M. Jacquard. *J'ai déjà contacté mon banquier pour emprunter plusieurs dizaines de milliers de francs. »*

Mais la base est, quant à elle, en proie aux doutes, au scepticisme et même à la contestation. Paradoxalement, les employés affirment tout à la fois leur attachement à la société et leur manque de confiance dans l'avenir. *« J'aime mon métier et cette société,* affirme Magalie, *mais je veux continuer à voir évoluer ma carrière. Je veux être attachée de presse. Or je ne sais pas si Pier Import se développera assez rapidement pour m'offrir un tel poste. »* Pas question pour elle de prendre le risque d'investir. Et puis quel autre bénéfice en tirerait-elle ? *« Le pouvoir aux salariés ? Un leurre, si on veut me licencier je n'aurai rien à dire. »* Antoine est lui aussi attaché à l'entreprise et a bien l'intention de devenir cadre. Seulement voilà, *« les bénéfices de la croissance, les salariés n'en ont pas vu la couleur ». « Je gagne 4 200 F plus des primes de 350 F à 1 500 F selon les ventes de mon rayon. D'une part, je n'ai pas les moyens d'acheter des actions, d'autre part, rien ne prouve que la société va se développer. »* Quand il sera cadre d'une entreprise en pleine croissance il mettra la main au portefeuille, pas avant... Pour l'instant ils sont 200 environ sur les 700 de Pier Import à y croire.

MARIE-CHRISTINE ROBERT.

● **RECTIFICATIF.** — Suite à l'article « Vidéo-caddie » paru dans notre numéro du 6 mai 1988, nous précisons que « Caddie » est une marquée déposée, tant en France qu'à l'étranger, et appartenant à la société Ateliers réunis Caddie, 67300 Schiltigheim, France. Cette société fabrique et distribue dans le monde entier les chariots de supermarchés portant ce nom.



ETRANGER

« Problème national numéro un » selon le président Balaguer

Une grave crise énergétique paralyse l'activité de la République dominicaine

Le conseil d'administration de la Banque mondiale devait examiner, le mardi 7 juin, l'attribution d'un prêt de 105 millions de dollars à la République Dominicaine pour tenter de résoudre la grave crise énergétique qui paralyse l'activité de cette nation caraïbe.

SAINT-DOMINGUE
de notre correspondant

Qualifiée de *« problème national numéro un »* par le président de la République, M. Joaquin Balaguer, la débâcle du système électrique a pris des proportions sans précédent dans un pays en temps de paix. Les coupures de courant, quotidiennes, durent parfois plus de dix heures d'affilée. A cinq reprises depuis un mois, l'ensemble du système a disjoncté, imposant un black-out de plusieurs heures à l'ensemble du pays. L'administrateur général de la Corporacion Dominicana de Electricidad (CDE, l'EDF locale), M. Carlos Guillen Mera, s'est récemment déclaré incapable de programmer et d'annoncer les délestages.

Les entreprises sont gravement affectées par les caprices de l'électricité. A la fin mai, le président de la zone industrielle d'Herrera, dans la banlieue de la capitale, M. Luis Sanchez Noble, a menacé de mettre les 20 000 salariés de la zone en chômage technique si la CDE ne garantissait pas la fourniture de huit heures de courant par jour. Les poissonniers et les bouchers ferment boutique et une odeur tenace de pourriture flotte sur les rayons de produits « frais » des supermarchés. La défaillance des feux de signalisation créent d'inextricables embouteillages aux principales intersections et les accidents se multiplient. Les pompes à eau ne fonctionnent plus. Bref, le coût des défaillances de la CDE est considérable : *« Le manque à gagner peut être estimé à 30 millions de dollars par mois »*, calcule M. Alberto Campagna, un expert énergétique qui représente la société française Alsthom en République dominicaine.

Les vendeurs de bougies, de lampes à gaz et surtout les importateurs de groupes électrogènes, fabriqués pour la plupart aux Etats-Unis ou au Japon, sont seuls à profiter de la situation. La privatisation du service électrique, recommandée par la Banque mondiale, est de fait largement entamée. Les générateurs individuels achetés par les entreprises et les particuliers produisent déjà plus de 270 000 kilowattheures dans la capitale, selon une récente estimation de la CDE. Seule solution à court terme, cette atomisation de la production électrique est aberrante du point de vue économique. Le coût du kilowattheure produit à domicile est au moins trois fois supérieur à celui d'une centrale classique.

La plupart des experts doutent que la CDE puisse rétablir la situation à brève échéance. Sur le papier, la compagnie publique dispose d'une capacité de production suffisante pour répondre à la demande. Mais la sécheresse réduit l'apport du parc hydraulique (15 % du total) et les avaries aggravées par le manque d'entretien paralysent en permanence la moitié au moins des unités thermiques.

A ces insuffisances de la production s'ajoute un gigantesque gaspillage en aval, du côté de la distribution : près de 40 % de l'électricité produite est « perdue » pour la CDE, ce qui, selon les experts, représente un peu enviable record mondial. Pour des raisons techniques, ou parce qu'elle est purement et simplement volée par les usagers qui ont multiplié les branchements sauvages sur le vétuste réseau de distribution. La forte dévaluation du peso dominicain face au dollar depuis un an (près de 100 %) a porté le coup de grâce aux finances de la compagnie, dont plus de 75 % des dépenses se font en devises, pour l'acquisition de combustible.

Après avoir longtemps refusé une augmentation des tarifs, *« compte tenu de la précarité du service »* et *« pour éviter une explosion sociale »*, le président Balaguer s'est récemment rangé aux avis de la Banque mondiale qui a conditionné l'octroi de son prêt à une hausse du prix du courant. Il a également relancé la construction d'ouvrages hydroélectriques, dont la centrale de Rio Blanco confiée à Alsthom et partiellement financée par la France. Mais, selon M. Campagna, pour rattraper le retard d'investissement et rétablir un service fiable, il faudrait disposer à court terme de 500 millions de dollars. Une somme sans commune mesure avec les moyens de ce pays de 6 millions d'habitants, dont la dette extérieure dépasse 4 milliards de dollars.

Reste la voie de la privatisation, qui devrait être prochainement adoptée par le Parlement et permettre aux zones franches industrielles et aux projets touristiques de poursuivre leur développement.

JEAN-MICHEL CAROIT.

Une Maison du Japon à Paris

Une Maison du Japon sera construite rue de la Fédération, dans le quinzième arrondissement de Paris, sur un terrain de 2 000 mètres carrés appartenant à l'Etat. L'édifice devrait être terminé d'ici à quatre ou cinq ans et comporter une surface habitable d'environ 6 000 mètres carrés. Le projet, suivi par l'ambassadeur du Japon à Paris, M. Motono, et parrainé par un comité de soutien présidé par M. François-Xavier Ortoli, président de Total, a au moins deux objectifs. Le premier serait d'offrir des manifestations qui soient intéressantes en elles-même au-delà de leur lien avec le Japon ; le second, de faire de cette Maison une antenne parisienne du Japon contemporain, avec des conférences, des rencontres entre Français et Japonais. Mais on songe aussi à ouvrir un terminal qui pourrait donner aux Français accès à certaines banques de données japonaises.

Un concours d'architectes ouvert à des Français et des Japonais sera bientôt lancé. Le gouvernement japonais financera une partie du projet avec, pour la deuxième phase des travaux et le budget de fonctionnement de la Maison, le concours d'associations privées japonaises.

CORRESPONDANCE

Une lettre du président de la chambre de commerce de la Martinique

A la suite de l'article d'Etienne Marie intitulé « La Guadeloupe mieux placée que la Martinique pour recevoir les grands navires porte-conteneurs » (le Monde *du 26 mai), M. Alex Huyghes-Despointes, président de la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique, nous apporte les précisions suivantes :*

S'agissant de surfaces nécessaires à une manutention efficace, la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique réalise actuellement une zone industrialo-portuaire d'une superficie totale de dix-huit hectares, dont le calendrier d'exécution prévoit la livraison de la première tranche au cours du premier semestre 1989.

Une des trois tranches, d'une superficie de cinq hectares, est réservée à l'extension du port de commerce et pourra permettre une extension des activités portuaires actuelles dans des conditions bien différentes de celles que vous annoncez, et les besoins futurs seront ainsi largement satisfaits.

Pour preuve, nous reprenons ci-dessous l'essentiel d'un télex que nous a adressé la direction générale de la Compagnie générale maritime (CGM) après avoir pris connaissance des termes de vos déclarations, selon lequelles cette compagnie (principale utilisatrice des installations portuaires dans les deux ports de Pointe-à-Pitre et de Port-de-France) aurait choisi de privilégier l'escale de Pointe-à-Pitre.

« Monsieur le Président,

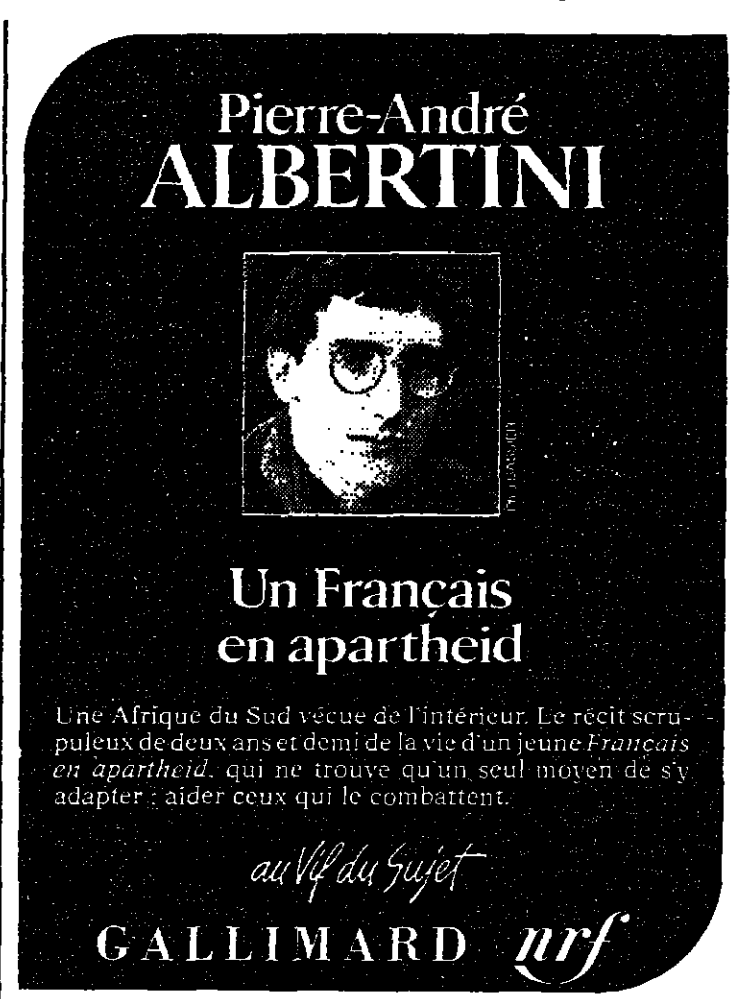
» Un article paru dans le Monde *du 26 mai 1988 fait état du fait que la CGM incline à penser qu'un seul grand port aux Antilles françaises pourrait suffire et que ce port pourrait être celui de la Guadeloupe.*

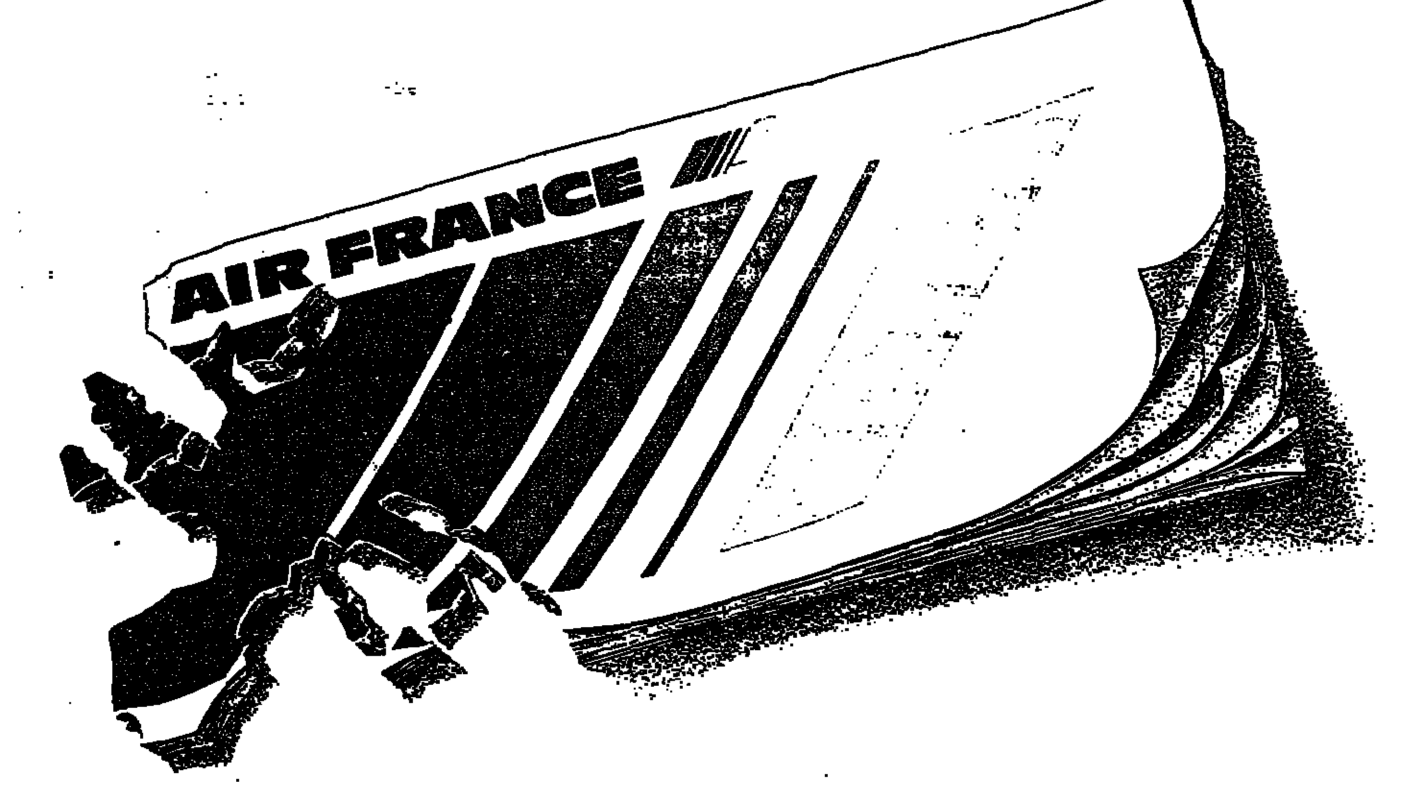
» Je tiens, Monsieur le Président, à vous apporter le démenti le plus formel sur cette pseudo-information, qui ne repose sur aucun fondement.

» Je puis vous assurer, au nom de notre direction générale, qu'aucun membre de notre entreprise n'a pu tenir de tels propos, la stratégie de la CGM n'ayant à aucun moment intégré ce contresens économique (...). *Notre trafic sur la Martinique est supérieur au trafic sur la Guadeloupe et les perspectives économiques ne nous conduisent en aucune manière à envisager une remise en cause de notre desserte actuelle* (...). »

Les départements de la Guadeloupe et de la Martinique ont tous deux des problèmes de développement économique et travaillent chacun à trouver des solutions modernes et efficaces pouvant offrir à leurs entreprises la possibilité de s'ouvrir sur l'extérieur et d'aborder la compétition de 1992 avec les meilleures chances.

L'aspect de commerce extérieur et d'intégration régionale est un élément important de cette préparation, et, à ce titre, la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique a adhéré depuis septembre 1987 à la World Trade Center Association. Ce choix s'inscrit dans le sens d'échanges renforcés avec les pays de la région et prouve la volonté de la Martinique de jouer un rôle aussi important que possible dans la redistribution du trafic en provenance de l'Europe, ce qui suppose le maintien de la qualité des équipements portuaires dont la chambre de commerce et d'industrie de la Martinique a la responsabilité.







Marchés financiers

Texaco va distribuer 1,7 milliard de dollars à ses actionnaires

La compagnie pétrolière américaine Texaco, cible d'une OPA hostile du financier Carl Icahn, a annoncé, le mardi 7 juin, qu'elle allait distribuer à ses actionnaires 1,7 milliard de dollars sur les 5 qu'elle prévoit de retirer cette année des ventes d'actifs dans le cadre de son plan de restructuration. Texaco cède ainsi aux demandes de M. Icahn, qui estime que le plan lésait les actionnaires.

Cette distribution devrait intervenir *« avant la fin de l'année ». « Les deux tiers restants seront utilisés pour rembourser la dette, renforcer le bilan et financer certains programmes d'investissements »*, a précisé la troisième compagnie pétrolière américaine.

Cette annonce intervient au lendemain de la vente, pour 1,23 milliard de dollars, de la filiale ouest-allemande de Texaco, qui constitue la première étape du plan de restructuration de ce groupe sorti en avril dernier de la loi sur les faillites. La prochaine étape de ce plan devrait être la cession, d'ici à la fin de ce mois, de réserves pétrolières d'un montant de 60 millions de barils, a indiqué Texaco.

Thomson-CSF cède un de ses départements dans les composants

Illustration de la politique de recentrage menée par Thomson-CSF : ce groupe va céder au français Tekelec (distribution industrielle) un de ses départements travaillant dans les composants électroniques destinés aux télécommunications. Il s'agit des activités hyperfréquences gyromagnétiques et de diodes au silicium employant deux cents personnes à Montreuil et réalisant un chiffre d'affaires de 120 millions de francs. L'opération reste soumise à l'autorisation du ministère des finances.

« Nous ne voulons rien changer à cette division de Thomson qui est extrêmement bien gérée », a expliqué le président de Tekelec, M. Jean-Claude Asscher. Son groupe composé de quinze sociétés emploie environ mille cinq cents personnes dans le monde et a réalisé en 1987 un chiffre d'affaires de 1,7 milliard de francs.

Nippon Life la société qui « pèse » le plus lourd

Le compagnie japonaise d'assurance-vie Nippon Life Insurance Co., a annoncé, le mardi 7 juin, que ses actifs avaient augmenté de 19,9% au cours de son exercice achevé le 31 mars 1988, pour atteindre 18 160 milliards de yens (830 milliards de francs), ce qui en fait, selon elle, le plus gros détenteur mondial d'actifs.

Le numéro un japonais de l'assurance-vie affirme avoir ravi le premier rang mondial dans ce domaine à la compagnie américaine Prudential Insurance Co., et ce, malgré des pertes de changes de 362,3 milliards de yens pendant le dernier exercice.

NEW-YORK, 7 juin ⬇

Repli technique

De nouvelles ventes bénéficiaires se sont produites, mardi, à Wall Street. Bien absorbées la veille, elles ont, cette fois, pesé sur les cours, mais pas de façon excessive. La séance, du reste, avait assez bien commencé. Vers midi, l'indice des industrielles se situait aux alentours de la cote 2 082. Il ne devait commencer à reculer que peu après. En clôture, il s'établissait à 2 054,59, soit à 20,62 points en dessous de son niveau précédent. Le bilan de la journée a été comparable à ce résultat. Sur 1 984 valeurs traitées, 875 ont baissé, 631 ont monté et 478 n'ont pas varié.

Autour du Big Board, les professionnels étaient formels : *« Ce repli est technique. »* Au cours de la semaine écoulée, le marché a monté d'une traite de 7 %. Il était bien normal, dans ces conditions, que des prises de bénéfices surviennent à mesure que le Dow approche de la zone de résistance 2 080-2 100 n'a rien pour surprendre. Beaucoup assuraient, du reste, que la phase de hausse n'était pas achevée. *« Il ne s'agit que d'une pause »*, disait un broker. La preuve en est. L'activité a été peu importante, portant sur 168,71 millions de titres, contre 152,46 millions la veille. Le sentiment à Wall Street était que désormais une bonne nouvelle serait interprétée comme telle et non le contraire.

VALEURS	Cours du 6 juin	Cours du 7 juin
Alcoa	49 1/8	48 5/8
A.T.T.	26 7/8	26 5/8
Boeing	55 5/8	54 1/4
Chase Manhattan Bank	28 1/8	28 5/8
Du Pont de Nemours	86 1/4	84 1/2
Eastman Kodak	44 1/8	43 1/2
Exxon	44 1/4	44 1/4
Ford	50 1/2	50 1/8
General Electric	42 3/4	42 1/4
General Motors	77	76 1/2
Goodyear	65	64 1/4
I.B.M.	114 1/4	113 7/8
I.T.T.	49 5/8	49
Mobil Oil	44 7/8	44 7/8
Pfizer	52 1/2	51 7/8
Schlumberger	35 3/4	36
Texaco	50 7/8	51
UAL Corp. ex-Allegis	85 3/8	85
Union Carbide	20 1/4	19 7/8
U.S.X.	31 5/8	32
Westinghouse	54 1/4	53 1/4
Xerox Corp.	52 1/4	52 1/8

PARIS, 7 juin =

Plus discuté

Encore assez bien orientée mardi, la Bourse de Paris n'en a pas moins été plus sensible à l'impact des ventes bénéficiaires. Comme l'on dit dans le jargon professionnel, le marché a été plus « discuté ». Il avait été juste soutenu à l'ouverture, plus ferme ensuite (+ 0,7 %). L'indicateur instantané s'établissait en fin de séance à 0,10 % seulement au-dessus de son niveau précédent.

Réaction purement technique, selon les professionnels. Après l'ascension de lundi (+ 1,36 %), la hausse moyenne des valeurs françaises depuis le 19 mai, jour de liquidation de mai, dépasse 11 %. Elle est de 10,5 % pour le mois en cours. Que des ventes bénéficiaires se produisent n'a, dans ces conditions, rien pour surprendre. Elles furent du reste très bien absorbées.

La Bourse, elle, n'a rien perdu de son optimisme. M. X. Dupont, président du conseil des Bourses de valeurs, confirme, dans un journal du soir, la sérénité de la communauté vis-à-vis du facteur électoral. « La Bourse ne craint rien du second tour », a déclaré M. Dupont en substance.

Qu'a-t-elle effectivement à craindre quand, s'exprimant dans un quotidien financier, M. Pierre Bérégovoy, ministre des finances, affirme qu' « il faut encourager les placements en Bourse ».

Choyé par les uns, adulé par les autres, le marché parisien n'est pas en retard de tendresse. Preuve qu'il n'a rien perdu de sa joie de vivre : malgré les signes d'essoufflement, on a encore compté deux hausses pour une baisse. Les valeurs vedettes ont encore été nombreuses à manifester de bonnes dispositions, comme Matra, Sanofi, BSN, Chargeurs, Lafarge, Schneider, Sommer, Michelin, Hachette, Société générale, Roussel-Uclaf. Notons au passage la fermeté de Valeo, qui vient de prendre le contrôle à 60 % de la firme brésilienne Bongotti (thermique auto), dont Ford est actionnaire à 40 %, confirmant ainsi sa volonté de développement international.

Bonne tenue du marché obligataire et du MATIF. SICAV « 5000 » a vendu ses actions Midi.

LONDRES, 7 juin ⬇

Baisse

Une vague de prises de bénéfice a effacé, mardi 7 juin, à la Bourse de Londres, la hausse qui était enregistrée en début de journée. Dans un marché très actif, où quelque 557 millions de titres ont été échangés, l'indice Footsie des cent valeurs a cédé 12,5 points, à 1 820,02, et celui du *Financial Times* 7,7 points, à 1 445,1.

Une relance de rumeurs d'OPA avait, dès l'ouverture, provoqué une hausse appréciable. Mais, à la mi-journée, la multiplication des prises de bénéfice a tout remis en question. La baisse de Wall Street, à son ouverture, n'a fait qu'accélérer le mouvement. En fin de séance, quelques valeurs « opéables » avaient néanmoins résisté.

Des rumeurs d'OPA concernant Morgan Grenfell, qui a gagné 29 points, à 332, ont stimulé tout le secteur des banques d'affaires. En revanche, la décision du suisse Nestlé de prolonger, jusqu'au 20 juin, son offre de 2,1 milliards de livres sur le confiseur Rowntree, qui s'arrêtait le 6 juin, a provoqué un recul de ce titre (– 6, à 1 034). Les valeurs alimentaires se sont repliées. Aux internationales, Jaguar a cédé 5 points, à 267, et British Aerospace 6, à 339. Fermeté des fonds d'État et léger recul des mines d'or après leur forte hausse des jours précédents.

TOKYO, 8 juin ⬇

Léger repli

Inquiétée par la baisse de Wall Street mardi soir, la Bourse de Tokyo s'est légèrement repliée mercredi en fin de journée, après avoir enregistré dans le courant de la matinée une hausse appréciable.

L'indice Nikkei, en baisse de 0,19 %, a cédé 54,67 points, à 27 967,32. Le montant des transactions a porté sur 1,8 milliard de titres, contre 1,6 milliard la veille. A la clôture, l'on dénombrait huit hausses pour sept baisses. Dans un marché privé d'éléments pouvant infléchir sérieusement la tendance, la baisse de Wall Street a donc pesé sur la cote, qui cherche sa voie depuis quelques jours, indiquaient les opérateurs. Les ventes ont affecté principalement les valeurs des secteurs de courtage, de l'électronique, de la pharmacie et des métaux non ferreux.

VALEURS	Cours du 7 juin	Cours du 8 juin
Akai	707	711
Bridgestone	1 480	1 480
Canon	1 240	1 230
Fuji Bank	3 170	3 150
Honda Motors	1 710	1 700
Matsushita Electric	2 580	2 530
Mitsubishi Heavy	768	770
Sony Corp.	5 200	5 150
Toyota Motors	2 260	2 240

FAITS ET RÉSULTATS

● **Paribas détient 13 % de Cegid.** – Comme il l'avait lui-même laissé entendre, le groupe Paribas a porté à 13 % (exactement 13,02 %) sa participation dans Cegid, une société de services informatiques (SSII) particulièrement implantée auprès des experts-comptables. Cegid avait tenté sans succès, il y a quelques mois, de prendre le contrôle de sa rivale CCMC. Le 4 mai dernier, Paribas avait déjà annoncé qu'il portait de 2,6 % à 9 % sa participation dans cette entreprise (*le Monde* du 6 mai). La part des fondateurs est ramenée de 50,05 % à 45,66 %.

● **Forte hausse de Vieille-Montagne à la Bourse de Bruxelles.** – En dépit des importantes pertes enregistrées en 1987 par Vieille-Montagne, l'action de ce groupe, spécialisé dans les métaux non ferreux et en particulier le zinc, est activement recherchée depuis quelques jours à la Bourse de Bruxelles. Mardi 7 juin, le titre a gagné 24 % à 8 250 F belges, contre 6 640 F lundi. Pour les milieux boursiers, cette hausse est purement spéculative, entretenue sans doute par les dernières déclarations du président du conseil d'administration du groupe contrôlé par l'Union minière. M. Bouchat avait indiqué que l'avenir de la société pouvait être envisagé avec confiance, en raison notamment de la restructuration industrielle entreprise ces derniers mois, et qui devrait bientôt porter ses fruits.

● **Triplement du bénéfice pour Besnier.** – Premier exportateur français de produits laitiers, Besnier (camembert Président...) a triplé, en 1987, son bénéfice, qui a atteint 194,1 millions de francs, contre 60 millions l'année précédente. Le chiffre d'affaires, en progression de 3,2 % en un an, s'est élevé à 8,8 milliards, dont 2,07 milliards réalisés à l'exportation. En 1987, année marquée par le retrait du groupe suisse Nestlé, qui détenait 20 % du capital, Besnier a poursuivi ses investissements, pour un montant de 355 millions de francs, contre 299 millions de francs un an plus tôt. Pour 1988, le groupe n'envisage pas de progression sensible du chiffre d'affaires *« sans croissance externe »*, mais il ne précise pas s'il a l'intention d'acquérir prochainement des sociétés du secteur laitier.

● **Les résultats de la Compagnie bancaire : précision.** – Les résultats consolidés, publiés par la Compagnie bancaire, soit 709 millions de francs, ne concernaient pas l'exercice 1987, comme il a été indiqué par erreur dans nos éditions du 8 juin, mais la période de douze mois s'achevant le 31 mars 1988. Ils ne sont donc pas comparables à ceux de l'exercice 1987, avec lesquels ils se chevauchent. La Compagnie bancaire ne consolide ses résultats que depuis peu. Elle a pris l'habitude de publier des résultats trimestriels cumulés.

PARIS :

Second marché (sélection)

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours	VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P. S.A.	234	279 50 d	IM2	139	136
Arnault & Associés	450	480	Int. Metal Service	270 60	292 80
Asystel	241	243 50	La Commande Electro.	246	241
B.A.C.	440	445	Le gd livre du mois	269	270
B. Demachy & Assoc.	380	385	Loca Investissement	246 10	245
B.I.C.M.	611	610	Locamic	165	170
B.I.P.	458	450	Marlin Immobilier	295	295
Boiron	348	335	Metallurg. Minière	144 90	144 90
Bolloré Technologies	745	745	Métrologie Internat.	385	400
Boizet	1030	1032	Métroservice	136	135
Câbles de Lyon	1390	1405	M.M.B.M.	490	510
Calberson	875	875	Molex	210	209 50
Canal Plus	528	536	Naval-Delmas	535	535
Cardif	1196	....	Olivetti-Logabax	180	178 90
C.A. I.-de-Fr. (C.C.I.)	254	252	Om. Gest.Fin.	298	301
C.A.T.C.	128	128	Prouvost (C. In. & Fin.)	96 50	96
C.D.M.E.	836	850	Présence Assurance	382	385
C. Equip. Elect.	284	298	Razel	845	847
C.E.G.I.D.	615	620	St-Gobain Emballage	1239	1235
C.E.G.E.P.	160	155	St-Honoré Matignon	168	164
C.E.P.-Communication	1270	1295	S.C.G.P.M.	252 70	270 70 d
C.G.I. Informatique	676	703	Segin	376	372 30
Ciments d'Origny	479	487	Sema-Metra	482 80	463 50 o
C.N.I.M.	304	305	S.E.P.	1155	1165
Concept	285	285	S.E.P.R.	1248	1249
Conforama	697	692	S.M.T.Goupil	283 10	273 60 d
Creeks	390	382	Sodinforg	800	800
Dafsa	140	142 80	Sopra	266	260
Dauphin	4195	4100	TF 1	220	211 20
Devanlay	1100	1115	Unilog	148	154
Deville	645	651	Union Financ. de Fr.	420	410
Dorniné-Lebié	1020	999 c	Valeurs de France	320	325
Éditions Belfond	134 20	138 10			
Elysées Investiss.	21 90	21 90			
Financor	576	578			
Guintoli	530	494 o			
Guy Degrenne	900	864 o			
I.C.C.	230 50	231			
IDIA	211	215			
I.G.F.	130	130			

Marché des options négociables le 7 juin 1988

Nombre de contrats : 13 080

VALEURS	PRIX exercice	OPTIONS D'ACHAT Juin dernier	OPTIONS D'ACHAT Septembre dernier	OPTIONS DE VENTE Juin dernier	OPTIONS DE VENTE Septembre dernier
Accor	400	45	58	1	–
CGE	280	6,20	15,50	–	20
Elf-Aquitaine	240	85	85	–	1,50
Lafarge-Coppée	1 200	95	130	5,50	–
Michelin	180	19,10	27	0,80	7,60
Midi	1 700	80	168	1,45	–
Paribas	320	63	70	0,50	–
Peugeot	1 000	108	125	5	30
Saint-Gobain	400	73	71	0,30	–
Thomson-CSF	168	29	33	1	5

MATIF

Notionnel 10 %. – Cotation en pourcentage du 7 juin 1988

Nombre de contrats : 41 851

COURS	ÉCHÉANCES Juin 88	ÉCHÉANCES Sept. 88	ÉCHÉANCES Déc. 88
Dernier	103,70	102,15	101,25
Précédent	103,55	102,10	101,20

Options sur notionnel

PRIX D'EXERCICE	OPTIONS D'ACHAT Sept. 88	OPTIONS D'ACHAT Déc. 88	OPTIONS DE VENTE Sept. 88	OPTIONS DE VENTE Déc. 88
102	1,30	1,51	1,16	2,18

INDICES

CHANGES

Dollar : 5,78 F ⬇

Le fléchissement du dollar s'est poursuivi, le mercredi 8 juin, sur presque toutes les places financières internationales, mais dans des marchés généralement creux. La devise américaine a ainsi coté 5,7850 F (contre 5,7925 F la veille). La rumeur se répand selon laquelle les résultats du commerce extérieur américain pour avril seraient mauvais.

FRANCFORT	7 juin	8 juin
Dollar (en DM)	1,7118	1,7120

TOKYO	7 juin	8 juin
Dollar (en yens)	125,77	125,32

MARCHÉ MONÉTAIRE (effets privés)

Paris (8 juin) ..... 6 11/16-6 13/16 %
New-York (7 juin) ... 7 5/16-7 3/8 %

BOURSES

PARIS (INSEE, base 100 : 31 déc. 1987)

	6 juin	7 juin
Valeurs françaises	121	
Valeurs étrangères	112,5	

Cie des agents de change (Base 100 : 31 déc. 1981)

	6 juin	7 juin
Indice général	338,3	–

NEW-YORK (Indice Dow Jones)

	6 juin	7 juin
Industrielles	2 075,21	2 054,59

LONDRES (Indice « Financial Times »)

	6 juin	7 juin
Industrielles	1 452,8	1 445,1
Mines d'or	234,3	236
Fonds d'État	89,62	89,72

TOKYO

	7 juin	8 juin
Nikkei Dow Jones	27 967,32	27 912,65
Indice général	2 185,18	2 182,53

LE MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR + bas	COURS DU JOUR + haut	UN MOIS Rep. + ou dép. –	UN MOIS	DEUX MOIS Rep. + ou dép. –	DEUX MOIS	SIX MOIS Rep. + ou dép. –	SIX MOIS
$ E.-U.	5,7850	5,7860	– 25	– 10	– 40	– 15	– 115	– 35
$ can.	4,7240	4,7290	– 103	– 74	– 185	– 143	– 521	– 411
Yen (100)	4,6151	4,6196	+ 117	+ 140	+ 235	+ 270	+ 712	+ 801
DM	3,3781	3,3797	+ 98	+ 117	+ 205	+ 230	+ 606	+ 684
Florin	3,0068	3,0088	+ 78	+ 91	+ 155	+ 175	+ 478	+ 526
FB (100)	16,1570	16,1643	+ 133	+ 209	+ 295	+ 422	+1 030	+1 417
FS	4,0540	4,0561	+ 139	+ 159	+ 290	+ 316	+ 898	+ 900
L (1 000)	4,5406	4,5450	– 126	– 79	– 244	– 190	– 704	– 600
£	10,5200	10,5276	– 103	– 64	– 200	– 131	– 659	– 457

TAUX DES EUROMONNAIES

$ E.-U.	7 1/8	7 3/8	7 7/16	7 9/16	7 1/2	7 5/8	7 3 4	7 7/8
DM	3 1/8	3 3/8	3 5/16	3 7/16	3 3/8	3 1/2	3 3/4	3 7/8
Florin	2	3	3 7/8	4	4	4 1/8	4 3/16	4 5/16
F.B. (100)	5 1/2	6	5 15/16	6 1/4	5 15/16	6 1/4	6 1/16	6 3/8
F.S.	2 1/4	2 3/4	2 3/4	2 7/8	2 13/16	2 15/16	2 15/16	3 1/16
L (1 000)	9 1/8	9 5/8	9 3/4	10	10	10 1/4	10 3/8	10 3/4
£	6 3/4	7	8 1/4	8 5/16	8 3/8	8 1/2	8 3/4	8 7/8
F. franç.	6 7/8	7 1/4	7	7 1/8	7 1/8	7 5/16	7 3/8	7 1/2

Ces cours pratiqués sur le marché interbancaire des devises nous sont indiqués en fin de matinée par une grande banque de la place.

Marchés financiers

BOURSE DU 7 JUIN

Cours relevés à 17 h 30

Règlement mensuel

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
3870	C.N.E. 3%	3795	3830	3830	+ 0 92
1040	B.N.P. T.P.	1053	1060	1060	+ 0 66
1090	C.C.F. T.P.	1023	1023	1023	....
1060	Créd. Lyon. T.P.	1061	1061	1061	....
1240	Renault T.P.	1264	1268	1269	+ 0 40
1510	Rhône-Poul. T.P.	1800	1800	1800	....
1265	St-Gobain T.P.	1279	1280	1280	+ 0 08
1220	Thomson T.P.	1248	1250	1250	+ 0 16
410	Accor	446	449	445	– 0 22
490	Air Liquide	549	549	555	+ 1 09
1750	Alcatel ★	2145	2125	2295	+ 6 99
1130	Als. Superm.	1160	1205	1205	+ 3 88
220	A.L.S.P.I.	300	294	294	– 2
270	Alsthom ★	310	308	307	– 0 97
2000	Arjom. Prioux ★	2080	2085	2149	+ 3 32
505	Aussedat-Rey	540	523	523	– 3 15
790	Aux. Entrepr. ★	884	875	880	– 0 45
760	Av. Dassault ★	711	725	745	+ 4 78
295	BAFP ★	338	339	335	– 0 89
280	Bail-Equipem. ★	320	308 50	302	– 0 13
805	Bail Investis.	817	811	826	+ 1 10
240	B.N.P. C.I.	285 10	286	286	+ 0 32
406	Cie Bancaire ★	460	455	455	– 1 09
305	Bazar H.-V.	337	337	337	....
390	Béghin-Say ★	451	455	460	+ 2
715	Berger (Ma)	769	769	769	....
655	Bic ★	660	661	673	+ 1 97
1090	B.I.S.	1280	1280	1286	+ 0 47
2040	Bongrain S.A. ★	2245	2285	2255	+ 0 45
960	Bouygues ★	880	870	851	– 2 96
72	B.P. France ★	76 15	77	78	+ 2 43
4190	B.S.N. ★	4491	4520	4540	+ 1 09
1940	Cap Gem. S. ★	2208	2218	2199	– 0 45
1390	Carnaud	391	392	392	+ 0 26
2280	Carrefour ★	2370	2393	2390	+ 0 84
120	Casino	140 30	142 90	139 80	– 0 36
102	Casino A.D.P.	111 70	111 80	108 20	– 3 13
975	C.C.M.C.	965	970	970	+ 0 52
600	Cetelem	652	684	670	+ 2 76
430	Cerus ★	488	483	480	– 1 71
1430	C.F.A.O. ★	1450	1443	1431	– 1 31
235	C.G.E.	276	279	279 90	+ 0 68
910	C.G.I.P. ★	1032	1035	1050	+ 1 74
945	Chargeurs S.A. ★	1106	1120	1090	– 1 45
980	Ciments franç. ★	972	985	960	– 1 23
400	Club Méditerr. ★	440	445	448	+ 1 82
155	Codetel ★	162 10	163 50	168	+ 3 64
275	Cofimeg	290	301	295 10	+ 1 76
1850	Colas ★	1961	2001	2048	+ 4 44
260	Compt. Entrepr.	240	239	225 10	– 6 21
625	Compt. Mod. ★	650	653	655	+ 0 77
825	Créd. Foncier ★	827	827	825	– 0 24
380	Crédit F. Imm. ★	405	410	410	+ 1 23
107	C.C.F.	122	120	117 50	– 3 69
435	Créd. Lyon. (CI)	506	520	512	+ 1 19

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
765	Crédit Nat. ★	837	830	830	– 0 84
545	CSEE (exSign.) ★	562	560	560	– 0 36
255	Crouzet ★	281	280	283 90	+ 1
2190	Damart S.A. ★	2402	2403	2400	– 0 08
....	Darty	405	405	402 50	– 0 62
....	Darty (DP)	300	300	300	....
1580	De Dietrich	1660	1685	1672	+ 0 72
193	Dév. P.d.C. (Li)	198 50	198 50	198 50	....
420	D.M.C.	458	460	466 10	+ 1 77
300	Drouot Assur.	343	341	340	– 0 87
1610	Docks France ★	1678	1689	1670	– 0 48
615	Dumez ★	595	597	597	+ 0 34
1120	Eaux (Gén.)	1185	1191	1204	+ 1 60
1130	Ecco ★	1285	1270	1280	– 0 39
610	Electrofinanc. ★	700	690	710	+ 1 43
390	El. S. Dassault	424 90	437	464	+ 9 20
275	Elf-Aquitaine	324 50	327	325 50	+ 0 31
240	— (certific.)	278	278 20	278 20	+ 0 07
610	Epeda-B-Faure	677	680	680	+ 0 89
2170	Essilor	2547	2525	2546	– 0 04
1460	Essilor Int. (DP)	1600	1620	1610	+ 0 63
290	Esso S.A.F. ★	313	319 80	315	+ 0 64
1230	Euralrance	1389	1389	1383	– 0 43
1060	Eurocom ★	1060	1060	1060	....
2280	Euromarché	2470	2471	2501	+ 1 26
480	Europe n° 1 ★	590	589	589	– 0 17
34	Eurotunnel ★	33 80	33 85	33 70	– 0 30
860	Exor ★	880	892	938	+ 6 39
800	Facom	874	875	870	– 0 46
930	Fichet-Bauche	930	940	940	+ 1 08
196	Financial ★	206	206	206	....
112	Fives-Lille ★	132	134 50	128 50	– 2 65
1080	Fromageries Bel	1250	1230	1238	– 0 96
800	Gal. Lafayette ★	835	850	834	– 0 12
280	Gascogne	295	300	300	+ 1 69
1210	Gaz et Eaux	1323	1325	1310	– 0 98
450	Géophysique ★	490	493	505	+ 3 06
495	Gerland	547	549	549	+ 0 37
445	GTM-Entrepose	520	524	520	....
520	Guyenne-Gas. ★	555	552	559	+ 0 72
1920	Hachette ★	2210	2210	2230	+ 0 90
525	Havas ★	613	611	620	+ 1 14
395	Hénin (La)	454	445	453	– 0 22
960	Hutchinson ★	1064	1058	1039	– 2 35
179	Imétal	201 90	200	198 90	– 1 44
305	Imm. Plaine-M.	309	309	310	+ 0 32
1000	Ingénico ★	1105	1119	1107	+ 0 18
3140	Inst. Mérieux	3320	3300	3345	+ 0 75
510	Interbail ★	530	540	535	+ 0 94
1240	Intertechnique	1240	1240	1250	+ 0 81
710	J. Lefebvre	819	819	815	– 0 49
1080	Lab. Bellon	1328	1300	1329	+ 0 08
1130	Lafarge-Coppée	1290	1300	1308	+ 1 40
1100	Lebon ★	1289	1245	1270	– 1 47

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
2560	Legrand ★	2720	2730	2746	+ 0 96
1980	Legrand (DP) ★	2110	2100	2120	+ 0 47
605	Leroy-Somer ★	795	790	773	– 2 77
1910	Lesieur	1905	1902	1870	– 1 84
640	Locabail Immob.	670	670	660	– 1 49
380	Locafrance ★	435	420 50	421 c	+ 1 34
790	Locindus	864	885	860	– 0 46
265	Luchaire	280	285	278	– 0 71
1980	L.V.M.H. ★	2498	2500	2480	– 0 72
1170	Lyonn. Eaux ★	1329	1330	1310	– 1 43
50	Mais. Phénix	55	55 20	56	+ 1 82
345	Majorette (Ly)	233	256	256	+ 9 87
265	Mar. Wendel ★	288	289 90	289	+ 0 35
148	Matra ★	175	178	178 50	+ 2
2170	Merlin-Gerin ★	2286	2300	2220	– 2 89
177	Michelin	196 20	198	198	+ 0 92
1470	Midi (Cie)	1580	1599	1540	– 2 53
161	Midland Bk SA ★	183	185	181	– 1 09
450	Min. Salaig. (Ma)	540	543	541	+ 0 19
47	M.M. Penarroya	67 10	65 70	64 30	– 4 17
69	Moulinex	75 40	77	75 25	– 0 20
980	Navig. Mixtes ★	1071	1063	1048	– 2 15
90	Nord-Est ★	95 70	97 40	95 80	+ 0 10
385	Nordon (Ny)	385	394	394	+ 2 34
380	Nouvelles Gal.	417 10	420 10	429 90	+ 3 07
605	Occid. (Gén.) ★	740	739	737	– 0 41
885	Omn.F.Paris	1025	1027	1040	+ 1 46
320	Olida-Caby	350	350	350	....
3060	Oréal (L')	3393	3399	3380	– 0 38
380	Paribas	384 50	384	381	– 0 91
315	Paris-Réesc. ★	378	379	373 50	– 1 19
1010	Pechelbronn ★	1165	1165	1150	– 1 29
275	Penhoet	333	335	335	+ 0 60
930	Pernod-Ricard ★	925	935	936	+ 1 19
1020	Peugeot S.A.	1095	1090	1094	– 0 09
510	Poliet ★	530	530	528	– 0 38
640	P.M. Labinal	658	661	660	+ 0 30
2940	Presses Cité ★	2479	2480	2486	+ 0 28
1100	Prétabail Sic.	1140	1135	1130	– 0 88
570	Primagaz	605	610	610	+ 0 83
420	Printemps ★	480 50	472 10	471	– 1 98
1380	Promodès	1585	1583	1570	– 0 95
780	Radiotechn. ★	699	704	703	+ 0 57
68	Raff. Dist. Total	71	71	71 30	+ 0 42
2400	Redoute (La) ★	2530	2530	2530	....
315	Robur financière	345	345	345	....
800	Roussel-Uclaf	880	900	890	+ 1 14
540	Rous.-Ucl.-C.N.I.	560	568	570	+ 1 79
3070	R. Impériale (Ly)	3290	3260	3260	– 0 91
161	Sade	172	175	175	+ 1 74
1420	Sagem ★	1590	1585	1598	+ 0 50
420	Saint-Gobain	489	489	486	– 0 64
1000	St-Louis ★	996	997	995	– 0 10
1290	Salomon	1299	1320	1350	+ 3 93

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
700	Salvepar	675	670	670	– 0 74
650	Sanofi ★	706	710	695	– 1 56
730	S.A.T. ★	722	719	705	– 2 35
169	Saun.-Chât. (fi)	175 10	176 50	176 50	+ 0 80
1130	Saupiquet (Na)	1240	1235	1235	– 0 40
330	Schneider ★	317	317	324 20	+ 2 27
47	S.C.O.A.	56 25	57 50	56 50	+ 0 44
540	S.C.R.E.G.	550	552	550	....
740	Seb ★	818	805	809	– 1 10
405	Sefimeg ★	407	405	407	....
1750	S.F.I.M.	1619	1619	1625	+ 0 37
28	S.G.E.	35	35 50	34 25	– 2 14
660	Silic	707	704	707	....
455	Simco-U.P.H. ★	525	510	520	– 0 95
305	Sinnor (Li)	328	328	328	....
740	Skis Rossignol	750	750	750	....
....	Sligos ★	829	827	848	+ 2 29
605	Siminco	620	617	615	– 0 81
265	Société Générale	339	342	341	+ 0 59
170	Sodecco	160	160	160	....
161	Sodero (Na)	161 50	161 50	161 50	....
2250	Sodexho ★	2361	2391	2400	+ 1 65
90	Sogenal (Ny)	105	106	106	+ 0 95
250	Sogerap	259	255	259 90	+ 0 35
1940	Somm-Allib. ★	2245	2215	2245	....
705	Source Perrier ★	858	874	855	– 0 35
660	Sovac ★	700	719	711	+ 1 57
385	Spie-Batignol. ★	401 10	406	401	– 0 02
435	Strafor ★	447 90	442	447 10	– 0 18
225	Suez	250	251	250	....
370	Synthelabo ★	382	378	404 50	+ 5 89
855	Talcs Luzenac ★	854	860	865	+ 1 29
5000	Tél. Elect.	5505	....	....	....
169	Thomson-C.S.F.	197 50	198	191 50	– 3 04
340	Total (CFP) ★	369	371 90	368	– 0 27
73	— (certific.)	79	80	79 50	+ 0 63
1090	T.R.T. ★	1085	1076	1052	– 3 04
365	U.F.B.-Locab. ★	379	375	380	+ 0 26
780	U.I.C. ★	880	890	889	+ 1 02
490	U.I.F. ★	484	486 50	490	+ 1 24
790	U.I.S.	795	791	791	– 0 50
168	U.C.B. ★	179 50	178	179 50	....
635	Unibail	650	652	660	+ 1 54
380	Valéo ★	440	445	449	+ 2 05
104	Vallourec	125 60	125	124 50	– 0 80
315	Via Banque	340 10	342	341	+ 0 26
710	Elf-Gabon	819	840	839	+ 2 44
109	Amax Inc.	126 90	129 50	132	+ 4 02
134	Amer. Express	151 50	155	148	– 2 31
161	Amer. Teleph.	157	153 80	153	– 2 55
101	Anglo Amer. C.	103 50	101 80	101 80	– 1 64
465	Amgold	506	502	501	– 0 99
815	BASF (Akt)	864	851	851	– 1 50
875	Bayer	968	945	945	– 2 38

Compen-sation	VALEURS	Cours précéd.	Premier cours	Dernier cours	% + –
101	Buffelsfont.	107 80	106 90	106 20	– 1 48
140	Chase Manh.	160 20	160 60	161 50	+ 0 81
66	De Beers	72 80	71 30	71 10	– 2 34
1300	Deutsche Bank	1440	1418	1418	– 1 53
796	Dresdner Bank	814	805	805	– 1 11
64	Driefontein Ctd	67 50	67 05	67 05	– 0 67
470	Du Pont-Nem.	504	502	509	+ 0 99
235	Eastman Kodak	255 80	255 20	255 20	– 0 23
32	East Rand	35 90	35 50	35 40	– 1 39
245	Electrolux	241 50	238	238	– 1 45
240	Ericsson	242 60	239 60	239 60	– 1 24
265	Exxon Corp.	258 80	258	258	– 0 31
270	Ford Motors	285	289	289	+ 1 40
55	Freegold	61 50	60 60	59 40	– 3 41
94	Gencor	98 50	98	98	– 0 51
230	Gén. Electr.	247 50	247	247	– 0 20
755	Gén. Belgique	769	760	760	– 1 19
435	Gen. Motors	455	447	447	– 1 76
109	Goldfields	111 50	109 10	109 50	– 1 79
55	GdMetropolitain	54 10	55 30	55 30	+ 2 22
42	Harmony	45 10	45	44 60	– 1 11
65	Hitachi	64 10	65 20	65 10	+ 1 56
885	Hoechst Akt.	942	925	925	– 1 80
102	Imp. Chemical	105 80	105 80	105 80	....
640	IBM	662	665	663	+ 0 15
280	ITT	287	286	286	– 0 35
210	Ito-Yokado	208 70	207	207 50	– 0 57
120	Matsushita	115 60	117 50	117 50	+ 1 64
860	Merck	960	974	947	– 1 35
345	Minnesota M.	387 50	386	386	– 0 41
280	Mobil Corp.	261 50	260	260	– 0 57
182	Morgan J.P.	210 20	210	210	– 0 10
32800	Nestlé	34550	35050	35050	+ 1 45
166	Norsk Hydro	187 20	184	185	– 1 18
130	Océ	144	140	138 10	– 4 10
1790	Petrofina	1929	1944	1925	– 0 21
475	Philip Morris	502	486 50	486 50	– 3 09
83	Philips	86 90	87	86	– 1 04
74	Placer Dome	82 95	82	81 80	– 1 39
325	Quilmès	347	345	345	– 0 58
435	Randfontein	525	498	505	– 3 81
665	Royal Dutch	678	675	675	– 0 44
41	Rio Tinto Zinc	46 50	45 75	45 75	– 1 61
52	St Helena Co	59 50	58 55	57 60	– 3 19
215	Schlumberger	212 20	210 10	211 80	– 0 19
110	Shell transp.	110 90	110 80	110 80	– 0 09
1120	Siemens A.G.	1290	1270	1270	– 1 55
245	Sony	240 50	237	237	– 1 46
206	T.D.K.	202	201	201	– 0 50
40	Toshiba Corp.	41 70	42	41 95	+ 0 60
310	Unilever	322 90	322 40	322 40	– 0 15
210	Unit. Techn.	226 20	219 20	220	– 2 74
475	Vaal Reefs	548	539	537	– 2 01
330	Volvo	325	322	322	– 0 92
210	West Deep	226	219	217	– 3 98
295	Xerox Corp.	312	307	307	– 1 60
1 40	Zambia Corp.	1 51	1 52	1 51	....

Comptant (sélection)

Obligations

VALEURS	% du nom.	% du coupon
Emp. 8,80 % 77	127 90	0 386
9,80 % 78/93	102 35	8 880
10,80 % 79/94	105 50	8 203
13,25 % 80/90	108 88	0 182
13,80 % 81/89	103 54	5 467
16,20 % 82/90	112	6 507
16 % juin 82	114 30	15 956
14,60 % fév. 83	114 81	4 308
13,40 % déc. 83	118 79	6 224
12,20 % oct. 84	112 40	8 133
11 % fév. 85	112	3 246
10,26 % mars 86	106 65	2 474
OAT 12,75 % 83	1904	
OAT 10 % 2000	105 15	0 329
OAT 9,80 % 1997	107 45	4 815
OAT 9,80 % 1996	109 85	3 481
Ch. France 3 %	149 90	..
CNB Bques janv. 82	102 75	4 381
CNB Paribas	102 70	4 381
CNB Suez	102 70	4 381
CNI janv. 82	102 77	4 381
PTT 11,20% 85	109	5 398
CFF 10,30% 86	103 20	3 546
CNE 11,50% 85	108 40	0 142
CNT 9% 86	98 50	1 376
CRH 10,90% déc. 85	107 10	4 316
C.N.C.A. T.P.	1186 80	116
Drouot Ass. Obl. conv.	2229	227
Mécalogie L. 8% 6/7	78 80	..

Actions

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Agache (Sté Fin.)	1840	1815
A.G.F. (St Cent.)	580	587
Applic. Hydraul.	670	675
Arbel	370	375
Amorg	220	211 o
Avenir Publicité	620	620
Bain C. Monaco	175 30	170 50
Banque Hypoth. Eur.	301	301
Béghin-Say (C.I.)	380	375
B.G.L.	849	820
Blanzy-Ouest	606	606
B.N.P. Intercontin.	220	220
Bénédictine	6600	6340
Bon-Marché	795	800
B.T.P.	119 50	120
Caff	573	....
Cambodge	803	830
C.A.M.E.	129 80	135
Campenon Bern.	233	320 d
Carbone-Lorraine	500	500
Case-Poclain	24 70	23 70
C.E.G.Frig.	555	575
Centen. Blanzy	1360	1400
Centrest (Ny)	228	225

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Coraboeuf	128	....
Chambourcy (M.)	978	978
Champex (Ny)	150	158 d
C.I.C. (Financ. de)	183 60	182 50
C.I. Maritime	899	880
[illegible]	1000	1000
[illegible]	890	890
Cofradel (Ly)	1260	1200
Cogifi	332	328
Comiphos	385	379 90
Cie Industrielle	2560	2550
Comp. Lyon-Alem.	389	446
Concorde (La)	770	780
C.M.P.	13 50	14 30
Créd. Gén. Ind.	589	584
Cr. Universel (Cie)	591	592
Créditel	145 50	148
Darblay S.A.	480	529
Dégremont	150	180
Delalande S.A.	1210	1259 d
Delmas-Vieljeux (Fin.)	1730	1730
Didot-Bottin	793	870
Eaux Bass. Vichy	940	965
Eaux Vittel	2000	2020
E.C.I.A.	876	870
Economats Centre	280	269
Electro-Banque	278	289
Elf-Antargaz	640	640
E.L.M. Leblanc	621	635
[illegible]	261	265
Entrepôts Paris	425 20	425
Epargne (B)	2706	2800 d
Europ. Accumul.	52	52
Europe Soudure Indust.	135 10	136 20
Eternit	1987	2000
Finalens	199	200
FIPP	400	401
Fnac	700	709
Foncière (Cie)	427	444
Fonc. Lyonnaise	450	454
Foncina	374	....
Forinter	1080	1080
Fougerolle	295 40	295
France I.A.R.D.	298	298
France (La)	4836	4700
From. Paul Renard	634	708
GAN	816	810
Gaumont	400	400
Gévelot	650	687 d
Gr. Fin. Constr.	355	357
Gds Moul. Paris	360	355
Groupe Victoire	555	565
G. Transp. Ind.	430	430
Immindo S.A.	396 20	409 20
Immoinvest	269	267
Immobail	358	352
Immobanque	649	648
Immob. Marseille	6200	6360
Immofice	436	433
Invest. (Sté Cent.)	800	801
Jaeger	180	....
Lafitte-Bail	435	436
Lambert Frères	250	....
Lille-Bonnières	634	694 d
Loca-Expansion	283	283
Locafinancière	312	323 80
Locatel	759	760
Louis Vuitton	3660	3600

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Louvre (Sté)	1394	1400
Lucia	1160	1150
Lyonnaise Immob. (Cie)	316	316
Machines Bull	109 50	105 50
Magasins Uniprix	130	128
Magnant S.A.	101	101 50
Maritimes Part.	320	325
Métal Déployé	411	412
Mors	67	67
Navig. (Nat. de)	86 50	88 50
OPB Paribas	250	249
Optorg	312	311 60
Oréal (L') C.I.	2325	2325
Origny-Desvroise	1007	1020
Palais Nouveauté	505	490 o
Paluel Marmont	541	541
Parfinance	182 50	183 50
Paribas-CIP	383	380 50
Paris France	184	177
Paris-Orléans	216	214
[illegible]	265	270
Patern. Riaq. Div.	1050	....
Pathé-Cinéma	540	562 d
Pechiney (cert. inv.)	254 80	244 80
Piles Wonder	899	....
Piper-Heidsieck	1420	1375
P.L.M.	141	140
Porcher	380	388
Promodès	1160	1150
Providence S.A.	....	....
Publicis	2850	2880
Rhône-Poul. (c. inv.)	365	367
Ricqlès-Zan	230	240
Rochefortaise S.A.	580	583 d
Rochette-Cenpa	50 50	....
Rosario (Fin.)	508	511
Roudière	183	182
Rougier et Fils	84 20	87 50 d
Sacer	512	512
SAFAA	290	285 10
Safic-Alcan	800	799
SAFT	1465	1476
Saga	200	204
St-Gobain C.I.	463	461
Salins du Midi	476	485
Santa-Fé	122	....
Satam	89	90
Savoisienne (M)	204	204
SCAC	470	470
Senelle Maubeuge	338	340
S.E.P. (M)	182	182
Scil	197 80	205 80
Sicotel	300	300
Simen	243 60	245
Siph (Plant. Hévéas)	345	345 10
Sté Générale-CIP	269	271
Sofal financière	1710	1760
Sofical	890	880
Sofio	600	600
Soficomi	671	679
S.O.F.I.P. (M)	110 50	110 50
Sofragi	820	820
Soudure Autog.	485	489 70
Sovabail	546	546
Suez (Fin. de)-CIP	185	182 20
Stemi	760	750
Taittinger	2565	2570

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Testut-Aequitas	209	217
Tour Eiffel	355	361
Uliner S.M.D.	513	534
U.A.P.	295	299
U.T.A.	1250	1300
Vicat	1411	1456
Viniprix	1176	1180
Virax	103	103 50
Waterman S.A.	663	670
Brass. du Maroc	117 20	112 50
Étrangères		
A.E.G.	662	....
Akzo	333	329
Alcan Alum.	180	166
Algemene Bank	112 10	112 10
American Brands	259	259 50
Am. Petrofina	378	....
Arbed	270	....
Asturienne Mines	130	125
Banco de Santander	340	361
Bco Pop Espanol	460	465
Banque Ottomane	2080	....
B. Régl. Internat.	40600	40600
Br. Lambert	500	491
Canadian-Pacific	101 10	104 70
Chrysler corporation	125	129 10
CIR	22 80	22 60
Commerzbank	734	725
Dart. and Kraft	310	303
De Beers (port.)	64	....
Dow Chemical	494 50	500
Gén. Belgique	759	750
Gevaert	1090	1090
Glaxo	95 10	95 10
Goodyear	365	368
Grace and Co	151	147
GTE corporation	228	223
Honeywell Inc.	409 80	400
I. C. Industries	199 50	....
Johannesburg	860	860
Kubota	34 90	37
Latonia	....	....
Midland Bank Plc	43	43 45
Mineral-Ressourc.	72 20	75
Nixdorf	1780	1780
Noranda	109 20	106 70
Olivetti	25 10	24
Pakhoed Holding	250	252
Pfizer Inc.	301 10	300 50
Procter Gamble	459 90	460
Ricoh Cy Ltd	52 20	....
Rolinco	259	252 70
Robeco	274	267 50
Rodamco	472	470
Saipem	9 30	9 50
Shell fr. (port.)	104	....
S.K.F. Aktiebolag	250	262
Steel Cy of Can.	106	107
Squibb	385	380
Tenneco	274	280
Thorn EMI	68 40	66
Toray indust. inc	41 70	45 40
Vieille Montagne	1000	980
Wagons-Lits	785	790 c
West Rand	10 40	10 10
Hors-cote		
Banque Hydro-Energie	280	....
Calciphos	148	151
Cochery	150 10	....
Cogenhor	129	129
C. Occid. Forestière	180	180
Coparex	380	395
Dubois Inv. (Certo.)	680	707 d
Gachot	85 80	79 80
Hoogovens	250	....
Metroservice (bons)	15 10	15
Nicolas	1146	1146
Sévillon	350	....
Rorento N.V.	175 90	174
Serv. Equip. Véh.	56 30	....
S.P.R.	398	....
Sté Lecteurs du Monde	705	698
Ulinex	380	....
Union Brasseries	125	....

Cote des changes

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 7/6	COURS DES BILLETS Achat	Vente
Etats-Unis ($ 1)	5 818	5 792	5 580	6 030
ECU	7 009	7 011	....	....
Allemagne (100 DM)	337 970	338	328	348
Belgique (100 F)	16 158	16 161	15 600	16 600
Pays-Bas (100 fl.)	300 980	301	292	312
Danemark (100 krd)	88 760	88 740	86	93
Norvège (100 k)	92 640	92 560	89	95
Grande-Bretagne (£ 1)	10 493	10 502	10 150	10 900
Grèce (100 drachmes)	4 224	4 214	3 900	4 700
Italie (1 000 lires)	4 546	4 547	4 300	4 800
Suisse (100 fr.)	404 980	405 700	393 500	417 500
Suède (100 krs)	96 710	96 680	94	100
Autriche (100 sch)	48 065	48 060	46 800	49 600
Espagne (100 pes.)	5 115	5 117	4 850	5 350
Portugal (100 esc.)	4 127	4 124	3 800	4 650
Canada ($ can 1)	4 722	4 703	4 550	4 950
Japon (100 yens)	4 802	4 809	4 480	4 700

Marché libre de l'or

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 7/6
Or fin (kilo en barre)	86000	85500
Or fin (en lingot)	86150	85600
Pièce française (20 fr)	507	508
Pièce française (10 fr)	351	.....
Pièce suisse (20 fr)	528	524
Pièce latine (20 fr)	498	494
Souverain	627	624
Pièce de 20 dollars	3000	2990
Pièce de 10 dollars	1400	1425
Pièce de 5 dollars	850	.....
Pièce de 50 pesos	3230	3210
Pièce de 10 florins	516	514
Or Londres	464 10	463 40
Or Zurich	464 50	464
Or Hongkong	463 75	463 85
Argent Londres	.....	.....

SICAV (sélection) 7/6

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
A.A.A.	800 80	781 27
Action	202 78	197 35
Actions France	415 44	400 42
Actions sélectionnées	520 23	501 43
Aedificandi	555 82	535 73
A.G.F. Actions (ex-CIP)	1006 17	981 63
A.G.F. 5000	518 09	505 45
A.G.F. ECU	1056 77	1046 31
A.G.F. Interfonds	414 82	404 70
A.G.F. Invest	102 87	100 36
A.G.F. OBLIG.	1039 50	1034 33
A.G.F. Sécurité	10353 75	10353 75
Agfimo	559 37	545 73
Akali	207 87	200 36
A.L.T.O.	178 16	171 72
Amri-Gan	4942 07	4717 97
America-Valor	634 77	619 29
Amplitude	502 19	487 56
Arbitrages court terme	5422 13	5416 71
Argonautes	346 57	335 66
Associc	1144 52	1144 52
Atout Futur	277 43	268 31
Aurecic	1461 97	1419 39
Axa Europe	120 65	116 08 ◆
Axa Investissements	109 06	104 11 ◆
Bred Associations	2577 21	2589 50
Bred International	80 72	79 14
Capital Plus	1892 92	1892 92
Cardan-Pierre	26 61	25 46
CIP (voir AGF Actions)	......	......
Comptarente	107 47	104 34
Convertimmo	342 08	328 92
Cortal court terme	1275 43	1275 43
Cortal Intérêt term.	1064 82	1044 45
Credinter	480 96	466 95
Drouot-France	610 10	582 43 ◆
Drouot-Investiss.	925 56	883 59 ◆
Drouot-Sécurité	242 68	231 68 ◆
Drouot-Sélection	143 28	136 78 ◆
Ecucic	1157 78	1140 67
Ecureuil Privatisations	336 55	326 75
Energie	227 99	217 65
Epacic	2719 70	2719 70
Eparcourt Sicav	4125 85	4115 56
Epargne Associations	24308 43	24270 02
Epargne-Capital	7985 75	7906 68
Epargne-Industr.	70 08	66 90
Epargne J	53118 35	53118 35
Epargne Long-Terme	167 94	163 45
Epargne Monde	1053 93	1025 72
Epargne Première	12645 88	12551 74
Epargne-Oblig.	189 06	184
Epargne-Quatre	1105 74	1078 15
Epargne-Unie	1144 95	1103 57
Epargne-Valeur	401 90	391 14
Eparoblig	1274 04	1271 50
Epsilon	1078 08	1067 41
Eurinvest Croissance	1133 06	1081 68
Eurinvest Rendement	1118 65	1067 92
Eurocic	9061 61	8927 69
Eurodyn	1008 52	975 36
Euro-Gan	4715 86	4602 01
Euro-Maif	25 59	25 21
Ficard Placement	59215 23	59215 23
Ficard Valorisation	13440 95	13177 40
Foncicav (div. par 10)	10775 93	10775 93
Foncival	238 89	231 37
France-Gan	5779 37	5517 30
France-Garantie	270 13	269 59
France-Investiss.	377 53	380 41
France-Obligations	438 69	434 35
Francic	366 87	356 18
Francic Pierre	92 70	90
Francic Régions	929	901 94
Fructi-Associations	29 16	28 16

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Fructi-Epargne	28 75	28 10
Fructicapi	31 60	31 13
Fructicourt	111311 78	111311 78
Fructidor	243 54	239 94
Fructifrance	704 89	687 70
Fructimmo	248 01	241 96
Fructiver	4198 78	4188 32
Fructi ECU	559 93	551 66
Fructi-Première	11769 25	11695 32
Futuroblig	1112 68	1076 09
Gestilion	61344 83	61191 85
Gestion Sécuricourt	11190 92	11080 12
Gestion Associations	144 57	141 39
Gestion Mobilière	608 29	580 71
Horizon	1026 52	995 65 ◆
Interoblig.	12378 76	11802 65
Intersélect France	414 78	402 71
Invest. net	14720 15	14690 77
Invest. Obligataire	18152 85	18116 82
Japacic	181 83	176 53
Jeune épargne	243 41	239 81
Laffitte-Amérique	238 13	227 33
Laffitte Europe	239 31	228 46
Laffitte-Expansion	259 05	247 30
Laffitte-France	288 32	275 25
Laffitte-Immobilière	226 96	216 67
Laffitte-Japon	375 44	358 42
Laffitte-Oblig.	144 88	138 12
Laffitte—Rend.	205 57	196 25
Laffitte-Tokyo	360 95	344 58
Latitude	......	......
Lion-Associations	11386 03	11386 03
Lion court terme	115754 02	115754 02
Lion-Institutionnels	22945 21	22887 99
Lionplus	734 61	727 34
Lion Trésor	......	......
Livret Bourse Investis.	412 96	400 93
Livret portefeuille	611 75	593 93
Méditerranée	153 11	146 17 ◆
Minimax	28218 76	28218 76 ◆
Mondiale Investissem.	405 33	386 95
Monecic	5883	5883
Moneden	54054 79	54054 79
Moné J.	54677 80	54677 80
Morgan court terme	14048 56	14048 56 ◆
Mutuelle Unie Sél.	143 44	136 94 ◆
Natio.-Assoc.	8635 41	8622 17
Natio.-Epargne	13590 38	13455 82
Natio.-Court terme	211137	211137
Natio.-Inter.	1177 17	1145 66
Natio.-Obligations	543 89	529 33
Natio.-Patrimoine	1330 75	1295 13
Natio.-Placements	64579 42	64579 42
Natio.-Revenu	1049 38	1038 99
Natio.-Sécurité	11380 28	11380 28
Natio.-Valeurs	643 94	626 71
Nippon-Gan	5351 70	5109 02 ◆
Nord-Sud Développ.	1177 91	1175 56
Normest IF	13014 62	12759 43
Obli Association	121 37	120 17
Oblicic Régions	1107 41	1091 04
Obligations Convert.	403 28	384 99
Oblig. toutes catég.	154 36	149 50
Oblilion	1088 84	1078 06
Optimavalor	185 60	181 07
Oraction	1230 63	1190 16
Orvalor	5536 79	5495 57
Paribas Croissance	568 15	544 99
Paribas Epargne	15625 96	15594 77
Paribas France	87 36	84 82
Paribas Oblimonde	993 71	979 02
Paribas Opportunités	106 53	103 43
Paribas Patrimoine	504 25	493 69
Paribas Revenu	94 78	93 94

VALEURS	Emission Frais incl.	Rachat net
Parnasse-Valor	1077 83	1076 75
Patrimoine-Retraite	1694 86	1681 63
Pervalor	562 38	546
Phenix Placements	246 42	244 20
Pierre Investiss.	652 83	623 23
Placement A	859 87	859 87
Placement crt-terme	70817 68	70817 68
Placement J	54394 63	54394 63
Placement Premier	52919 92	52919 92
Plénitude	107 98	105 07
Première Obligations	10528 05	10507 04
Prévoyance Ecureuil	107 23	104 36
Priv'Association	22115 09	22115 09
Quartz	112 61	109 84
Quatre-quarts Retraite	1 05	1 02
Rentacic	183 14	160 73
Revenus Trimestriels	5533 02	5478 24
Revenu Vert	1162 32	1161 16
St-Honoré Assoc.	14049	13979 10
St-Honoré Bio-aliment.	740 72	707 13
St-Honoré Pacifique	517 23	493 78
St-Honoré P.M.E.	437 28	417 45
St-Honoré Real	11943 29	11896 71
St-Honoré Rendement	11411 67	11354 80
St-Honoré Services	476 10	456 83
St-Honoré Technol.	703 30	671 41 ◆
St-Honoré Valor	11918 13	11918 13
Sécuricic	11553 03	11541 49
Sécuri Taux	10524 58	10524 58
Sélection Croissance	484 67	470 55
Sicasden (Cardan BP)	723 71	713 01
Sicav-Associations	1399 35	1397 25
S.F.I. fr. et étr.	597 33	579 93
Sicav 5000	324 24	316 56
S.I. Est	1244 09	1187 68
S.I.G.	766 06	730 99
Silvafrance	520 09	506 17
Silvam	388 83	378 42
Silvarente	218 97	216 80
Silvinter	408 40	397 47
S.N.I.	1116 28	1083 77
Sogepargne	360 77	347 73
Sogevar	973 08	928 96
Sogister	1273 95	1216 18
Soleil Investissement	464 37	443 31
Stratégie Actions	1029 39	989 90
Stratégie Rendement	1117 72	1082 54
Technocic	1112 25	1079 85
Techno-Gan	5647 71	5391 61
Trilion	5357 28	5304 22
U.A.P. Investiss.	384 22	370 33
Uni-Associations	112 56	112 56
Unifrance	436 55	420 77
Unifoncier	1104 79	1064 86
Uni-Garantie	1321 21	1295 28
Uni-Régions	2519 41	2428 35
Unirente	2218 58	2145 61
Univer	183 34	183 34
Univers-Actions	1042 49	1008 21
Univers-Obligations	1585 09	1532 97
Valorem	482 64	470 87
Valorg	1587 42	1565 85
Valréal	80433 89	80383 69
Vauban	22949 37	22926 42

c : coupon détaché – o : offert – * : droit détaché – d : demandé – ◆ : prix précédent – ★ : marché continu

Le Monde

Après la proclamation d'office de deux députés de l'URC dans l'Oise

Deux élections partielles seront probablement organisées cet automne

Le Conseil constitutionnel, saisi de plusieurs recours, après la proclamation d'office, dans la 1re et la 2e circonscription de l'Oise, de l'élection des candidats de l'URC et l'annulation par la commission départementale de recensement des votes de tous les suffrages qui s'étaient portés sur les candidats socialistes, devrait statuer rapidement, au terme d'une instruction contradictoire qui est de règlera dans le contentieux électoral (*le Monde* du 8 juin).

Le préfet de l'Oise, M. Pierre Chassigneux, a indiqué le mardi 7 juin qu'il allait prendre un arrêté pour former une nouvelle commission de recensement des votes composée différemment. « *Si une commission que je nomme se met à faire n'importe quoi, je suis amené à réagir* », a expliqué le préfet qui a, tout comme les candidats socialistes, MM. Walter Amsallem et Guy Vadepied, déposé un recours pour excès de pouvoir auprès du Conseil constitutionnel.

La commission, qui a purement et simplement annulé les 20 599 suffrages obtenus par M. Amsallem et les 15 375 qu'avaient recueillis M. Vadepied parce que la mention suppléant figurait sur les bulletins de vote après et non avant le nom de ces derniers, était présidée par Mlle Rosine Pierrard, présidente du tribunal de grande instance de Beauvais, et composée de deux autres magistrats : M. Claude Lacastaignerate et Jean-Aimé Berche, d'un conseiller général : M. Jean-Paul Callens, et de la directrice par intérim du service de la réglementation à la préfecture de l'Oise, Mlle Marie-José Delsros. Seuls un magistrat de la commission et la représentante du préfet ont refusé d'entériner la décision d'annulation des suffrages qui s'étaient portés sur les candidats socialistes.

Mlle Pierrard, magistrat connu pour son intransigeance, était venue le 2 juin porter la contradiction à M. Vadepied au cours d'une réunion publique, dans une petite commune de l'Oise, Le Déluge. La présidente de la commission de recensement des votes n'était pas tenue à l'obligation de réserve hors l'exercice de sa fonction. Cet épisode suggère cependant que des arrière-plans politiques n'ont pas été absents d'une décision aussi radicale et probablement promise à l'annulation. Le mandataire de M. Jean-François Mancel, l'un des candidats URC proclamés élus, avait de son côté fortement insisté pour que diverses erreurs imputables à son adversaire soient sanctionnées par l'annulation des bulletins litigieux.

Si la décision à venir du Conseil constitutionnel annule la procédure suivi par la commission départementale de l'Oise, deux élections partielles devront être organisées dans la 1re et la 2e circonscriptions de l'Oise après l'été.

Venus déposer mardi à 16 heures leur candidature pour le second tour à titre conservatoire, MM. Amssalem et Vadepied se sont entendu répondre que cette formalité était superflue puisque deux candidats avaient été proclamés élus au terme du premier tour.

M. K.

[Les résultats réformés et proclamés par la commission départementale de recensement de l'Oise sont les suivants :

– Dans la 1re circonscription M. Desessart est proclamé élu avec 67,2 % des suffrages exprimés (17 558) et son adversaire socialiste M. Amsallem obtient 0 voix.

– M. Vadepied (PS) subit le même sort dans la 2e circonscription et les 21 307 suffrages obtenus par M. Mancel lui permettent dans ces conditions d'être proclamé élu avec 71,9 % des suffrages exprimés.

– Dans la 4e circonscription, M. Hanniet (PS), privé pour les mêmes raisons de 2 135 votes n'en obtient plus que 12 182. Son adversaire (URC-RPR), M. Dehaine est crédité, avec 21 466 suffrages de 49,9 % des suffrages exprimés.]

Rigueur et malaise au tribunal de Beauvais

BEAUVAIS
de notre correspondant

Mélange de basard et des nécessités liées au contrôle des élections : nombre d'acteurs de cette affaire « procédurière » sont des familiers du palais de justice de la ville. Me Daniel Fournal, mandataire auprès de la commission de recensement des votes de M. Jean-François Mancel, président du conseil général, déclaré élu au premier tour dans la deuxième circonscription de l'Oise, est avocat et ancien bâtonnier du barreau de Beauvais. M. Christian Filippi, adjoint au maire de Beauvais et suppléant du candidat socialiste Guy Vadepied dans cette circonscription, est le greffier en chef du tribunal.

Enfin, Mlle Rosine Pierrard, présidente de la commission de recensement, qui a pris la décision d'annuler les voix du maire de Méru et celles obtenues par M. Walter Amsalem, ancien président de la région Picardie, est présidente du tribunal de grande instance de la préfecture de l'Oise depuis dix ans. Petite, affable, les cheveux grisonnants coiffés en tresses nouées autour de la tête, à cinquante-sept ans elle dirige de main de maître un tribunal qui, après s'être lancé dans une expérience d'informatisation de son greffe, qui s'est soldée par un fiasco complet, se caractérise aujourd'hui par quelques singularités variées.

Récemment, Mlle Pierrard s'est émue publiquement du sort des malheureux candidats à l'accession à la propriété voués par leurs échecs à vendre à vil prix un immeuble qui ne remboursera pas leurs dettes. Pour eux, elle entoure désormais les audiences de criée d'une certaine publicité qui ne les réserve plus aux happy few marchands de biens. Mais la véritable « mission » dont se sent investi à l'heure actuelle le tribunal de Beauvais est la répression de la conduite en état d'ivresse.

A ce sujet, le procureur de la République, M. Jean-Paul Simonnot et M. Eric Gillet, vice-président du tribunal, ont récemment jugé nécessaire de réunir une conférence de presse pour faire le bilan de trois mois de répression. Les chiffres qu'ils ont avancés témoignent et de la gravité de la situation et de la volonté d'y remédier. De janvier à mars, ce sont cent soixante-cinq ans de suspension de permis de conduire qui ont été prononés à Beauvais.

A l'audience solennelle de rentrée du tribunal, au début de cette année, Mlle Pierrard, dans un discours qu'elle avait prononcé devant un autre acteur de cette affaire, M. Pierre Chassigneux, préfet de l'Oise, avait souhaité l'avènement d'une « *perestroïka* » pour la justice. « *Il est temps*, avait déclaré la présidente du tribunal, *que nos ministres – nous l'avions espéré lorsque nous en avions un pour voisin – viennent visiter les tribunaux en goûtant à la soupe. Cela ne serait pas perçu comme une inspection ni comme une atteinte au principe de la séparation des pouvoirs.*

Peut-être faut-il chercher l'explication partielle de cette inflexibilité poussée jusqu'à l'extrême dans ce qu'il est convenu d'appeler le malaise des juges. « *Le juge est là pour appliquer la loi – bonne ou mauvaise* », avait dit Mlle Pierrard.

JEAN-MARIE DEROY.

A la Réunion

M. Fruteau (PS) se retire sans se désister en faveur de M. Paul Vergès (PCR)

SAINT-DENIS-DE-LA-RÉUNION
de notre correspondant

Le premier secrétaire de la fédération socialiste de la Réunion, M. Jean-Claude Fruteau, a annoncé, mardi soir 7 juin, qu'il retirait sa candidature dans la cinquième circonscription sans toutefois se désister pour M. Paul Vergès, secrétaire général du Parti communiste réunionnais (PCR).

La fédération n'a pas appelé non plus au désistement pour les deux autres candidats du PCR en ballottage.

Les socialistes réunionnais ont mis fin au suspense deux heures seulement avant la fin du délai du dépôt des candidatures pour le deuxième tour. Tout au long de la journée de mardi, la fédération était restée sur la position adoptée lundi soir par sa commission exécutive, à savoir le maintien de la candidature de M. Fruteau contre M. Jean-Paul Virapoullé, député sortant UDF-CDS, et contre M. Paul Vergès. Dans les trois autres circonscriptions où il y a ballottage entre la droite et la gauche, la commission exécutive prônait l'union de la majorité présidentielle. M. Fruteau a essayé, mardi, d'obtenir un désistement de M. Vergès en sa faveur, estimant qu'il était le mieux placé pour battre M. Virapoullé.

Les socialistes fondaient leur argumentation sur deux points essentiels : il est important, disent-ils, que le Parti socialiste ait au moins un siège à la Réunion (M. Gilbert Annette est en ballottage difficile face à M. Auguste Legros à Saint-Denis), et le PCR a cumulé par ailleurs, note-t-il, de 1983 à 1986, plusieurs échecs successifs contre M. Virapoullé à Saint-André, ce qui pourrait nuire à son secrétaire général dans la finale l'opposant au délégué départemental de l'UDF.

Les socialistes craignent, en outre, qu'une victoire de M. Vergès, le 12 juin, dans l'est du département ne redonne un coup de fouet à l'électorat communiste, notamment à Saint-Benoît, dont M. Fruteau est le maire, et qui sera concerné par les prochaines élections cantonales.

ALIX DIJOUX.

MM. Maurice Tubiana et Jean-Pierre Changeux à l'Académie des sciences

MM. Maurice Tubiana, Jean-Pierre Changeux, André Capron, François Morel, Pierre Buser et Claude Hélène ont été élus lundi 6 juin à l'Académie des sciences.

[M. Tubiana, soixante-huit ans, qui est actuellement directeur de l'Institut de cancérologie Gustave-Roussy de Villejuif a joué un rôle de premier plan dans l'étude des tumeurs humaines et du développement des méthodes de radiothérapie de haute énergie, en association avec la chimiothérapie.

M. Changeux, cinquante-deux ans, auteur du best-seller *l'Homme neuronal*, est un grand spécialiste de la neurobiologie. En 1982, ses travaux ont été couronnés par l'un des plus grands prix décerné conjointement par les Académies des sciences de Paris et de Washington, le Prix Richard Lounsberry...

M. François Morel, soixante-cinq ans, actuellement professeur au Collège de France, a effectué l'essentiel de ses recherches expérimentales sur les divers aspects du fonctionnement rénal et sa régulation hormonale.

M. Pierre Buser, soixante-sept ans, est directeur de l'Institut de neurosciences du CNRS (Centre national de la recherche scientifique).

M. André Capron, cinquante-huit ans, est spécialiste de l'immunologie des affections parasitaires.

M. Claude Hélène, cinquante ans, est professeur au Muséum national d'histoire naturelle où il dirige le laboratoire de biophysique.]

En raison de l'abondance de l'actualité, la publication de notre page « Emploi » est reportée à demain (*le Monde* du 10 juin).

A B C D F G H

Sur le vif

La galère

Il y a vraiment des mecs gonflés ! Vous savez ce qu'ils font ? Des projets de vacances ! Si, si, ils envisagent très sérieusement de se déplacer cet été. Moi, rien que d'y penser, ça me rend malade, je dois m'aliter. Pas question de partir me reposer, je suis bien trop fatiguée. Dans le temps, on allait à la campagne, à la mer, à la montagne, ou même à l'étranger. Fini, ça, terminé. Maintenant, les moyens de transport sont devenus des lieux de villégiature. Faut prévoir d'y séjourner une bonne petite semaine à l'aller et au retour.

Moi, ma bagnole est pas équipée pour. J'ai pas de lavabo, rien qu'un petit réchaud, pas non plus de frigo. Le train, j'aime assez. Comme il faut changer quatorze fois pour aller de Saint-Flour à Saint-Malo avec ses valises et ses ballots, on a l'impression d'entreprendre un voyage à la Jules Verne. L'ennui, c'est qu'il n'y a rien à bouffer. Pour trouver un wagon-bar, faut vraiment s'accrocher.

Reste l'avion, et alors là, c'est la cata ! Des passagers pris en otages par des grèves à répétition, tiens Air Inter vient de remettre ça. Enfermés toute une nuit dans des appareils cloués au sol par des compagnies débordées. Des tours de contrôle qui perdent le nord. Des hôtesses annonçant, sereines, un léger retard après sept ou huit heures d'attente écumante dans les salles d'embarquement, qui finissent par ressembler à un quai de gare à Calcutta. Des vols annulés. Des valises qui se font la malle. Vous croyez qu'elles vous accompagnent à Oslo, elles se tirent à Acapulco, c'est plus rigolo. Allez, tchao, ma grande !

C'est infernal ! Et c'est dangereux. Très. Pareil que la route. Et pour les mêmes raisons : les encombrements. Les avions arrêtent pas de se frôler les ailes. Les collisions, les vraies, les presque vraies, les pas tout à fait vraies, on les compte plus. Un miracle qu'ils ne se rentrent pas dedans à tout bout de piste, à tout bout de champ, ces cercueils volants.

Et comme c'est parti, c'est pas demain la veille que ça va s'arranger. Ça, je vous en fiche mon billet. Ou plutôt mon ticket. De métro.

CLAUDE SARRAUTE.

BOURSE DE PARIS

Matinée du 8 juin

Très résistant

D'abord en repli sur de nouvelles ventes bénéficiaires, la Bourse de Paris est devenue très résistante mercredi matin. A 11 heures, l'indicateur instantané avait réduit l'écart (– 0,21 %) pour revenir à proximité du point d'équilibre (– 0,07 %).

Le numéro du « Monde » daté 8 juin 1988 a été tiré à 588 087 exemplaires

Triple accident d'avions

Dans la même journée, le mardi 7 juin, l'armée de l'air française a connu un triple accident d'avions. Un chasseur-bombardier Mirage-5 de la base de Colmar (Haut-Rhin) s'est écrasé dans le nord de l'Allemagne fédérale, où il était en exercice : le pilote est indemne. Dans la région de Pithiviers (Loiret), deux avions d'attaque Jaguar se sont heurtés en vol, alors qu'ils effectuaient une mission d'entraînement à basse altitude ; l'un des pilotes a été tué. C'est le quinzième accident d'avion dans l'armée de l'air depuis le début de l'année, et le sixième pilote tué.

